

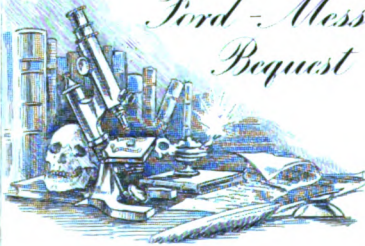
A 494332



Library of the University of Michigan

*Bought with the income
of the*

*Ford - Messer
Bequest*



E. F. FARR

AS
322
.Q43

BULLETIN

DE

L'INSTITUT NATIONAL GENEVOIS

SÉANCES ET TRAVAUX DES CINQ SECTIONS :

- 1° Des Sciences physiques et naturelles ; 2° Des Sciences morales et politiques, d'archéologie et d'histoire ; 3° De Littérature ; 4° Des Beaux-Arts ; 5° D'Industrie et d'Agriculture.
-

TOMES IX et X.

GENÈVE,

CHEZ GEORG, LIBRAIRE DE L'INSTITUT GENEVOIS,
ET CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES DE LA SUISSE.

1861

EXTRAIT

du Règlement général de l'Institut National genevois.

« ARTICLE 35. L'Institut publie un *Bulletin* et des *Mémoires*.

» ART. 34. Le *Bulletin* paraît à des époques indéterminées, qui n'excèdent cependant pas trois mois ; les *Mémoires* forment chaque année un volume.

» ART. 35. Ces publications sont signées par le Secrétaire général.

» ART. 36. Le *Bulletin* renferme le sommaire des travaux intérieurs des cinq Sections. La publication en est confiée au Secrétaire général, qui le rédige avec la coopération des Secrétaires de chaque Section.

» ART. 37. Les *Mémoires in-extenso*, destinés au *Recueil* annuel, sont fournis par les Sections.

» Les *Mémoires des trois catégories* de membres de l'Institut (effectifs, honoraires, correspondants) sont admis dans le *Recueil*.

» ART. 38. A ce *Recueil* pourront être joints les gravures, lithographies, morceaux de musique, etc., dont la publication aura été approuvée par la Section des Beaux-Arts.

» ART. 39. Le *Recueil des Mémoires* sera classé en séries correspondantes aux cinq Sections de l'Institut, de manière à pouvoir être détachées au besoin et être acquises séparément.

» ART. 36. La publication du *Recueil des Mémoires* est confiée au Comité de gestion. »

Le Secrétaire général de l'Institut National Genevois,
A. FLAMMER.

BULLETIN

DE

L'INSTITUT NATIONAL GENEVOIS.

Matériaux pour l'Histoire de Genève.

LISTE CHRONOLOGIQUE

DES

SYNDICS ET DES SECRÉTAIRES D'ÉTAT DE GENÈVE

JUSQU'A L'AN 1792

SUIVIE

de la Liste des premiers Magistrats durant les époques révolutionnaire,
française, cantonale, jusqu'à l'an 1837 inclusivement.

PAR

A.-C. GRIVEL,

ARCHIVISTE DU CANTON DE GENÈVE.

Syndics.

Secrétaires d'État.

1024

Jean Joux.
Jacques Apras.
Salomon Sicard.
Gonin Dunant.

TOME IX.

1

Syndics.

Secrétaires d'État.

1034

Jean de Montfalcon.
Gaspard Demontorges.
Joseph de Beaumont.
Henri de Very.

1074

Ennemond Fabri.
Jean de Coudré.
Jean Compoix.
Jean des Aînges.

1093

George de Foussigny.
Jean Moine.
Jean Sicard.
Jérôme Perrolier.

1132

Isemblard ou Isanbald Du-
port.
Paul Prevost.
Jacques Dunant.
Perrin de Very.

1164

Gaspard Perrin.
Jean de Rolle.
Mermet Perceval.
Aimé Aimard.

1185

George Desserandy.
Gabriel Detalaz.
Joseph Dupont.
Jacques de l'Arche.

Syndics.**Secrétaires d'État.****1210**

Pierre Fabri.
 Pierre De la Rive.
 Rodolphe de Beaumont.
 Jean Dunant.

1292

Aymonet Duferney.
 Guillaume de Saint-Joire.
 Hemmod de Culignis.
 Boniface Perceval.

1307

Jaquemet Medici.
 Perronet Veysellis.

1318

Hudric Duport.
 Hugonod de Lausanne.
 Perronet Poncet.
 Girard de Bornuel.

1326

Vincent Lambert.
 Guichard Benoit.
 Ysembard de Chougny *ou*
 Izenbald de Chaunier.

1327*Les mêmes.***1339**

Pierre Meysonay.
 Michaud Corserier ¹.
 Nycod de Postella.
 Jaquemod Léchery.

¹ Galiffe met par erreur *Conserier*.

Syndics.		Secrétaires d'État.
	1343	
Guillaume Duport. Ysembard de Chougny. Girard de Lullin. Jean de Sinque.		
	1345	
Girard de Lullin. Jaquemod Lechery. Ysembard de Chougny. Guillaume Duport.		
	1347	
Guillaume Duport. Girard de Lullin. Jaquemot Lechery.		
	1348	
Jaquemod Lechery <i>ou</i> Ja- quemot Lecheris.		
	1359	
Girard Tavel.		
	1362	
Perret Tardi. Guigonod Tardi. Perret Coponay. Johannet de Bornua.		
	1364	
Rodolphe de Postella. Perronet de St-Germain. Perret Coponay. Girard Tavel.		Étienne du Villars.
<i>Observation.</i> — Au lieu de Girard Tavel, certain rôle porte Henri Peyrolier.		

Syndics.

Secrétaires d'État.

1365

Girard Tavel.
Rodolphe de Postella.
Perronet de St-Germain.
Perret Coponay.

Observation. — Dans un acte du 28 octobre, sont désignés comme syndics : Perret Tardi et Jean Chambrier. Il y aurait eu deux élections la même année.

1367

Girard Compois.
Pierre Dupont.
Nicod Canet.
Jaquemet Léchery.

1368

Perret Tardi.
Perret Coponay.
Rolet de Veissier.
Jean Laurent.

1369

Perret Tardi.
Perret Coponay.
Rolet de Veissier.
Jean Laurent.

Observation. — Le même rôle dont il est parlé plus haut nomme pour cette année :

Hugonin de Postella.
Nicolas de St-Germain.
Perret Tardi.

1371

Perret Tardi.
Mermet Maruglier ou Marugler, de Gex.
Jean Chambrier.
Jean Guillermet du Vuache.

Syndics.**Secrétaires d'État.****1372**

PREMIÈRE ÉLECTION : 5 MARS.

Les mêmes.

DEUXIÈME ÉLECTION : 8 NOVEMBRE.

Jean Chambrier.
 Pierre de Farges.
 Jean Mercier.
 Jean Bonivard.

1373

Jean Mercier.
 Jean Chambrier.
 Jean Bonivard.
 Pierre de Farges.

1375

François Faucon, chanoine.
 Nycolet de St-Germain.
 Jean Chambrier.
 Guigonod Tardi.

1376

Pierre Blanc.
 Hugonin de Postella.
 Jean Guillent du Vuache.
 Mermet Murat.

1377

Pierre du Pont.
 Pierre de Farges.

1378

Pierre du Pont.
 Girard Tavel.
 François de Bonne.
 Rolet Fansonay (Foncenex).

Guillaume Lombard.

Syndics.**Secrétaires d'État.****1379**

Rolet Chambrier.
 Jean Gay.
 Mermet Nacat.
 Guigues Tardi, *mort en exer-*
cice, remplacé par Hugonin
 de Postella.

1380

Pierre Du Pont.
 Jean Mercier.
 Mermet de Massongier.
 Jaquemet Clavel.

1381

Guillaume Lombard.
 Girard Morel.
 Guillaume de Tingeron.
 Etienne de Meyrins.

1382

Etienne de Veygier.
 Johannet du Port.
 Etienne Bailly.
 Jean du Boule.

1383

Rodolphe Gavit.
 Jean Bouchet.
 Guillaume de Rolle.
 Rollet de la Place.

1385

Nantermet Glenne.
 Muriset Rup.

Syndics.**Secrétaires d'État.****1386**

Pierre Blanc.
 Hugonin de Postella.
 Jean Guillient du Vuache.
 Mermet Murat.

1388

Barbier.
 De Bourdigny.
 Montyon.

1389

Nicolas de St-Germain.
 Hugues de Postella.
 Jaquemet Bachelard.

1391

Aymonet De Fernex.
 Guillaume de St-Joire.
 Henri des Balmes, le jeune.
 Boniface Perceval.

Guillaume Lombard.

1392

Jean Cugnie.
 Girard de Bourdigny.
 Raimon du Pont.
 Pierre d'Arculinge.

1394

Jean Chambrier.
 Jean du Nant.
 Mermet de l'Etang.
 Hugues de Colonges.

1395

Robert de St-Germain.
 Jean de Cluses.
 Rolet de Massongier.
 Mermet du Saix.

Syndics.**Secrétaires d'État.**

1397

Les mêmes.

1398

Robert de Saint-Germain.
Alamand Vulliet.

1399

Girard de Saint-Germain.
Henri des Balmes.
Pierre Tavel.
Nantermet Glenne.

1400

Jean L'Hoste.
François Chambrier.
Guillaume Luyset.
Ansermet de Veyrier.

1401

George de Saint-Michel.
Jean de Jussy.
Jaquemet Coquier.
Jean d'Alinge.

1402

Jean Gay.
François de l'Etable.
Jean Clarmont.
Guillaume Lombard.

1403

Raimond d'Orsières.
Etienne de Veygier.
Antoine de la Versoye.
Antoine Fontanel.

Syndics.**Secrétaires d'État.****1404**

Janin de Pesmes.
Girard Fabri.
Jean Bouchet.
Jean Durand.

1405

Jean de Tingeron.
Guillaume de Rolle.
Hudriod l'Hermite.
Hugonet Fabri.

1406

Janin de Pesmes.
Jean Durand.
Girard Fabri.
Arsias de Fer.

Barthélemy D'Aillé.

1407

Aymon Maillet.
Rolet Gay.
Jean Fabri de Faramand.
Etienne de Veyrier.

1408

Guillaume Orset de Vovrey.
Mermet de Vuflens.
Jean de Bonenc.
Alamand Vulliet.

1409

Jean du Nant.
Girard de Bourdigny.
Pierre Pécolat.
Henri Servion.

Syndics.

Secrétaires d'État.

1410

Girard de Bourdigny.
Jean Bonivard.
Jean Barbier.
Pierre Montyon.

Alamand Vulliet.

1411

Guillaume Orset.
Pierre Braset.
Jaquemet Miton *ou* Mouton,
Moutonet, Michon, et de
Sarro.

1412

Aymon de Salanches.
Guillaume de Tingeron.
Girard de Bourdigny.
Guichard Bailly.

1413

Richard Bernice.
Rolet Vuerchu.
François de Veygier.
Perronet Fournier de Begnin.

Alamand Vulliet.

1414

Guillaume Orset.
Jean de Cluses.
Jean de Bourdigny.
Michel de Fer.

1415

Eustache Cerisier de Seyssel.
Jean Gay.
Robert de Juria.
Jean de Jussy.

1416

(?) *Les mêmes.*

Syndics.**Secrétaires d'État.****1417**

Girard de Bourdigny.
Jean Lombard.
François de Versonex.
Jean de la Fontaine.

1418

Aymon Maillet.
Jean de Tingeron.
Girard de Bourdigny.
François Magnin.

1419

Raimond d'Orsières.
Girard de Villier.
Jacques de Rolle.
Girard de Bourdigny.

1420

Aymon de Sallanches.
Pierre Gaillard.
Nycod de Veygier.
Jean de Jussy.

1421

Jérôme de Saint-Michel.
Jean Maruglier *ou* Marugler.
Jean Durand.
Pierre de la Versoye.

1422

Jean Gay.
Henri Servion.
Jean Durand.
Pierre Pécolat.

Syndics.**Secrétaires d'État.****1423**

Jacques Dupont.
 François Chambrier.
 Jean Gavit.
 Pierre de la Fontaine.

1424

François Chambrier.
 Hudriod l'Hermite.
 Henri Cohendier.
 François Moine.

1425

Ami du Vernay.
 Jean de Jussy.
 Etienne Forrier.
 Girard de Bourdigny.

1426

Henri Servion.
 Claude de la Chapelle.
 Berthet de Carro.
 Etienne de Vyouz (*ou* Vyuz).

1427

François Chambrier.
 Pierre de Fer.
 Pierre du Mont.
 Etienne de Vyuz.

1428

Pierre d'Auberes.
 Pierre Baud.
 Jacques Duval.
 Jaquemet de Sombaville.

François Moine.

.

Syndics.**Secrétaires d'État.****1429**

Pierre de Fer.
 Aymon de Tingeron.
 Clément Poutex.
 Pierre Velliet.

| François Moine.

1430

Jean Maruglier ¹.
 François Moine.
 Pierre de Sonnay.
 Pierre Fournier.

1431

Raimond d'Orsières.
 Jacques de Rolle.
 Girard de Bourdigny.
 Johannet de la Fontaine.

1432

François de Veygier.
 François Magnin.
 Amé du Saix.
 François Oboli.

1433

Jacques du Pont.
 Jean de Strata.
 Guillaume Martin.
 Claude Gaillard.

1434

Humbert Goyet.
 Jaquemet de Sombaville.
 Guillaume Marquis.
 Rolet Guillet.

| François Moine.

¹ Et non *Maniglier* comme l'écrit Galiffe.

Syndics.**Secrétaires d'État.****1435**

Jean du Vernay.
 Barthélemy Asinari.
 Guillaume de Joinville.
 Guillaume de Servigny.

Pierre Roset.

1436

Humbert Goyet.
 Jaquemet de Sombaville.
 Guillaume Marquis.
 Rolet Guillet.

François Moine.

1437

Girard de Bourdigny.
 Jacques de Pesmes.
 Claude De la Chapelle.
 Pierre Baud.

Pierre Roset.

1438

Hugues Roux.
 Berthet de Carro.
 Jean de Strata.

Le même.

1439

François Oboli.
 Clément Poutex.

Le même.

1440

Humbert Goyet.
 François Magnin.
 Pierre de Sonnay.

Le même.

1441

Pierre d'Auberes.
 Jean Cicalat.
 Pierre Fournier.
 Poncet Clavel.

Le même.

Syndics.**Secrétaires d'État.****1442**

François Moine.
Berthet de Carro.
Pierre de la Fontaine.
Rollet Curtet.

| Henri Cottonet.

1443

Antoine Favre.
Jean Jacel.

1444

Jean Barre.
Pierre de Sonnay.
Aymonet Mugnier.
Aymon du Nant.

| Henri Cottonet.

1445

François Moine.
Jaquemet de Sombaville.
Jean de Strata.
Antoine L'Hoste.

| Pierre Roset.

1446

Pierre de Fer.
Jean Servion.
Berthet de Carro.
Pierre de la Fontaine.

| *Le même.*

1447

François Moine.
François Oboli.
Humbert de Bonne.
Jean de Rolle.

| *Le même.*

1448

Barthélemy Asinari.
Jean d'Orsières.
Claude de Pesmes.
Clément Poutex.

Syndics.**Secrétaires d'État.**

1449

Pierre Fabri.
Pierre Gavit.
Jean Genod.
Mermet du Nant.

Pierre Roset.

1450

Aymé Aymonod.
Antoine Moine.
Antoine de Saint-Michel.
Raimond de Privessin dit de
Leyssu.

1451

D'après GALIFFE.

Hugues de Bourdigny.
Berthet de Carro.
Jean de Rolle.
Henri Servion.

Pierre Roset.

*D'après le Livre des Comptes
de BARTHÉLEMY VINCENT.*

François Oboli.
Jaquemet de Sombaville.
Girard d'Esnay.
Amédée de Pesmes.

Le même.

1452

Berthet de Carro.
Jean de Rolle.
Jean Servion.
Girard d'Esnay.

Le même.

1453

François Oboli.
Jaquemet de Sombaville.
Girard d'Esnay.
Amédée de Pesmes.

Syndics.**Secrétaires d'État.**

1454

Jean Roget.
Jean d'Orsières.
Pierre Crochon.
Thomas de la Fontaine.

Michel Montyon.

1455

Jean de la Foye.
Girard d'Esnay.
Jaquemet de Sombaville.
Raimond Privessin *dit* de
Leysu.

Girard de la Foge.

1456

Michel Montyon.
Jacques de Saint-Michel.
Mermet du Nant.
Henri Emeric *dit* d'Espagne.

1457

Humbert de Bonne.
Philibert Destri.
Perronet Emonin.
Rolet Guilliet.

Girard de la Foge.

1458

Jean Servion.
Amé du Saix.
Clément Poutex.
Jean Maigne.

Pierre Prevost.

1459

Jean de Rolle.
Pierre Prevost.
Pierre Cicalat.
Léger Chevalier.

Pierre Braset.

Syndics.**Secrétaires d'État.****1460**

Girard d'Esney.
 Michel Montyon.
 Jacques de Saint-Michel.
 Amédée de Pesmes.

| Pierre Braset.

1461

Jean Servion.
 Amé du Saix.
 Jean du Sougey.
 François Crochon.

| Pierre Braset.
 Perronet Emonin tient quel-
 quefois le registre.

1462

Jean de Rolle.
 Jean du Sougey.
 Perronet Emonin.
 François Vincent.

1463

Hugues de Rolle.
 Pierre de Veytey.
 Aimat de Maliis.
 Guichard Guat.

| Pierre Braset.

1464

Raimond Privessin.
 Ansermet Marval.
 Jean Pollyut.
 Mermet du Nant.

| *Le même.*

1465

Jean d'Orsières.
 Aymon de Versonay.
 Jacob de Saint-Michel.
 Henri Emery, dit d'Espagne.

| *Le même.*

Syndics.

Secrétaires d'État.

1466

Jean de la Foge.
 Etienne Achard.
 Léger Chevalier.
 Claude Ravonel *ou* Ravunel.

Pierre Braset.

1467

Jean de la Foge.
 Léger Chevalier.
 Aymon de Lestelley.
 Nantermet Festi.

Le même.

1468

Humbert de Bonne.
 Antoine de Saint-Michel.
 André Rey.
 Claude Ravonel.

Le même.

1469

Le 25 mai, acte.

Michel Montyon.
 Louis de Veyrier.
 Pierre de Veytey.
 Nicolin de Liga.

Girard Roget.

Le 9 août, acte.

Antoine L'Hoste.
 Michel Montyon.
 Louis de Veyrier.
 Nicolin de Liga.

Le même.

1470

Jean d'Orsières.
 Pierre Gavit.
 Guichard Guat.
 Claude Cavucin.

Girard Roget.
Mentionnés dans un acte :
 Mermet du Nant.
 Nantermet Festi.

Syndics.**Secrétaires d'État.****1471**

Mermet du Nant.
Guillaume Favre.
Girard de Vaud.
Jean de la Fontaine.

| Girard Roget.

1472

Barthélemy de Saint-Martin.
Mermet du Nant.
François Crochon.
Nicolin Lingot, *dit* de Liga.

| *Le même.*

1473

Michel Montyon.
Claude Ravonel.
Jean Carrier.
Claude Cavucin.

| Guillaume de Quarro *ou*
Carro, *et non* François,
comme le dit Galiffe.

1474

Jean d'Orsières.
Michel Montyon.
Antoine de Saint-Michel.
Girard de Vaud.

| *Le même.*

1475

Humbert de Bonne.
Pierre Gavit.
Nicolin de Liga.
Jean de la Foge.

| Guillaume de Carro.
Claude Cavucin.

1476

Jean d'Orsières.
Pierre Magnin.
Claude Ravonel.
Girard Roget.

| Guillaume de Carro.
D'après Galiffe :
Claude Cavucin.

Syndics.

Secrétaires d'État.

1477

Jacques Nergue <i>ou</i> Nerga.		Girard de la Foge.
Besançon d'Orsières.		Hugonin Conseil.
Girard Blancmantel.		
Barthélemy Bernard <i>dit</i> du Mont.		

1478

Jean du Saix.		Guillaume Vincent.
Pierre Braset.		Guillaume de Carro.
Nicolin Lingot <i>dit</i> de Liga.		<i>D'après Galiffe :</i>
Hugonet Vallet.		H. Conseil.

1479

Jean de Pesmes; <i>à sa place,</i> <i>à dater du 12 octobre :</i> Henri Emery.		Hugonin Conseil.
Girard de Roget.		
Antoine Achard.		
Pierre du Nant.		

1480

Henri Emery <i>dit</i> d'Espagne.		<i>Le même.</i>
Jean Pollyut.		
François Gros.		
Guillaume de la Crose.		

1481

Nicolin Lingot <i>ou</i> de Liga.		<i>Le même.</i>
Pierre Magnin.		
André Regis <i>ou</i> Rey.		
Guillaume Fabri.		

1482

Pierre Floret.		<i>Le même.</i>
Pierre Braset.		
Hugonin Vallet.		
Guillaume de Carro.		

Syndics.**Secrétaires d'État.****1483**

Girard de Vaud.
 Etienne Pécolat.
 Jean Maillard.
 Girard Roget.

| Antoine Lyonardi.

1484

Henri Emery dit d'Espagne.
 Pierre du Nant.
 François de Veyrier.
 Pierre Floret.

| *Le même.*

1485

Jean du Saix.
 Claude Gavit.
 Claude Ravonel.
 Guillaume de Carro.

| *Le même.*

1486

Jean Regis ou Rey.
 Pierre Braset.
 Guillaume Favier.
 Pierre de Versonex ou Verso-
 nay.

| *Le même.*

1487

Claude Gavit.
 Girard de Vaud.
 Jean des Plans.
 Jean de Lunes.

| *Le même.*

1488

Claude Gavit.
 Amblard d'Orsières.
 Hugonin Conseil.
 Léonard Aquinea.

| Guillaume Favier.

Syndics.

Secrétaires d'État.

1489

Claude Gavit.
Pierre de Versonex.
Jean des Plans.
Hugues du Pont.

1490

Guillaume de Carro.
Antoine Lionardi.
Jacques Paquet.
Jean Baud.

1491

Claude Gavit.
Pierre Braset.
Jean des Plans.
Pierre d'Orsières.

Guillaume de la Crose.

Depuis Juillet :

Ant. Lionardi.

1492

Léonard Aquinea.
Girard de Vaud.
Jean Maillard.
Pierre Porral.

Jean Janin.

1493

Guignes Prevost.
Michel Lingot *dit* de Liga.
Pierre du Nant.
Pierre Gachet.

1494

Claude Gavit.
Hugonin Conseil.
Louis Vêpres.
Aymé Goule.

Antoine Richard. (Il est qualifié dans un endroit de *secrétaire ducal.*)

Syndics.

Secrétaires d'État.

1495

Jean des Plans.
Léonard Aquinea.
Claude Chateauf. *A sa
place, depuis le 11 Décem-
bre*: Pierre du Nant.
Pêtremand de Malbuisson.

Guillaume de la Crose.

1496

Claude Gavit.
Pierre Levrier.
Jean Maillard.
Pierre Charbonnier.

Le même.

1497

Pierre Braset.
Jean des Plans.
Perceval Peyrolier.
Jean Nergue.

Le même.

1498

Claude Gavit.
Hugonin Conseil.
André Guat.
Antoine Lionardi.

Le même.

1499

Claude Gavit.
André Guat.
Jean Buet.
Henri du Nant.

Le même.

1500

Claude Gavit.
Pierre d'Orsières.
Antoine Lionardi.
Guillaume Roget.

Le même.

Syndics.**Secrétaires d'État.****1501**

Pierre de Versonex.
 Pierre Braset.
 Jean de Fernex.
 Henri du Nant.

Guillaume de la Crose.

1502

Claude Gavit.
 Pierre Levrier.
 Perceval Peyrolier.
 Jean Janin.

Louis Montyon.

1503

Pierre d'Orsières.
 Girard de Vaud.
 Henri du Nant.
 Pétremand de Malbuisson.

Le même.

1504

Claude Gavit.
 Pierre Levrier.
 Guigues Prevost.
 Antoine Pécolat.

Le même.

1505

Pierre Levrier.
 Hugonin de Bourdigny.
 Pierre d'Orsières.
 Pétremand de Malbuisson,
*mort en Juillet. Pierre de
 Fernex lui succède.*

Le même.

1506

Pierre de Versonex.
 Pierre Levrier.
 Hugues de Bourdigny.
 Pierre de Fernex.

Le même.

Syndics.**Secrétaires d'État.**

1507

Pierre Levrier.
 Pierre d'Orsières.
 Henri du Nant.
 Michel Nergue *ou* Nergaz.

Louis Montyon.

1508

Pierre Levrier.
 Hugues de Bourdigny.
 Pierre de Fernex.
 Aimé Goule.

Le même.

1509

Pierre d'Orsières.
 Jean Bailli.
 Colin Chiquand.
 François Déléamont.

Le même.

1510

Pierre d'Orsières.
 Guigues Prevost.
 Henri du Nant.
 Conrad Hugues.

Le même.

1511

Pierre de Veronex.
 Hugues de Bourdigny.
 Michel Nergue *ou* Nerga.
 François Déléamont.

Le même

1512

Pierre d'Orsières.
 Guigues Prevost.
 Pierre de Fernex.
 Antoine de la Fontaine.

Le même.

Syndics.

Secrétaires d'État.

1513

Pierre Levrier.
 Michel Nergue *ou* Nerga.
 Jean Delamare.
 Henri Emonin.

| Louis Montyon.

1514

Pierre d'Orsières.
 François Déléamont.
 Rolet Nicolas.
 Etienne Bioleys.

| *Le même.*

1515

Pierre d'Orsières.
 Guigues Prevost.
 Michel Nergue *ou* Nerga.
 Henri Emonin.

| *Le même.*

1516

Pierre d'Orsières.
 François Déléamont.
 Hugues de Bourdigny.
 François Cartelier *dit* Motil-
 lier.

| *Le même.*

1517

Pierre Levrier.
 Michel Nergue *ou* Nerga.
 Claude Richardet.
 Martin Porral.

| *Le même.*

1518

Pierre Montyon.
 Jean-Louis Ramel.
 Claude Vandel.
 Besançon Hugues.

| Ami Porral.

Syndics.

Secrétaires d'État.

1519

Guignes Prevost.
Etienne de la Mare.
Louis Plonjon.
Jean Bailli.

Ami Porral.

Le 27 Août, ces quatre Syndics furent déposés, et, le lendemain, on élut à leur place :

Pierre de Versonex.
Pierre Montyon, *mort en Octobre ; remplacé par François Déléamont.*
Pierre de Fernex, le jeune.
Guillaume Danel.

Etienne Bioleys.

1520

Pierre de Versonex.
François Déléamont.
Pierre de Fernex, le jeune.
Guillaume Danel.

A. de la Fontaine.
Etienne Bioleys.

1521

Louis Montyon.
François Cartelier, *dit Motillier.*
Louis Lestellay.
Guillaume Aquinea.

Etienne Bioleys.

1522

Pierre d'Orsières.
Hugonin Fabri.
Guillaume Megex.
Jacques Frojon.

Le même.

Syndics.

Secrétaires d'État.

1523

Jean-Louis Ramel.		Etienne Bioleys.
Jean Baud.		
Claude Vandel, <i>mort en Novembre ; remplacé par</i> Antoine de la Fontaine.		
Jean Migerand.		

1524

Antoine de la Fontaine.		<i>Le même.</i>
Claude Richardet.		
François Forneret.		
Bernard Dumont.		

1525

Louis Montyon.		<i>Le même.</i>
Guillaume Pensabin.		
Jean Balard.		
Jean Bouvier.		

1526

Jean Philippe.		Ami Porral.
Girardin Bergeiron.		
Nicod Duvillard.		
Matthieu Carrier.		

1527

Jean-Louis Ramel.		<i>Avant le 3 Avril, Ami Porral.</i>
Jean Migerand.		<i>A dater du 3 Avril, Ami Curtet.</i>
Guillaume Hugues.		
Jean Coquet.		

1528

Besançon Hugues.		Ami Curtet.
Nicolin Ducrest.		
Girardin de la Rive.		
Etienne Macheret.		

Syndics.**Secrétaires d'État.**

1529

Ami Girard.
Robert Vandel.
Benoit Genoud.
Michel Sept.

Ami Curtet.

1530

Jean Balard.
Jean-Ami Curtet.
Jean Levrier.
Perrin Villiet.

Robert Vandel.

1531

Claude Richardet.
Pierre Bienvenu.
Boniface Hoffischer.
Antoine Chiccand.

Le même.

1532

Guillaume Hugues, *mort en*
Novembre; remplacé par
Jean-Louis Ramel.
Claude Savoye.
Claude du Mollard.
Ami Porral.

Robert Vandel *jusqu'au 2*
Juillet; provisoirement Clau-
de Roset le remplace.

1533

Nicolin Ducrest.
Pierre Malbuisson.
Jean Coquet.
Claude Baud.

Claude Roset.

1534

Michel Sept.
Jean-Ami Curtet.
Ami de Chapeaurouge.
François Duvillard.

Le même.

Syndics.

Secrétaires d'Etat.

1535

Antoine Chiccand.
Ami Bandières.
Hudriod du Mollard.
Jean Philippin.

Claude Roset.
Substitut : Barthélemy Mes-
sier.

1536

Claude Savoye.
Ami Porral.
Etienne de Chapeaurouge.
Aimé Levet.

Les mêmes.

1537

Jean-Ami Curtet.
Claude Pertemps.
Pernet Desfosses.
Jean Goule.

Les mêmes.

1538

Claude Richardet.
Jean Philippin.
Ami de Chapeaurouge.
Jean Lullin.

Pierre Ruffi.

1539

Jean Coquet.
Antoine Chiccand.
Girardin de la Rive.
Hudriod du Mollard.

Pierre Ruffi; *mais on trouve
dans un acte* :
Claude Roset et
Richard Vellu.

1540

Etienne de Chapeaurouge.
Jean Philippin.
Etienne Dada, *mort en char-
ge; remplacé par* Domaine
D'Arlod.
Antoine Gerbel.

Pierre Ruffi.

Syndics.

Secrétaires d'État.

1541

Jean-Ami Curtet.
Ami Bandière.
Pernet Desfosses.
Domaine Darlod.

Pierre Ruffi.

1542

Ami Porral.
Claude Pertemps.
Claude Roset.
Amblard Cornaz.

Le même.

1543

Jean Coquet.
Girardin de la Rive.
Antoine Chiccard.
Hudriod du Mollard.

Pierre Ruffi et (à dater du 9
Décembre) François Béguin.

1544

Antoine Gerbel.
Pierre Tissot.
Jean Philippin.
Michel Morel.

Pierre Ruffi.
François Béguin.

1545

Jean-Ami Curtet.
Ami Perrin.
Domaine Darlod.
Jacques Des Arts.

Les mêmes.

1546

Claude Roset.
Amblard Cornaz.
Jean Lambert
Claude Du Pan.

Les mêmes.

Syndics.**Secrétaires d'État.**

1547

Girardin de la Rive.
 Antoine Chiccand.
 Hudriod du Mollard.
 François Béguin.

Pierre Ruffi.

1548

Jean Philippin.
 Pernet Desfosses.
 Etienne de Chapeaurouge.
 Pierre Vandel.

Le même.

1549

Ami Perrin.
 Domaine d'Arlod.
 Pierre Tissot.
 Henri Aubert.

Pierre Ruffi *jusqu'en Septem-
 bre*; après lui, Claude Ro-
 set, François Béguin.

1550

Amblard Cornaz.
 Claude Du Pan.
 Pierre Bonna.
 Michel de l'Arche.

Claude Roset.
 François Béguin.

1551

Antoine Chicand.
 Jacques Des Arts.
 Michel Morel.
 François Chamois.

Les mêmes.

1552

Jean-Ami Curtet.
 Hudriod du Mollard.
 Jean Philippin.
 Pierre Vandel.

Les mêmes.

Syndics.

Secrétaires d'État.

1553

Ami Perrin.
Etienne de Chapeaurouge.
Domaine d'Arlod.
Pernet Desfosses.

Claude Roset.
François Béguin.

1554

Amblard Cornaz.
Pierre Tissot.
Claude Du Pan.
Michel de l'Arche.

Les mêmes.

1555

Jean Lambert.
Henri Aubert.
Pierre Bonna.
Pierre-Jean Jessé.

Claude Roset.
François Béguin.
*Le premier jusqu'au mois de
décembre seulement ; il est
remplacé par Michel Roset
son fils.*

1556

Jean-Ami Curtet.
Jean Chautems.
Jean Baudichon.
Pierre Migerand.

Michel Roset et François Bé-
guin, *jusqu'au 9 février.*
*A dater de ce moment, Mi-
chel de l'Arche et Michel
Roset.*

1557

Pernet Desfosses.
Jean Pernet.
Louis Franc.
Guillaume Chicand.

Michel de l'Arche.
Michel Roset.
*Le 13 décembre, Michel de
l'Arche est remplacé par
Jean-François Bernard.*

1558

Amblard Cornaz.
Michel de l'Arche.
Jean Donzel.
François Chevalier.

Michel de l'Arche.
Jean-François Bernard.

Syndics.**Secrétaires d'État.**

1559

Henri Aubert.
Jean Porral.
Jean-François Bernard.
Barthélemy Lect.

Michel Roset.

1560

Pierre Migerand.
Michel Roset.
Jacques Blondel.
Claude de la Maisonneuve.

Jean-François Bernard.

1561

J.-Ami Boteillier dit Curtet.
Jean Pernet, *meurt en charge,*
remplacé le 16 Mars par
Jean Donzel, qui meurt
bientôt, remplacé le 27
Avril par Louis Bon.
Louis Franc.
Guillaume Chicand.

Le même.

1562

Amblard Cornaz.
Michel de l'Arche, *meurt en*
charge, remplacé par Jean-
François Bernard, le 11
Juillet.
François Chevalier.
Ami de Chateauneuf.

Pierre Chenalat.
Claude Gallatin, le jeune.

1563

Pernet Desfosses.
Henri Aubert.
Jean-François Bernard.
Barthélemy Lect.

Les mêmes.

Syndics.**Secrétaires d'État.****1564**

Pierre Migerand.
 Michel Roset.
 Jacques Blondel.
 Claude de la Maisonneuve.

Pierre Chenalat.
 Claude Gallatin, le jeune.

1565

Jean-Ami Boteillier.
 Louis Franc.
 Guillaume Chicand.
 Pierre Guaict.

*Les mêmes.***1566**

Amblard Cornaz.
 François Chevalier.
 Ami de Chateauneuf.
 Gaspard Villet.

*Les mêmes.***1567**

Henri Aubert.
 Jean-François Bernard.
 Barthélemy Lect.
 Etienne de Chapeaurouge.

*Les mêmes.***1568**

Michel Roset.
 Jacques Blondel.
 Claude de la Maisonneuve.
 Domaine Fabri.

*Les mêmes.***1569**

Louis Franc.
 Pierre Guaict.
 Pierre Chappuis.
 Nicolas Ferra.

Les mêmes.

Syndics.**Secrétaires d'État.****1570**

Amblard Corne ou Cornaz.
 Ami de Chateauf.
 Gaspard Villet.
 Dominique Chabrey.

*Les mêmes.***1571**

Henri Aubert.
 Jean-François Bernard.
 Barthélemy Lect.
 Jean-François Pittard.

*Les mêmes.***1572**

Michel Roset.
 Jacques Blondel.
 Claude de la Maisonneuve.
 Etienne Maillet.

*Les mêmes.***1573**

Louis Franc.
 Pierre Chenalat.
 Ami Varro.
 Claude de la Pasle.

Claude Gallatin.
 Michel Varro.

1574

Ami de Chateauf.
 Gaspard Villet.
 Dominique Chabrey.
 Antoine Liffort.

*Les mêmes.***1575**

Jean-François Bernard.
 Pierre Guaict.
 Jean-François Pittard.
 Ami Pictet.

Les mêmes.

Syndics.**Secrétaires d'État.****1576**

Michel Roset.
 Jacques Blondel.
 Claude de la Maisonneuve.
 Etienne Maillet.

Claude Gallatin.
 Michel Varro.

1577

Louis Franc.
 Pierre Chenalat.
 Ami Varro.
 Pierre Fabri.

Claude Gallatin.
 Pierre Alliod.

1578

Ami de Chateauneuf.
 Gaspard Villet.
 Dominique Chabrey.
 Antoine Liffort.

Claude Gallatin.
 Paul Chevalier.

1579

Jean-François Bernard.
 Pierre Guaict.
 Jean-François Pittard.
 Claude de la Pasle.

*Les mêmes.***1580**

Michel Roset.
 Etienne Maillet.
 Claude Gallatin.
 Jean Canal.

Paul Chevalier.

1581

Pierre Chenalat.
 Ami Varro.
 Ami Pictet.
 Pierre Fabri.

Claude Gallatin.
 Paul Chevalier.

Syndics.

Secrétaires d'État.

1582

Gaspard Villet.
 Dominique Chabrey.
 Antoine Liffort.
 Michel Varro.

Claude Gallatin.
 Paul Chevalier.

1583

Jean-François Bernard.
 Pierre Guaict.
 Jean-François Pittard.
 Jacques Manlich.

Les mêmes.

1584

Michet Roset.
 Ami de Chateauneuf.
 Jean Canal.
 François de la Maisonneuve.

Les mêmes.

1585

Pierre Chenalat.
 Ami Varro.
 Ami Pictet.
 Pierre Fabri.

Les mêmes.

1586

Dominique Chabrey.
 Antoine Liffort.
 Michel Varro.
 George de la Rive.

Les mêmes.

1587

Jean-François Bernard, *mort
 en charge, remplacé par*
 Paul Chevalier.
 Pierre Guaict.
 Jacques Manlich.
 Jean Duvillard.

Claude Gallatin.
 Jean Gautier.

Syndics.

Secrétaires d'État.

1588

Michel Roset.
Jean Canal.
François de la Maisonneuve.
Paul Chevalier.

Claude Gallatin.
Jean Gautier.

1589

Pierre Chenalat.
Ami Varro.
Jean Maillet.
François de Chapeaurouge.

Les mêmes.

1590

Dominique Chabrey.
Ami Pictet.
Claude Andrion.
Jean Du Pan.

Les mêmes.

1591

Ami de Chateauneuf.
Jacques Manlich.
George de la Rive.
Jean Duvillard.

Les mêmes.

1592

Michel Roset.
Jean Canal.
François de la Maisonneuve.
Paul Chevalier.

Les mêmes.

1593

Pierre Chenalat.
Ami Varro.
Jean Maillet.
François de Chapeaurouge.

Les mêmes.

Syndics.**Secrétaires d'État.**

1594

Dominique Chabrey.
 Antoine Liffort.
 Claude Andrion.
 Jean Du Pan.

Claude Gallatin.
 Jean Gautier.

1595

Ami Pictet.
 Claude Gallatin.
 George de la Rive.
 Jean Duvillard.

Jean Gautier.
 Philibert Blondel.

1596

Michel Roset.
 Jean Canal.
 François de la Maisonneuve.
 Paul Chevalier,

Les mêmes.

1597

Jacques Manlich.
 Jean Maillet.
 François de Chapeaurouge.
 Jacques Lect.

Jean Gautier.
 François Franc.

1598

Dominique Chabrey.
 Claude Andrion.
 Jean du Pan.
 Jean Favre.

Jean Gautier.
 Jacob Anjorant.

1599

Ami Pictet.
 George de la Rive.
 Jean Duvillard.
 Pierre Fabri.

Les mêmes.

Syndics.**Secrétaires d'État.**

1600

Michel Roset.
Jean Canal.
François de la Maisonneuve.
Pierre Rigot.

Jean Gautier.
Jacob Anjorant.

1601

Jacques Manlich.
François de Chapeaurouge.
Jacques Lect.
Jean Rilliet.

Les mêmes.

1602

Dominique Chabrey.
Claude Andrion.
Michel Barrillet.
Philibert Blondel.

Les mêmes.

1603

Jean Maillet.
Jean Du Pan.
Jean Favre.
Jean Budé de Vérace.

Jean Gautier.
Jean Sarasin le jeune.

1604

Michel Roset.
Ami Pictet.
François de la Maisonneuve.
Jean Duvillard.

Jean Gautier.
Abraham Gallatin.

1605

François de Chapeaurouge.
Jacques Lect.
Jean Rilliet.
Jean Sarasin le jeune.

Les mêmes.

Syndics.**Secrétaires d'État.****1606**

Dominique Chabrey.
 George de la Rive.
 Pierre Fabri.
 Michel Barillet.

Jean Gautier.
 Abraham Gallatin.

1607

Jean Favre.
 Jean Budé de Vérace.
 Jean de la Maisonneuve.
 Jacob Anjorant.

*Les mêmes.***1608**

Michel Roset.
 Jean Duvillard.
 Ami Mestrezat.
 Jean Savion.

Jean Gautier.
 Jean Lullin.

1609

François de Chapeaurouge.
 Jacques Lect.
 Jean Rilliet.
 Jean Sarasin.

*Les mêmes.***1610**

Dominique Chabrey.
 Jean Du Pan.
 Pierre Fabri.
 Abraham Maillard.

Jean Savion.
 Joseph de Normandie.

1611

Jean Favre.
 Michel Barrilliet.
 Jacob Anjorant.
 Aimé de Chateauneuf.

Les mêmes.

Syndics.**Secrétaires d'État.****1612**

Michel Roset.
Ami Mestrezat.
Jean Sarasin.
Abraham Dansse.

Joseph de Normandie.
Jean Dumont.

1613

François de Chapeaurouge.
Jean Rilliet.
David Colladon.
Jacques de la Maisonneuve.

*Les mêmes.***1614**

Dominique Chabrey.
Jean Du Pan.
Jean Sarasin.
Abraham Maillard.

*Les mêmes.***1615**

Jean Favre.
Michel Barrilliet.
Jacob Anjorant.
Aimé de Chateauneuf.

*Les mêmes.***1616**

Pierre Fabri.
Jean Savion.
Abraham Dansse.
Pierre Lullin.

*Les mêmes.***1617**

Ami Mestrezat.
David Colladon.
Abraham Gallatin.
David L'Archevêque.

Les mêmes.

Syndics.**Secrétaires d'État.****1618**

Jean Du Pan.
Jean Sarasin.
Joseph de Normandie.
Jean de la Rive.

Jean Dumont.
Pierre Guaict.

1619

Jean Favre.
Michel Barrilliet.
Jacob Anjorant.
Aimé de Chateauneuf.

Joseph de Normandie.
Pierre Guaict.

1620

Pierre Fabri.
Jean Savion.
Abraham Dansse.
Pierre Mus.

*Les mêmes.***1621**

David Colladon.
David L'Archevêque.
Daniel Roset.
Jacques Pictet.

Jean Sarasin.
Pierre Guaict.

1622

Jean Du Pan.
Jean Sarasin.
Jean De la Rive.
Jacques Bitri.

Pierre Guaict.
Isaac Gallatin.

1623

Michel Barrilliet.
Jacob Anjorant.
Aimé de Chateauneuf.
Pierre Lullin.

Les mêmes.

Syndics.**Secrétaires d'État.**

1624

Pierre Fabri.
Jean Savion.
Abraham Dansse.
Pierre Mus.

Pierre Guaict.
Isaac Gallatin.

1625

David Colladon.
Jacques Pictet.
Michel Voisine.
Pierre Guaict.

Isaac Gallatin.
Ami Favre.

1626

Jean Sarasin l'aîné.
Jean De la Rive.
Jacques Bitri.
Ami Favre.

Pierre Guaict.
Isaac Gallatin.

1627

Michel Barrilliet.
Jacob Anjorant.
Aimé de Chateauneuf.
Pierre Lullin l'aîné.

Les mêmes.

1628

Pierre Fabri.
Jean Savion.
Abraham Dansse.
Pierre Mus.

Les mêmes.

1629

David Colladon.
Jacques Pictet.
Pierre Guaict.
Pierre Dupuis.

Isaac Gallatin.
Jean Sarasin le jeune.

Syndics.**Secrétaires d'État.****1630**

Jean Sarasin.
Jean De la Rive.
Jacques Bitri.
Ami Favre.

Pierre Guaict.
Isaac Gallatin.

1631

Jacob Anjorant.
Aimé de Chateauneuf.
Pierre Lullin l'aîné.
Domaine Mestrezat.

Isaac Gallatin.
Jean Sarasin le jeune.

1632

Abraham Dansse.
Pierre Mus.
Urbain Pan.
Jean Sarasin le jeune.

Isaac Gallatin.
Jacques Godefroy *ou* Godefroy.

1633

David Colladon.
Pierre Guaict.
Pierre Dupuis.
Isaac Gallatin.

Jean Sarasin.
Jacques Godefroy.

1634

Jean De la Rive.
Jacques Bitri.
Ami Favre.
Jean de Normandie.

*Les mêmes.***1635**

Jacob Anjorant.
Aimé de Chateauneuf.
Pierre Lullin l'aîné.
Domaine Mestrezat.

Les mêmes.

Syndics.**Secrétaires d'État.**

1636

Abraham Dansse.
Pierre Mus.
Urbain Pan.
Jean Sarasin.

Jacques Godeffroy.
Jean Voisine.

1637

Pierre Guaict.
Isaac Gallatin.
Pierre Lullin le jeune.
Jacques Godeffroy.

Jean Sarasin.
Jean Voisine.

1638

Jean De la Rive.
Jacques Bitri.
Ami Favre.
Jean de Normandie.

Les mêmes.

1639

Jacob Anjorant.
Pierre Lullin l'aîné.
Domaine Mestrezat.
Etienne Rilliet.

Les mêmes.

1640

Pierre Mus.
Pierre Dupuis.
Urbain Pan.
Jean Sarasin.

Jean Voisine.
Esaïe Colladon.

1641

Pierre Guaict.
Isaac Gallatin.
Pierre Lullin.
Jacques Godeffroy.

Les mêmes.

Syndics.**Secrétaires d'État.****1642**

Jean De la Rive.
 Ami Favre.
 Jean de Normandie.
 Jean Voisine.

Esaïe Colladon.
 Esaïe Chabrey.

1643

Jacob Anjorant.
 Jacques Bitri.
 Domaine Mestrezat.
 Etienne Rilliet.

*Les mêmes.***1644**

Pierre Mus.
 Pierre Dupuis.
 Esaïe Chabrey.
 André Pictet.

Jean Voisine.
 Esaïe Colladon.

1645

Pierre Guaict.
 Isaac Gallatin.
 Pierre Lullin.
 Jacques Godeffroy.

*Les mêmes.***1646**

Jean De la Rive.
 Jean de Normandie.
 Jean Voisine.
 Jacob Du Pan.

Esaïe Chabrey.
 Esaïe Colladon.

1647

Ami Favre.
 Domaine Mestrezat.
 Etienne Rilliet.
 Esaïe Colladon.

Esaïe Chabrey.
 Jacques Dufour.

Syndics.**Secrétaires d'État.****1648**

Pierre Mus.
 Pierre Dupuis.
 Esaïe Chabrey.
 André Pictet.

Esaïe Colladon.
 Jacques Dufour.

1649

Isaac Gallatin.
 Pierre Lullin.
 Jacques Godeffroy.
 Isaac Le Fort.

*Les mêmes.***1650**

Jean Voisine.
 Jacob Du Pan.
 Jacques Dansse.
 Jean-Antoine Sarasin.

*Les mêmes.***1651**

Ami Favre.
 Domaine Mestrezat.
 Etienne Rilliet.
 Esaïe Colladon.

Jacques Dufour.
 Jean Liffort.

1652

Esaïe Chabrey.
 André Pictet.
 Jacques de la Maisonneuve.
 Jean Trembley.

*Les mêmes.***1653**

Isaac Gallatin.
 Jacques Dufour.
 Abraham Gallatin.
 Louis de la Rue.

Isaac Fabri.
 Jean Liffort.

Syndics.**Secrétaires d'État.****1654**

Jean Voisine.
 Jacob Dupan.
 Jean-Antoine Sarasin.
 Marc Roset.

Isaac Fabri.
 Jean Liffort.

1655

Domaine Mestrezat.
 Etienne Rilliet.
 Esaïe Colladon.
 Jean Dupan.

Jacques Dufour.
 Jean Liffort.

1656

Esaïe Chabrey.
 André Pictet.
 Jacques de la Maisonneuve.
 Jean Trembley.

*Les mêmes.***1657**

Isaac Gallatin.
 Jacques Dufour.
 Abraham Gallatin.
 Louis de la Rue.

Jean Liffort.
 Jean Lullin.

1658

Jean Voisine.
 Jacob Dupan.
 Marc Roset.
 Odet Lect.

*Les mêmes.***1659**

Domaine Mestrezat.
 Esaïe Colladon.
 Jean Dupan.
 Isaac Fabri.

Les mêmes.

Syndics.

Secrétaires d'État.

1660

Esaïe Chabrey.
André Pictet.
Jean Liffort.
Gabriel de la Maisonneuve.

Jean Lullin.
Ami de Chapeaurouge.

1661

Isaac Gallatin.
Louis de la Rue.
Jacques Favre.
Jean Lullin.

Jacob Laurens.
Ami de Chapeaurouge.

1662

Jean Voisine.
Jacob Du Pan.
Marc Roset.
Odet Lect.

Jean Lullin.
Ami de Chapeaurouge.

1663

Esaïe Colladon.
Jean Du Pan.
Isaac Fabri.
Jacques Grenus.

Les mêmes.

1664

Esaïe Chabrey.
André Pictet.
Jean Liffort.
Gabriel de la Maisonneuve.

Ami de Chapeaurouge.
Michel Trembley.

1665

Isaac Gallatin.
Louis De la Rue.
Jean Lullin.
Jean Buisson.

Les mêmes.

Syndics.**Secrétaires d'État.****1666**

Jean Voisine.
 Jacob Du Pan.
 Marc Roset.
 Jacob Andrion.

Ami de Chapeaurouge.
 Michel Trembley.

1667

Esaïe Colladon.
 Jean Du Pan.
 Jacques Grenus.
 Michel de Normandie.

*Les mêmes.***1668**

Esaïe Chabrey.
 André Pictet.
 Gabriel de la Maisonneuve.
 Etienne Rocca.

Ami de Chapeaurouge.
 Jean Du Puy.

1669

Louis de la Rue.
 Jean Lullin.
 Ami de Chapeaurouge.
 Louis Trembley.

Samuel Humbert.
 Jean Du Puy.

1670

Jean Voisine.
 Jacob Du Pan.
 Marc Roset.
 Jacob Andrion.

*Les mêmes.***1671**

Esaïe Colladon.
 Jean Du Pan.
 Jacques Grenus.
 Michel de Normandie.

Les mêmes.

Syndics.

Secrétaires d'État.

1672

Gabriel de la Maisonneuve.
Etienne Rocca.
Gabriel Butini.
Michel Trembley.

Jean Du Puy.
Jean-Jacques De la Rive.

1673

Louis de la Rue.
Jean Lullin.
Ami de Chapeaurouge.
Louis Trembley.

Les mêmes.

1674

Jean Voisine.
Jacob Du Pan.
Marc Roset.
Pierre Fabri.

Les mêmes.

1675

Jean Du Pan.
Jacques Grenus.
Michel de Normandie.
Jean Sarasin.

Jean Du Puy.
Jean-Jacques De la Rive.

1676

Gabriel de la Maisonneuve.
Etienne Rocca.
Gabriel Butini.
Michel Trembley.

Jean Du Puy.
Augustin Pan.

1677

Ami de Chapeaurouge.
Louis Trembley.
Ezéciel Gallatin.
Jean-Jacques de la Rive.

Jean Du Puy.
Etienne Chabrey.

Syndics.

Secrétaires d'État.

1678

Jacob du Pan; *meurt en charge*:
 Ami de Chapeaurouge le
remplace.
 Pierre Fabri.
 Pierre Pictet.
 Jacques Pictet.

Jean Du Puy.
 Michel Humbert.

1679

Jean Du Pan.
 Jacques Grenus.
 Michel de Normandie.
 Jean Sarasin.

Jean Du Puy.
 Ami Le Fort.

1680

Gabriel de la Maisonneuve.
 Etienne Rocea.
 Gabriel Butini.
 Michel Trembley.

Les mêmes.

1681

Ami de Chapeaurouge.
 Ezéchiél Gallatin.
 Jean-Jacques De la Rive.
 Etienne Chabrey.

Les mêmes.

1682

Pierre Fabri.
 Pierre Pictet.
 Jacques Pictet.
 Augustin Pan.

Les mêmes.

1683

Jean Du Pan.
 Jacques Grenus.
 Michel de Normandie.
 Jean de Normandie.

Les mêmes.

Syndics.

Secrétaires d'État.

1684

Gabriel de la Maisonneuve.
Etienne Rocca.
Michel Trembley.
Ami Le Fort.

Jean Du Puy.
Pierre Gautier.

1685

Ami de Chapeaurouge.
Ezéchiél Gallatin.
Jean-Jacques de la Rive.
Etienne Chabrey.

Les mêmes.

1686

Pierre Fabri.
Pierre Pictet.
Jacques Pictet.
Augustin Pan.

Les mêmes.

1687

Jacques Grenus.
Michel de Normandie.
Jean de Normandie.
Jean Franconis.

Les mêmes.

1688

Etienne Rocca.
Michel Trembley.
Ami Le Fort.
Jean-Antoine Lullin.

Les mêmes.

1689

Ami de Chapeaurouge.
Ezéchiél Gallatin.
Jean-Jacques De la Rive.
Etienne Chabrey.

Pierre Gautier.
Jean-Robert Chouet.

Syndics.**Secrétaires d'État.**

1690

Pierre Fabri.
 Pierre Pictet; *mort en charge*
le 28 août, remplacé par
 Ezéchiél Gallatin.
 Jacques Pictet.
 Augustin Pan.

Pierre Gautier.
 Jean-Robert Chouet.

1691

Jacques Grenus.
 Michel de Normandie.
 Jean de Normandie.
 Jean Franconis.

Les mêmes.

1692

Etienne Rocca.
 Michel Trembley.
 Ami Le Fort.
 Jean-Antoine Lullin.

Les mêmes.

1693

Ezéchiél Gallatin.
 Jean-Jacques De la Rive.
 Etienne Chabrey.
 Jean-Louis Mestrezat.

Les mêmes.

1694

Pierre Fabri.
 Jacques Pictet.
 Augustin Pan.
 Pierre Sarasin.

Les mêmes.

1695

Jacques Grenus.
 Michel de Normandie.
 Jean de Normandie.
 Jacques Franconis.

Les mêmes.

Syndics.

Secrétaires d'État.

1696

<p>Etienne Rocca, <i>meurt en charge le 20 février</i>: Ezéchiél Gallatin <i>le remplace</i>. Michel Trembley. Ami Le Fort. Jean-Antoine Lullin.</p>	<p>Jean-Robert Chouet. Jean-Jacques Pictet.</p>
---	--

1697

<p>Ezéchiél Gallatin. Jean-Jacques de la Rive. Pierre Gautier. Pierre Lullin.</p>	<p><i>Les mêmes.</i></p>
--	--------------------------

1698

<p>Pierre Fabri. Jacques Pictet. Augustin Pan. Pierre Sarasin.</p>	<p>Pierre Gautier. Jean-Jacques Pictet.</p>
---	--

1699

<p>Jean de Normandie. Jean-Robert Chouet. Pierre Perdriau. Léonard Buisson.</p>	<p><i>Les mêmes.</i></p>
--	--------------------------

1700

<p>Michel Trembley. Ami Le Fort. Jean-Antoine Lullin. Jean-Jacques Pictet.</p>	<p>Pierre Gautier. Abraham Mestrezat.</p>
---	--

1701

<p>Ezéchiél Gallatin. Jean-Jacques de la Rive. Pierre Gautier. Pierre Lullin.</p>	<p>Abraham Mestrezat. Alphonse Butini.</p>
--	---

Syndics.**Secrétaires d'État.****1702**

Jacques Pictet.
 Augustin Pan.
 Barthélemy Lect.
 Jacques Favre.

Abraham Mestrezat.
 Alphonse Butini.

1703

Jean de Normandie.
 Jean-Robert Chouet.
 Léonard Buisson.
 Isaac Pictet.

*Les mêmes.***1704**

Michel Trembley.
 Ami Le Fort.
 Jean-Jacques Pictet.
 Horace-Bénédict Turrettini.

*Les mêmes.***1705**

Ezéchiél Gallatin.
 Jean-Jacques de la Rive.
 Pierre Gautier.
 Pierre Lullin.

Abraham Mestrezat.
 David Sartoris.

1706

Jacques Pictet.
 Jacques Favre.
 Théodore Grenus.
 Marc Du Pan.

*Les mêmes.***1707**

Jean de Normandie.
 Jean-Robert Chouet.
 Léonard Buisson.
 François Mestrezat.

Les mêmes.

Syndics.**Secrétaires d'État.****1708**

Michel Trembley.
Ami Le Fort.
Jean-Jacques Pictet.
Horace-Bénédict Turrettini.

Abraham Mestrezat.
David Sartoris.

1709

Ezéchiél Gallatin.
Pierre Gautier.
Pierre Lullin.
Jean-Pierre Trembley.

David Sartoris.
Marc-Conrad Trembley.

1710

Jacques Pictet.
Jacques Favre.
Marc Du Pan.
Abraham Mestrezat.

*Les mêmes.***1711**

Jean de Normandie, *mort en
mars; remplacé par Jac-
ques Pictet.*
Jean-Robert Chouet.
Léonard Buisson.
François Mestrezat.

*Les mêmes.***1712**

Ami Le Fort.
Jean-Jacques Pictet.
Horace-Bénédict Turrettini.
Jean-Jacques Rigot.

*Les mêmes.***1713**

Pierre Gautier.
Pierre Lullin.
Jean-Pierre Trembley.
David Sartoris.

Marc-Conrad Trembley.
Gabriel Grenus.

Syndics.**Secrétaires d'Etat.****1714**

Jacques Pictet.
 Jacques Favre.
 Marc Du Pan.
 Abraham Mestrezat.

Marc-Conrad Trembley.
 Gabriel Grenus.

1715

Jean-Robert Chouet.
 Léonard Buisson.
 Antoine Tronchin.
 Jean-Jacques Bonnet.

*Les mêmes.***1716**

Ami Le Fort.
 Jean-Jacques Pictet.
 Horace-Bénédict Turrettini.
 Jean-Jacques Rigot.

Marc-Conrad Trembley.
 Pierre Lect.

1717

Pierre Gautier.
 Pierre Lullin, *mort en Août ;
 remplacé par Jean-Jacques
 Pictet.*
 Jean-Pierre Trembley.
 David Sartoris.

*Les mêmes.***1718**

Jacques Pictet.
 Jacques Favre.
 Marc Du Pan.
 Abraham Mestrezat.

*Les mêmes.***1719**

Jean-Robert Chouet.
 Léonard Buisson, *mort en
 Janvier ; remplacé par Jac-
 ques Pictet.*
 Antoine Tronchin.
 Jean-Jacques Bonnet.

Les mêmes.

Syndics.**Secrétaires d'État.****1720**

Jean-Jacques Pictet.
 Horace-Bénédict Turrettini.
 Robert Rilliet.
 Jacques-François Fatio.

Marc-Conrad Trembley.
 Pierre Lect.

1721

Pierre Gautier.
 David Sartoris.
 Marc-Conrad Trembley.
 Gabriel Grenus.

Pierre Lect.
 Jean-Louis Burlamaqui.

1722

Jacques Favre.
 Marc Du Pan.
 François Dufour.
 Louis Lefort.

*Les mêmes.***1723**

Antoine Tronchin.
 Barthélemy Gallatin.
 Jean-Louis Chouet.
 Pierre Lect.

Jean-Louis Burlamaqui.
 Jean-Antoine Gautier.

1724

Horace-Bénédict Turrettini.
 Robert Rilliet.
 Jacques-François Fatio.
 Jacob de Chapeaurouge.

*Les mêmes.***1725**

David Sartoris.
 Marc-Conrad Trembley.
 Gabriel Grenus.
 Charles Lullin.

Les mêmes.

Syndics.**Secrétaires d'État.****1726**

Marc Du Pan.
 Louis Lefort.
 Jean Trembley.
 François Pictet.

Jean-Louis Burlamaqui.
 Jean-Antoine Gautier.

1727

Antoine Tronchin.
 Barthélemy Gallatin.
 Jean-Louis Chouet.
 Pierre Lect.

*Les mêmes.***1728**

Jacques-François Fatio.
 Jacob de Chapeaurouge.
 Jean Lullin.
 Jean-Louis Buisson.

*Les mêmes.***1729**

David Sartoris.
 Marc-Conrad Trembley.
 Gabriel Grenus.
 Charles Lullin.

Pierre Lect.
 Jean-Antoine Gautier.

1730

Louis Le Fort.
 Jean Trembley.
 François Pictet.
 Pierre Jaquet.

*Les mêmes.***1731**

Barthélemy Gallatin.
 Jean-Louis Chouet.
 Pierre Lect.
 Jean-Marc de la Rive.

Jean-Louis Du Pan.
 François-Jean Turretini.

Syndics.**Secrétaires d'État.****1732.**

Jacob de Chapeaurouge.
Jean Lullin.
Jean-Louis Buisson.
Louis-Frédéric Bonet.

Jean-Louis Dupan.
François-Jean Turrettini.

1733

David Sartoris.
Marc-Conrad Trembley.
Gabriel Grenus.
Charles Lullin.

*Les mêmes.***1734**

Louis Le Fort.
Jean Trembley.
François Pictet.
Théodore de Saussure.

*Les mêmes.***1735**

Barthélemy Gallatin.
Jean-Louis Chouet.
Pierre Lect.
Jean-Marc de la Rive.

*Les mêmes.***1736**

Jean Lullin.
Jean-Louis Buisson.
Louis-Frédéric Bonet.
Jacob Du Pan.

*Les mêmes.***1737**

Gabriel Grenus.
Jean-Louis Pictet.
André Gallatin.
Philippe Des Arts.

Les mêmes.

Syndics.

Secrétaires d'État.

1738

François Calandrini.
Jean-Louis Du Pan.
Jacques Rilliet.
Pierre Fabri.

François-Jean Turrettini.
Pierre Mussard.

1739

Barthélemy Gallatin.
Jean-Louis Chouet.
Pierre Lect, *mort en charge*;
remplacé par François Ca-
landrini.
Jean-Marc de la Rive.

Les mêmes.

1740

Gédéon Martine.
Pierre Rilliet.
Pierre Sales.
Michel Lullin de Chateau-
vieux.

Les mêmes.

1741

André Gallatin.
Philippe Des Arts.
François-Jean Turrettini.
Jacques Le Clerc.

Jacob Favre.
Pierre Mussard.

1742

François Calandrini.
Jean-Louis Du Pan l'aîné.
Jacques Rilliet.
Pierre Fabri.

Les mêmes.

1743

Barthélemy Gallatin.
Jean-Louis Chouet.
Jean-Marc de la Rive.
Jacob Favre.

Pierre Mussard.
François Humbert.

Syndics.**Secrétaires d'État.****1744**

Gédéon Martine.
 Pierre Rilliet.
 Pierre Sales.
 Michel Lullin de Chateau-
 vieux.

Pierre Mussard.
 François Humbert.

1745

André Gallatin.
 Philippe Des Arts.
 François-Jean Turretini.
 Jacques Le Clerc.

*Les mêmes.***1746**

François Calandrini.
 Jean-Louis Dupan l'aîné.
 Jacques Rilliet.
 Pierre Fabri.

*Les mêmes.***1747**

Jean-Louis Chouet.
 Jean-Marc de la Rive.
 Jacob Favre.
 Jean Cramer.

*Les mêmes.***1748**

Gédéon Martine.
 Pierre Rilliet.
 Pierre Sales.
 Michel Lullin de Chateau-
 vieux.

*Les mêmes.***1749**

André Gallatin.
 Philippe Des Arts.
 François-Jean Turretini.
 Jacques Le Clerc.

Les mêmes.

Syndics.**Secrétaires d'État.****1750**

François Calandrini.
Jean-Louis Du Pan l'aîné.
Pierre Fabri.
Pierre Mussard.

François Humbert.
Isaac Pictet.

1751

Jean-Louis Chouet.
Jean-Marc de la Rive.
Jacob Favre.
Jean Cramer.

*Les mêmes.***1752**

Michel Lullin de Chateau-
vieux.
Marc Pictet.
François Fatio.
Jean-Louis Saladin.

*Les mêmes.***1753**

Philippe des Arts.
François-Jean Turrettini.
Jacques Le Clerc.
André Gallatin.

Isaac Pictet.
Jean-Jacques de Chapeau-
rouge.

1754

Jean-Louis Dupan l'aîné.
Pierre Fabri.
Pierre Mussard.
Jean Galiffe.

*Les mêmes.***1755**

Jean-Louis Chouet.
Jacob Favre.
Jean Cramer.
Jean Trembley.

Les mêmes.

Syndics.**Secrétaires d'État.****1756**

Michel Lullin de Chateau-
vieux.
Marc Pictet.
François Fatio.
Jean-Louis Saladin.

Isaac Pictet.
Jean-Jacques de Chapeau-
rouge.

1757

François-Jean Turrettini.
André Gallatin.
Jean-Louis Calandrini.
Léonard Buisson.

*Les mêmes.***1758**

Pierre Fabri.
Pierre Mussard.
Jean Galiffe.
Jean-Louis Grenus.

*Les mêmes.***1759**

Jacob Favre.
Jean Cramer.
Jean Trembley.
Ami de Chapeaurouge.

*Les mêmes.***1760**

Michel Lullin de Chateau-
vieux.
Marc Pictet.
François Fatio.
Jean-Louis Saladin.

*Les mêmes.***1761**

François-Jean Turrettini.
André Gallatin.
Léonard Buisson.
Barthélemy Du Pan.

Les mêmes.

Syndics.**Secrétaires d'État.****1762**

Pierre Fabri, <i>mort le 17 Aout;</i> <i>remplacé par</i> François-Jean Turrettini. Pierre Mussard. Jean Galiffe. Jean-Louis Grenus.	Jean-Jacques de Chapeau- rouge. Pierre Lullin.
---	--

1763

Jacob Favre.
 Jean Cramer.
 Jean Trembley.
 Jean-Pierre Sartoris.

*Les mêmes.***1764**

Michel Lullin de Chateau-
 vieux.
 Marc Pictet.
 François Fatio.
 Jean-Louis Saladin.

*Les mêmes.***1765**

François-Jean Turrettini.
 André Gallatin.
 Léonard Buisson.
 Jean Jalabert.

*Les mêmes.***1766 et 1767****TROUBLES.**

*Les mêmes Syndics et les mêmes Secrétaires d'État sont
 maintenus.*

1768

Michel Lullin de Chateau-
 vieux.
 François Fatio.
 Jean-Louis Grenus.
 Jean-Jacques Bonnet.

Les mêmes.

Syndics.**Secrétaires d'État.****1769**

Jean-Louis Saladin.
Barthélémy Rilliet.
Robert Dunant.
René-Vincent Vial.

Jean-Jacques de Chapeau-
rouge.
Pierre Lullin.

1770

Jean Cramer.
Robert-Guillaume Rilliet.
Gabriel Rigot.
Jean-Louis Sales.

*Les mêmes.***1771**

André Gallatin.
Jacob Buffe.
Gédéon Turrettini.
Frédéric-Guillaume Bonnet.

*Les mêmes.***1772**

Michel Lullin de Chateau-
vieux.
François Fatio.
Jean-Jacques Bonnet.
Jean-Antoine Guainier.

*Les mêmes.***1773**

Jean-Louis Saladin.
Barthélemy Rilliet.
René-Vincent Vial.
Jean Sarasin.

*Les mêmes.***1774**

Robert-Guillaume Rilliet.
Gabriel Rigot.
Jean-Louis Sales.
André-Jacques Baraban.

Les mêmes.

Syndics.

Secrétaires d'État.

1775

Jacob Buffe.	Jean-Jacques de Chapeau-
Gédéon Turrettini.	rouge.
Frédéric-Guillaume Bonnet.	Pierre Lullin.
Louis Le Fort.	

1776

Michel Lullin de Chateau-	Pierre Lullin.
vieux.	Ami de Rochemont.
Jean-Jacques Bonnet.	
Jean-Antoine Guainier.	
Jacob de Chapeaurouge.	

1777

Jean-Louis Saladin.	<i>Les mêmes.</i>
Barthélemy Rilliet.	
René-Vincent Vial.	
Daniel Naville.	

1778

André-Jacques Baraban.	<i>Les mêmes.</i>
François Sarasin.	
Claude-Philippe Claparède.	
Jean-Louis Pictet.	

1779

Gédéon Turrettini.	<i>Les mêmes.</i>
Frédéric-Guillaume Bonnet.	
Louis Le Fort.	
Léonard Fatio.	

1780

Jean-Jacques Bonnet	<i>Les mêmes.</i>
Jean-Antoine Guainier.	
Gaspard Joly.	
Julien Dentand.	

Syndics.**Secrétaires d'État.****1781**

Barthélemy Rilliet.
René Vincent Vial.
Augustin De Candolle.
Germain Le Fort.

Pierre Lullin.
Ami de Rochemont.

1782

André-Jacques Baraban.
François Sarasin.
Claude-Philippe Claparède.
Pierre Lullin.

Ami de Rochemont.
Marc-Alexandre Puérari.

1783

Jacob Buffe.
Frédéric-Guillaume Bonnet.
Louis Le Fort.
Léonard Fatio.

*Les mêmes.***1784**

Jean-Jacques Bonnet.
Gaspard Joly.
Jean-Louis Micheli.
Ami Rilliet.

*Les mêmes.***1785**

Augustin De Candolle.
Jean-Jacques Dunant.
Jean-Baptiste-François Fatio.
Jean-François Thellusson.

*Les mêmes.***1786**

Robert-Guillaume Rilliet.
André-Jacques Baraban.
François Sarasin.
Gabriel Grenus.

Les mêmes.

Syndics.

Secrétaires d'État.

1787

Frédéric-Guillaume Bonnet.	Ami de Rochemont.
Léonard Fatio.	Marc-Alexandre Puérari.
Jean-Jacques De Tournes.	
Guillaume Fuzier-Cayla.	

1788

Jean-Jacques Bonnet.		<i>Les mêmes.</i>
Jean-Louis Micheli.		
Ami Rilliet.		
Isaac-Louis Naville.		

1789

Augustin De Candolle.		<i>Les mêmes.</i>
Jean-Jacques Dunant.		
Jean-Baptiste-François Fatio.		
Jean-François Thellusson.		

1790

François Sarasin.		<i>Les mêmes.</i>
Gabriel Grenus.		
Ami Lullin.		
Pierre-André Rigaud.		

1791

Claude-Philippe Claparède.		<i>Les mêmes.</i>
Léonard Fatio.		
Guillaume Fuzier-Cayla.		
André-César Bordier.		

1792

Jean-Jacques Bonnet.		<i>Les mêmes.</i>
Jean-Louis Micheli.		
Isaac-Louis Naville.		
Isaac Pictet.		

ÉPOQUE RÉVOLUTIONNAIRE.

POUVOIR EXÉCUTIF.

1793

**Comité provisoire d'adminis-
tration.**

PRÉSIDENT : Julien Dentand.

Comité provisoire de sûreté.

**PRÉSIDENT : Guillaume Rin-
gler, jusqu'au 4 Mars. A
dater de ce moment : Jean
Janot.**

**SECRÉTAIRES D'ÉTAT : Ami de Rochemont et Marc-Alexandre
Puérari.**

1794

JUSQU'AU 12 AVRIL.

PRÉSIDENT : Julien Dentand. | PRÉSIDENT : Jean Janot.

SECRÉTAIRE D'ÉTAT : Antoine Mouchon.

A DATER DU 13 AVRIL.

CONSEIL ADMINISTRATIF

COMPOSÉ DE :

Quatre Syndics.

**Jean Janot.
Julien Dentand.
Esaïe Gasc.
Jean-Bénédict Humbert.**

Secrétaires d'État.

**Antoine Mouchon.
Jean-Emmanuel Didier.**

Syndics.**Secrétaires d'État.****1795****JUSQU'AU 3 AVRIL.***Les mêmes.*| Antoine Mouchon.
| Jean-Emmanuel Didier.**A DATER DU 3 AVRIL.**François-Gabriel Butin.
Pierre Gervais.
Gaspard Rivard.
Samuel Mussard.*Les mêmes.***1796****JUSQU'AU 4 AVRIL.***Les mêmes.**Les mêmes.***A DATER DU 4 AVRIL.**Gaspard De Lor.
François Gaillard, *donne sa
démission le 30 Juillet, rem-
placé par Guillaume Solo-
mine, élu le 7 Août.*
Pierre - André Chambrier,
*donne sa démission le 22
Septembre, remplacé par
Gédéon Flournois-Delisle,
élu le 4 Octobre.*
Jean-Pierre Bérenger.*Les mêmes.***1797****JUSQU'AU 3 AVRIL.***Les mêmes.**Les mêmes.***A DATER DU 4 AVRIL.**Pierre-André Dupin.
Pierre Gervais.
François-Gabriel Butin.
Gaspard Rivard.*Les mêmes.*

Syndics.**Secrétaires d'État.****1798****JUSQU'AU 1^{er} AVRIL.***Les mêmes.*| Antoine Mouchon.
| Esaïe Gasc.**A DATER DU 1^{er} AVRIL.**Moïse Moricand.
Samuel Mussard.
Louis Guérin.
Paul-Louis Rival.*Les mêmes.***PRISE DE GENÈVE PAR LES FRANÇAIS.****LE 15 AVRIL.**

Traité de réunion à la France, du 26 Avril.

Les Syndics continuent de siéger jusqu'au 13 Juin.

Félix DESPORTES (ci-devant Résident) a, dès le 15 Avril, la charge de Commissaire du Gouvernement français, jusqu'au 23 Septembre.

ÉPOQUE FRANÇAISE.**ADMINISTRATION CENTRALE
DU DÉPARTEMENT DU LÉMAN.****Présidents.**Frarin, *jusqu'en Mai 1799.***ADMINISTRATION MUNICIPALE.****Présidents.**Jacques Odier, *jusqu'en Janvier 1799.***1799**Girod, *jusqu'en Mars 1800.*| Butin, *à dater du 31 Janvier 1799.*| Abraham Aubert, *à dater du 15 Juin.*

1800

• ADMINISTRATION CENTRALE
DU DÉPARTEMENT DU LÉMAN.
Préfets.
A.-M. d'Eymar, *dès le mois
d'Avril.*

ADMINISTRATION MUNICIPALE.

Maires de Genève.
Aubert, *dès le 4 Mai.*

1801

Le même.

Aubert, *jusqu'en Juillet.*
Pallard, *Août et Septembre.*
Maurice, *dès le 4 Décembre.*

1802

Le même, jusqu'au 24 Avril.
Barante, *dès le 10 Décembre.*

Frédéric-Guillaume Maurice.

1803-1809

*Le même.**Le même.*

1810

Le même, jusqu'en Novembre.
Le baron Capelle, *à dater du
30 Novembre.*

Le même.

1811-1813

*Le même.**Le même.*

RESTAURATION

A DATER DU 31 DÉCEMBRE 1813.

1814

Syndics.

Secrétaires d'État.

Ami Lullin.
Isaac Pictet.
Joseph Des Arts.
Pierre-Henri Gourgas.

Jean-Louis Falquet.
Albert Turrettini.

1815

Les mêmes.

Les mêmes.

1816

Jean-Pierre Schmidtmeyer.
Albert Turrettini.
Abraham-Augustin Saladin.
David-Charles Odier.

Jean-Louis Falquet.
Jean-Charles Trembley.

1817

Gaspard De la Rive.
Isaac Pictet.
Jacques Necker.
Jean-Louis Falquet.

François-Marc De Roches.
Jean-Charles Trembley.

1818

Jean-Pierre Schmidtmeyer.
Albert Turrettini.
David-Charles Odier.
André-Richard Calandrini.

Les mêmes.

Syndics.

Secrétaires d'État.

1819

Jean-Charles Trembley.
Isaac Pictet.
Jacques Necker.
Jean-Louis Falquet.

François-Marc De Roches.
Charles-Léonard Lullin.

1820

Jean-Pierre Schmidtmeyer.
Albert Turrettini.
David-Charles Odier.
André-Richard Calandrini.

Les mêmes.

1821

Jean-Charles Trembley.
Isaac Pictet.
Horace-Louis Micheli.
Jean-Louis Masbou.

Les mêmes.

1822

Jean-Pierre Schmidtmeyer.
Albert Turrettini.
David-Charles Odier.
André-Richard Calandrini.

Les mêmes.

1823

Jean-Louis Falquet.
Isaac Pictet.
Horace-Louis Pictet.
Jean-Louis Masbou.

Les mêmes.

1824

Jean-Pierre Schmidtmeyer.
David-Charles Odier.
André-Richard Calandrini.
Isaac Vernet.

Les mêmes.

Syndics.**Secrétaires d'État.****1825**

Jean-Jacques Rigaud.
 Jean-Louis Masbou.
 Jean-Louis Gallatin.
 Pierre Girod.

François-Marc De Roches.
 Charles-Léonard Lullin.

1826

Jean-Pierre Schmidtmeyer.
 David-Charles Odier.
 André-Richard Calandrini.
 Isaac Vernet.

*Les mêmes.***1827**

Jean-Jacques Rigaud.
 Jean-Louis Masbou.
 Jean-Louis Gallatin.
 Pierre Girod.

*Les mêmes.***1828**

Jean-Pierre Schmidtmeyer.
 David-Charles Odier.
 Isaac Vernet.
 Jean-Edonard Naville.

*Les mêmes.***1829**

Jean-Jacques Rigaud.
 Jean-Louis Masbou.
 Jean-Louis Gallatin.
 Pierre Girod.

*Les mêmes.***1830**

David-Charles Odier.
 Isaac Vernet.
 Antoine-Guillaume-Henri Fa-
 tio.
 Jean-Louis Rieu.

Les mêmes.

Syndics.**Secrétaires d'État.****1831**

Jean-Jacques Rigaud.
 Jean-Louis Masbou.
 Jean-Louis Gallatin.
 Pierre Girod.

François-Marc De Roches.
 Charles-Léonard Lullin.

1832

David-Charles Odier.
 Antoine-Guillaume-Henri Fa-
 tio.
 Jean-Louis Rieu.
 Jean-Edouard Naville.

*Les mêmes.***1833**

Jean-Jacques Rigaud.
 Pierre Girod.
 Charles-Léonard Lullin.
 Charles-Pierre-René-Louis
 Turrettini.

François-Marc De Roches.
 Jean-Louis Le Fort.

1834

Jean-Louis Rieu.
 Antoine-Guillaume-Henri Fa-
 tio.
 Jean-Louis Gallatin.
 Louis Duval.

*Les mêmes.***1835**

Jean-Jacques Rigaud.
 Pierre Girod.
 Charles-Léonard Lullin.
 Charles-Pierre-René-Louis
 Turrettini.

Les mêmes.

Syndics.**Secrétaires d'État.****1836**

Jean-Louis Rieu.
 Antoine-Guillaume-Henri Fa-
 tio.
 Jean-Louis Gallatin.
 Louis Duval.

Francois-Marc De Roches.
 Jean-Louis Le Fort.

1837

Jean-Jacques Rigaud.
 Pierre Girod.
 Charles-Léonard Lullin.
 Charles-Pierre-René-Louis
 Turrettini.

*Les mêmes.***1838**

Jean-Louis Rieu.
 Antoine-Guillaume-Henri Fa-
 tio.
 Jean-Louis Gallatin.
 Louis Duval.

*Les mêmes.***1839**

Jean-Jacques Rigaud.
 Pierre Girod.
 Charles-Léonard Lullin.
 Charles-Pierre-René-Louis
 Turrettini.

*Les mêmes.***1840**

Jean-Louis Rieu.
 Antoine-Guillaume-Henri Fa-
 tio.
 Frédéric-Auguste Cramer.
 Jean-Jacques Kunkler.

Les mêmes.

Syndics.**Secrétaires d'État.****1841**

Jean-Jacques Rigaud.
 Pierre Girod.
 Charles-Léonard Lullin.
 Charles-Pierre-René-Louis
 Turrettini.

*Les mêmes.***1842****JUSQU'AU 27 JUIN.***Les mêmes.**Les mêmes.***A DATER DU 27 ET DU 30 JUIN.****Collège des Syndics.****Secrétaire d'État.****PREMIER SYNDIC.**

Jean-Louis Le Fort.

Jean-Jacques Rigaud.

SECOND SYNDIC.

Jean-Louis Rieu.

CONSEILLERS D'ÉTAT.

Frédéric-Auguste Cramer.

Isaac-François Macaire.

1843**PREMIER SYNDIC.***Le même.*

Jean-Jacques Rigaud.

SECOND SYNDIC.

Jean-Louis Rieu.

CONSEILLERS D'ÉTAT.

Frédéric-Auguste Cramer.

François-Isaac Macaire, jus-
qu'au 2 Juin; remplacé par
Pierre-Auguste Barde.

Collège des Syndics.

Secrétaire d'État.

1844

PREMIER SYNDIC.

Jean-Marc Demole.

Jean-Louis Le Fort.

SECOND SYNDIC.

Pierre-Auguste Barde.

CONSEILLERS D'ÉTAT.

Jacques-Etienne Brocher.

André-Patrick De Combes.

1845

PREMIER SYNDIC.

André-Patrick De Combes.

Le même.

SECOND SYNDIC.

Pierre-Auguste Barde.

CONSEILLERS D'ÉTAT.

Jean-Marc Demole.

Pierre-Auguste Barde.

1846

JUSQU'AU 8 OCTOBRE.

PREMIER SYNDIC.

Jean-Marc Demole.

Le même.

SECOND SYNDIC.

Pierre-Auguste Barde.

CONSEILLERS D'ÉTAT.

André-Patrick De Combes.

Alphonse-François Fæsch.

DU 8 AU 9 OCTOBRE.

CONSEIL ADMINISTRATIF DE LA VILLE DE GENÈVE.

PRÉSIDENT : Elie-Ami Bétant.

1846

A DATER DU 9 OCTOBRE

GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

PRÉSIDENT : James Fazy.		CHANCELIER DÉLÉGUÉ : Théodore Pignet.
VICE - PRÉSIDENT : Léonard Gentin.		

1847

JUSQU'AU 2 JUIN.

PRÉSIDENT : James Fazy.		<i>Le même.</i>
VICE - PRÉSIDENT : Léonard Gentin.		

A DATER DU 2 JUIN

UN CONSEIL D'ÉTAT.**Conseillers d'État.****Chancelier.**

PRÉSIDENT : James Fazy.		Théodore Pignet, <i>jusqu'au 28</i>
VICE-PRÉSIDENT : Jean-François Moulinié.		<i>Juin ; dès lors :</i> Marc-Daniel-Louis Viridet.

1848

JUSQU'AU 27 NOVEMBRE.

<i>Les mêmes.</i>		Marc-Daniel-Louis Viridet.
-------------------	--	----------------------------

A DATER DU 27 NOVEMBRE.

PRÉSIDENT : Jean-François Moulinié.		<i>Le même.</i>
VICE-PRÉSIDENT : James Fazy.		

1849

JUSQU'AU 26 NOVEMBRE.

<i>Les mêmes.</i>		<i>Le même.</i>
-------------------	--	-----------------

Conseillers d'État.**Chancelier.****A DATER DU 26 NOVEMBRE.**

PRÉSIDENT : James Fazy.		Marc-Daniel-Louis Viridet.
VICE-PRÉSIDENT : Jean-François Moulinié.		

1850**JUSQU'AU 22 NOVEMBRE.**

<i>Les mêmes.</i>		<i>Le même.</i>
-------------------	--	-----------------

A DATER DU 22 NOVEMBRE.

PRÉSIDENT : Jean - François Moulinié.		<i>Le même.</i>
VICE-PRÉSIDENT : James Fazy.		

1851**JUSQU'AU 22 NOVEMBRE.**

<i>Les mêmes.</i>		<i>Le même.</i>
-------------------	--	-----------------

A DATER DU 22 NOVEMBRE.

PRÉSIDENT : James Fazy.		<i>Le même.</i>
VICE-PRÉSIDENT : Alexandre-François-Louis Guillermet.		

1852**JUSQU'AU 23 NOVEMBRE.**

<i>Les mêmes.</i>		<i>Le même.</i>
-------------------	--	-----------------

A DATER DU 23 NOVEMBRE.

PRÉSIDENT : Abraham Tourte.		<i>Le même.</i>
VICE-PRÉSIDENT : James Fazy.		

1853**JUSQU'AU 22 NOVEMBRE.**

<i>Les mêmes.</i>		<i>Le même.</i>
-------------------	--	-----------------

Conseillers d'État.

Chancelier.

A DATER DU 22 NOVEMBRE.

PRÉSIDENT : Balthazar De-		Marc-Daniel-Louis Viridet.
crey.		
VICE-PRÉSIDENT : Jean-Jac-		
ques Castoldi.		

1854

JUSQU'AU 28 NOVEMBRE.

<i>Les mêmes.</i>		<i>Le même.</i>
-------------------	--	-----------------

A DATER DU 28 NOVEMBRE.

PRÉSIDENT : Jean - Jacques		<i>Le même.</i>
Castoldi.		
VICE-PRÉSIDENT : Balthazar		
Decrey.		

1855

JUSQU'AU 26 NOVEMBRE.

<i>Les mêmes.</i>		<i>Le même.</i>
-------------------	--	-----------------

A DATER DU 26 NOVEMBRE.

PRÉSIDENT : James Fazy.		<i>Le même.</i>
VICE-PRÉSIDENT : Abraham		
Tourte.		

1856

JUSQU'AU 26 NOVEMBRE.

<i>Les mêmes.</i>		<i>Le même.</i>
-------------------	--	-----------------

A DATER DU 26 NOVEMBRE.

PRÉSIDENT : Abraham Tourte.		<i>Le même.</i>
VICE-PRÉSIDENT : James Fazy.		

Conseillers d'État.

Chancelier.

1857

JUSQU'AU 30 NOVEMBRE.

Les mêmes.

|

Le même.

A DATER DU 30 NOVEMBRE.

PRÉSIDENT : James Fazy.

VICE - PRÉSIDENT : Adolphe
Fontanel.

|

Le même.

MATÉRIAUX POUR L'HISTOIRE DU COLLÈGE DE GENÈVE.



TABLEAU CHRONOLOGIQUE
 DES
PRINCIPAUX ET DES RÉGENTS
 DU
COLLÈGE DE GENÈVE

Depuis sa Fondation jusqu'à la fin de l'Ancienne République

DRESSÉ

D'APRÈS LES REGISTRES DU CONSEIL

ET

DE LA COMPAGNIE DES PASTEURS

PAR

E.-A. BÉTANT

Principal du Collège classique.



PRINCIPAUX.

- 1559. Jean BARBIER.
- 1563. Antoine CHAUVÉ.
- 1566. Gervais HESNAULT.
- 1574. Claude PREVOST.
- 1575. Antoine DE LA FAYE.

1579. Jean JAQUEMOT.
 1586. Antoine CHAUVE 2°.
 1589. Jean PINAULT.
 1598. David LE BOITEUX.
 1612. Matthieu SCARRON.
 1613. Gaspard ALEXIUS.
 1619. Abel ROCHE.
 1623. Gaspard ALEXIUS 2°.
 1626. Etienne GROS.
 1655. Etienne GIRARD.
 1666. Gamaliel DE LESMILLIÈRES.
 1704. Bénigne MUSSARD.
 1722. Pierre PINAULT.
 1731. Augustin CARDOINI.
 1753. Paul GALLATIN.
 1780. Abraham PREVOST.
 1784. Armand DE LA PORTE.
 1791. Pierre MOUCHON.
 1797. Jacques-Antoine ROUSTAN.
 1798. Jean-Louis DE ROCHES.
-

RÉGENTS DE LA 1^{re} CLASSE.

1559. Jean RANDON, de Paris, † 1560.
 1560. Jean RIBITTUS, de Thorens en Genevois, bourgeois en
 1560, pasteur à Orléans en 1562.
 1562. Job VEIRAT, professeur en philosophie en 1567.
 1567. Antoine DE LA FAYE, promu de IV^{me}, démissionnaire
 en 1574.

1574. Claude PREVOST, principal, tient provisoirement la 1^{re} classe.
1575. Emilius PORTUS, fils de François PORTUS, Grec, de Candie, professeur à Lausanne en 1581.
1581. Eléazar PÉRÉALD, démissionnaire en 1583.
1583. Abraham GRENET, promu de II^e, ministre en 1594.
1594. Théodore GAUTIER, pasteur à Russin en 1601.
1601. David CELLA, promu de II^{me}, † 1631, après 46 ans de service au Collège.
1631. Nicolas JAQUEMOT, † 1656.
1656. Jean GERVAIS, rétrogradé en II^{me} en 1661.
1661. Michel MOREAU, dit DE LA GRANGE, démissionnaire en 1665.
1665. Jean GERVAIS 2^e, retraité en 1670.
1670. Hugues LE JEUNE, † 1707.
1708. Hugues ROMAGNAC, retraité en 1745.
1745. Abraham PREVOST, pasteur à la ville en 1759.
1759. Armand DE LA PORTE, pasteur à Jussy en 1761.
1761. Abraham SAGE, promu de IV^{me}, † 1761.
1762. Jean FONTANES, professeur de belles-lettres en 1775.
1775. Isaac-Salomon ANSPACH, déposé en 1782.
1782. Charles MAUNOIR, promu de la II^{me}.

RÉGENTS DE LA II^e CLASSE.

1559. Charles MAUBUÉ, de Blanc, en Berri, pasteur à Moëns en 1560, † 1566.
1560. Jérôme WYART, de Noyon, en Picardie, bourgeois en 1560, démissionnaire en 1563.

1563. Abraham MARREL, révoqué en 1566.
1566. Bertrand SALIS, Gascon.
1569. André MELVIN, Écossais, démissionnaire en 1574.
1574. Émilius PORTUS, fils de François Portus, Grec, de Candie, régent de I^{re} en 1575.
1575. David LE BOITEUX, pasteur à Russin en 1577.
1577. Étienne TREMBLEY, pasteur à Bossey en 1581.
1581. Abraham GRENET, régent de I^{re} en 1583.
1583. Jean GUÉRIN, pasteur à Chancy en 1585.
1585. Théodore GAUTIER, d'Orléans, régent de I^{re} en 1594.
1586. Odoric BUSIO, de Vicence.
1588. David CELLA, promu de III^{me}, régent de I^{re} en 1601.
1602. Étienne DECROUX, de Magny, † 1608.
1608. Abraham CARTIER.
1617. Théodore GAUTIER 2^o.
1627. Jean CUSIN, dit MUTILLET.
1642. Jean GERVAIS, régent de I^{re} en 1650.
1656. Hugues LE JEUNE, rétrogradé en III^{me} en 1661.
1661. Jean GERVAIS 2^o, rétrogradé de I^{re}.
1665. Hugues LE JEUNE 2^o.
1671. Jacques LESCOT.
1672. Adam GORDON, Écossais, retraité en 1678.
1678. Jean BADOLLET, retraité en 1708.
1708. François POULAIN, dit DE LA BARRE.
1723. Antoine CHOPY, de Narbonne, promu de IV^{me}, retraité en 1753.
1754. Alexandre DES GOUTTES, retraité en 1781.
1781. Charles MAUNOIR, promu de III^{me}, régent de I^{re} en 1782.
1783. Antoine DUVILLARD, professeur de belles-lettres en 1797.
1797. Alexandre CROM, dit COURONNE, † 1829.

RÉGENTS DE LA III^e CLASSE.

1559. Jean BARBIER, recteur du Collège de Rive, principal.
 1563. Antoine CHAUVE, principal, pasteur à Russin en 1566.
 1566. Gervais HESNAULT, principal.
 1571. François PRIVÉ, pasteur à Céligny en 1577.
 1577. Jean GUÉRIN.
 1584. David CELLA, de Chiavenna (Grisons), régent de II^{me} en 1588.
 1588. Abraham CARTIER, régent de II^{me} en 1608.
 1608. Jacques SARTORIS.
 1618. Jean CUSIN, dit MUTILLET, démissionnaire en 1623, régent de II^{me} en 1627.
 1623. Nicolas JAQUEMOT, régent de I^{re} en 1631.
 1631. Jean GERVAIS, régent de II^{me} en 1642.
 1642. Jean MARTINE, pasteur à Chêne en 1651.
 1651. Jean DE VINS, retraité en 1661.
 1661. Hugues LE JEUNE, rétrogradé de II^{me}, remplacé en II^{me} en 1665.
 1665. Jean TOURNAIRE, † 1677.
 1677. Daniel GERVAIS, † 1681.
 1682. Pierre CUCHET, † 1702.
 1702. Jacques BOISSERAND, quitte la ville en 1707.
 1708. Étienne TRUITTE, † 1725.
 1725. Jacques BOISSERAND 2^o, retraité en 1735.
 1736. Jacques-André PORTE, démissionnaire en 1744.
 1744. Pierre GALISSARD DE MARIGNAC, retraité en 1776.
 1776. Charles MAUNOIR, régent de II^{me} en 1781.
 1781. Alexandre CROM, dit COURONNE, promu de IV^{me}.
 1795. Henri COLLADON, † 1856.
-

RÉGENTS DE LA IV^e CLASSE.

1559. Gervais HESNAULT, régent de III^{me} en 1566.
 1566. Antoine DE LA FAYE, promu de V^{me}, régent de I^{re} en 1567.
 1567. Jean GROS.
 1571. Michel POUSSIN.
 1577. Jean GUÉRIN, régent de II^{me} en 1583.
 1583. Etienne RIBOLET.
 1593. Jean MANISSIER, ministre en 1595.
 1595. Zacharie MONET, promu de V^{me}.
 1606. Abraham MONET, retraité en 1645.
 1645. Jean DE VINS, de Paris, régent de III^{me} en 1651.
 1651. Jacques PLANCHANT, rétrogradé en VI^{me} en 1661.
 1661. Ami PASTEUR, † 1669.
 1669. Jean DURAND, retraité en 1713.
 1713. Antoine CHOPY, de Narbonne, régent de II^{me} en 1723.
 1723. François-Louis BULET, citoyen, retraité en 1751.
 1751. Abraham SAGE, promu de VI^{me}, régent de I^{re} en 1761.
 1761. Jacques-Antoine ROUSTAN, démissionnaire en 1764.
 1764. Isaac PRESTREAU, retraité en 1781.
 1781. Alexandre CROM, dit COURONNE, régent de III^{me} la même année.
 1781. Jacques-Imbert MALAN, † 1840.
-

RÉGENTS DE LA V^e CLASSE.

1559. Pierre LE DUC, pasteur à Dardagny en 1562.
1562. Mathurin CORDIER, † 1564.
1564. Antoine DE LA FAYE, promu de VI^{me}, régent de IV^{me} en 1566.
1566. Antoine SALOMON, † 1569.
1569. Hugues ROI.
1572. Zacharie MONET, régent de IV^{me} en 1595.
1595. Etienne DE CROUX, de Magny, régent de II^{me} en 1602.
1602. Pierre LÉOSON, † 1614.
1614. Nicolas CELLA, déposé en 1619.
1619. Nicolas JAQUEMOT, régent de III^{me} en 1623.
1623. Eustache CRESPIN, † 1648.
1648. Jacques PLANCHANT, régent de IV^{me} en 1651.
1651. Jean BACCUET, † 1664.
1664. Jean MICHEL, † 1700.
1701. David AUDIBERT, † 1710.
1710. Benedict MICHEL, † 1722.
1723. Daniel-Ennemond GALLAND, † 1723.
1723. Jean-Jacques AUDIBERT, fils de David, † 1737.
1737. Jean FOUGEREUX DE GRANDBOIS, de Montpellier, re-
traité en 1763.
1764. Gaspard ROMAN, régent de VII^{me} en 1777.
1777. René AVAL, † 1810.
-

RÉGENTS DE LA VI^e CLASSE.

1559. Jean DU PERRIL, citoyen, pasteur à Neydens en 1561.
1561. Antoine DE LA FAYE, de Chateaudun, régent de V^{me} en 1564.
1564. Michel POUSSIN, régent de IV^{me} en 1571. — La VI^{me} classe est fermée deux ans.
1573. Gaspard BLONDIN, déposé la même année.
1573. Pierre TREDEHAN, † 1583.
1583. Philippe CRESPIN, gendre de Mathurin CORDIER, promu de VII^{me}.
1599. Abdenago LE DOUBLE.
1623. Jacques JOVENON, déposé en 1645.
1645. Jacques PLANCHANT, régent de V^{me} en 1648.
1648. Ami PASTEUR, régent de IV^{me} en 1661.
1661. Jacques PLANCHANT 2^o, rétrogradé de IV^{me}.
1667. Jean CARDOINI, † 1708.
1708. Augustin CARDOINI, fils de Jean, pasteur à Dardagny en 1712.
1712. Charles FALGUEROLLES, retraité en 1747.
1748. Abraham SAGE, régent de IV^{me} en 1751.
1751. Jean-Pierre CHAPONNIÈRE, † 1758.
1759. Pierre MOUCHON, démissionnaire en 1766.
1767. Gabriel - Louis GALISSARD DE MARIGNAC, retraité en 1802.

RÉGENTS DE LA VII^e CLASSE.

1559. Jérôme WYART, régent de II^{me} en 1560.
1560. Julien PINGOT, démissionnaire en 1562.
1562. Jean JESSÉ.
1571. Michel POUSSIN, de Buolay en Anjou, bourgeois
en 1564.
1574. Laurent AIME-DIEU.
1576. Philippe CRESPIN, régent de VI^{me} en 1583.
1583. Abdias PARENT, † la même année.
1583. Samuel BRUN, † 1615.
1616. Eustache CRESPIN, régent de V^{me} en 1623.
1623. David BARTHOLD.
1639. Henri WISSEMBACH, retraité en 1656.
1656. Zacharie MONET.
1674. Lambert CARNEILLE (CARNELLI), † 1689.
1689. Abraham FABRI, promu de IX^{me}.
1707. Léonard DAVID, promu de IX^{me}, † 1718.
1718. Jean-Isaac DURAND, † 1761, après 43 ans de service.
1761. George-Louis VEILLARD, † 1776.
1777. Gaspard ROMAN, démissionnaire en 1809.
-

RÉGENTS DE LA VIII^e CLASSE.

N.B. Les quatre premiers eurent le titre de Régents de la VII^e Classe, dédoublée à cause du grand nombre des écoliers. La VIII^e ne fut régulièrement constituée qu'en 1576.

1559. Claude BARDET, déposé en 1563.
 1563. Henri DESPREZ.
 1563. Nicolas CLÉMENT.
 1564. Philippe CRESPIN, régent de VII^{me} en 1576.
 1576. Toussaint LE FÈVRE, † 1577.
 1577. Benoit CHATARD.
 1579. Abdias PARENT, régent de VII^{me} en 1583.
 1583. Ézéchias LE COURT.
 1607. Philippe GRANJON.
 1611. Eustache CRESPIN, régent de VII^{me} en 1616.
 1616. Jean DE MONTHOUX, † 1631.
 1631. Zacharie MONET, régent de VII^{me} en 1656.
 1656. Zacharie MONET fils, † 1678.
 1678. Bernard BOURDILLON, † 1704.
 1704. Ami BOURDILLON, fils de Bernard, † 1753, après 49 ans de service.
 1753. Pierre COLONDRE, promu de la IX^{me}, retraité en 1764.
 1765. Pierre-André COLONDRE, fils de Pierre, † 1773.
 1773. Antoine MALAN.
 1797. Aimé MACAIRE, † 1848.
-

RÉGENTS DE LA IX^e CLASSE.

N.B. Le premier eut le titre de Régent de la VIII^e Classe dédoublée.
La IX^e ne fut instituée qu'en 1583.

1579. Ézéchias LE COURT, régent de VIII^{me} en 1583.
 1583. Samuel BRUN, de Saint-Saphorin, régent de VII^{me} en 1583.
 1583. Pierre MILLET.
 1606. Pierre BAUDICHON.
 1608. Jean LE GRAND.
 1610. Guillaume LAMIRAUT.
 1616. David BARTHOLD, régent de VII^{me} en 1623.
 1623. Jacques JOVENON, régent de VI^{me} la même année.
 1623. Henri WISSEMBACH, régent de VII^{me} en 1639.
 1639. Ami PASTEUR, régent de VI^{me} en 1648.
 1648. Jean PREVOST, † 1651.
 1652. Théodore CARTIER.
 1656. Pierre CHAPPUIS, † 1661.
 1661. Lambert CARNEILLE (CARNELLI), régent de VII^{me} en 1674.
 1674. Bernard BOURDILLON, régent de VIII^{me} en 1678.
 1678. Abraham FABRI, régent de VII^{me} en 1689.
 1689. Léonard DAVID, régent de VII^{me} en 1707.
 1707. Benedict MICHEL, régent de V^{me} en 1710.
 1710. Michel COVELLE, † 1737.
 1737. Abraham RICHARD.
 1752. Pierre COLONDRE, régent de VIII^{me} en 1753.
 1753. François BATARD, retraité en 1770.
 1770. Moïse BUCHON, retraité en 1778.
 1779. Jean-Marc LOSSIER, † 1807.
-

RÉGENTS DE LA CLASSE DE LA MONNAIE

INSTITUÉE EN 1689.

1689. Jean AZEMAR, de St-Affrique en Guyenne, † 1728.
1729. Jacques AZEMAR, fils de Jean, déposé en 1744.
1745. David BOSSON, déposé en 1747.
1747. Jean-Abraham AMALRIC, † 1768.
1768. Antoine MALAN, régent de VIII^m en 1773.
1773. Daniel SCHMIDTHAUSER, † 1804.



NOTICE

SUR

LA VIE ET LES TRAVAUX

DE

M. Joseph-Marie GIBARD,

PROFESSEUR-GÉOGRAPHE, DISCIPLE DE PESTALOZZI.



Ce n'est pas sans une sorte de tristesse que j'entreprends d'esquisser la vie d'un disciple de Pestalozzi; je n'aime pas à remuer les cendres des morts à peine encore refroidies; mais ce devoir pénible ne sera pas sans consolation. Le spectacle d'une longue série de jours laborieux et résignés fortifie l'âme, et les dévouements exemplaires ne demeurent jamais sans fruit. D'autre part, un ami d'enfance me facilite le court travail dont je me suis chargé pour la cause de la science.

J.-M. Girard est né en 1789, à Bernex, canton de Genève. Il est issu d'une des plus anciennes familles de ce village. Situé sur le versant du côteau de Bovent, Bernex est, après Carouge, le plus grand centre de population dans l'arrondis-

sement compris entre la rivière d'Arve et le Rhône. Les habitants, agriculteurs pour la plupart, et artisans, sont hospitaliers et ont des mœurs simples.

Dès sa plus tendre enfance, Joseph-Marie montra du penchant à l'étude : aussi ses parents ne négligèrent-ils point des dispositions naturelles si heureuses et ne reculèrent point devant les sacrifices qui étaient à leur portée pour développer sa précoce intelligence.

A cette époque, les campagnes ne possédaient pas d'écoles primaires ; la jeunesse n'apprenait à lire et à écrire que par les soins du curé ou du vicaire de la paroisse. A ces deux branches se bornait l'instruction courante ; elle était le partage seulement des jeunes sujets qui promettaient une vocation brillante dans la carrière des sciences profanes ou de la religion. Alors, le maître y joignait l'étude des rudiments de la langue latine en même temps qu'on gravait dans le cœur et la mémoire des enfants le catéchisme qui en faisait plus tard des hommes de foi et de loyauté. J'ai vu des scènes pareilles empreintes d'un caractère patriarcal dans des hameaux reculés du Dauphiné. Joseph-Marie fut du nombre de ces disciples simples et laborieux ; sa première école fut le presbytère de son village, son premier maître fut le curé de sa paroisse, un digne vieillard, M. Renan, banni pendant et revenu après la Révolution de 93, et dont les dépouilles mortelles reposent auprès de l'église de Bernex, parmi celles de ses ouailles.

A l'âge de douze ans, il entra au collège de Chambéry. Je manque de données sur cet établissement à cette époque. Les rapides progrès qu'il fit ne tardèrent pas à confirmer les rares aptitudes de son esprit à l'étude des sciences et des lettres. Du collège de Chambéry il passa au vaste collège de Belley, florissant alors sous la direction des Jésuites ; ils for-

mèrent vers ce temps la belle et grande intelligence de Lamartine, telle qu'elle prit essor dans les *Méditations*, qui changèrent la poésie, comme celles de Descartes, deux siècles auparavant, avaient ouvert les destinées nouvelles de la philosophie. Enfin, Joseph alla à Lyon, y termina ses études et y prit son grade de bachelier ès-lettres.

L'intention de ses parents était de le vouer à la prêtrise; c'était l'ambition légitime et l'espoir ordinaire des familles qui voyaient sortir un enfant du champ héréditaire qu'elles avaient cultivé! Mais ne se sentant pas une vocation assez décidée de ce côté, il préféra poursuivre ses études. Les langues mortes et les vivantes sollicitèrent d'abord ses plus ardues préoccupations : il savait le latin, il se mit successivement au grec, à l'italien, à l'espagnol, à l'anglais, à l'allemand et à l'hébreu. Il parcourut et franchit ce domaine étranger à grands pas, revenant par intervalles aux sciences exactes qui devaient être le prélude de sa carrière de géographe et lui fournir la base de sa conception originale de la géographie, lorsque les germes de son esprit auraient été fécondés par le contact de Pestalozzi et l'influence des méthodes de ce grand éducateur. Il s'attacha donc à l'astronomie, aux mathématiques supérieures, à la physique, à la chimie, à la géologie, et accrut aussi son érudition, que complétèrent des vues d'ensemble puisées dans la haute métaphysique chrétienne.

En 1815, le jeune homme, pourvu de connaissances si solides et si diverses, entra dans la vie publique. Pestalozzi l'agrégea comme professeur de langue française dans le mémorable institut d'Yverdon. Sans doute à cette époque, Girard aurait pu prétendre à des débuts plus brillants, et se placer dans des conditions avantageuses. Mais son désintéressement et ses aspirations pour le bien commun l'engagèrent à passer

plusieurs années, les plus belles de sa vie, auprès de Pestalozzi, et à partager la tâche ardue de ce directeur éminent. D'ailleurs une affinité de caractère l'entraînait vers cet admirable pédagogue et ce chrétien exemplaire.

M. Girard se fit aimer et estimer à Yverdon. Sa bonne conduite, son assiduité constante au devoir, une complaisance illimitée pour les moindres enfants et les qualités particulières de sa personne, lui gagnèrent l'attachement sincère de Pestalozzi, dont il devint un fervent disciple. Outre l'affection de son supérieur et de ses collègues, il obtint la bienveillance de tous. Les pauvres surtout le vénéraient, et nous ne nous en étonnerons pas, lorsque nous saurons qu'il convertissait en aumônes pour eux la plus grande partie de ses appointements.

Nous rappellerons plusieurs beaux traits de sa vie, quand nous en serons à l'appréciation de son caractère.

Ainsi couronnait-il de bonne heure l'édifice de la science, par la charité et l'imitation de son maître qui se faisait tout à tous; mérite bien rare dans un siècle de calcul dont l'esprit vénal se glisse jusque dans les institutions libérales, où l'on doit élever les enfants dans le vrai, dans le bien et vers le beau; et c'est le trait particulier du caractère de Pestalozzi et de plusieurs de ses disciples que de porter le désintéressement et le pur amour des hommes dans les délicates matières de l'éducation. Ils transformaient les connaissances qu'ils possédaient et transmettaient à l'enfance, en autant d'instruments de bien et de perfectionnement pour la génération nouvelle; ils cultivaient tous les éléments de la nature humaine par l'action, l'idée et le sentiment; ils pondéraient la volonté, l'intelligence et le cœur, suivant l'importance constitutive de ces éléments de notre nature une et indivisible. La formation intégrale de l'homme, c'était la devise et le mot

d'ordre de cette école pédagogique et le mobile souverain de la méthode mise à l'épreuve de l'expérience. Et c'est tout pénétré de ces vues que M. Jullien, directeur de la *Revue Encyclopédique*, disait : « Ce n'est que par les enfants qu'on peut régénérer les hommes, et les lisières du jeune âge deviennent dans des mains habiles les rênes du gouvernement. »

Une érudition si vaste ne devait pas rester sans cesse dans l'obscurité : M. Girard était recherché des gens distingués, et il avait déjà refusé plusieurs fois les offres de chefs d'institution et de familles princières, lorsqu'il se décida à entrer chez M. Morin, le directeur du célèbre établissement de Fontenay-aux-Roses, près de Paris. Il quitta Yverdon en laissant et en emportant de vifs regrets. Toutefois, l'amertume de son départ était adoucie par l'espérance de tenter un terrain nouveau dans la pédagogie. Il transporta les mêmes principes uns et fermes qu'il avait puisés au contact de Pestalozzi et dans les ouvrages de cet éducateur illustre. Il eut pour fonctions à ce poste envié, l'enseignement des langues ; il avait une aptitude spéciale pour les inculquer à ses élèves. C'est là, dans le riant séjour qu'un peuple frivole a baptisé du nom de la plus gracieuse des fleurs, c'est à Fontenay-aux-Roses, qu'il commença les austères travaux géographiques conçus par lui sur une immense échelle, mais seulement accomplis en partie. Ce système de géographie, qui lui coûta tant de labeurs et pour lequel il dépensa de grandes sommes en recherches, ce système qui devait régénérer l'enseignement de cette branche scientifique, en reculer les bornes et lui donner toute l'importance qu'il mérite, ce système est resté pour ainsi dire enfoui et à l'état d'ébauche ; il ne s'est pas incarné dans une œuvre puissante et classique, par le manque de capitaux suffisants à le mettre au jour.

Nous nous contenterons d'en exposer la génération, qui est dans le point de départ de la méthode pestalozzienne qu'on peut qualifier de méthode intégrale, et aussi d'en tracer les grandes lignes, d'après les documents que nous avons sous les yeux.

M. J.-M.-L. Naville, partisan de toutes les réformes morales et pédagogiques, s'était hâté d'adopter les vues de Pestalozzi, il avait embrassé l'ensemble de cette doctrine régénératrice et en avait appliqué les principes à la géographie.

Il consignait ses projets d'amélioration, pour cette branche de l'instruction et de l'éducation, dans un article inséré à la *Revue Encyclopédique*, numéro de novembre 1826, alors sous la direction intelligente et forte de M. Jullien.

Je retrouve, dans les papiers de M. Girard, cet article copié de sa main, preuve qu'il l'avait goûté, médité, et que ce fut peut-être le rayon de soleil qui échauffa le germe de sa conception, dont l'essor et le développement ne devaient pas tarder à se produire.

M. Pestalozzi appelait sa méthode organique, génératrice, et lui attribuait pour éléments ceux du vouloir, du pouvoir et du savoir. « Semblable, nous dit-il, au grain qui, déposé dans le sein de la terre, et fécondé par son influence vivifiante, devient tige, fleur et fruit, ces éléments renferment en eux tout ce qu'il y a d'homme dans l'enfant, l'homme tout entier, ou les germes de la soumission au vrai, du sentiment du beau, de l'activité pour le bien ; et, tandis que ces germes accomplissent leur développement, ils réalisent dans l'enfant même le développement parfait de la vérité, de la beauté et de la bonté. La méthode, en agissant de concert avec la volonté de l'enfant, doit si intimement et si vivement se saisir de ce penchant pour le vrai, de ce goût pour le beau, et de cette ardeur pour le bien qui sont naturels en lui-

même, que ces sentiments croissent et se manifestent en lui dans un accord parfait et dans toute l'étendue que comporte la faiblesse de l'âge. » Pestalozzi continue ces mémorables paroles dans lesquelles il réintègre le droit de primauté de la volonté dans la nature humaine, et avec un regard scrutateur et ferme, il saisit de profondes analogies entre le développement graduel de la plante et celui de l'homme, dont aucune des facultés, et nulle partie de ces facultés, ne doit s'épanouir au préjudice des autres : voilà l'équilibre, l'admirable pondération qui est l'âme et le centre de cette méthode impliquant la formation intégrale de l'homme.

Il faudrait reproduire et populariser ces belles pages qui se déroulent harmonieusement dans le premier cahier que Pestalozzi publia en 1826, sur la méthode théorique et pratique pour l'éducation et l'instruction élémentaires, deux choses tellement inséparables qu'en réalité elles n'en forment qu'une. On a senti cette vérité depuis lors.

C'est après avoir subi l'influence de ces doctrines, dont il avait reçu la tradition de la bouche même de son maître, que M. Girard envisagea la géographie : cette science se dilate à ses yeux ; elle lui apparaît sous un aspect large et illimité que personne n'avait songé à lui reconnaître. Il approfondit, il creuse, il étend ce domaine ; et bientôt, vous le verrez, il la fera science centrale, il la rattachera, d'un côté, aux sciences naturelles, aux mathématiques et à l'astronomie, de l'autre, à la distribution des règnes sur le globe et aux contemplations du mystique ou du métaphysicien devant le spectacle du ciel étoilé ; il empruntera une épithète à la religion pour désigner cette face nouvelle de sa science de prédilection : ce sera la géographie providentielle. Toutes les fois qu'une forte conception a germé dans un esprit d'homme, elle grandit, elle pousse des jets divergents ; elle

tend à multiplier ses aspects et par là à se diviser sous des chefs distincts ; l'intelligence, pour se soulager et embrasser son objet dans son étendue, s'empare et s'accommode de ces sections, de ce classement ; bien plus, elle l'établit et en forme une règle d'étude.

Voici comment M. Girard a procédé, et en quelques lignes voici le fruit de ses longues et patientes investigations dans l'ardue et épineuse matière de l'éducation. Il démêle les rapports de la terre avec tous les autres corps et sous toutes les faces imaginables.

On peut envisager la géographie sous huit points de vue, d'où huit branches dans l'enseignement complet de cette science.

I. D'abord, la terre peut être considérée à titre de *corps brut*, c'est un entier. L'étude de ce point de vue forme la *géographie pure*, première branche qui est la base de tout l'édifice, et embrasse la description de la surface du globe, en marque la structure et la configuration extérieure, les divisions naturelles et la distribution harmonique des diverses parties qui le constituent : les montagnes et leurs massifs, les eaux, les versants, les pentes et les faces inclinées du sol, les bassins des mers, entrent tour à tour dans cet immense tableau.

II. En second lieu, la terre, *corps céleste* : antithèse de mot qui n'implique aucune contradiction de sens. Ce point de vue forme la *géographie astronomique* : notre globe est à la fois un *tout* et une *fraction*, suivant qu'on le regarde isolément en lui-même ou qu'on le saisit comme un atôme de l'édifice de l'univers, soumis aux lois universelles de la gravitation. Cette étude expose la mécanique du monde, détermine la position, la forme, les dimensions, les mouvements et le rôle de notre globe dans le système planétaire ; elle explique l'alternative

des jours et des nuits, des saisons, la cause de ces inégalités et de ces changements; elle fixe la situation et la distance des différents lieux de la terre, indique les sections naturelles, les circonscriptions politiques et constitutionnelles; elle applique des points, des lignes et des divisions géométriques à cette même surface de la terre pour en marquer les rapports par le calcul; enfin, elle pénètre les principes de la géométrie et de la perspective, les règles de toutes les projections sur les cartes, la réduction, la construction et le dessin de ces dernières ainsi que des globes artificiels.

III. La terre, *corps organique et animé*, se présente comme le théâtre ou le laboratoire de la nature génératrice, destructive et recomposante, et nous fournit la *géographie physique* proprement dite. Cette branche a pour objet spécial le degré d'animation du globe, ses formations cosmogoniques, son organisation matérielle, sa puissance d'attraction et de répulsion, ses forces diverses propres à anéantir, à produire ou à organiser, suivant des lois observables, les substances simples ou agrégées qui séjournent dans la croûte terrestre; les fossiles, les minéraux, les plantes, l'atmosphère, les climats, les météores; la distribution des métaux, des flores et des faunes, tous les spectacles de la vie; l'échelle des êtres dont l'existence est attachée à celle de la terre, l'homme qui forme un ordre isolé dans cette série progressive, sa dignité, ses races classées d'après leurs régions natales, leurs caractères, l'origine, les migrations et le mélange des peuples, les lois de la population et de la mortalité, et enfin les innombrables révolutions, catastrophes et métamorphoses du globe.

IV. La terre, séjour, patrie et domaine de l'homme spirituel raisonnable, doué de la parole et de la moralité, appartenant à une religion, à un gouvernement et à la société, nous donne la *géographie politique*. Elle représente et décrit

les divisions et les subdivisions de la face de la terre en parties appelées vulgairement parties du monde, en régions, en contrées diversement circonscrites et dénommées par les hommes; leur position réelle et leurs bornes, les formes de gouvernement, l'économie administrative, en un mot toutes les délimitations officielles des différents États connus, soit empires, royaumes, duchés, républiques, principautés, confédérations.

V. La terre, corps divisé dans sa surface par la nature et par les hommes, engendre la *géographie comparative et descriptive*.

Cette cinquième branche prend la surface terrestre et la contemple comme un tout, offrant la combinaison de divisions constitutives et permanentes, fortement établies par l'ordonnateur suprême, et de délimitations politiques, souvent arbitraires, mais toujours variables, mobiles et provisoirement tracées par la diplomatie ou le glaive conquérant.

C'est là que l'on étudie la situation, l'étendue, la coordination réciproque, l'ensemble et la nomenclature des espaces divisionnaires, naturels ou politiques, de la surface terrestre; la correspondance des uns avec les autres; les rapports de liaison et d'harmonie, les diverses distributions des chaînes et des massifs de montagnes, des eaux fluviales et des bassins de mer vus dans la configuration et la structure extérieure du globe, dans ses expositions générales ou locales; les différentes assiettes physiques combinées avec les objets et les rapports de la seconde et de la troisième branche mentionnées précédemment, et avec la totalité ou quelques parties des divers États politiques.

VI. La terre, source inépuisable de prospérité, de bonheur et de gloire pour l'homme social, politique et religieux, va engendrer la *géographie statistique*. Elle expose l'état et les

rapports de tout ce qui est l'ouvrage de l'homme, et notamment des diverses sociétés formées par lui sous le nom d'*États* ou de *corps* politiques, et traite, d'autre part, de l'art de gouverner les sociétés civiles dans le dessein de leur procurer et de leur maintenir la plus grande sécurité et le plus grand bonheur possibles. Cette branche a pour principal objet l'inventaire d'un État, en quelque sorte, l'examen des forces matérielles, morales et politiques d'un pays quelconque, et aussi des moyens de les réunir et de les diriger. La géographie politique se borne à donner les divisions de la terre en États, au lieu que la géographie statistique considère les seuls objets susceptibles d'accroître ou de diminuer le bien-être de la société civile. Les *habitants*, le *territoire*, les *productions* et la monnaie *circulante* sont les quatre grandes sources des *richesses* des nations. Le chiffre de la population, la fertilité du sol, l'agriculture, les fabriques, les milices, les impôts, les lois, les chefs, la liberté, la sécurité, la sage égalité des droits, sont autant d'éléments et autant d'objets dont s'occupe la géographie statistique.

VII. La terre, ouvrage d'une sagesse divine, nous réserve une branche pleine d'attraits, la *Géographie providentielle*. Les phénomènes météorologiques, les climats, les êtres soit bruts, soit organisés, ont dans les zones une distribution qui présente les caractères d'une prévoyance et d'une sollicitude infaillibles. Le naturaliste puisera des données intéressantes dans cette étude qui a, par elle-même, un intérêt particulier, et où la bonté divine se manifeste avec éclat et sous des traits touchants. Groupez et répartissez sur la terre, les plantes avec leur physionomie, les fleurs avec leur coloris, les animaux avec leurs formes, leurs mœurs et leurs habitudes, l'espèce humaine avec ses races, ses types principaux, ses coutumes et ses langues qui reflètent le climat, vous au-

rez un tableau où brilleront la variété, la grâce et la vie. Cette étude déroule à l'esprit qui admire et à l'esprit qui s'émeut, les dispositions d'une Providence attentive, habile à diversifier ses œuvres, suivant les localités, pour le plus grand bien de ses créatures. — Les substances minérales suivent, dans leur gisement, les chaînes de montagnes, les lignes marquées par les bassins. Les hôtes de l'air, de la terre et des eaux, que le Créateur a appelés à partager avec nous ses bienfaits, reconnaissent dans les climats, les expositions diverses, les sommets élevés qui couronnent le globe, les rivages qui en dessinent les formes, leur véritable patrie et leur barrière naturelle.

La culture, la civilisation, l'industrie changent jusqu'à un certain point ces premières bases, mais dans des limites déterminées. Le chemin de fer charrie les fruits de la Provence à Paris ; mais, ajoute un poète de ce pays :

On n'amène pas le soleil,
On n'apporte pas les étoiles ¹.

L'étude de ces modifications se liant à l'histoire de l'homme, offre par là de l'intérêt et suppose la connaissance préliminaire de l'état du globe tel que la nature l'a livré à l'activité de l'esprit et des bras humains. De là résulte évidemment la nécessité d'unir la géographie pure, la géographie physique et la géographie providentielle.

VIII. La terre, corps historique vivant, soumis au laps déterminé et à l'influence souveraine du temps ; théâtre mouvant de vie et de mort, de génération, de destruction et de reproduction, de l'action éternelle de la nature et de la divinité, et des événements fugitifs qui procèdent des

1. *Souvenirs*, poésie d'Adolphe Dumas, *Armana provençau*, Avignon, 1858, chez J. Roumanille.

hommes. Cette huitième et dernière branche constitue la *Géographie historique*, qui trace le tableau où se combinent progressivement dans les différents points de l'espace et du temps, *les générations, les lieux, les faits et les époques* ; qui décrit les lieux dans leur correspondance avec les événements que raconte l'histoire et dont la chronologie calcule la durée et la date ; qui, en un mot, nous instruit de l'état de notre globe et de celui des connaissances géographiques, à tous les âges explorés ou susceptibles de l'être : 1° dans les siècles primitifs ; 2° dans les temps anciens ou classiques ; 3° dans le moyen-âge ; 4° enfin à toutes les périodes de l'histoire moderne.

La géographie est une science que l'on n'apprend pas seulement pour elle-même, mais encore parce qu'elle est indispensable pour acquérir d'autres connaissances et pour pratiquer différents arts. Si nous l'envisageons sous cette nouvelle face, nous sentirions davantage la convenance de lui donner pour fondement la *Géographie pure*, et nous reconnaitrions en même temps que la *Géographie physique* et la *Géographie providentielle*, déjà si intéressantes par elles-mêmes, doivent être associées dans l'enseignement à la *Géographie politique* si l'on veut retirer de cette dernière les fruits désirables. L'usage peut-être le plus général de la géographie, c'est de rendre plus facile et profitable la lecture de l'histoire. Mais combien elle atteindra mieux ce double but lorsqu'elle-même reposera sur la connaissance des divisions naturelles du globe et des circonstances physiques et providentielles qui sont en rapport avec ces divisions ! L'histoire développe à nos regards la marche de la civilisation, l'agrandissement et la décadence des nations qui ont successivement occupé la scène du monde ; elles nous décrit le berceau et les invasions de ces peuples qui sont

descendus des plateaux d'Asie pour inonder l'Europe, se l'assimiler en partie, et déteindre sur les races indigènes; elle nous en dit les idées, les mœurs, les goûts, les usages, le caractère, les institutions et les destinées. Mais comment pourra-t-on se rendre compte de tous les grands résultats qui en sont l'âme, pour ainsi dire? Comment en retirer les instructions que l'on doit s'en promettre, si on ne les saisit pas dans leurs rapports avec les causes qui les ont produits? Et ces causes ne faut-il pas les chercher, surtout dans la nature, la conformation et la pauvreté ou l'opulence du sol, qui modifient la culture du pays, le genre de vie et les intérêts des habitants; dans les eaux dont le cours favorise ou entrave les communications (il en était ainsi naguère, du moins); dans l'influence du climat; dans des circonstances de géographie *pure, physique et providentielle*? Par des raisons du même genre, les récits des voyageurs se liront avec plus d'intérêt et de profit quand on les aura fait précéder de l'étude de la géographie pure, et les connaissances nouvelles qu'on y puisera viendront naturellement se classer dans un canevas, qu'un travail préliminaire leur aura préparé.

Telles sont les réflexions que l'expérience et le savoir autorisent. Voilà l'analyse consciencieuse et la synthèse large de cette science dont l'enseignement pratiqué avec ces conditions pourrait porter le nom de méthode intégrale.

J'ai dû restreindre les développements de cette méthode et en supprimer des ramifications secondaires.

En conclusion, le vrai géographe doit être versé dans les mathématiques, l'astronomie, la géologie, la géognosie, la minéralogie, la botanique, la zoologie, l'anthropologie, l'ethnographie, la physique, la philosophie, l'histoire, l'économie politique, sciences dont la connaissance exacte est

la base de la géographie conçue intégralement et prise dans sa véritable acception.

M. Girard était passionné pour sa science chérie, et il le faut bien, pour l'avoir ainsi sondée dans toutes ses directions. N'est-ce pas le fait de toutes les supériorités profondes dans un art particulier ou une science spéciale, d'envisager, de croire cet art ou cette science le centre de toutes les autres, qui leur semblent y aboutir comme les rayons d'un cercle à son centre? Le médecin, le théologien, l'historien, le philosophe, l'économiste, le juriconsulte, le physicien, le chimiste, l'astronome, n'affirment-ils pas la même primauté de la science que respectivement ils défrichent et cultivent? La vérité est que toutes les connaissances se tiennent par la main et par le cœur comme par une chaîne indissoluble et irruptible, sont solidaires, et ont des points de contact et des rapports substantiels nécessaires. Le moucheron n'a-t-il pas affaire dans son existence imperceptible avec la plante où il naît, les oiseaux qui le persécutent et le soleil qui le réchauffe?

M. Girard a laissé un manuel de *Géographie pure*; c'est une anatomie du globe, d'après les conceptions et les indications qu'il nous a fournies. Les définitions sont complètes et plus nombreuses que dans aucun manuel à moi connu. Les études sur les autres branches existent par grands lambeaux dans les papiers que possèdent les héritiers légitimes; les autres fragments sont épars dans différents endroits lointains, enfermés sans doute dans des malles qui lui ont été soustraites.

L'Académie française reconnut toute la supériorité de la méthode intégrale de l'enseignement géographique; le ministre de l'instruction, à cette époque M. Vatissienil, rendit de publics témoignages d'estime aux efforts intelligents de M. Girard et d'autres maîtres, tels que J.-J. Ordinaire, dans l'institut de M. Morin, à Fontenay-aux-Roses.

Deux mois avant la révolution de 1830, M. Girard avait été admis aux Tuileries, en qualité de professeur de géographie d'un enfant de France, le duc de Bordeaux. Il avait remporté la préférence sur 17 concurrents, dans un sévère examen. La catastrophe qui précipita du trône la famille aînée des Bourbons, brisa ses espérances au moment où elles allaient être couronnées de succès.

Les épreuves étaient rudes. C'était tout à recommencer, et l'édifice de sa fortune en restait toujours aux fondements. Mais désintéressé à un point inouï, il ne s'alarmait pas de l'avenir et s'arrangeait du présent.

Aussi le voit-on, la même année, contracter un mariage avec une fille de Rheims, où l'avait devancé la réputation de sa science et de son honnêteté.

Bientôt il quitta Paris et l'institut Morin de la rue Louis-le-Grand, et vint à Lyon ; de concert avec MM. Leyat et Grandperret, il fonda près de cette ville, sur les bords de la Saône, le pensionnat de l'Arbresle. L'institution chemina bien pendant quelques années, on en excitait la vitalité par différents agents intellectuels, des prospectus, des discours soignés aux distributions de prix, l'apparition irrégulière d'un journal pestalozzien intitulé *l'Instituteur progressif*. Les nombreuses attestations des parents et le chiffre considérable des élèves qui le fréquentaient sont à eux seuls la preuve convaincante de la bonne marche de ce pensionnat. Ce serait ici le lieu de signaler un nom devenu dès lors célèbre ; un jeune homme était sur les bancs du collège, il entendait avec zèle et reconnaissance les leçons pleines et vivantes de M. Girard qui, à la vérité, pouvait prétendre être universel sans superficialité, quoique sa valeur, avant tout, résidât dans la géographie : M. Blanc de Saint-Bonnet, l'honneur de la philosophie lyonnaise, héritier à la fois de

J. Demaistre et de Ballanche dans ses écrits, avait pour son professeur un culte enthousiaste dont rendent témoignage des lettres étranges de ce jeune homme, qui annonçaient le futur penseur.

Cet attachement respectueux ne s'est pas démenti chez l'élève qui a toujours suivi avec un vif intérêt la carrière de son professeur, et qui en a, récemment encore, en nous écrivant, déploré la mort et regretté les travaux perdus. Bon fils, **M. Blanc de Saint-Bonnet caressait comme un de ses plus doux rêves le projet de faire retracer la vie et revivre la mémoire, le caractère et les vertus de son père par la plume facile et correcte de M. Girard, qui l'avait connu dans cette famille française où il avait reçu l'hospitalité et où on le sollicitait de la venir demander.**

M. Girard poursuivait avec une ardeur infatigable les travaux ardues de géographie. Il dressait des cartes et les enluminaient, il rédigeait les manuels qui les expliquaient. La France était sa patrie adoptive, il voulait qu'on la connût avant les autres contrées et mieux qu'elles, il obéissait à un instinct de sympathie et de reconnaissance pour l'hospitalité reçue, en même temps qu'il se rencontrait dans sa méthode avec son homonyme célèbre du canton de Fribourg, le père Girard.

Mais nous ne pouvons entrer dans cet ordre de considérations. Notons un triste incident. C'est à l'Arbresle que M. Girard devint dupe de ses collègues directeurs, et que fut dissoute une association formée entre eux pour l'impression des cartes dont se chargea M. Engelmann de Paris. Après ce coup de rupture, M. Grandperret, qui voulait quand même satisfaire aux souscriptions, osa se substituer à M. Girard, se déclarer l'auteur du système intégral de géographie, et à force d'intrigues, passa si bien pour tel, qu'il obtint, pour

son prétendu mérite, la place d'inspecteur général des études dans le département du Rhône. Un pareil plagiat pouvait être taxé de larcin et devait être poursuivi à ce titre devant les tribunaux : c'est ce que fit l'auteur dans une brochure expédiée en 1833 à toutes les universités de l'Europe; et dans un procès qui lui donna gain de cause, il fut réintégré dans la propriété qu'il revendiquait. Mais les frais des débats judiciaires, la décadence du collège de l'Arbresle, les malheurs de sa famille, qu'il fut obligé de secourir, l'empêchèrent de continuer ses travaux géographiques.

Enfin la mésintelligence devint si profonde entre les différents chefs de l'Arbresle, qu'il s'ensuivit la complète déconfiture de l'institution.

Depuis lors, M. Girard n'eut qu'afflictions et déboires; les épreuves ne cessèrent pas, tout semblait se réunir pour le décourager, pour l'accabler. Il enseigna dans les institutions de Sainte-Claire, de Miribel, et toujours froissé, plaintif, voyant l'avenir tourner au sombre, il allait toujours jusqu'à ce que l'âge et les infirmités ne lui permissent plus de professer.

En 1841, nous le trouvons à Meyzieux, dans une espèce de maison d'éducation, où il eut à souffrir amèrement. Un chiffon de papier, un brouillon de lettre nous retrace tout son désespoir; c'est à gémir que d'entendre ces détails navrants. Il est là, volé, dépouillé de ses meubles, de ses livres, de ses manuscrits, de son linge, de ses cartes, frustré de ses appointements, en proie aux tourments de la misère et malade. Je ne sais quel barbare agissait ainsi et je ne veux pas rechercher son nom, qui ne vaut que l'oubli et le mépris. Il en écrivait à un ami qu'il priait de le tirer de cet enfer. Mais j'abrège, je supprime toutes ces lamentables peintures. C'est dans cette même période d'atonie, qu'il traçait d'une main

fiévreuse les lignes suivantes, qui semblent un soupirail à des reproches amers trop longtemps contenus :

« Je suis malheureux, je subis l'écrasante impossibilité même d'être reconnaissant envers ceux qui m'ont obligé ! Ah ! ce n'est pas une peine vulgaire ! L'impossibilité a une force d'inertie qui brave mes luttes et se rit de mes volontés ! Mais la Providence ne m'a jamais abandonné ; elle s'apitoiera sur mes maux et me réserve un génie libérateur qui m'affranchira d'une partie de mes revers et me mettra de nouveau la main à l'œuvre. »

Et il passe sans transition préparée à une apostrophe dont son maître est l'objet : son maître animait et remplissait son esprit ; à la mémoire des infortunes qu'il a essuyées et savourées à longs traits, il rappelle ces paroles de Rousseau, qui sont l'anathème éternel de l'ordre social : « *Mieux vaut la sauvagerie qui vitalise que la civilisation qui tue.* »

Et puis le voilà qu'il s'écrie :

« Pestalozzi, abjure tes principes sublimes ; ils ne sont pas faits pour cet atome, cette terre où tu pensais qu'ils germèrent. Le vers du comique ancien :

Homo sum, nihil humani à me alienum esse puto¹,

ne prendra pas sur ce globe de fange, entouré d'une étouffante atmosphère d'azote ; il lui faut un air plus vital, une constitution plus oxygénée, une densité plus lumineuse. Avant que ta divine méthode s'implante ici-bas et prenne racine, avant que ton *Manuel des mères*, ton *Levier mathématique*, ton *inspiration religieuse*, intellectuelle et morale, ton guide dans les problèmes de l'âme et de l'être, ton traité élémentaire des idées, ta théodicée, ton thermomètre éducationnel ; avant que les autres découvertes de ton observation scrutatrice qui

1. Je suis homme, je crois que rien d'humain ne m'est étranger. (Terence.)

embrasse, décompose et recompose les créations, qui pénètre l'intelligence par la matière, la matière par l'intelligence, et constitue l'unité spirituelle de la société ; avant que tous ces miracles de ton génie, de ton âme et de ton cœur produisent sur terre leur manifestation phénoménale et absolue, ne faudra-t-il pas que des milliers de *cataclysmes à la Cuvier* soient venus préalablement épurer la boue épaisse, la poussière dont quelques grains forment l'apanage de l'humanité qui se dit si grande, si belle, si puissante et si glorieuse ! Pestalozzi, vraie étoile polaire de l'éducation humaine ! Pestalozzi, astre et flambeau de la pédagogie ! Vois le plus brillant de tes satellites, qui gravitait autour de toi avec le plus de régularité et de magnificence, l'auteur admirable de *l'Esprit de la méthode*, de *l'Essai général sur l'éducation*, de *l'Emploi du temps*, le fondateur de la *Revue encyclopédique*, vois-le obligé de descendre des hauteurs de la méthode, pour venir, en 1841, traiter l'important sujet de la formation de l'homme, et cela, au sein d'un congrès français qui remet en question toutes les énergiques démonstrations antérieures de ces problèmes ! Vois, Jullien de Paris, vois ce grand homme forcé de se rapetisser, quatorze ans après ta mort, à la taille de cent pygmées, d'accepter le fauteuil présidentiel de cette cour scientifique si singulière, vois et dis-nous si ta méthode est faite pour ce monde ! »

Après cette prosopopée de digression, il entre dans la peinture de sa situation, en vue de renouer avec M. Leyat qu'il avait dû négliger. Cette situation est un dédale sans issue.

Brisons là sur ces poignantes vicissitudes ! Les rares lignes citées nous ont déjà découvert une âme élevée ; nous entrons dans le centre vivant de ce caractère. Les dernières années de sa vie s'écoulèrent dans l'obscurité. Délaisse et méprisé peut-être des personnes aisées auxquelles il avait na-

guère rendu de grands services, M. Girard se cacha, se résigna, préférant vivre dans la gêne plutôt qu'implorer des ingrats qui le flattaient dans sa prospérité et l'oubliaient, le dédaignaient dans sa détresse : Tant il est vrai ce distique d'Ovide qu'il faudra répéter sans trêve dans notre humanité :

Donec eris felix multos numerabis amicos :
Tempora si fuirint nubila, solus eris !¹

Quels étaient, envers ses semblables, les sentiments de cet homme réduit à vivre dans un taudis infect des Brotteaux, ne se nourrissant que d'un morceau de pain sec chaque jour ? La mendicité le révoltait et il n'avait pas tort : n'aimait-il pas le travail et n'avait-il pas de l'intelligence au milieu de notre dix-neuvième siècle, qui a l'air de n'estimer que ces deux choses, et qui, matérialiste et dissimulé, abandonne sans scrupule les gens qui les possèdent ?

Quelle était sa conduite envers les malheureux ? Quelques traits nous l'apprendront. Mais esquissons les dernières périodes pâissantes de sa carrière au déclin. Dans l'affreux état où nous l'avons entrevu au fond d'un bouge, il serait sans doute péri d'inanition, sur les pavés de cette ville, si quelques compatriotes de la classe ouvrière n'avaient découvert son refuge et ne l'eussent contraint, par leurs sollicitations fraternelles, à accepter une partie de leur modique salaire et à rentrer dans sa patrie. Ce dernier point ne fut pas le plus facile à obtenir ; il répondait toujours dans son adversité résignée : « Quoi ! j'irais demander l'hospitalité à mes sœurs, moi qui ai coûté pour mon instruction tant de sacrifices à mes parents, et qui n'ai pas su en profiter pour amasser une modeste fortune ! Je préfère mourir ici ! »

1. Pendant que tu seras heureux, tu compteras beaucoup d'amis ; si les temps deviennent mauvais, tu seras seul !

En effet, il ne devait guère profiter de sa science pour s'enrichir, et il devait expirer dans son village natal. Comment s'y serait-il pris pour s'enrichir, lui qui, à Yverdon, à l'aurore de sa jeunesse, transformait ses gages en aumônes ; lui qui répondit à ses parents, lorsqu'ils lui demandèrent s'il était content de l'envoi d'une pièce de toile qu'ils lui avaient fait : « Assurément ; un pauvre cordonnier, père de sept enfants, était si dénué de linge que je la lui ai donnée ; » lui qui, pendant ses vacances, multipliait la charité à la maison paternelle et qui disait, ému et pénétré, lorsqu'on renvoyait un pauvre : « Ce malheureux vous demande un morceau de pain au nom de Dieu et vous pouvez le lui refuser ! » Pour l'arracher à son taudis et à la misère, un de ses compatriotes fut obligé d'user d'un expédient afin de vaincre son obstination. Cet ami retint à la diligence sa place pour Genève ; c'était, je crois, au commencement de 1856 ; les malles remplies de bouquins et de paperasses étaient déjà au bureau, que M. Girard, qui avait donné son consentement, le retira. Dans cette extrémité singulière, cet ami alla chercher un employé de la police avec lequel il s'entendit. Cet agent se rendit au domicile de M. Girard, et, simulant une opération inquisitoriale, l'interpella en ces termes : « Ne vous occupez-vous pas de politique ? » Notre géographe protesta. « N'importe, vous êtes signalé, répliqua le sergent de ville ; et vous avez à déguerpir, si vous ne tenez pas à être écroué ! » C'est de la sorte qu'il nous revint en 1856.

Il habita Bernex, et au bout de quelques mois, sa santé délabrée s'était rétablie par les soins d'une bonne et tendre sœur, lorsqu'une mort imprévue le surprit, au retour d'une promenade journalière, sous le toit hospitalier. Sa dépouille mortelle repose au cimetière de Bernex ; une pierre en marque la place et porte ces mots au-dessous de son nom ;

Il consacra sa vie à former le cœur et à orner l'esprit de la jeunesse.

Dans son jeune âge, il passait pour le plus bel homme de sa commune. A une grande stature, bien proportionnée, il joignait un maintien noble, une allure déterminée; il avait des yeux bleus, fidèle miroir de son âme, une physionomie affable et prévenante, telle est l'idée que nous pouvons nous former de ses qualités corporelles avant que les veilles, la maladie et les inexorables privations de tout genre vinsent l'abattre et le vieillir. Après tant de vicissitudes, son corps s'affaissa, son visage se déprima et prit des rides sans que son regard perdit la douceur et la bonté qui le caractérisaient.

Il a toujours été juste, impartial, discret, probe, généreux, loyal et religieux; l'âge semblait rendre plus profondes ses redoutables croyances.

Son éloquence était facile, ses conceptions riches, ses jugements fermes et supérieurs. Il avait une mémoire excellente, des manières affables et respectueuses avec le moindre des hommes, la conversation intéressante et variée, le commerce agréable et la vie résignée, malgré les calamités dont ses dernières années furent assaillies.

Je tiens ce portrait et ces détails d'un camarade d'école, M. Fleuret, qui fut l'ami dévoué de M. Girard dans ses derniers jours.

Des manuscrits ébauchés et fragmentaires subsistent à côté des cartes qu'ils expliquaient. Une main habile pourrait achever et exploiter ces dernières.

J'ai esquissé à grands traits une carrière où l'on pourrait recueillir des détails intéressants sur la vie et les travaux d'un géographe sans cesse gêné dans ses moyens d'action. C'est un dernier et bien modeste hommage. Je n'accuserai pas la société, ce procédé est vieux, faux et banal; c'est un pré-

texte, non pas une raison Il a vécu misérable, il a été mé-
prisé. Je répéterai, pour cet homme méconnu, ces paroles qui
furent prononcées sur le cercueil de Fonfrède par Salvandy :
— « On a dit que la justice est tardive ; non, la justice vient
à son heure, et la vertu serait trop facile, si, de son vivant,
elle était saluée par son nom. »

One.v. 27 Novembre 1857.

Victor DUBET.



RAPPORT

SUR

L'EXPOSITION DE PRODUITS AGRICOLES

D'OCTOBRE 1858

RÉDIGÉ PAR

Marc VIRIDET,

Président de la Section d'Agriculture et d'Industrie de l'Institut genevois.

I^{re} PARTIE.

Mesures préliminaires relatives à l'exposition de 1858 des produits agricoles, ouverte sous les auspices de la Section d'Agriculture et d'Industrie de l'Institut genevois.

Dès le printemps, la Section d'Agriculture et d'Industrie de l'Institut genevois avait indiqué l'intention d'ouvrir, dans l'automne de 1858, une Exposition de produits agricoles.

Le Président de la Section fit même insérer dans les journaux quelques avis pour annoncer cette Exposition et pour engager les agriculteurs genevois à s'y préparer.

Le Président profita également de la session ordinaire du Grand Conseil, pour demander à ce Corps de vouloir bien faire une allocation extraordinaire à la Section pour l'aider à supporter les frais de cette Exposition, et le Grand Conseil accorda généreusement une subvention de 1,000 fr. pour cet objet.

La Section décida plus tard que l'Exposition aurait lieu du 15 au 19 Octobre inclusivement, et qu'elle demanderait au Conseil d'Etat de vouloir bien accorder l'usage du bâtiment électoral tout le temps nécessaire, soit pour le temps de l'Exposition, soit pour les préparatifs préliminaires.

La Section désigna les principales classes d'objets qui seraient admises à l'Exposition en laissant aux membres effectifs la faculté d'y adjoindre, à leur choix, certaines catégories qui pourraient contribuer soit à l'utilité, soit à l'agrément de l'Exposition.

Immédiatement après ces décisions, le Président fit publier et afficher dans toutes les communes un avis indiquant sommairement l'époque où l'Exposition aurait lieu, et les principales classes d'objets qui y seraient reçues.

Presque en même temps, une circulaire fut adressée à tous nos membres pour les inviter, en ce qui pouvait les concerner, à prendre part à l'Exposition, et spécialement pour les engager à y envoyer les résultats obtenus des graines de plantes de nouvelle introduction, dont la distribution avait été faite à plusieurs reprises par la Section. On leur demandait de vouloir bien exposer les tiges, les faisceaux de fruits, les graines et les tubercules des végétaux de cette catégorie, en ajoutant à leur envoi une notice sur le mode de culture suivi, la quantité de graines essayées, le terrain choisi, le produit en rapport avec la quantité de semence employée et avec l'espace de sol occupé.

Le Président adressa également à tous les présidents et fromagers des fruitières du Canton une autre circulaire, destinée à les inviter à prendre part à l'Exposition en y envoyant les produits de leur fromagerie et en y joignant les barates, bat-à-beurre, filtres, écrémoires, éprouvettes et autres instruments de leur industrie, qu'ils pourraient posséder

dans des systèmes nouveaux ou peu connus, et dont la propagation leur paraîtrait utile dans le pays.

Le Bureau fit ensuite publier et afficher dans toutes les communes le programme général de l'Exposition, où les objets admis à y figurer étaient divisés en 13 catégories,

Savoir :

- 1° Les *céréales* de toute espèce.
- 2° Les *légumineuses* ou *plantes à gousse*, de grande culture.
- 3° Les *graines et fruits oléagineux* et les *plantes commerciales* ou *industrielles*.
- 4° Les *plantes fourragères*.
- 5° Les *tubercules et racines de grande culture*.
- 6° Les *plantes potagères*.
- 7° Les *fruits de toute espèce* avec les *raisins de vigne* et les *raisins de table*.
- 8° Les plantes de *nouvelle introduction dans le pays*, ou dont l'introduction pourrait y être avantageuse.
- 9° Les *produits des abeilles* et ceux des *vers-à-soie*, ainsi que les instruments de magnanerie et d'apiculture.
- 10° Les *produits des fromageries* et les instruments employés dans les fruitières.
- 11° Les *outils d'horticulture*.
- 12° Les *objets d'ornementation des jardins*.
- 13° Les *drains, manchons* et instruments de drainage.

Le programme donnait encore quelques autres indications, et faisait entre autres connaître :

- 1° Que les exposants devaient apporter et remporter à leurs frais les objets destinés à l'Exposition, et que les membres du Jury ou des Jurys pouvaient exposer, mais qu'ils ne pouvaient concourir.

Le Président adressa également une circulaire à MM. les Régents pour les prier d'user de leur influence sur les pa-

rents de leurs élèves, afin de les engager à contribuer au succès de l'Exposition.

Enfin, M. Guillermet, Conseiller d'État, au Département de l'Intérieur, et membre effectif de la Section, voulut bien, sur la demande qui lui en fut faite, adresser une circulaire à MM. les Maires des Communes, pour les prier d'engager et d'encourager leurs ressortissants à prendre part à ce premier concours agricole ouvert sous les auspices de l'Institut.

On trouvera peut-être un peu de luxe dans ces mesures préliminaires, mais l'Exposition n'avait été sérieusement annoncée que peu de temps à l'avance; elle suivait, d'ailleurs, de près le concours agricole de Bois-Bougy et l'Exposition de la Société d'Horticulture de Genève; il fallait, par conséquent, si l'on désirait qu'elle pût réussir, employer tous les moyens possibles pour stimuler le zèle des agriculteurs et des amateurs.

Enfin, quelques jours avant l'Exposition, le Bureau fit publier le programme détaillé des prix et des primes qui seraient affectés à chaque classe; le nombre des prix et des primes montait à 70, formant une valeur de 1,180 francs, y compris une somme de 100 francs mise à la disposition des Jurés pour primes non prévues, pouvant être distribuées soit à des objets admis au concours, qui n'auraient pas obtenu une récompense méritée, soit à des objets hors de concours, qui auraient été exposés et dont on désirerait encourager l'usage dans le Canton.

Outre les prix et les primes, MM. les Jurés étaient autorisés à accorder des mentions honorables, dans les 13 catégories d'objets admis à l'Exposition.

Ici se termine l'exposé des mesures prises par le Bureau ou par le Président pour assurer, autant que possible, le succès de l'Exposition projetée.

DEUXIÈME PARTIE.

De l'Exposition des produits agricoles d'Octobre 1858.

Dans toutes les Expositions organisées jusqu'à ce jour par la Société d'horticulture de Genève, on connaissait, pour ainsi dire, d'avance ceux qui exposeraient tel ou tel objet, ou se disputeraient le prix sur telle ou telle catégorie de plantes ou de légumes. A très-peu d'exceptions près, les exposants étaient toujours les mêmes, sauf quelques amateurs qui, de temps à autre, venaient jeter quelque variété dans leur cercle.

Ceci est un fait que nous venons exposer et non une critique que nous voulons faire; car nous reconnaissons avec plaisir les progrès considérables que la Société d'Horticulture a fait faire, dans notre canton, soit à la culture des belles fleurs ou des plantes rares, soit à la propagation des belles espèces de fruits et de légumes.

L'Exposition des produits agricoles d'Octobre 1858 a présenté un tout autre caractère : les exposants sont venus de droite et de gauche, ils appartiennent à toutes les classes de la société et à un très-grand nombre de Communes du Canton.

Ces exposants se répartissent sous ce dernier point de vue comme suit :

11 de Genève (y compris la Servette, les Pâquis, etc.)	3 de Bernex.
10 de Plainpalais.	2 de Meyrin.
5 du Petit-Saconnex.	2 de Vernier.
4 de Carouge.	2 de Russin.
3 de Chêne-Thônex.	2 de Satigny.
	2 de Lancy.

2 de Vandœuvres.	1 de Bellevue.
1 du Grand-Saconnex.	1 de Presinges.
1 de Collonge-Bellerive.	1 de Céligny.
1 de Cartigny.	1 d'Onex.
1 de Choulex.	1 d'Avully.
1 de Versoix.	1 de Cologny.
1 de Collex-Bossy.	1 d'Avusy.
1 de Chêne-Bougeries.	1 des Eaux-Vives.
1 de Pregny.	1 de Corsier.
1 de Gy.	1 de Seyssel (France).
1 de Chancy.	Total, 68.

Il résulte de ce dépouillement que 31 Communes du Canton ont pris part à cette Exposition; il est probable que, si elle eût été annoncée plus longtemps à l'avance, un plus grand nombre encore y auraient envoyé de leurs produits. Quoi qu'il en soit, aucune Exposition agricole à Genève jusqu'à ce jour n'a eu un caractère aussi étendu et aussi général par le nombre de ceux qui s'y sont intéressés. Il faut, il est vrai, l'attribuer en partie à la grande variété des objets admis à concourir, mais il faut également y voir le désir des diverses parties du Canton de se rattacher à l'institution si féconde et si utile de l'Institut genevois.

En général, les exposants se sont présentés pour les diverses catégories établies dans le programme, mais d'une manière plus ou moins complète.

Les graines et fruits oléagineux n'ont pas été représentés, au moins d'une manière qui puisse être considérée comme significative; et cependant la Section en avait fait distribuer plusieurs espèces, soit à ses membres, soit à d'autres agriculteurs, bien convaincu, comme le disait notre ancien Président, *M. Galland*, qu'il y aura prochainement un

avantage réel et considérable à s'occuper des végétaux qui fournissent de l'huile.

La catégorie 8 des plantes nouvellement introduites a donné peu de chose, malgré les nombreuses distributions de graines qui avaient été faites par la Section. On ne peut signaler à cet égard que le *maïs multicolore*, lequel a parfaitement réussi chez M. Muzy, aux Eaux-Vives, et les *pois chiches* qui ont continué à être cultivés avec succès par M. Monnier-Péchaubeis, à Russin. Quant au *sorgho*, qui a été représenté à l'Exposition, soit en qualité de plante fourragère, soit en qualité de plante industrielle, nous le considérons comme introduit dans le pays, et notre Section n'est point restée étrangère à cette introduction; nous croyons que, d'ici à quelques années, le *sorgho*, par son utilité générale, marchera l'égal des différentes variétés de maïs.

Les produits des fromageries n'ont point été aussi nombreux que nous aurions osé l'espérer. La Section avait prié les Présidents des fruitières de vouloir bien lui transmettre, avec leurs produits, une notice sur les causes de la prospérité ou de la décadence de leur fruitière respective. La fromagerie d'Avully seule, à notre connaissance, a répondu à ce vœu.

Voici un extrait de son rapport :

Pour ce qui est relatif à la marche proprement dite de la fruitière, nous nous permettrons de dire en passant qu'elle a beaucoup gagné depuis l'introduction de son nouveau règlement, dont les dispositions plus larges s'harmonisent mieux avec les idées actuelles de liberté et de progrès.

La direction de la fruitière donne ensuite le résumé de ses comptes pour l'année 1857.

On a fabriqué dans cette année :

Beurre, (ancien poids)....	livres	6,684 1/2
Fromage „ „	„	<u>21,928</u>

Ce qui fait, pour ces deux produits, un ensem-

ble de..... livres 28,612 1/2
qui a rapporté, à 02 centimes par livre de

fabrication	Fr.	572 25
Vente de la cuite	„	290 —
Autres petites recettes.....	„	18 13
Boni de 1856.....	„	<u>335 27</u>
Total des recettes.....	Fr.	1,215 65
La dépense totale a été de.....	„	<u>886 34</u>
Bénéfice au 1 ^{er} Janvier 1858.....	Fr.	329 31

Nous exprimons ici le regret que d'autres fruitières ne nous aient pas donné des renseignements semblables à ceux qui ont été fournis par celle de la commune d'Avully.

Quant aux outils d'horticulture et aux objets d'ornementation des jardins, ils n'ont, pour ainsi dire, pas été représentés à l'Exposition.

Deux fabricants ont exposé des drains et des manchons de bonne qualité, mais dont le prix a paru encore trop élevé. Personne n'a concouru pour les instruments de drainage, quoique plusieurs négociants de Genève en possèdent de bons assortiments.

Les objets qui formaient la partie principale de l'Exposition et qui étaient en grand nombre pour la saison, étaient les céréales, les légumineuses et surtout les tubercules, les plantes potagères et les fruits; on peut dire que ces dernières classes avaient envoyé à l'Exposition un magnifique contingent.

La liberté pour chaque exposant de concourir dans toutes les classes n'était limitée que par cette seule restriction ; il ne pouvait obtenir qu'un prix ou qu'une prime dans chaque catégorie. Le but de cette mesure était d'empêcher que des objets qui auraient été primés en bloc ne fussent encore primés en détail au détriment des produits d'autres concurrents, ayant aussi leur mérite. Dans le cas où un exposant avait mérité plusieurs prix ou primes dans une classe, il ne recevait que la récompense la plus honorable.

Examinons maintenant ce qui se rapporte à la Commission d'organisation et au choix des Jurés.

Parlons d'abord de la Commission d'organisation. La Section nomma une Commission générale composée de 26 membres, pris parmi les personnes que recommandait leur capacité particulière ou qui pouvaient consacrer une bonne partie de leur temps à leurs fonctions. Cette Commission nomma un Président, M. *Julliard* ; un Vice-Président, M. *L. Reymond* ; un Secrétaire, M. *Gay-Dubois* ; et un Vice-Secrétaire, M. *Valentin Laurent*, greffier du Tribunal Civil.

La Commission générale se subdivisa en trois sous-commissions : l'une de *réception*, composée de 6 membres ; la seconde, d'*organisation*, formée de 3 membres, et la troisième de *surveillance*, composée de 13 membres.

Toutes ces mesures étaient dictées par un excellent esprit et ont eu une pleine réussite.

Quoique le programme indiquât que les produits ne seraient reçus que jusqu'au 13 au soir, la Commission a décidé, par extraordinaire, qu'ils seraient encore admis jusqu'au 14 à midi. Cette décision était-elle bonne, était-elle mauvaise, c'est ce que nous soumettons à l'examen de la Section. Nous croyons cependant que les termes pour la réception des objets doivent rester irrévocablement fixés tels qu'ils ont été

indiqués d'avance dans les programmes, toute modification à cet égard pouvant être considérée comme une faveur pour celui qui en profite, et, en matière d'exposition, il ne doit rien exister qui puisse être considéré comme un privilège pour quelques-uns au détriment des autres.

Les opérations des trois Sections de la Commission générale ont été conduites avec un ordre qui a fait honneur au Président chargé de les diriger. Tout paraît s'être passé facilement et sans encombre.

Venons maintenant au Jury chargé d'examiner les objets exposés et de répartir les récompenses. La composition des jurys de cette espèce est toujours une chose extrêmement délicate et difficile. Ou bien on les nomme à l'avance, et alors on peut supposer possible une entente entre des Jurés et quelques-uns des exposants, ou bien il faut les nommer au dernier moment, afin que la composition du Jury soit imprévue et complètement inconnue aux exposants. Dans ce dernier cas, comme l'on vient surprendre les Jurés au milieu de leurs occupations particulières, il arrive nécessairement qu'un grand nombre d'entre eux refusent leurs fonctions. C'est ce qui a eu lieu à l'Exposition de 1858, le Jury définitif n'a été formé qu'à la suite de nombreux refus qui ont passablement modifié sa composition primitive. Tel qu'il s'est trouvé, enfin, constitué, il présentait heureusement toutes les garanties de capacité et d'indépendance désirables.

Ce Jury se composait de MM. *Teysière*, directeur de l'établissement de Bois-Bougy; *Rapin*, ancien pharmacien et botaniste vaudois, maintenant domicilié dans notre Canton; *Monnier*, pharmacien à Nyon; *Gentillet*, jardinier au château de Fernex; *Penet*, maire de la commune de Russin; *Hiertzler*, de Genève; et *Velin, Louis*, jardinier à Plainpalais.

Conformément à ce qui se pratique dans les Expositions anglaises, les Jurés n'ont point connu les noms des propriétaires des objets exposés, mais simplement des numéros qui indiquaient les articles appartenant au même exposant. Le travail du Jury a été fait d'une manière longue et consciencieuse; il a duré de 2 heures de l'après-midi à 8 heures du soir. Le nombre des prix adjugés a été inférieur à celui qu'indiquait le programme. Il faut l'attribuer en grande partie à ce que les exposants n'avaient pas été prévenus assez longtemps d'avance pour se préparer à concourir dignement dans toutes les catégories.

Si toutes les primes et tous les prix annoncés n'ont pas été décernés, le Jury, usant de la faculté qui lui était laissée, a décerné une prime de 1^{re} classe pour le maïs, le sorgho et ses produits à M. *Déjean*, à Carouge; une prime de 4^e classe pour les tabacs exposés par M. *Peillonnet* aîné, demeurant à Chêne-Thônex, une mention honorable pour un treillis en fer-blanc à passer le miel, présenté par M. *Carey*, imprimeur; enfin, deux primes à des objets hors de concours, une prime de 2^{me} classe pour un broyeur inventé et fabriqué par M. *Badel*, serrurier-mécanicien, à Cologny, et une également de 2^{me} classe, pour un pulvériseur exposé par M. *Girard*, à Châtelaine.

Les récompenses annoncées au programme se composaient de *prix d'honneur*, consistant chacun en un couvert d'argenterie, et de *primes*, les unes de 1^{re} classe, de la valeur de 20 francs, les autres de 2^{me} classe, de la valeur de 10 francs.

Chaque exposant couronné, primé ou mentionné, a, de plus, reçu un diplôme ou tableau polychrome d'un fort bon goût sorti des ateliers de M. *Vaney*, un de nos membres honoraires. Ce diplôme, destiné à conserver le souvenir de

l'Exposition, a été également envoyé à chacun de MM. les membres du Jury.

Qu'il nous soit permis, à propos du tabac exposé par M. *Peillonex*, d'attirer de nouveau l'attention de nos agriculteurs sur la culture de cette plante. Nous ne saurions mieux faire que de rappeler à cet égard l'opinion bien prononcée d'un homme pratique, notre ancien Président, M. *Hector Galland*.

Quand on voit les résultats qu'on tire, dans d'autres Cantons, de la culture et de la fabrication du tabac, on ne peut s'empêcher de regretter que le Canton de Genève, qui contient, dans plusieurs de ses parties, des terres propres à cette culture, les emploie à d'autres usages beaucoup moins productifs.

Nous croyons devoir, à cette occasion, indiquer comme exemple ce que la culture et la fabrication du tabac produisent dans le Canton d'Argovie. En ce moment, ce Canton possède onze fabriques de tabac à fumer, dans lesquelles on prépare annuellement 21,000,000 de cigares, et 3,000 quintaux de tabac en paquet; dix maisons, dont six à Lenzbourg seulement, fabriquent le tabac à priser; elles emploient par année 3635 quintaux de tabac en carotte.

Nous le répétons, à Genève, où la consommation du tabac est si considérable, non-seulement à cause des habitudes des nationaux, mais à cause du passage d'innombrables étrangers, n'y aurait-il rien à faire pour introduire la culture et la fabrication en grand du tabac?

Quelque consciencieux qu'ait été le travail du Jury, une partie du public a paru regretter qu'il n'ait accordé ni prix ni autre récompense à M. *Centlivres*, régent au Petit-Saconnex, qui avait exposé des outils de magnanerie, des cocons et de la graine de vers-à-soie. Peut-être Messieurs les Ju-

rés ont-ils été également un peu trop sévères pour les objets relatifs à l'apiculture exposés par M. *Reverchon*, régent au Collège industriel et commercial. Ces objets, qui indiquaient beaucoup d'études et de connaissances de la part de l'exposant, ont généralement paru mériter mieux qu'une simple mention honorable.

Le samedi 16, pendant l'Exposition, et presque à côté, dans la plaine de Plainpalais, avait lieu le marché ordinaire au bétail que notre Section peut regarder avec honneur comme une de ses créations les plus utiles. Peut-être si pareille circonstance se présentait à une autre Exposition, faudrait-il profiter de l'occasion pour distribuer des primes, soit aux bestiaux les meilleurs pour la boucherie, soit à ceux des plus belles races.

Avant de terminer ce rapport, qu'il nous soit permis d'exprimer un regret, c'est qu'on n'ait pas établi, pendant la durée de l'Exposition, un marché libre de fleurs, de fruits et de légumes devant le Bâtiment électoral. On a bien essayé quelque chose d'analogue; il a été annoncé que les exposants qui désireraient des places pour vendre les obtiendraient, et que les premiers inscrits auraient le choix de leur place. Cet appel n'a rien produit et ne devait rien produire, parce qu'il s'adressait à une catégorie trop restreinte et dont la plupart des individus ne demeureraient point dans le voisinage de la ville. Ce qu'il faudrait faire pour réussir en pareil cas, ce serait d'annoncer, au moins dix jours à l'avance, que tous les marchands, fleuristes, horticulteurs, etc., qui désirent obtenir une place sur le marché libre qui aura lieu pendant toute la durée de l'Exposition, doivent s'inscrire, et que les premiers inscrits auront le choix des places qui leur conviendront le mieux; en un mot, ce qu'il faut, ce n'est pas la faculté donnée aux exposants seuls d'obtenir une place pour

vendre leurs produits, mais un marché aux fleurs, aux fruits et aux légumes où tout le monde puisse venir comme au marché au bétail.

En résumé, Messieurs, la Section n'a qu'à se féliciter du résultat général de l'Exposition des produits agricoles de 1858, et son désir, si l'Etat veut bien lui venir en aide, est d'en organiser pour 1859, une plus générale et plus complète.



RÉSULTAT DES CONCOURS

DE

L'EXPOSITION DE PRODUITS AGRICOLES

DE 1858.

Prix d'honneur, Primes et Mentions honorables décernés par le Jury.

I. CÉRÉALES.

PRIX D'HONNEUR.

Collection. M. Duchosal, aux Vernaies.

PRIME DE PREMIÈRE CLASSE.

Orge. M. Raymond-Galloix.

MENTION HONORABLE.

Orge. M. Duchosal.

PRIME DE PREMIÈRE CLASSE.

Blé. M. Eberhardt, à Mategnin.

MENTION HONORABLE.

Seigle. M. Duchosal.

PRIMES DE PREMIÈRE CLASSE.

Avoine. M. Monnier-Péchaubeis.

Gros blé. Institut de la Paumière.

MENTION HONORABLE.

Mais. M. Duchosal.

NOTA. M. Duchosal aurait eu droit, par les objets qu'il a exposés, à plusieurs primes, mais le règlement s'opposait à ce qu'il obtint autre chose qu'un prix ou une prime dans cette catégorie.

II. LÉGUMINEUSES.**PRIX D'HONNEUR.**

Point.

PRIMES DE DEUXIÈME CLASSE.

<i>Fèves de printemps.</i>	M. Raymond-Galloix.
<i>Haricots de champ.</i>	M. Duchosal.
<i>Pois de champ.</i>	M. Eberhardt.

III. PLANTES FOURRAGÈRES.**PRIMES DE DEUXIÈME CLASSE.**

<i>Sorgho-Fourrage. 2^e coupe.</i>	M. Addor, à Cointrin.
<i>Variétés de maïs, Sorgho.</i>	M. Duchosal.

IV. TUBERCULES.**PRIX D'HONNEUR.**

<i>Collection de pommes de terre, betteraves et navets.</i>	M. Duchosal.
---	--------------

La prime de la première classe pour collection de pommes de terre aurait été obtenue par M. Duchosal, si déjà il n'avait reçu le prix d'honneur de cette catégorie; le Jury lui accorde une mention honorable pour cet objet.

PRIMES DE DEUXIÈME CLASSE.

<i>Corbeille de pommes de terre.</i>	M. Eberhardt.
<i>2 corbeilles</i> <i>Id.</i>	M. Raymond-Galloix.
<i>Corbeille</i> <i>Id.</i>	M. Dussoix, Jules, à la Plaine.
<i>Sac</i> <i>Id.</i>	M. de Budé, Eugène.
<i>Betteraves.</i>	M. Tronchin, colonel.
<i>Raves et carottes.</i>	M. Maltre, à Plainpalais.

MENTION HONORABLE.

<i>Raves et carottes.</i>	Institut de la Paumière.
---------------------------	--------------------------

PRIME DE DEUXIÈME CLASSE.

Carotte. M. Failletaz, à Plainpalais.

MENTION HONORABLE.

Betterave. M. Eberhardt.

V. PLANTES POTAGÈRES.**PRIX D'HONNEUR.**

Collection. Institut de la Paumière.

PRIMES DE DEUXIÈME CLASSE.

Collection de légumes. MM. Dufour, David; Duchosal; Failletaz; Charvet (Plainpalais); Gavairon (Chêne-Thônex); Eberhardt; Viollier-Malacréda.

Courges. M. Fontana.

Choux-fleur. M. Dupuis (Plainpalais.)

VI. FRUITS.**PRIX D'HONNEUR.**

Point.

PRIMES DE PREMIÈRE CLASSE.

Les plus belles pommes. MM. Clavel, John, et Berthoud.

Les plus belles poires. M. Anisançel.

Raisins de table. M. Julliard, docteur.

Id. de vigne. M. Pugin (Petit-Saconnex).

PRIMES DE DEUXIÈME CLASSE.

Pyramide de fruits. M. Duchosal.

Framboises. M. Prévost-Ritter.

Melon. M. Dussoix, Jules.

<i>Collection de poires.</i>	M. Nallet, hortic. (Sézegnin).
<i>Fruits mêlés.</i>	M ^{me} Borgel.
<i>Coings.</i>	M ^{me} de Luc.

MENTIONS HONORABLES.

<i>Poires.</i>	M. Fœx-Larue (Bernex).
<i>Raisins.</i>	M. Wuilkens (Paquis).
<i>Poires.</i>	M. Picot (Choulex).
<i>Grenades.</i>	M. Fœsch-Micheli.

VII. PLANTES NOUVELLES.

MENTION HONORABLE.

<i>Maïs nouveau.</i>	M. Muzy.
----------------------	----------

VIII. PRODUIT DES ABEILLES.

PRIME DE PREMIÈRE CLASSE.

<i>Pour collection des produits des abeilles.</i>	M. Fontana.
---	-------------

MENTION HONORABLE.

<i>Instruments d'apiculture.</i>	M. Reverchon, Placide.
----------------------------------	------------------------

IX. FROMAGES.

PRIX D'HONNEUR.

Point.

PRIMES DE PREMIÈRE CLASSE.

<i>Fromages mieux faits.</i>	Fromagerie de Chouilly.
<i>Id. meilleurs.</i>	Fromagerie de Bernex et Fromagerie de Cartigny.

MENTION HONORABLE.

<i>Meilleur beurre.</i>	Fromagerie de Chouilly.
-------------------------	-------------------------

X. OUTILS D'HORTICULTURE.

MENTION HONORABLE.

Arrosoirs. M. Favre, Ami.

XI. ORNEMENTATION.

MENTION HONORABLE.

Bancs de jardins. M. Pantillon.

XII. DRAINS.

PRIX D'HONNEUR.

Point (le bon marché manque.)

PRIME DE PREMIÈRE CLASSE.

Collection de drains. M. Martin (Versoix).

MENTION HONORABLE.

Collection de drains. M. Kneck (Colovrex).

Primes extra pour divers articles.

PRIME DE PREMIÈRE CLASSE.

*Maïs, sorgho et ses produits,
graines et liqueurs.* M. Déjean, à Carouge.

Tabacs. M. Peillonnex aîné (Chêne-
Thônex).

MENTION HONORABLE.

*Tamis en fer-blanc pour passer
le miel.* M. Carey.

PRIME DE DEUXIÈME CLASSE.

Pulvériseur. M. Girard (Châtelaîne).

Broyeur. M. Badel, serrurier-mécani-
cien (Cologny).



BULLETIN

DE

L'INSTITUT NATIONAL GENEVOIS.



Séance générale du 5 Janvier 1860.

PROCÈS-VERBAL.



M. VOGT, Président de l'Institut, ouvre la séance. Il informe que M. le Secrétaire-Général GAULLIEUR est décédé le 29 Avril 1859 et que, dans l'intervalle des séances, M. le Vice-Président Marc VIRIDET a été prié par le Comité de gestion de le remplacer provisoirement pour les affaires urgentes. Ce dernier a, en conséquence, convoqué le Comité de gestion, qui s'est réuni le Vendredi 16 Décembre 1859 pour les divers objets qu'il avait à expédier, et notamment pour arrêter la convocation et l'ordre du jour d'une séance générale.

La séance a été fixée au Jeudi 5 Janvier, à 5 heures du soir, dans la grande salle de l'Institut au Bâtiment électoral. L'ordre du jour de cette séance a été arrêté comme suit :

1° Election du Président et du Vice-Président de l'Institut ;

TOME X.

2° Election du Secrétaire-Général de l'Institut, en remplacement de M. GAULLIEUR; décédé;

3° Election de cinq membres de la Commission de gestion;

4° Indication de l'état des comptes laissés par M. GAULLIEUR;

5° Projet de budget pour 1860;

6° Eloge de M. GAULLIEUR;

7° Rapports des Sections sur leurs travaux ou sur les concours qu'elles ont ouverts;

8° Lecture de M. BRAILLARD, secrétaire de la section de littérature, sur M. J.-Fr. OLIVET;

9° Une poésie, par M. DUFREREX.

M. VIRIDET lit ensuite le procès-verbal de la séance générale, tel qu'il avait été rédigé par feu M. GAULLIEUR. Ce procès-verbal est approuvé.

L'Assemblée passe aux élections indiquées à l'ordre du jour.

On commence par celle du Président. Au premier tour de scrutin, 32 bulletins sont délivrés et retrouvés dans l'urne; M. Charles VOGT obtient 25 voix, M. Marc VIRIDET trois, et M. Antoine CARTERET deux; en conséquence, M. VOGT est réélu Président de l'Institut pour le terme de deux ans.

Ici un membre demande qu'on intervertisse l'ordre du jour et qu'on nomme le Secrétaire-Général, dont la création est prévue par la Loi sur l'Institut genevois, avant le Vice-Président, dont la nomination est facultative et n'a été fixée que par une décision de l'Assemblée générale du 24 Août 1857. Cette proposition est adoptée.

L'assemblée passe au scrutin. Trente-cinq bulletins sont distribués et retrouvés dans l'urne. M^r Marc VIRIDET obtient 28 voix, M. BRAILLARD en obtient deux, MM. DIDAY, AMIEL,

CHENEVIÈRE, RITTER et GRAS en obtiennent chacun une. En conséquence, **M. Marc VIRIDET** est proclamé Secrétaire-Général de l'Institut pour le terme de deux ans.

L'assemblée s'occupe ensuite de la nomination du Vice-Président. Au premier tour de scrutin, 37 bulletins sont délivrés et retrouvés. Personne n'obtient la majorité absolue. Les quatre membres qui ont le plus de voix, sont : **M. DIDAY**, qui en obtient 11 ; **M. A. CARTERET**, 7 ; **M. CHERBULIEZ-BOURRIT**, 4, et **M. BRAILLARD**, 4.

Il est passé à un second tour de scrutin où, sur 38 bulletins délivrés et retrouvés dans l'urne, **M. François DIDAY** obtient 32 voix. **M. DIDAY** est, en conséquence, proclamé Vice-Président de l'Institut pour le terme de deux ans.

Avant de passer à la nomination des cinq membres qui, avec le Président et le Secrétaire-Général, doivent former le Comité de gestion de l'Institut, l'assemblée décide que les membres de ce Comité seront nommés à la majorité relative.

Sur 35 bulletins délivrés et retrouvés dans l'urne, 22 personnes obtiennent des voix. **M. DIDAY** en obtient 31, **M. James FAZY** 29, **M. CHERBULIEZ** 14, **M. BLANVALET** 14, **M. Elie RITTER** 12, et **M. Marc-André OLIVET** 12. Les deux derniers candidats ayant obtenu le même nombre de voix, l'assemblée décide que, conformément au principe admis dans toutes nos élections politiques, le candidat le plus âgé sera choisi. En conséquence, sont proclamés membres de la Commission de gestion pour le terme de deux ans : **MM. DIDAY, James FAZY, CHERBULIEZ-BOURRIT, Henri BLANVALET et Elie RITTER**. Après les élus viennent immédiatement **M. OLIVET**, qui a obtenu 12 voix ; **M. GRAS**, 9 ; **M. CHENEVIÈRE**, 8 ; **M. BRAILLARD**, 8 ; **M. VUY**, 7.

M^r le Secrétaire-Général fait connaître l'état des comptes laissés par **M^r** GAULLIEUR. La vérification et la liquidation en

sont confiées au Comité de gestion et au Secrétaire-Général.

Le Comité de gestion propose de demander au Conseil d'État de porter au budget cantonal de 1860, en faveur de l'Institut genevois, huit mille francs, dont mille pour ameublement, bibliothèques et autres objets de la même nature, et sept mille pour les dépenses ordinaires de l'Institut.

Ce Comité propose également que, sur la somme votée l'année dernière, les mille francs destinés à l'ameublement soient mis en réserve pour être ajoutés aux mille francs de cette année, et consacrés à payer le dit ameublement.

Ces deux propositions sont successivement mises aux voix et adoptées.

M. le Président rappelle que le Comité de gestion, dans sa séance du 24 Décembre 1858, avait nommé une Commission chargée de l'installation et de l'ameublement du local au Palais électoral, et l'avait composée de MM. James FAZY, Charles VOGT, DIDAY, VIRIDET et GAULLIEUR. Cette Commission a déjà commencé ses opérations ; les membres restants sont invités à les continuer avec activité.

M. Marc VIRIDET lit ensuite l'éloge ou plutôt une appréciation du mérite scientifique et littéraire de M. Alban-Eusèbe-Henri GAULLIEUR. L'assemblée décide que cet éloge sera inséré dans le *Bulletin* de l'Institut.

M. le Président donne la parole aux Sections pour des rapports sur leurs travaux ou sur les concours qu'elles ont ouverts. La Section d'Industrie et d'Agriculture fait seule un rapport par l'organe de son Président. Ce rapport sera inséré dans le *Bulletin* de l'Institut.

M. BRAILLARD, secrétaire de la Section de Littérature, lit la première partie d'une notice biographique et critique sur M. J.-Fr. OLIVET, auteur du *Château de Monnetier* et du *Phili-*

bert Bertheliet. Cette notice sera insérée dans le *Bulletin* de l'Institut.

La parole est donnée à M. DUFERNEX pour la lecture d'une poésie. Il demande le renvoi de cet objet à une prochaine séance.

M. le professeur DAMETH fait connaître, par la lecture de trois fragments, son intéressant ouvrage sur *le Juste et l'Utile*. Le premier de ces fragments est théorique; il commence à la page 103 et finit à la page 107. Le second, relatif aux *profits*, commence à la page 412 et va jusqu'à la fin de la page 418. Enfin, le troisième, qui concerne la *bienfaisance*, commence à la page 239 et finit à la page 242. Ces fragments seront insérés au *Bulletin* de l'Institut.

M. VUY dépose sur le bureau, au nom de M. J.-B.-G. GALLIFFE, membre des Sociétés d'histoire de Genève et de la Suisse romande, l'ouvrage de ce dernier, intitulé : *Besançon Hugues, libérateur de Genève, historique de la fondation de l'indépendance genevoise* (avec pièces justificatives). L'assemblée charge le Secrétaire-Général d'accuser réception de cet ouvrage avec remerciements.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.



ÉLOGE

DE

M. Eusèbe-Henri-Alban GAULLIEUR,
SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL DE L'INSTITUT GENEVOIS,

Lu à la séance des Sections réunies du 5 Janvier 1860,

PAR

M. Marc VIRIDET,

Ancien Vice - Président du dit Institut.



MESSIEURS,

Si je me conformais à l'usage établi, j'aurais à vous donner sur M. Eusèbe-Henri-Alban *Gaullieur*, une de ces notices biographiques que les Académies qualifient du nom d'éloges. Mais ce serait faire un double emploi, M. le Professeur *Gaullieur* ayant déjà été l'objet de plusieurs écrits de ce genre.

En effet, l'histoire d'Yverdon par M. Alexandre *Crottet*, notre concitoyen, contenait déjà la biographie de M. *Gaullieur* jusqu'au moment où cette histoire fut écrite.

Le jour où notre compatriote, enlevé à ses études et à ses amis, descendait dans la tombe, un de ses collègues de l'Institut lui consacra dans la *Revue de Genève* une notice qui a été plusieurs fois reproduite.

Lors de la réunion de la Société d'histoire et d'archéologie, le 25 Août 1859, à Genève, M. *Martignier* lut une autre notice sur M. *Gaullieur*.

Enfin, dans l'Almanach de la République et Canton de Neuchâtel, M. *Kohler*, de Porrentruy, membre correspondant de la Section des Sciences morales et politiques de l'Institut genevois, lui consacra quelques pages intéressantes où il chercha principalement à faire connaître le rôle joué par M. *Gaullieur* dans les affaires de Neuchâtel et du Jura bernois.

Vous le voyez, Messieurs, l'histoire de notre défunt ami est suffisamment connue. Nous nous bornerons donc aujourd'hui à essayer une appréciation de son mérite scientifique et littéraire. Nous ne prétendons point, sans doute, prévenir ni préparer le jugement que la postérité pourra porter sur notre collègue ; nous chercherons simplement à attirer encore une fois votre attention bienveillante sur ce savant distingué, en rappelant les services qu'il a pu rendre soit à ses concitoyens de différents Cantons, soit aux branches des connaissances humaines qu'il a cultivées.

Il est une foule d'hommes qui ne se présentent à l'observateur que sous un seul aspect, et encore souvent cet aspect est-il pâle ou effacé.

Il est, au contraire, de riches natures qui s'offrent à nous sous plusieurs faces également propres à attirer nos regards. C'est ainsi qu'en examinant, même d'une manière superficielle, les travaux de *Gaullieur*, on s'aperçoit bientôt qu'on peut le considérer comme journaliste et polémiste, comme jurisconsulte, comme archéologue et bibliophile, comme amateur instruit des œuvres d'art, et, enfin, comme historien et professeur.

C'est par les luttes et les tracasseries du journalisme que *Gaullieur* entra dans la carrière. Il prit d'abord part à la rédaction du *Journal de Neuchâtel*, où il défendit les intérêts suisses dans ce Canton et réclama la séparation complète de

Neuchâtel d'avec la Prusse. Il fut mis en jugement pour un article relatif au banquet patriotique du 11 Septembre 1831. Il se défendit lui-même avec talent, et son plaidoyer, qui a été publié, laisse voir un mélange d'habileté, de franchise et de courage.

Il fut ensuite enveloppé dans la grande proscription de Décembre 1831, se retira à Lausanne, et de là à Porrentruy, dans le Jura bernois. Dans cette dernière ville, il fonda avec *Stockmar* et d'autres hommes de mérite le journal l'*Helvétie*, qui eut un grand et légitime succès. Ce journal fleurit sous sa direction jusqu'en 1836. *Gaullieur* fut alors appelé à Lausanne pour remplacer l'énergique et courageux professeur *Rodieux* dans la rédaction du *Nouvelliste vaudois*, et il rédigea cette feuille jusqu'au commencement de l'année 1845.

Comme journaliste et comme polémiste, on peut, surtout dans les premières années, reprocher à *Gaullieur* un style où certaines négligences se mêlaient, il est vrai, à des qualités réelles. Quelquefois aussi montra-t-il peu d'indulgence pour certaines personnalités. Peut-être faut-il voir dans cette dernière circonstance, contraire à son naturel généralement bienveillant et disposé à obliger, les effets de l'entraînement de la lutte et de la vigueur des convictions. Peut-être aussi eut-il avec l'âge, chez *Gaullieur*, un changement de caractère qu'on voit souvent s'opérer chez les hommes qui ont longtemps vécu au milieu de la polémique des partis et des débats de la politique : après avoir été vifs et âpres comme de généreux combattants, ils deviennent plus tard doux et tolérants, parce qu'ils se sont trouvés dans beaucoup de positions qui leur font apprécier les difficultés de celles des autres, les faiblesses générales de l'humanité et les circonstances qui empêchent les hommes politiques, et surtout les

journalistes, de joindre toujours la modération à la défense des convictions ou des intérêts dont ils sont chargés.

Comme journaliste, *Gaullieur* aimait surtout à s'occuper des matières relatives à l'instruction publique, et il faut avouer que cette préférence était légitime, parce que c'est dans ce genre d'articles qu'il montrait une véritable supériorité.

Permettez-nous maintenant d'examiner *Gaullieur* sous un autre point de vue.

Les cours qu'il avait suivis à la Faculté de droit de Paris, et ses études paléologiques et administratives à l'Ecole des Chartes de la même ville, nous expliquent comment, à deux reprises et dans des circonstances différentes, il put être appelé à l'enseignement du droit. Il fut chargé d'enseigner à Lausanne le droit romain en qualité de professeur extraordinaire, et c'est cette même partie de la jurisprudence qu'il fut appelé, le 20 Octobre 1847, à professer provisoirement à Genève, concurremment avec M. *Hornung*.

Nous ne savons ce que fut l'enseignement du droit romain de *Gaullieur* à Lausanne; mais nous pouvons affirmer qu'à Genève sa méthode se distingua par sa clarté et par l'intérêt qu'il sut faire naître chez les étudiants pour cette étude aussi difficile qu'importante. Du reste, plusieurs des articles publiés dans les journaux par *Gaullieur*, à diverses époques, ont montré que les questions de droit les plus délicates n'étaient ni au-dessus de sa capacité, ni en dehors de ses études.

Le séjour successif de *Gaullieur* à Neuchâtel, à Bordeaux, à Paris, et des voyages en Allemagne et en Italie, nous expliquent où il avait puisé ses premières connaissances comme archéologue et comme bibliophile. C'est, à notre avis, le mérite le plus incontestable et le talent le mieux reconnu de

Gaullieur. Sa magnifique bibliothèque de manuscrits et de livres rares, ses recherches à la Bibliothèque et aux Archives de Genève, ses fréquentes investigations chez les marchands d'antiquités et chez les bouquinistes, ses relations suivies avec une foule de libraires suisses ou étrangers, lui avaient donné, sous ce point de vue, une étendue et une variété de connaissances réellement étonnantes.

Peut-être cette érudition s'étendait-elle plus en surface qu'en profondeur; mais, en tout cas, cette surface était si vaste, qu'il était bien difficile que les points de comparaison nombreux qu'elle fournissait à l'écrivain ne donnassent pas une certaine autorité à ses jugements, une certaine largeur de conception à ses aperçus.

L'érudition de *Gaullieur*, avons-nous dit autre part, était telle que, dans chaque occasion importante, il avait, pour ainsi dire, un ouvrage tout prêt à faire paraître pour élucider les questions ou les intérêts du moment.

Gaullieur connaissait non-seulement les manuscrits et les livres pour leur contenu, mais il savait admirablement discerner tout ce qui se rapporte à leur authenticité, à leur âge, à leur reliure même, et, sous ce point de vue, s'il avait des égaux, il avait bien peu de supérieurs.

« L'heureuse mémoire de *Gaullieur*, dit M. *Martignier*, le faisait ressembler à une bibliothèque vivante. Il connaissait admirablement les livres et l'histoire littéraire. On ne pouvait aborder avec lui un sujet de littérature ou d'histoire sans qu'il apportât dans la discussion des faits et des éléments nouveaux. »

L'Étude sur l'histoire littéraire de la Suisse française, couronné par l'Institut genevois; *l'Histoire de la typographie à Genève et des imprimeurs genevois*, inséré dans le *Bulletin* de la même Société; *l'Histoire et la description de la Biblio-*

thèque de Genève ; le *Mémoire sur l'Histoire des livres carolins en Suisse et sur la Bible dite de Charlemagne*, sont des témoignages écrits de cette connaissance des détails historiques et des faits anecdotiques ou bibliographiques, qui distinguait si éminemment notre compatriote.

Les nombreuses visites qu'avait faites *Gaullieur* dans les musées de Suisse, de France, d'Italie et de Belgique, lui avaient donné un tact exquis pour juger du mérite et de la provenance des œuvres d'art. Les artistes n'auront sans doute point oublié les comptes-rendus remarquables qu'il publia à plusieurs reprises sur quelques expositions suisses, dans divers journaux de la Suisse romande.

Comme historien, *Gaullieur* nous paraît avoir publié des livres destinés à rester, et d'autres qu'il faut plutôt considérer comme des ouvrages de circonstance, appelés, dans le moment, à un grand succès de curiosité ou de vogue, mais qui s'oublie facilement plus tard. Parmi les premiers, nous indiquerons la *Suisse historique*, le *Précis d'histoire ancienne et romaine*, les *Chroniques de Savoie dans leurs rapports avec la Suisse romande*, la *Correspondance du pape Félix V avec son fils Louis, duc de Savoie*, les *Annales de la ville de Carouge*, et plusieurs *Mémoires* insérés dans les collections publiées par l'Institut genevois et par la Société d'archéologie et d'histoire de la Suisse romande.

Dans la seconde catégorie, nous placerions la *Suisse en 1847*, le *Guide sur le chemin de fer de l'Ouest-Suisse*. Peut-être faudrait-il y mettre aussi l'*Histoire de Genève depuis la Restauration*, destinée à fournir à un libraire les moyens d'accomplir ses engagements envers ses souscripteurs, et qui montre de la part de *Gaullieur* plutôt une complaisance exemplaire que des recherches longues et approfondies. Nous ne voulons point dire que ce dernier ouvrage soit sans mérite

historique , mais simplement qu'il en aurait eu davantage , s'il avait eu une autre origine que la nécessité de donner aux lecteurs le complément des volumes publiés par M. -Pictet de Sergy sur l'histoire de notre patrie.

Comme professeur , les jeunes filles de nos écoles et les étudiants de notre Gymnase et de notre Académie ont pu apprécier Henri *Gaullieur* : à sa mort, on a pu voir combien il était estimé et chéri de ses élèves. Son enseignement était généralement vif , précis , clair et bien nourri , et nous ne doutons pas que ses instructions n'aient semé des germes heureux et féconds dans l'esprit de plusieurs de nos jeunes concitoyens.

Gaullieur donna aussi avec succès quelques-uns de ces cours publics et gratuits destinés à l'âge mûr , et qui paraissent être si bien entrés dans les mœurs et les habitudes genevoises.

Il est, enfin, un point sur lequel nous désirons attirer particulièrement l'attention. *Gaullieur* fut délégué en 1858 par l'Institut genevois pour représenter ce Corps et notre Canton au Congrès de Bruxelles sur la propriété artistique et littéraire. Il y avait là une élite d'esprits élevés et d'intelligences de choix. Notre délégué se fit cependant remarquer, et plusieurs journaux parlèrent de son discours avec éloge ; en effet, quoique homme de lettres publiant beaucoup d'ouvrages et intéressé à soutenir les privilèges des écrivains, *Gaullieur* fit preuve d'un jugement exquis en soutenant dans ce Congrès international des opinions où il sut, tout en tenant compte des droits légitimes des auteurs, n'en point exagérer la portée au préjudice des intérêts généraux du public et de la science.

En résumé, la carrière de *Gaullieur* a été utile et laborieuse, et l'on se demande quelquefois avec étonnement où

il prenait le temps d'écrire tant de livres, tant de brochures, tant d'articles de revues et de journaux. « On a reproché, dit M. Xavier Kohler, on a reproché à cet écrivain d'être parfois un *faiseur* en littérature (ceci à l'adresse des ouvrages de circonstance dont nous avons parlé précédemment) ; mais, nous disait à cet égard un de ses amis, s'il était *faiseur*, du moins il *faisait*, et souvent il *faisait bien*. Si seulement nous avions en Suisse plusieurs travailleurs de sa trempe ! »

Comme pour tous les hommes qui ont un peu éparpillé leurs travaux et qui ont beaucoup écrit, il faudrait peut-être qu'un ami judicieux fît un choix et une collection de celles de ses œuvres importantes qui doivent fixer définitivement sa place comme écrivain et comme savant : ce serait un service rendu à la fois à sa mémoire et au public littéraire.

Il nous reste encore un mot à dire de *Gaullicur*, et, sous ce point de vue, personne ne contestera nos sentiments ni nos appréciations. Comme secrétaire-général de l'Institut genevois, il a montré un zèle, une activité et des talents qui ont puissamment contribué à populariser en Suisse, je dirai même en Europe, cette utile institution, une des créations les plus honorables dont puisse se glorifier le régime radical à Genève.

MARC VIRIDET.



RAPPORT
SUR LES
TRAVAUX DE LA SECTION D'INDUSTRIE
ET
D'AGRICULTURE
DE
L'INSTITUT GENEVOIS.

Lu par M. Marc VIRIDET,

Dans la séance générale du 5 Janvier 1860.



MESSIEURS,

La Section d'Industrie et d'Agriculture de l'Institut genevois a eu, au commencement de l'année, son activité un peu ralentie par l'état de santé de son Président.

Le Vice-Président et le Secrétaire auraient pu, il est vrai, en son absence, convoquer la Section ; mais ils n'ont pas jugé convenable de le faire, jusqu'au moment où le Président a pu prendre de nouveau une part active aux travaux de la Section.

Malgré cette circonstance, la Section n'est point restée inactive. Les principaux objets qui l'ont occupée sont les suivants :

Elle a délégué quelques-uns de ses membres au concours

agricole de Bourg, pour lequel le gouvernement français avait accordé quelques facilités aux exposants et aux visiteurs genevois.

Elle s'est mise en rapport avec de nombreuses Sociétés savantes de la Savoie et du département de l'Ain.

Elle a organisé l'exposition des produits agricoles du bassin du Léman, pour laquelle elle a reçu de l'État une allocation de trois mille francs, indépendamment de deux cents francs qui lui ont été envoyés par le Conseil Administratif de la Ville de Genève, sans qu'elle les eût demandés. La Section est heureuse de vous annoncer que les frais pour cette exposition ont été entièrement couverts par les allocations de l'Etat et de la Ville, et que, sur ces sommes, il lui reste encore de quoi payer les frais d'impression d'un rapport très-circonstancié qu'elle prépare sur ce concours agricole.

Le Conseil d'État a chargé 6 membres de l'Institut, dont quatre appartiennent à notre section, de servir de comité général pour le concours agricole, industriel et artistique qui doit avoir lieu à Besançon en 1860.

La section a entendu un mémoire de M. J.-P. DUCHOSAL sur les céréales, et un de M. Fr. JANIN sur les résultats obtenus ou probables de l'ouverture du chemin de fer de Lyon à Genève. Le premier de ces mémoires sera imprimé aux frais de la Section ; le second l'a déjà été dans sa partie essentielle.

Enfin, Messieurs, la Section d'Industrie et d'Agriculture a fait paraître l'*Almanach de Genève*, comme les deux années précédentes. Elle a cherché à le rendre plus complet, plus intéressant et plus utile. Nous ne savons si elle aura réussi dans ses efforts, mais nous souhaitons qu'il en soit ainsi.



NOTICE

SUR

J-F. OLIVET.



La terre recouvre OLIVET depuis un an ; bien peu l'ont connu et, parmi ceux qui l'ont connu, beaucoup sans doute l'ont oublié. Pourquoi donc ne pas le laisser dormir en paix dans sa tombe ? Pourquoi réveiller un souvenir qui ne vivait plus qu'au cœur d'un petit nombre d'amis ? Si, du moins, il avait occupé une des premières places parmi les écrivains contemporains ! s'il avait produit quelque'une de ces œuvres qui portent le sceau de l'immortalité ! Mais point : OLIVET n'était pas sorti de l'obscurité, et sa vie s'est écoulée entre les soucis prosaïques d'un commerce de détail et les joies cachées du foyer domestique. Ce ne sont pas là des matériaux suffisants à une biographie intéressante, me diront mes lecteurs indifférents ; réservez votre papier pour les hommes illustres.

Hélas ! tout cela est vrai, mais les hommes illustres sont rares. Depuis la mort de SISMONDI, de VINET, de TŒPFFER, il y a disette de grands noms littéraires dans notre Suisse romande, et, malgré le vif désir que j'aurais d'en citer quel-

ques-uns après ceux-là, je suis bien forcé d'aller chercher parmi ceux que la fortune n'a pas acclamés.

D'ailleurs les illustres n'ont pas seuls droit à notre attention. Il y a parfois matière à glaner abondamment dans la biographie modeste et uniforme des simples mortels, et la leçon qu'on en tire, sans s'imposer à nous avec autant d'éclat et d'autorité, y revêt souvent un caractère d'utilité pratique et quotidienne plus accessible à l'intelligence de tous. C'est à ce titre que je me permettrai de réclamer la bienveillance des lecteurs pour les quelques pages qui vont suivre. Elles me semblent avoir un intérêt moral qu'apprécieront bien vite ceux, pour lesquels les questions matérielles ne sont pas les seules questions vitales de notre pays et de notre époque.

Jean-François OLIVET est né à Genève, le 1^{er} Juillet 1823. Fils d'un médecin bien connu de la classe laborieuse de notre ville, son enfance fut celle du plus grand nombre d'entre nous : heureuse, ignorée, partagée entre le collège et la maison paternelle. En ma qualité de biographe, je me réjouirais d'avoir à citer ici quelque trait d'esprit précoce, authentique ou non, qui pût donner de lui une idée extraordinaire ; mais j'ai beau fouiller dans ma mémoire, je ne trouve aucune de ces anecdotes caractéristiques, aucune de ces circonstances saillantes, qui révèlent dès l'abord l'homme supérieur.

C'était un gros garçon blond et rose, plutôt sérieux que gai, réservé, mais droit et honnête, peu lancé dans le monde et n'étourdissant personne de son caquet, comme font tant d'enfants de nos jours. L'avouerai-je au risque d'exciter un sourire de pitié ? il ne savait pas danser, et le bal le plus splendide avait pour lui moins de charme qu'une course à la montagne ou un frugal déjeuner à la Belotte. Nous étions plusieurs de cet acabit-là dans la volée à laquelle, lui et moi, nous avions l'honneur d'appartenir, et ce goût pour les plai-

sirs simples, savourés entre amis, nous l'avons conservé jusqu'ici, nous le conserverons, s'il plaît à Dieu, jusqu'au jour de la course finale, et nous ferons de notre mieux pour l'inculquer à nos enfants.

OLIVET entra de bonne heure au collège. Son père y avait passé, mais à une époque d'épreuves, où les Genevois asservis voyaient dans cette vénérable institution la patrie elle-même, et il n'avait pas oublié combien cette institution avait été puissante à former en lui l'homme et le citoyen. Le résultat fut pour le fils ce qu'il avait été pour le père ; mais, encore ici, je n'ai à noter aucun de ces succès éclatants, qui font l'orgueil des mères et le désespoir des condisciples moins bien partagés. Il se maintint dans la bonne moyenne, mordit assez mal aux mathématiques et obtint en 1^{re} le prix de composition française.

Mais ce dont je me souviens fort bien, c'est que, dès les classes inférieures, il lisait beaucoup. Ce n'étaient pas les longues et naïves histoires de Rollin qui remplissaient ses heures de loisir ; c'étaient encore moins les harangues de Cicéron ou les commentaires de César. Il eut d'abord une petite inclination pour Plutarque, dont il acheta la traduction de ses premières économies ; puis, un jour, il mit la main sur Ivanhoe, et, dès lors, il resta fidèle au grand écrivain anglais. A treize ans, il ne lisait plus que les romans de Walter Scott ; il en parlait sans cesse à ses amis, il les leur prêtait pour les mettre de moitié dans son enthousiasme. C'était une première passion, un culte. Tout l'argent dont il pouvait disposer, les trois sous du dimanche après une bonne semaine, les écus du nouvel an, tout passait entre les mains du libraire, possesseur du trésor tant convoité. Il lui fallut des années pour rassembler la collection complète, et encore, pour y arriver plus facilement, s'était-il contenté de la vi-

laine traduction d'Albert Montémont. Il apprenait en même temps l'anglais dans la seule intention de pouvoir lire un jour son auteur bien-aimé dans la langue originale. Il allait jusqu'à copier avec une minutieuse patience, dans une belle édition de Walter Scott que lui prêtait pour cela un de ses amis, les cartes des pays où se déroule l'action de chaque roman.

Il n'est donc pas étonnant que, vingt ans plus tard, la critique ait surpris OLIVET en flagrant délit d'imitation à propos de son *Château de Monetier*. Cette passion exclusive avait en effet résisté au temps et à toutes les autres lectures qu'il avait faites plus tard. *Ivanhoe*, *Quentin Durward*, *Richard en Palestine* firent maître et développèrent en lui le sens littéraire, et, peu de jours avant sa mort, il m'en parlait encore avec reconnaissance, tout en feuilletant sa main-courante sur le comptoir de son magasin.

Il y a certainement quelque chose de remarquable et de digne d'éloge dans cette fidélité au même idéal, dans cette persévérance à suivre durant sa vie la même voie. A défaut d'un grand talent, cela révèle du moins une certaine force de caractère. Mais à quoi mènent ces prédilections irréflectives ? Walter Scott a joui d'une vogue immense et méritée; il restera, quoi qu'on fasse, au premier rang des romanciers ; mais il faut reconnaître qu'en le choisissant pour son unique maître en l'art d'écrire, et, ce qui est bien pis, en l'imitant plus tard, OLIVET restreignait singulièrement son horizon et s'exposait à ne jamais donner à ses compositions ce cachet d'originalité, qui seul fait vivre les œuvres de l'esprit.

Je reviendrai plus bas sur ce sujet. Pour le moment, poursuivons notre récit sans le couper par des critiques qui trouveront ailleurs leur place naturelle.

OLIVET n'aspira jamais à l'éloquence, et ce fut pourtant

par un discours qu'il débuta dans la carrière littéraire. Il avait alors quinze ans. Une société s'était fondée sous le nom de l'*Espérance*, et comptait huit à dix élèves de la 3^me et de la 4^me classe du collège. Elle avait pour but de resserrer les liens d'amitié qui unissaient entre eux ces jeunes gens et de leur fournir l'occasion de combler, par des travaux libres, la regrettable lacune qui existe toujours dans l'enseignement de la composition au collège. En fouillant dans les cahiers que j'ai conservés de cette époque, j'ai retrouvé les règlements de cette société et le procès-verbal de sa première séance. En vérité, je suis surpris de la sagesse dont nous avons fait preuve, comme législateurs. Nous nous réunissions le jeudi chez l'un de nous. Chacun avait sa partie fixe à traiter, qui l'histoire, qui la critique littéraire, qui la traduction, et nous ne pouvions nous en écarter qu'une fois en deux mois pour faire de la composition français proprement dite. Nos travaux étaient plutôt des extraits que des travaux originaux, mais ils formaient un ensemble plein de variété et d'intérêt. Nous étions obligés de faire des recherches et par conséquent de lire des livres sérieux et classiques, ce qui ne se fait guère aujourd'hui parmi les enfants du collège. Afin d'éviter les jalousies, le bureau de l'*Espérance* se composait de quatre membres sur huit ; nous avions un président, un secrétaire, un trésorier, parfois obligé d'user de contrainte pour nous arracher nos six-quarts de contribution mensuelle, enfin un tribun. Voilà qui sent fort l'histoire romaine. Et pourquoi ce tribun, me direz-vous ? Ecoutez : notre tribun représentait dans les séances du comité les membres absents, il parlait partout et toujours sans avoir besoin de la permission du président, et pouvait exiger la mise aux voix d'une proposition quelconque. J'ignore dans lequel des vingt-deux cantons suisses nous étions allés prendre cet article de notre con-

stitution. Aujourd'hui que j'en cherche philosophiquement l'explication, je crois la trouver dans ce fait que les trois fondateurs de l'*Espérance* étaient des enfants de St-Gervais, décidés dès lors à ne point se laisser mener par un gouvernement oligarchique. Nous avions encore pris d'autres précautions contre le conservatisme : la présidence se donnait tous les deux mois par ordre alphabétique. Aussi je ne me souviens pas que, pendant ses cinq années d'existence, notre république ait jamais vu le peuple se retirer sur le mont Janicule.

Mais, à part ces essais de vie démocratique, la société de l'*Espérance* avait un but sérieux : on y travaillait. OLIVET y fut admis, sur sa demande, dans le courant de la deuxième année, et, pour son début, il eut à nous faire un discours de réception, discours modeste et peu prolixe, prononcé avec un certain embarras et demeuré son seul essai en ce genre, qui ne lui convenait point. A dater de cette première séance, il travailla avec suite et toujours à des ouvrages de longue haleine. Il entreprit, par exemple, et mena à bonne fin, la traduction d'un grand drame anglais en cinq actes, dont les scènes mystérieuses ressemblaient à certains romans de Walter Scott. C'était probablement cette analogie qui avait déterminé OLIVET dans son choix. Je ne saurais dire aujourd'hui, si cette traduction était fidèle et élégante, mais je me souviens bien que nous en écoutions cinq ou six pages, chaque jeudi, avec un religieux silence et une complète approbation. Je ne crois pas me tromper en affirmant qu'on chercherait peut-être en vain, parmi les enfants de la génération actuelle, un pareil exemple de patience et d'opiniâtreté dans un travail facultatif. C'est là un trait distinctif du caractère d'OLIVET.

Ces réunions, que ne suivait aucun second acte gastronomique,

mique, avaient laissé dans le cœur d'OLIVET de bien doux souvenirs. Quand nous nous trouvions ensemble, une vingtaine d'années plus tard, il se plaisait à en parler, et c'était en effet un bon temps. Notre vie à tous était pleine de sève, riche d'avenir, et nos pieds ne s'étaient pas encore meurtris aux rudes sentiers que nous avons parcourus dans la suite.

Quand venait le printemps, les séances s'en ressentaient ; nous allions les tenir sous les rochers du Salève, à Chambézy, le long du chemin des Chèvres ; nous poussions parfois jusqu'aux Voirons, aux Allinges ; nous avions soin d'oublier nos cahiers à la maison ; nous remplacions nos chères études par de franches et gaies causeries, et nous rapportions des impressions de voyage qui, pour la saveur et le pittoresque, valaient bien celles d'Alexandre Dumas.

Aujourd'hui, une pensée amère se mêle pour moi à ces riants tableaux. Quand je relis la liste des membres de l'*Espérance*, j'y vois bien des vides. Où êtes-vous, amis ? N'entendez-vous pas ma voix connue qui vous appelle. Voyez : l'hiver règne, mais un bon feu vous attend dans ma petite chambre ; la séance va s'ouvrir. Hélas ! Deux d'entre vous seulement pourraient me répondre ; quatre sont morts dans des circonstances déplorables ; trois ont vu leur raison s'éteindre, et quand, par hasard, je les coudoie en passant, ils n'ont pour moi que des regards inintelligents ; quatre ont quitté la patrie pour toujours peut-être, celui-ci pour se dévouer corps et âme à une pauvre paroisse de montagnards, celui-là pour aller chercher la fortune dans les forêts vierges du Nouveau-Monde. Des préoccupations, des affections, des intérêts nouveaux sont venus refroidir l'étroite amitié qui unissait jadis les trois condisciples demeurés sur le sol natal.

OLIVET n'avait guère de relations en dehors de ce cercle d'amis intimes. Ce n'était point par sauvagerie ; il était natu-

rellement bon, aimant, sociable, mais une certaine timidité lui faisait préférer ces réunions, où le petit nombre favorisait le sans-gêne. Il n'éprouvait pas le besoin d'aller chercher des distractions bruyantes ; sa vie d'enfant s'écoulait, comme je l'ai déjà dit, entre le collège et le toit paternel, et il ne demandait rien de plus. Il savait vivre de ses propres ressources et trouvait en lui-même de quoi remplir ses loisirs. Grâce à la profession qu'exerçait son père, il aurait pu trouver mille occasions de s'amuser, et les invitations pour les bals d'enfants ne lui auraient pas manqué ; ce fut volontairement qu'il y renonça, car son père lui aurait laissé toute liberté à cet égard. Cette espèce d'isolement a ses inconvénients, je l'avoue ; il nuit au développement de certaines aptitudes, il donne à l'enfant un peu de gaucherie et l'empêche de faire de bonne heure l'apprentissage de la vie réelle, mais il est des esprits pour lesquels le recueillement de la solitude et la contrainte des habitudes simples et réglées sont de puissants leviers. Je crois en effet qu'OLIVET ne serait pas devenu ce qu'il fut plus tard, s'il eût été élevé autrement, et si son adolescence s'était épanouie dans un milieu plus factice et moins intime.

Ce goût qu'il montra dès ses premières années pour l'intimité et les jouissances peu variées du chez soi était si bien dans son caractère, que je puis le noter comme un second trait distinctif. Il y a des jeunes gens qui, une fois émancipés, rattrapent le temps perdu et se précipitent dans le courant dont l'autorité paternelle les avait tenus éloignés. OLIVET fut homme ce qu'il avait été enfant. Etudiant, s'il fit partie de la société de Zofingue, s'il fréquenta les *Kneipen* allemandes, il n'y joua jamais le rôle de bout-entrain ; il fumait tranquillement sa pipe en un coin, entouré de quelques camarades dont le caractère avait de l'harmonie avec le sien. Commis à

Paris, il n'essaya pas de se dissiper, et, sa journée faite, il regagnait sa modeste chambre pour se livrer à quelque lecture favorite.

A Genève, chef de maison et père de famille, quand l'état de ses affaires aurait pu le lui permettre, il ne fut membre d'aucun cercle, d'aucune société, il n'eut jamais l'idée de se mêler à une assemblée politique. Il fermait son magasin à neuf heures, rentrait immédiatement chez lui et travaillait jusqu'à minuit aux romans qu'il nous a laissés. Jamais vie, sous ce rapport, ne présenta plus de suite et d'unité.

Il semble qu'avec cet amour de la retraite et cette passion pour la lecture, OLIVET eût dû savoir énormément. Mais il n'avait pas une égale facilité pour tous les objets d'étude. Il avait en horreur tout ce qui touchait aux mathématiques, les langues lui coûtaient beaucoup de peine, sa mémoire le servait difficilement. Or, au collège, on ne vous demande pas quels sont les objets qui peuvent vous plaire, et l'on s'inquiète peu du plus ou moins de peine que vous avez eu pour mener un travail à bonne fin ; le fait accompli seul a de la valeur. C'est, proportions gardées, ce qui se passe dans le monde, et c'est pourquoi le collège est une excellente école de la vie.

OLIVET était donc obligé de consacrer beaucoup plus de temps que bien d'autres à l'accomplissement de ses devoirs. C'était un mérite de plus sans doute, mais ce fut là peut-être la première cause de la résolution qu'il prit plus tard d'abandonner les carrières scientifiques pour se vouer au commerce. En attendant, j'y trouve l'explication de la préférence qu'il accorda dès lors à la composition française. Mais dans cette préférence, il n'y eut ni faiblesse, ni découragement ; il y eut un choix fait d'instinct ou après délibération. Il était en effet parvenu, grâce à sa persévérance, à vaincre bien des

difficultés ; il avait fait de lents, mais sensibles progrès, parce que, en présence d'une besogne à terminer, il n'avait jamais tergiversé. Si, parfois, l'attrait d'une course à la montagne ou d'une promenade en bateau lui avait fait remettre au lendemain la résolution d'un problème ou la traduction d'un chapitre de Xénophon, cette velléité de paresse n'avait duré qu'un moment.

La composition était donc son étude de prédilection, et, dans ce vaste domaine, un secret penchant l'entraînait vers les sujets d'imagination, plutôt que vers les sujets scientifiques. Ses lectures lui avaient procuré un fonds assez riche d'idées, de faits et de couleurs ; ses traductions, énergiquement poursuivies, avaient augmenté ses ressources pour le vocabulaire et la construction de la phrase ; son imagination, fécondée par la solitude, était rarement en défaut ; aussi était-il arrivé à manier sa langue avec aisance et à travailler avec une assez grande rapidité. Le prix de composition qu'il remporta en première fut la juste récompense de ses efforts. Naguère cette facilité était devenue tout-à-fait remarquable. Pendant qu'il composait son *Berthelier*, je lui demandai un jour s'il pouvait bien écrire cinq ou six pages par soirée. Cinq ou six ! me répondit-il ; j'en fais d'ordinaire vingt ou trente, de neuf heures à minuit. Il aurait, je crois, fait un volume entier d'une seule traite, si ses forces et son temps le lui eussent permis.

Son adolescence s'était écoulée au milieu de ces paisibles travaux. Le moment arriva où il dut songer à quitter la maison paternelle. Quand il eut terminé ses Belles-Lettres, son père, qui le destinait à la pharmacie, l'envoya à Wurtzbourg. Il m'a raconté plus tard que le séjour d'une année qu'il fit dans cette petite ville de la Bavière n'avait laissé en lui aucun souvenir précieux. Tout le monde sait ce que c'est que

la vie allemande, vie douce et charmante, pour peu qu'on ait l'âme tournée à la mélancolie et le cœur à la tendresse, mais un peu simple, un peu monotone et languissante pour un Welche. D'ailleurs, Olivet eut d'abord à apprendre la langue, difficulté immense, qui l'empêcha sans doute d'apprécier dignement tous les charmes de la Franconie et de l'esprit bavarois. D'un autre côté, l'existence d'un commis pharmacien ne lui souriait guère; elle ne lui offrait pas un avenir suffisamment prompt et répondait peu à ses instincts littéraires. Il revint donc à Genève l'année suivante et entra comme apprenti dans une des premières maisons de commerce de notre ville.

Cette détermination de rompre avec les études ne fut pas prise sans regret et sans de secrètes réserves, sans entrevoir la possibilité de consacrer aux lettres les heures libres de la soirée. Mais, une fois décidé, Olivet porta dans sa nouvelle carrière tout ce qu'il avait d'énergie et de ténacité. Il s'aperçut que, pour les premiers temps du moins, ce partage qu'il avait prémédité entre ses occupations de bureau et ses chères rêveries n'était pas réalisable; il vit qu'il fallait remettre à une autre époque ses plans de composition, et il n'hésita pas. Il se montra dès les premiers jours travailleur infatigable et intelligent, et six mois ne s'étaient pas écoulés que son chef avait déjà reconnu en lui un futur associé. Mais quand il fut suffisamment rompu à la tenue des livres à et la correspondance commerciale, ses instincts littéraires se réveillèrent; peu à peu il reprit ses cahiers, il tailla sa plume pour autre chose que des colonnes de chiffres et, dès lors, il contracta l'habitude, qu'il n'a plus quittée, de se reposer le soir par l'étude des labours matériels de la journée. Sa première idée de la légende de Monetier date de cette époque. Il avait alors vingt-deux ans; il ne donna un corps à son idée que huit ans

plus tard. C'est là, selon moi, un exemple à imiter de l'influence que doit exercer le sentiment du devoir. Combien d'autres auraient négligé le bureau pour obéir aux séductions de leur imagination ; combien auraient trouvé plus commode de se livrer à leur penchant ! Olivet ne prit jamais une minute du temps qu'il devait à son devoir pour satisfaire ce besoin d'écrire qu'il éprouvait. Souvent même, quand le travail abondait et que son patron lui demandait une partie de sa soirée, il donnait sans répugnance ces heures si précieuses pour lui. Ah ! c'est qu'il n'entendait pas, dira-t-on, l'appel impérieux du génie ; c'est que, pour lui, écrire n'était qu'une simple distraction et non une nécessité. Détrompez-vous : pour Olivet, écrire était une véritable passion, et la preuve en serait facile à fournir.

L'heure approchait où Olivet pouvait espérer de se créer une position fixe, quand une catastrophe inattendue vint le rejeter pour un temps dans l'incertitude. A la suite de spéculations désastreuses, la maison où il était employé suspendit ses affaires. Il profita de ce congé forcé pour aller voir Paris et y tenter la fortune ; il partit sans aucun plan, attendant tout des circonstances et de son énergie, mais le moment était mal choisi. La révolution de février 48 venait de bouleverser la France ; le commerce était complètement anéanti, les feuilles publiques enregistraient chaque jour les faillites des maisons les plus accréditées. Chacun cherchait à restreindre plutôt qu'à étendre le cercle de ses affaires ; les places étaient rares, les postulants nombreux. Olivet comprit bien vite que le chemin qui s'ouvrait à lui ne le mènerait à rien de satisfaisant. Il ne quitta pourtant pas Paris immédiatement. Il y avait rencontré un ancien camarade de collège dont il partageait les frais de logement ; il sut s'arranger une existence occupée et modeste, remplissant ses loisirs par des

visites aux musées et aux bibliothèques et consacrant ses soirées à préparer son roman de *Monetier*, quand un spectacle choisi ne l'attirait pas vers quelque théâtre. De Paris il alla à Avize en qualité de commis dans une maison de vins de Champagne. Mais tout cela n'était que provisoire ; une idée ou plutôt un sentiment le rappelait au pays natal. Il revint à Genève en 1849 pour n'en plus sortir, et l'année suivante il s'associait avec un des plus honorables négociants de notre ville, qui fut pour lui un guide et mieux encore un véritable ami.

Il put alors réaliser un projet qu'il méditait depuis longtemps. Il avait fait quelques années auparavant connaissance avec la sœur d'un de ses anciens collègues de l'*Espérance* ; il ne l'avait point oubliée durant son séjour à Paris, et, dès que les circonstances le permirent, il lui offrit de partager avec elle sa modeste position. L'offre fut agréée de grand cœur, et le mariage fut célébré en août 1850.

Tous ces heureux événements s'étaient accomplis dans l'espace de six mois. Olivet avait enfin abordé au port tant désiré de la vie de famille ; son sort était fixé.

Quelle chute, diront peut-être ceux qui ne l'ont pas connu ! Quoi ! ce jeune homme passionné pour les lettres, cet esprit délicat, cette imagination rêveuse qu'animait le souffle poétique, tant d'espérances, en un mot, sont venues aboutir au comptoir d'un magasin d'épicerie ! Hélas ! oui. Ce n'est pas un des moins curieux spectacles de notre époque que cet abandon des sentiers du Parnasse pour le seuil vulgaire d'une boutique. Mais Olivet n'était pas tombé, lui ; il n'avait pas fait preuve d'impuissance ; il avait obéi, le voulant et le sachant, aux avis du bon sens et de la nécessité ; il avait fait preuve de sagesse et de force de caractère. Né dans une situation aisée et d'un père médecin, imbu déjà des idées que l'on

puise à l'université, il lui avait fallu quelque courage pour oser enjamber de sots préjugés. Il est vrai qu'un homme en vaut un autre, pourvu qu'il soit honnête, mais c'est là une vérité qui n'en est pas une pour tout le monde à Genève. Dans notre beau pays, le plus démocratique peut-être de tous ceux que le soleil éclaire, dans notre république genevoise où l'âge de la liberté se calcule par siècles, nous aimons encore les catégories, nous estimons que le fils d'un médecin, d'un banquier, d'un artiste déroge en se faisant boutiquier pour gagner le pain de ses enfants.

Nous ne sommes pas encore assez avancés pour mettre hardiment en pratique cet antique proverbe qu'il n'y a point de sot métier.

Si Olivet en était revenu à son commerce après des tentatives avortées ou des prétentions présomptueuses dans le domaine des lettres, il ne mériterait que le ridicule; mais il avait imposé silence à ses goûts les plus prononcés, il s'était dit : Il faut que j'assure d'abord mon pain, et tant que ce but n'avait pas été atteint, il avait gardé dans le secret de son cœur son culte et ses aspirations. Aussi j'estime que c'est à dater du moment où nous sommes arrivés qu'Olivet grandit. En effet, absorbé par mille détails matériels, fatigué par un travail journalier de quatorze heures, entouré sans cesse de gens sans éducation, il lui faut une volonté peu commune pour vaincre les faits au milieu desquels il vit, et pour se maintenir dans la sphère spirituelle vers laquelle le portent tous ses instincts. Notez bien qu'aucun effort ne perce dans cet accouplement de deux choses si contraires; jamais l'une ne souffre de l'autre, jamais de relâchement, jamais d'impatience à remplir le devoir, jamais le délassement de l'esprit avant la tâche accomplie. Il y a là quelque chose de singulièrement remarquable et qui révèle un caractère vigoureu-

sement trempé. Si cette lutte entre l'instinct et le bon sens n'avait duré que quelques semaines, elle ne présenterait rien que d'ordinaire, mais elle a duré dix ans, et je ne crois pas me tromper en affirmant qu'Olivet a succombé à la peine. Sans cette tension perpétuelle de l'esprit unie à la fatigue du corps, la maladie terrible qui l'a frappé aurait sans doute rencontré un adversaire moins facile à se laisser abattre. En dix ans, l'épée, comme on dit, avait usé le fourreau. Cinq jours suffirent à la maladie pour venir à bout d'une constitution minée par l'excès du travail.

Je ne saurais trop insister sur ces dernières années de la vie d'Olivet ; elles offrent un véritable enseignement, et il faudrait avoir le cœur bien mal placé pour ne pas y trouver de l'attrait. Cette persistance de l'instinct littéraire au milieu des préoccupations les plus prosaïques est excessivement rare ; c'est plutôt l'inverse qui arrive. Les jeunes gens qui se destinent au commerce et à qui leur position dans le monde impose la nécessité de faire quelques études, laissent trop souvent et trop vite s'éteindre en eux le goût des lettres. Une fois dans la pratique des affaires, ils lisent peu et n'écrivent guère. Il existe, je ne l'ignore pas, des exceptions à cette règle, mais les exceptions confirment la règle générale.

J'ai dit, il y a un instant, qu'Olivet s'était fait une habitude d'écrire quelques pages chaque soir. Il rentrait régulièrement à neuf heures, presque toujours fatigué ; il soupait en dix minutes et se mettait gaiement à l'ouvrage. La vue seule de son manuscrit le reposait ; il retrouvait sans difficulté le fil de sa narration interrompue la veille, et alors sa plume courait sur le papier avec une incroyable rapidité. Les pages se succédaient sans arrêt et sans rature ; il avait à peine besoin de se relire à lui-même, avant de passer outre, le chapitre qu'il venait de terminer. Puis quand sonnait l'heure de se coucher

il fermait son cahier sans hésitation. Le lendemain, c'était à recommencer. On fait beaucoup de besogne avec une pareille méthode de travail. Aussi, dès les premiers jours de 1853, avait-il achevé et publié son château de Monetier.

Il ne fut pas sans inquiétude sur le sort de ce petit volume ; mais enfin la critique parla. A côté de quelques remarques parfaitement motivées et nécessaires, elle n'eut que des éloges et des encouragements. Elle trouva l'action de ce roman intéressante, les sentiments élevés et poétiques, les mœurs du temps bien étudiées et bien rendues, le style simple, facile et gracieux. Ce jugement rempli de bienveillance et partant d'homme très-compétents en pareille matière, ne troubla point l'admirable modestie du jeune auteur. Il y vit la récompense légitime d'une œuvre poursuivie à travers mille difficultés et la sommation de faire mieux encore une seconde fois. Je ne dirais pas la vérité, si je voulais faire croire que ce succès ne lui procura qu'un médiocre plaisir. Au contraire, la satisfaction qu'il éprouva d'avoir été ainsi accueilli dans le monde des lettres fut très-vive, mais il jouit sans se vanter et en famille, tout au plus en compagnie de ses intimes amis. Au point de vue pécuniaire, ce premier volume ne lui rapporta rien ; il le fit connaître, et qui aurait pu espérer davantage ? Mais, en lui inspirant de la confiance, ce début favorable l'engagea à entreprendre immédiatement une œuvre d'une plus longue haleine et d'une plus haute portée. Je veux parler de son *Berthelier*, auquel il travailla cinq ans et qui ne devait paraître qu'après sa mort.

Laissons-le quelques minutes fouiller les vieilles chroniques et les antiques parchemins. Je reviendrai sur cette œuvre finale. Jetons d'abord un dernier regard sur l'homme et adressons-lui un dernier adieu, avant de l'accompagner jusqu'au champ où il repose.

L'aisance était venue récompenser ses efforts et le bonheur s'asseoir à son foyer. Il jouissait de cette position conquise par sa persévérance. Estimé et aimé de tous ceux qui avaient des relations avec lui, il était adoré dans son intérieur pour ses vertus solides et son inaltérable douceur. Il aurait pu alors ne plus se refuser un peu de luxe, un peu de ces plaisirs que l'argent seul procure, mais il n'y pensa pas ; son genre de vie resta simple et modeste. On essaya parfois de le lancer dans la politique ; il s'y refusa obstinément, parce qu'il ne se sentait pas fait pour y jouer un rôle actif. Il n'avait aucune inclination pour les orages et les déboires de la vie publique ; il n'était pas d'une humeur militante et il prétendait qu'on ne peut pas faire bien deux choses à la fois. Il avait des opinions arrêtées pourtant. Il aimait passionnément la vieille Genève, les vieilles mœurs, les vieux souvenirs ; son *Berthelier* n'est plein que de cet amour, et ce n'est pas moi qui lui en ferai un crime ; mais il sentait que tout cela était passé, qu'une ère nouvelle s'était ouverte, ère de liberté illimitée et d'égalité absolue, de grandes entreprises industrielles, de mouvement en tout sens, et il n'aurait jamais songé à mettre le sabot à la roue du progrès. Il appartenait à ce parti libéral qui, bien qu'on le nie, respecte ce qui fut, mais veut ce qui doit être, parti dont nous sommes tous, et qui fera la gloire future de Genève, comme les vieilles mœurs et les vieilles idées ont fait sa gloire d'autrefois.

Un écueil caché attendait OLIVET sur le chemin de la fortune. Il fut une des victimes de l'épidémie qui sévit avec tant de violence l'hiver dernier. Le 31 décembre 1858 je le vis encore gai, souriant, plein d'entrain, plaisantant avec ses pratiques. Le soir il réunit les siens en un souper de famille, et c'est durant ce souper qui devait fermer l'année, que la petite vérole saisit sa victime. Il se coucha ne croyant qu'à une in-

disposition passagère, mais pour ne plus se relever. La maladie ne s'annonça pas d'abord sous de trop funestes auspices ; on espérait bien le sauver, mais une hémorrhagie, qu'on n'avait pu prévoir et que rien ne put arrêter, l'enleva après cinq jours de souffrances.

Je n'ajouterai rien à ces traits et à ces rapides détails. La mort a son éloquence muette. Je ne dirai pas ce que sa famille a perdu en lui ; moi, j'ai perdu un excellent ami, le pays un bon citoyen, les lettres un fervent adepte.

Il me reste maintenant à parler du *Château de Monetier* et de *Berthelier*, mais avant d'entamer la partie littéraire de ce petit travail, je désire faire une observation. On trouvera peut-être un peu sévère mon appréciation des œuvres d'un ami qui n'est plus là pour se défendre. A mon sens, c'est justement parce qu'il est mon ami, que je lui dois la vérité. D'ailleurs, le blâme sera amplement compensé par les éloges que ses deux romans méritent à tant d'égards. Si OLIVIER se préoccupe encore des vanités de ce bas-monde, j'ai l'intime conviction qu'il ne me désapprouvera pas. Ne dire que du bien de lui, ce serait ne pas le prendre au sérieux, et le lecteur ne s'y laisserait pas tromper.

Le *Château de Monetier*, qui parut en 1853 et que l'auteur a modestement appelé une légende, est un tableau des mœurs de notre pays au XIV^e siècle. Un jeune seigneur, Marnay, revient de la croisade, juste à point pour délivrer sa fiancée, Ayma de Beaugé, des poursuites du bâtard de Genevois. Il réussit à la mettre en sûreté, mais il tombe lui-même au pouvoir du bâtard ; il est conduit prisonnier au château de Gaillard, où le comte de Genevois se dispose à le mettre à mort. Heureusement, Marnay retrouve parmi les soldats du comte un croisé, auquel il a rendu quelque service en Terre-Sainte et qui devient, par reconnaissance, son libéra-

teur. Le récit se termine par le mariage de Marnay avec la comtesse de Beaugé.

Telle est l'action bien simple, et, je dois le dire, peu neuve de ce premier roman. Mais la nouveauté du canevas et la complication de l'intrigue ne sont pas des conditions indispensables et ne constituent pas le comble de l'art. Je ne ferai donc point un reproche de cette simplicité à ce petit volume; je vais plus loin encore, je suis bien aise de rencontrer cette précieuse qualité chez un débutant. C'est presque toujours une preuve de goût; chez des écrivains consommés, c'est souvent une preuve de force, témoin les *Prisonniers du Caucase* et la première partie du *Presbytère*.

Il serait moins facile de donner une analyse du roman de *Berthelier*. Il ne s'agit plus d'une histoire d'amour entremêlée de petits tableaux de mœurs et brodée sur un fond à peine historique. Ici l'intérêt de la narration est autrement sérieux et profond. Ce sont des bourgeois qui occupent le premier plan; nous vivons dans un autre temps, et de ces scènes émouvantes va naître toute sanglante la liberté de Genève. Voilà ce qui donne à ce roman, tout imparfait qu'il est, une valeur bien différente de celle du *Château de Monnetier*. L'auteur suit assez fidèlement l'histoire et n'a pas d'autre plan, les faits réels ne sont pas seulement le cadre, mais la substance même du récit. La grande figure de *Berthelier* domine toute l'action. A côté de lui, un jeune homme, Odet, aime Valentine, fille de Vandel, et il en est aimé, mais cet amour n'est qu'un épisode et point du tout la passion mère du livre; il s'efface devant l'amour du pays et de la liberté qui embrase tous les acteurs de ce drame. Odet joue un peu le rôle du bon génie et lutte contre le mauvais, le moine Joachim, l'âme damnée de l'évêque Jean de Savoie. Ainsi, sauf quelques détails de pure imagination et la ma-

nière de lier les événements, il y a peu d'invention dans ce long et dramatique récit qui se termine au supplice de Berthelier et à l'asservissement momentané de Genève, en 1525. Malgré le vif intérêt qu'inspire cette lecture, le plan de l'auteur laisse évidemment quelque chose à désirer; la marche et l'ensemble de l'action ne se détachent pas avec une suffisante clarté, il reste un peu de confusion dans la mémoire, et nous n'avons ni l'enseignement méthodique de l'histoire, ni l'intrigue saisissante du roman.

Ce dernier reproche s'adresse moins peut-être à l'auteur de *Berthelier* qu'au genre qu'il a cultivé avec tant de prédilection. Le roman historique est un genre faux. Qu'importe, direz-vous, pourvu qu'on réussisse ! *Ivanhoe*, *Notre-Dame de Paris*, ne sont-ce pas là de beaux livres ? Sans doute, et ce n'est pas moi qui méconnaîtrai tout ce qu'il y a d'art et d'imagination dans ces brillants récits. Je comprends très-bien, qu'à la suite de W. Scott et de V. Hugo, une foule d'écrivains aient été séduits et affriandés par l'immense succès de ces immortels chefs-d'œuvre ; les lecteurs ne leur ont pas manqué non plus. Et pourtant, voyez combien la vogue de cette espèce de romans a été courte, et combien le public qui juge en a été vite dégoûté. Bulwer a-t-il eu en Angleterre la renommée de son devancier. Et, de ce côté-ci de la Manche, ne sommes-nous pas rapidement tombés d'Alfred de Vigny et de Victor Hugo au trop fécond Alexandre Dumas, dont les romans historiques ne sauraient plus compter comme des œuvres d'art sérieuses. De deux choses l'une : ou le romancier historique ne se sert des faits que pour en composer un cadre à des figures et à des scènes de pure imagination, et alors, soit dans la disposition, soit dans la physionomie des faits, il est induit à torturer la vérité ; ou bien il suit fidèlement l'histoire, et alors il n'en a ni l'utilité

philosophique, ni l'incisive et simple réalité; ce qu'il y mêle du sien n'est trop souvent qu'un insignifiant hors-d'œuvre. De toutes les manières, il me semble être dans le faux.

Olivet, qui n'avait pas le génie de W. Scott ou de V. Hugo, n'a pas su tourner l'écueil. Certes, il savait à fond les époques où il a placé l'action de ses romans; les faits, les hommes, les mœurs, les plus minutieux détails de ces anciens temps lui étaient familiers; et, cependant, on risquerait de se tromper fort en admettant comme vraie et pure de tout mélange l'impression qui reste de la lecture de *Berthelier* et du *Château de Monetier*.

Je ne veux pas faire une dissertation à propos de ces deux romans, mais il me semble qu'il résulte deux choses de ce que je viens de dire, l'une qui touche au fond même de l'œuvre, l'autre qui a rapport à la forme. A tout instant, à travers le vernis moyen-âge qui recouvre le tableau, on voit percer certaines idées et manières de voir modernes, et ces idées se traduisent par des expressions qui appartiennent exclusivement au dix-neuvième siècle. Un seul exemple: je ne crois pas que Bonivard ait résumé la situation de la Genève d'alors par ces mots empruntés à la phraséologie des journaux actuels: Nous sommes sur un volcan qui croulera sous nos pieds. Ce désaccord, qui frappe l'œil exercé, me paraît un défaut, mais en le signalant, ce défaut, j'ai hâte d'y apporter une restriction.

Il est évident pour moi que le *Château de Monetier* n'est qu'un essai, l'essai digne d'éloge d'un jeune homme inexpérimenté, qui cherche à ses instincts littéraires une satisfaction et qui la trouve dans la reproduction de ce qu'il a maintes fois lu et rêvé. On ne peut donc juger avec sévérité ces premières pages de notre romancier. Il n'avait pas encore tous ses moyens.

Quant à *Berthelier*, malgré des progrès très-sensibles, je ne puis me décider à l'accepter comme un ouvrage achevé, et la preuve, c'est que le second volume est de tous points inférieur au premier. Olivet ne regardait les deux volumes que nous avons lus que comme un premier jet. Il me l'a dit quelques jours avant sa mort, et, en parcourant la conclusion historique qui forme le dernier chapitre, tout le monde en sera convaincu. Il est donc très-probable que l'auteur aurait fait subir à son œuvre d'importantes modifications, si le temps ne lui avait pas manqué. Il aurait travaillé à adoucir ces contrastes dont je parlais tout à l'heure; il aurait mieux nuancé ses couleurs, il aurait élagué ces expressions qui surprennent comme des anachronismes le lecteur attentif.

Puisque j'ai entamé le chapitre des défauts, qu'on me permette d'aller jusqu'au bout.

Dans les ouvrages d'imagination, aussi bien que dans les ouvrages plus sérieux, le plan est une chose qui mérite un soin tout particulier; l'intérêt en dépend. Chez Olivet, les plans ne sont pas assez arrêtés. Après lecture, on ne se rend pas bien compte de ce qu'à voulu l'auteur, et, dans *Berthelier* surtout, on cherche en vain à se faire une idée nette et résumée du récit. Les scènes se succèdent jusqu'à la mort du héros, mais on pourrait en supprimer quelques-unes sans pour cela remarquer une lacune. Il n'y a pas non plus assez d'art dans l'enchaînement de ces scènes; l'ordre chronologique n'est pas un lien suffisant. Comme je l'ai déjà dit, je fais grand cas de la simplicité des procédés dans la composition littéraire; mais, quand je lis un roman, je goûte fort les situations dramatiques, la variété des tons et des tableaux, les obstacles et les péripéties, les dénouements imprévus, en un mot, les difficultés vaincues. Olivet ne possède pas cet art, si éminent chez les deux grands écrivains que j'ai nommés

plus haut; il laisse trop, dès les premiers pas, deviner ce qui va suivre, et la route sur laquelle il promène un peu longuement son lecteur, est trop droite et trop unie. Quand parfois il se décide à broder un épisode, celui de Valentine dans Berthelier, par exemple, cet épisode semble ne pas tenir au canevas. Valentine est une noble et charmante fille, j'en conviens, mais c'est une figure sans relief, qui n'ajoute rien au récit. L'auteur a très-probablement eu l'intention de produire un contraste, de reposer le lecteur par des sentiments plus doux, mais l'intention n'est qu'indiquée et n'a pas abouti. Nouvelle preuve que l'ouvrage n'est pas arrivé à sa dernière rédaction. Si de la disposition nous passons au fond même du récit, une première remarque se présente; dans une œuvre presque tout entière historique, l'histoire est-elle suffisamment respectée? Je me demande à quoi bon ces deux ou trois grosses erreurs, quand la pure vérité aurait certainement produit la même impression; à quoi bon suivre la légende, plutôt que l'histoire dans le récit de l'arrestation de Berthelier, dans la torture de Pécolat, et ailleurs encore. Je me demande aussi pourquoi les caractères n'offrent pas toujours toute l'exactitude désirable. Berthelier lui-même, cet homme si simple et si grand, ne semble-t-il pas poser dans certaines circonstances? Ses discours ne frisent-ils pas la hâblerie. Et Bonivard, que nous avons appris à connaître par de récents travaux, n'est-il pas peint avec un peu trop de complaisance? Je n'essaierai pas de faire de ces remarques un reproche, si je voyais là des erreurs motivées par les nécessités de l'action; mais il me paraît que l'auteur n'aurait rien perdu à serrer de plus près l'histoire.

Je pourrais noter encore quelques coups de pinceau trop chargés, quelques scènes trop accentuées, quelques jurons trop énergiques et qui n'ont d'autre motif que le besoin du

genre. Quand on fait un roman historique, on est généralement induit en tentation d'exagérer la couleur locale. De plus grands talents que notre ami s'y sont laissé prendre. J'aurais mauvaise grâce à insister plus longtemps sur ces détails ; je ne puis toutefois passer sous silence une dernière remarque.

Berthelie est trop long, trop long d'un bon tiers. L'auteur a oublié ce précepte de la rhétorique et du goût que la narration doit avoir une allure libre, facile, rapide, *succincta vestis*. Les détails ont du charme sans doute, mais il faut choisir parmi les détails et sacrifier sans pitié tout ce qui ne mène pas au but. Il fallait surtout se garder de ces fréquents dialogues prolongés à plaisir et de ces discours, qui sont de véritables exposés politiques et qui se rapprochent parfois de la déclamation démagogique. Qu'on relise, par exemple, celui de Berthelie aux principaux Eidgnossen avant son arrestation, et qu'on me dise ensuite, si, pour cette suprême circonstance, il n'y a pas un peu d'enflure et de longueur dans les paroles que l'auteur prête au héros. J'aurais mieux aimé plus de simplicité et j'avoue que je ne suis pas touché par des phrases comme celle-ci : Je serai le premier martyr, d'autres encore me suivront *jusqu'à ce que les temps soient venus* et que toute la cité *lasse, fatiguée, dégoûtée* de cette odieuse et tyrannique domination des évêques et des ducs de Savoie se lève un jour furieuse, *regimbe, se cabre* et proclame l'ère de la liberté.

Ces défauts seraient des défauts de goût, si ce n'étaient des défauts de temps. Encore une fois, je ne veux pas être injuste en jugeant trop sévèrement un premier jet. La même raison me fera glisser rapidement sur le style qui est facile, abondant, mais peu châtié, peu sobre et qui ressemble au style de l'improvisation. Il y a trop de mots dans la phrase ;

la phrase est souvent surchargée et embarrassée, les images n'ont pas toujours été pesées à la balance de la raison et, pour éviter les répétitions, l'auteur ne craint pas assez l'impropriété des mots. Ainsi, pour parler de l'embarcation d'Odet, il emploie les termes de barque, embarcation, brigantin, canot, péniche, pirogue et d'autres peut-être. Je ne sais jusqu'à quel point je puis souscrire à des expressions comme celle-ci : *Ce sang laissera sur notre drapeau des taches qui nous procureront une alliance solide avec les Suisses.*

En résumé, un peu d'indécision dans le plan, quelques entorses à la vérité historique, quelques longueurs dans la narration, quelques négligences dans le style et, comme je l'ai dit en commençant cette notice, plus d'imitation que de forte originalité, tels sont les défauts de ces deux romans.

Ils se font lire pourtant. Quant à moi, je ne m'en défends pas, je les ai lus d'une haleine ; je les ai relus avec intérêt deux et trois fois, et, par l'analyse que je viens d'en faire, on peut voir que cette lecture a été impartiale. Ce n'était nullement un devoir à moi imposé par l'affectueux souvenir que je garde à l'auteur. Il faut donc que la somme des qualités soit supérieure à celle des défauts.

Notons d'abord un progrès très-réel du *Château de Mone-tier* à *Berthelier*. Le premier n'est guère qu'une imitation de W. Scott. Le second indique plus de force dans les conceptions, des études plus variées et plus profondes, une plus grande connaissance des effets dramatiques, enfin un style plus caractérisé. *Berthelier* donnait des espérances qui, hélas ! ne se sont pas réalisées.

Ce qui domine dans ces ouvrages, c'est la connaissance du passé de notre pays, c'est aussi le sentiment patriotique. Il a fallu à Olivet beaucoup de patience et de travail pour re-

cueillir les matériaux dans le fatras inexploré de nos vieilles chroniques.

Et cette patience est d'autant plus méritoire qu'elle s'exerçait à côté d'occupations commerciales minutieuses et absorbantes, mieux faites pour émousser le goût de l'étude que pour le réchauffer et l'épurer. Cette patience se serait peut-être lassée, si elle n'avait été fortifiée et soutenue par le profond amour qu'Olivet portait à son pays. Cet amour éclate avec éloquence à toutes les pages de *Berthelier*, amour raisonné, qui se passionne pour le passé en acceptant les progrès du présent et en sympathisant avec les espérances de l'avenir. Olivet était un Genevois pur sang, pour qui l'histoire de la vieille Genève était un enseignement vivant et actuel, pour qui l'amour de cette vieille Genève et de la nouvelle ne faisait qu'un, ne divisant rien, ne reniant que le mal et saluant toutes les gloires pures et vraies ; un de ces Genevois, enfin, qui préfèrent à tout le petit coin que la Providence leur a donné et la liberté que leurs pères leur ont léguée.

Voilà pourquoi ces romans se font lire. Malgré les défauts de composition et de style, l'émotion gagne le lecteur dès les premières pages et grandit à mesure que l'action se déroule. Quand on a tourné la dernière page, il vous reste au cœur une profonde et salutaire impression. En présence d'un pareil résultat, il me semble inutile de relever les qualités de détail et de style que j'ai appréciées et qui sont nombreuses. *Berthelier* est un livre à mettre entre les mains des jeunes Genevois, à cet âge où le sentiment patriotique n'est déjà plus un instinct, mais devient une passion raisonnée qui pousse ses racines jusqu'aux profondeurs les plus intimes du cœur.

C'est donc sans scrupule que j'en recommande la lecture à mes jeunes concitoyens ; ils y trouveront des exemples il-

lustres et sacrés de dévouement, de sacrifice, d'abnégation, qui ne se renouvelèrent pas au même degré dans les temps qui suivirent, mais que nous pourrions être appelés à suivre dans le nôtre.



TROIS FRAGMENTS

EXTRAITS DE

L'OUVRAGE DE M. LE PROFESSEUR DAMETH

INTITULÉ

LE JUSTE ET L'UTILE.



PREMIER FRAGMENT.

**Services que l'économie politique rend
à la morale.**

On commence à voir quel genre de services l'économie politique rend à la morale, sans se substituer le moins du monde à elle, sans même se placer à son point de vue.

L'économie politique est la science des intérêts, elle n'enseigne donc pas la morale. Elle a pour objet la richesse et non la vertu. On peut même dire, rigoureusement parlant, que la recherche du bien moral est totalement étrangère à l'économie politique ; et si, de compte fait, la richesse excluait la vertu, l'économie politique ne pourrait pas faire qu'il en fût autrement, et n'en aurait pas moins, elle-même, sa raison d'être, sa valeur, son but. Platon et Aristote, croyant une belle société impossible sans l'esclavage, légitimaient l'esclavage ; et c'est ce que font encore aujourd'hui bien des gens qui ne se croient pas pour cela moins justes et moins hon-

nêtes. Si donc l'économie politique se heurtait, au terme de ses calculs, contre cet axiome prétendu : *le bien des uns fait le mal des autres*, que pourrait l'économie politique, sinon le dire et s'y résigner ? Ce n'est pas à elle qu'il faudrait s'en prendre, car ce n'est pas elle qui a fait les choses ce qu'elles sont. Si les loups et les hyènes ont des instincts carnassiers, ce n'est pas la zoologie qu'il faut en accuser. Mais l'économie politique est plus heureuse, moralement parlant, que la zoologie. On croyait aussi que les intérêts étaient féroces et inéducables par essence ; et il arrive que l'économie politique, en étudiant froidement, impartialement les intérêts, découvre, au contraire, en eux, des ressorts de sociabilité, de secours mutuels et d'ordre moral. Elle voit qu'en dernière analyse le bien des uns contribue cent fois plus que leur mal au bien des autres ; que le mal de ceux-ci rejaille inévitablement sur ceux-là ; que la bonne et la mauvaise fortune sont communes entre citoyens, entre compatriotes et même, jusqu'à un certain point, entre tous les membres du genre humain ; enfin, que nuire à autrui, c'est neuf fois sur dix se nuire à soi-même.

Ce n'est pas dans un but de moralisation que l'économie politique trouve et dit cela, car elle n'est pas un prédicateur de morale ; mais la moralisation n'en ressort-elle pas avec d'autant plus de force qu'elle est moins préméditée, qu'elle est plus fatale en quelque sorte ?

Sur la question de l'esclavage, par exemple, qu'a fait l'économie politique ? Elle a démontré que le travail de l'esclave coûte plus et rend moins que le travail de l'homme libre ; que la contrée cultivée par des mains serviles produit moins que la contrée cultivée par des mains libres ; que l'esclavage oppose une barrière presque infranchissable au perfectionnement de l'agriculture et de l'industrie, à l'accrois-

sement comme à la diffusion des richesses: enfin, que c'est la multiplication des capitaux et l'emploi des machines qui fournissent les moyens d'opérer la transformation de l'esclavage. Si réellement l'économie politique a produit ces démonstrations, n'a-t-elle pas fait plus pour la cause abolitionniste que tous les moralistes anciens et modernes? Car, pourquoi Platon et Aristote ont-ils conclu à la pérennité de l'esclavage, tout en identifiant le juste et l'utile, sinon parce qu'ils ignoraient précisément ce que l'économie politique a trouvé?

L'économie politique ne prétend pas que la vertu réside dans l'intérêt ou le plaisir, ni que l'acquisition des richesses forme le but suprême de la vie. Elle ne dit pas non plus : « Les biens matériels ne sont rien ; le bien moral existe seul. » En un mot, l'économie politique n'ajoute pas une théorie métaphysique ou religieuse de plus à toutes celles qui ont été produites, sur la nature du bien et du mal, pour démontrer *a priori* l'obligation du devoir. Ni la conscience ni la révélation ne sont le théâtre de ses recherches. Mais elle analyse les phénomènes industriels dans leurs effets, dans leurs éléments, dans leur jeu, et elle demande à cette analyse la loi normale, scientifique des intérêts. Or il se trouve que les conclusions économiques de cette analyse concordent admirablement avec les vérités morales et leur apportent une éclatante sanction.

On disait auparavant : le juste et l'utile ne sauraient point être séparés ; ils doivent marcher de front ; mais il faut prendre pour critérium de ce qui est utile ce qui est juste. Il faut donc enchaîner, dompter, discipliner les intérêts, injustes et immoraux de leur nature. » Ou bien : « Il faut accommoder la justice aux vues de l'intérêt particulier ou général. » L'économie politique répond : « Non, il ne faut

accommoder ni l'intérêt ni la justice. Scrutez bien l'intérêt, obéissez à sa logique intime, et vous verrez qu'au lieu de répugner à la justice, il y tend ; qu'il y trouve mieux sa propre satisfaction que dans toute autre voie. De telle sorte que, sans se dévouer, sans s'amoindrir, l'intérêt, non-seulement accepte la loi morale, mais encore la confirme et l'appuie, et que plus il agira librement et intelligemment, mieux il viendra en aide aux aspirations religieuses de l'âme humaine vers le juste et le bien !

DEUXIÈME FRAGMENT.

Histoire de deux seigneurs anglais.

J'ai lu, je ne sais où, que, vers la fin du dernier siècle, au sein d'un comté occidental d'Angleterre, deux seigneurs, très-riches l'un et l'autre et proches parents, avaient fixé leur résidence habituelle dans des bourgs rapprochés et dont le territoire leur appartenait en majeure partie. Mais ces deux seigneurs comprenaient fort différemment la manière d'employer leurs richesses.

L'un, le comte Wellesley, d'antique race, vivait paisiblement et noblement du revenu de ses domaines, sans chercher à l'accroître, et faisait de sa fortune l'usage le plus généreux. Charitable jusqu'à l'oubli de ses propres intérêts, il distribuait d'immenses aumônes. Il n'y avait pas une infortune dans le pays qu'il ne soulageât, pas un pauvre qui vint frapper à la porte du château sans être secouru. Lord Wellesley était vraiment l'ange tutélaire des populations qui l'environnaient. Il dota sa contrée natale de plusieurs institutions de bienfaisance appropriées aux besoins de chaque âge et de chaque sexe. Parvenu au terme d'une longue et

heureuse vieillesse, il laissa un patrimoine fort amoindri, mais un nom vénéré et un modèle accompli des plus touchantes vertus.

L'autre seigneur, au contraire, sir Stirling, sans être précisément avare et dur, s'occupait sans relâche de bien gérer et de grossir sa fortune. Lancé, pendant sa jeunesse, dans les affaires d'intérêt, il avait occupé un poste éminent aux Indes et avait conservé, en revenant sur le sol anglais, le goût de la spéculation. Ayant jugé que l'industrie procurait de plus gros bénéfices que l'agriculture, il vendit, par parcelles et fort cher, aux paysans aisés des environs, une grande partie de ses terres, fonda une filature de coton d'après les procédés mécaniques inventés depuis peu d'années par Arkwright, bâtit des moulins, et mit en exploitation un gisement houiller qu'il avait découvert en faisant fouiller le sol d'une de ses prairies.

Toutes ces entreprises, conduites avec une ardente et habile sollicitude et soutenues par de puissantes ressources, réussirent peu à peu et élevèrent la fortune de sir Stirling à des proportions colossales.

Cependant il n'aimait pas à faire l'aumône, et proposait à tous ceux qui la lui demandaient un travail en rapport avec leurs forces et leur aptitude, mais dont, après tout, il tirait profit lui-même. « Donnant donnant, » c'était sa devise favorite. Aussi jouissait-il dans la contrée d'une réputation de cupidité que le désintéressement de son voisin faisait encore plus vivement ressortir. Il mourut à peu près à la même époque que lord Wellesley, et fut beaucoup moins regretté.

Voici pourtant les résultats qu'avait eus pour leur pays la conduite si opposée de ces deux seigneurs. Le bourg habité par lord Wellesley était resté dans la même situation que par le passé. Il ne s'était accru ni en richesses ni en habitants.

Bien plus, le fléau de la misère, auquel la bienfaisance du comte avait opposé, durant vingt-cinq ans, une forte digue, déborda, aussitôt qu'il fut mort, avec une singulière violence. Une foule de pauvres gens qui avaient pendant si longtemps vécu des charités du seigneur, cet appui venant à leur manquer, passèrent de la mendicité au vagabondage et fournirent de nombreuses recrues à la classe des malfaiteurs. Les autres furent contraints d'aller chercher du travail dans les établissements industriels fondés par M. Stirling.

Le canton qu'avait habité celui-ci présentait un tout autre spectacle. En un quart de siècle, le chiffre de sa population avait triplé. Il comptait un nombre considérable de petits propriétaires. Plusieurs fabriques s'étaient élevées à côté de celle de M. Stirling, à cause de l'abondance du combustible et du renom que l'établissement Stirling avait donné au pays. Le bourg était devenu l'un des foyers les plus actifs de production industrielle et agricole du comté.

Lequel de ces deux riches avait rendu le plus de services à son pays ?

TROISIÈME FRAGMENT.

Des profits.

Les profits sont ce qui reste dans le prix du produit, défalcation faite des frais matériels de la production. C'est pourquoi les profits forment ce qu'on nomme, en comptabilité industrielle, le *produit net*.

Mais il n'y a pas toujours un produit net ou des profits. Leur premier caractère est donc l'éventualité, l'incertitude. Le second, qui découle du premier, est de n'avoir point de mesure fixe. Cependant, si incertains et si variables que soient les profits, ils jouent un rôle extrêmement important

en industrie. Sans l'espoir des profits, aucune entreprise ne se ferait ; et lorsqu'ils viennent à manquer avec une certaine persistance, l'entreprise s'arrête.

Les profits doivent donc être tenus pour un élément nécessaire du prix, et conséquemment, de répartition.

A qui vont-ils ?

— Les profits vont, en général, à l'entrepreneur ou patron. Si l'entrepreneur est commandité, c'est-à-dire s'il produit avec des capitaux empruntés, une partie des profits est souvent attribuée au commanditaire sous le nom de *dividende*. Le reste échoit à l'entrepreneur, comme rémunération de sa position de directeur de l'entreprise. Si l'entrepreneur opère avec ses propres capitaux, la totalité des *profits* lui appartient.

Disons, enfin, pour compléter cette analyse sommaire, que les profits ont une action générale des plus heureuses sur la société. C'est par eux, principalement, que se forment les capitaux, et c'est par eux aussi que l'on remédie aux chances funestes dont toute production est plus ou moins fréquemment atteinte. Comment l'agriculteur parerait-il au déficit des mauvaises récoltes, des épizooties, etc., sans entamer son capital d'exploitation, s'il ne réalisait pas de *profits* pendant les bonnes années ? Comment le fabricant résisterait-il aux crises industrielles, commerciales, etc., sans les profits des périodes d'activité féconde ?

A ce double titre, formation des capitaux et compensation des sinistres, les profits font sentir puissamment leur influence même à ceux qui n'y participent point, c'est-à-dire aux salariés. La formation incessante des capitaux vivifie la production, accroit la demande du travail et, par là, en fait exhausser la rétribution. En parant aux conséquences destructives des crises, les *profits* empêchent la désorganisation de l'atelier et tendent à la permanence du salaire.

Cependant les *profits* sont une pierre d'achoppement entre l'entrepreneur et le salarié. Celui-ci trouve injuste de n'en point avoir sa part. « Ne subit-il pas les mauvaises chances aussi bien que l'entrepreneur ? les chômages périodiques, les crises, les rabais de salaires aux mauvais jours, etc. ? Grâce aux profits, le patron peut faire fortune, tandis que la vie du salarié tourne dans un cercle sans issue. Si les profits étaient partagés, l'ouvrier aurait aussi un avenir. Si les profits étaient partagés, il y aurait vraiment solidarité d'intérêts entre patron et ouvrier, la paix sociale serait conclue ! »

Ainsi raisonne le salarié, et, pour mon compte, je l'avoue hautement, je trouve qu'il ne raisonne pas mal. L'accession de l'ouvrier au partage des profits me paraît une idée féconde et juste. Déjà mise en pratique par l'initiative intelligente et généreuse de plus d'un entrepreneur d'industrie, elle peut, en se généralisant, contribuer puissamment à la solution des problèmes redoutables que le régime du salariat laisse planer comme de sombres nuages sur l'état social. Elle donnerait satisfaction à tout ce que peut avoir de fondé la critique de notre régime industriel, sans sacrifier aucun principe économique ou moral, sans causer de dommage ni à la liberté du travail ni à la propriété. Si ma voix avait de l'autorité et du retentissement, j'inciterais chaleureusement les chefs de maisons, les directeurs de la production en tout ordre et de tout degré, à entrer dans cette voie, chacun suivant la mesure et par les procédés que comporte sa situation particulière. Il y aurait, sans doute, un sacrifice à subir de la part du patron ; mais ce sacrifice trouverait des compensations surabondantes dans le ralliement moral et matériel qu'une telle amélioration opérerait entre les divers coopérateurs de la production. Une disposition intime et réciproque de confiance et de sympathie remplacerait, dans leur cœur, la dé-

fiance, le mauvais vouloir, la lutte sourde qui empoisonnent aujourd'hui les rapports de l'ouvrier avec le patron. On comprend, de reste, à quel point cette conversion morale réagirait sur les phénomènes industriels eux-mêmes. Chaque ouvrier se sentant directement intéressé au succès, redoublerait de zèle, et l'esprit de corps qui, maintenant, fait opposition à l'intérêt de l'entrepreneur, lui prêterait appui. Plus de travail et un meilleur travail, surveillance mutuelle et jalouse — vu que l'indolent et le maladroit feraient tort à tout le monde — économie dans l'emploi des matériaux et des outils, rivalité d'ardeur, voilà ce que produirait infailliblement l'admission du salarié au partage des *profits*. De sorte que, dans un grand nombre de cas, dans tous peut-être, l'élévation du chiffre total des profits, résultant des diverses circonstances que je viens d'énumérer, restituerait intégralement à l'entrepreneur sa part ancienne, tout en améliorant le sort du salarié et en ouvrant comme un nouvel horizon devant son courage.

Je ne méconnais pas les difficultés que la réalisation de cette idée rencontrerait en se généralisant.

D'abord, elle est de moins en moins applicable à mesure que l'atelier industriel est plus restreint. Les profits du petit producteur se confondent si exactement avec sa rémunération, disons avec son salaire comme agent direct¹, qu'on ne saurait les en séparer exactement non plus que de la prime d'assurances contre les chances d'insuccès.

En outre, le partage des profits entre salariés et entrepreneurs doit toujours conserver un caractère facultatif et aléa-

1. La direction, la gestion, l'administration, comme on voudra l'appeler, constitue une spécialité du travail et a droit à un salaire qui, pour se prélever sur les profits, n'en doit pas moins être distingué.

toire, puisque l'incertitude est l'essence même des *profits*. Le salarié ne saurait donc être admis à le revendiquer comme droit absolu ni en tirer celui d'inquisition et de contrôle sur la marche générale des affaires de l'entreprise.

Enfin, les profits étant un des plus importants ressorts de la formation des capitaux et constituant surtout la réserve destinée à parer aux crises, aux déficits, aux sinistres, ce ne pourrait jamais être sur la totalité des profits que s'effectuât le partage, ni en toute situation.

On m'objectera peut-être que ces restrictions amoindrisent passablement la portée du principe¹. J'en conviens; mais qu'y faire? Vaut-il mieux se lancer à perte de vue dans les espaces imaginaires, sur les ailes du sentiment, que de marcher, quoique lentement, sur le terrain solide des faits, en prenant pour guide l'expérience et le sens commun?

Je n'ai fait, on le comprend, qu'ébaucher à grandes lignes un sujet qui appelle de sérieuses études. Ce que j'ai dit suffit pour montrer que l'économie politique n'a pas, en matière

1. Voici un essai de calcul approximatif, pouvant donner l'aperçu des résultats qu'aurait la participation aux *profits* pour la classe ouvrière.

Supposons que, dans une fabrique occupant cent ouvriers, la moyenne des profits annuels soit de 50,000 fr. C'est un beau chiffre, à coup sûr. Mettons que le traitement du chef, à prélever sur ce chiffre, soit seulement de 10,000 fr. Réserveons, sur les 40,000 fr. restant, 15,000 fr. comme prime d'assurance contre les mauvaises années et les sinistres de tout genre. Il y aura donc 25,000 fr. à partager. En divisant ces 25,000 fr. par *portions égales* — il est entendu que le partage ne saurait se faire sur la base de l'égalité, mais sur celle de la proportionnalité des salaires entre les cent ouvriers, y compris le patron, — il reviendra 250 fr. à chacun. C'est quelque chose sans doute, mais ce n'est pas la richesse, ni même l'aisance. Distribuât-on les 50,000 fr. de profits, cela n'augmenterait les salaires que de 500 fr. par an et par tête.

de distribution des richesses, cette timidité ni ce parti pris contre le travail qu'on lui reproche. Concilier les intérêts et les moraliser par leur satisfaction même est son seul parti pris, son seul but.



EXPOSÉ
DU
MOUVEMENT COMMERCIAL
RÉSULTANT DE LA CRÉATION
DU CHEMIN DE FER DE LYON A GENÈVE

PAR

M. F. JANIN,

Membre de la Section d'Industrie et d'Agriculture de l'Institut genevois.

29 OCTOBRE 1859.



• **MESSIEURS,**

Dans le compte-rendu de notre Section de l'Institut, sur l'exposition de Bourg, il peut être agréable de rencontrer quelques détails sur le chemin de fer qui relie la France avec Genève, et de pouvoir apprécier l'importance du mouvement commercial entre les deux pays. La progression de plus en plus rapide de ce mouvement semble devoir dépasser toutes les prévisions.

Nous croyons qu'il y aurait eu presque de l'ingratitude de la part de vos délégués, s'ils n'eussent rien dit de cette nouvelle voie si commode de communication qui a créé des débouchés à des produits dont l'exploitation était, ou impossible par suite des frais de transport, ou très-limitée même pour des articles connus et recherchés. Nous mentionnerons les nouveaux produits dont le commerce s'occupe déjà ou s'occupera bientôt. Quelques-uns sont certainement destinés à prendre une très-grande importance.

Nous commencerons par dire quelques mots du chemin de fer en soumettant quelques considérations qui ne seront peut-être pas sans intérêt.

Le tracé du chemin de fer depuis Genève jusqu'à Saint-Rambert présente des pentes ou rampes trop rapides et une succession de courbes d'un trop faible rayon pour qu'il soit possible, sans danger, de marcher aussi vite que sur les autres parties de la ligne, avec la rapidité que l'on trouve sur la plupart des chemins de fer français.

Pendant la marche, lorsque le train franchit le point de jonction des deux rails, l'on peut observer une légère secousse du wagon. Ce fait est beaucoup moins sensible si les rails sont unis par des éclisses qui relient les rails par des bandes boulonnées avec soin et placées des deux côtés du rail. Les trous pour le passage des boulons sont ovalisés et laissent ainsi du jeu pour la contraction et la dilatation du fer. On n'a guère employé les éclisses que dans les inclinaisons qui atteignent le 12 pour 1000, c'est-à-dire sur une étendue d'environ 26. 75 kilomètres pour un parcours de 231. 5 kilomètres représentant toute la concession. Les éclisses sont destinées à prévenir l'entraînement successif des rails par le mouvement des trains et leur refoulement les uns par les autres. Le système des éclisses a été préféré par la Com-

pagnie de l'Ouest-Suisse, et il règne sur tout son tracé. Aussi la ligne ferrée est-elle plus régulière, mieux solidaire que par l'autre système, et les secousses que nous avons signalées précédemment ne sont-elles plus sensibles.

La forme des rails est différente sur les deux lignes. Pour le Lyon-Genève, c'est le rail à double champignon; pour l'Ouest-Suisse, l'on trouve le rail à large base avec un seul champignon.

Le rail à double champignon peut être retourné lorsque le champignon supérieur est usé ou altéré, mais l'on a pu remarquer que, lorsque la partie supérieure a souffert, l'inférieure s'en est souvent ressentie et que la stabilité du rail est compromise.

La Compagnie de l'Ouest-Suisse, en adoptant le système des éclisses, a supprimé les coussinets qui sont remplacés par de gros clous à fortes têtes. Sur la ligne du Lyon-Genève, l'on a conservé les coussinets avec l'établissement des éclisses.

Malgré la dépense plus considérable, il serait heureux que le système des éclisses réuni à celui des coussinets fût adopté par les Compagnies de chemins de fer. Le public trouverait dans cette combinaison les meilleures garanties de sûreté.

Les ouvrages d'art les plus importants sur le territoire genevois sont :

Le pont sur rails du Châtelet.

Le viaduc de l'Allondon.

Sur le territoire français, de la station de la Plaine à Bourg, nous avons à signaler comme ouvrages d'art importants :

1° Le viaduc de la Valserine formé par une grande travée divisée en trois parties, l'une de 50 mètres et les deux autres de 18 mètres, à une hauteur de 50 mètres.

2° Le viaduc de la Vézeronce, de 37 mètres de hauteur.

3° Les deux viaducs sur la rivière torrentielle d'Ain qui

n'ont pas moins de 154 mètres de débouché. Ils ont été complétés par des digues destinées à contenir et à diriger les eaux.

Un radier général préserve les fondations des chances graves d'affouillement.

4° Une série de tunnels dont la zone est située entre Rossillon et Collonge. En se dirigeant sur Genève, l'on traverse successivement :

a) Le tunnel de Pugieu, entre Virieu-le-Grand et Rossillon.

		La longueur est de	154 mètres.
b)	»	Surjoux	150. 90
c)	»	Bognes	516. 40
d)	»	Génissiat	895. 50
e)	»	Paradis	1056. 80
f)	»	Credo	3948. 61
g)	»	Fort-de-l'Écluse	} leur longueur ensemble environ 400. —
h)	»	de la Folie	

La longueur des souterrains atteint donc env. 7122^m 21

L'ensemble du chemin de fer de Lyon à Genève est arrivé d'une manière absolue à l'état d'entretien.

Dans l'année 1858, à la suite de pluies prolongées, la seconde voie fut coupée, le sous-sol s'affaissa et des tassements de plusieurs mètres se produisirent dans les remblais. Force fut d'entreprendre de grands travaux de consolidation dans le plus bref délai, notamment au ferrage, entre les stations de Chancy et de la Plaine, et au Châtelet, entre les stations de la Plaine et de Satigny.

Dans la tranchée de Châtelaine, l'on exécute des murs de soutènement qui diminueront les pentes des talus et préviendront ainsi le glissement des terres composées d'une argile marneuse. Des travaux de même genre seront peut-être né-

cessaires sur quelques parties de la tranchée du Châtelet, et cela, malgré la plantation d'acacias dans les talus.

Après cet exposé rapide sur la création du chemin et son état actuel, nous énumérerons sommairement les résultats obtenus par cette voie internationale de communication : nous aurons la satisfaction de constater une progression dans le mouvement général des affaires dépassant les prévisions des négociants les plus expérimentés.

Les progrès réalisés par le chemin de fer sont nombreux et variés. Ils profitent soit à l'agriculture, soit à l'industrie. Ainsi nous pourrions signaler l'heureuse transformation des terrains argileux de la Bresse par leur amendement au moyen de la chaux grasse. Cet amendement rendrait les mêmes services chez nous pour bien des localités argileuses qui sont très-loin de produire ce qu'elles rapporteraient au moyen de la chaux. Le chemin de fer parcourt un pays parfaitement placé pour fournir à la fois le combustible et la pierre à chaux. Dans la vallée du Léman, nous avons en abondance les pierres calcaires donnant de la chaux grasse, mais le combustible nous arrivera surtout de la France.

Les produits du Midi et même de l'Algérie comme fruits, légumes, etc., arrivent maintenant sur le marché de Genève et y figurent honorablement. Cette concurrence développera, sans aucune doute, l'émulation des jardiniers et des jardiniers-fleuristes.

La voie ferrée traverse un pays montagneux, renfermant des richesses de toute nature, minérales et agricoles, mais presque inexploitées avant le chemin de fer, faute de débouchés économiques ou commodes ; ainsi l'on remarque entre Saint-Rambert et Ambérien des masses considérables de minerais de fer, dont on a commencé l'extraction et le transport pour Givora.

A Saint-Rambert, on a reconnu un gisement de plâtre d'une qualité semblable à celle du plâtre de Paris admis comme le meilleur connu. L'analyse constate dans le plâtre de Saint-Rambert la présence de 3—4 % de carbonate de chaux. Celui de Paris en contient une proportion un peu plus faible. Les sondages ont révélé dans cette localité l'existence d'une couche de 16 mètres de puissance sur une grande étendue. L'aspect géologique des terrains traversés annonce d'une manière presque certaine la présence d'une seconde couche.

Le voisinage d'un plâtre durcissant à l'air et dans l'humidité sera précieux pour la salubrité des habitations et pour la solidité des bâtiments. Ce plâtre est destiné à rendre les meilleurs services aux artistes, sculpteurs, mouleurs et autres. Déjà toute la gare des Brotteaux a été construite avec ce plâtre employé comme celui de Paris. D'un autre côté, la Compagnie du chemin de fer trouvera dans la demande de cet article une source abondante de transports.

Les terrains gypseux sont très-souvent accompagnés du sel. Les indices les plus positifs font présumer que l'on trouvera ce précieux minéral dans ce même gisement.

A Tenay, à Virieu, nous trouvons des bancs calcaires fournissant des chaux hydrauliques et des ciments qui, expérimentés en grand dans les travaux du chemin de fer, ont donné d'excellents résultats. Les qualités hydrauliques de ces produits ne sont plus contestées. Aussi plusieurs fours ont-ils été créés depuis peu, qui livrent des chaux et des ciments à Lyon et à Genève. Les registres des péages fédéraux établissent une progression rapide pour les livraisons opérées dans notre ville.

Les carrières d'Argis ouvertes par la Compagnie, en vue de pourvoir à ses propres besoins, sont utilisées maintenant

par le public ; elles donnent déjà, en moyenne, des expéditions régulières de plus de 400 tonnes par jour. Il est probable que ces carrières fourniront de la pierre de taille et du moellon pour les constructions, de la castine aux usines de la vallée du Gier et de la chaux à la Bresse et à la Dombes, où elle manque surtout pour les besoins de l'agriculture.

Pendant plusieurs siècles, les carrières de pierre tendre de Seyssel avaient, en quelque sorte, le monopole du marché de Lyon et de Genève, mais ensuite, les perfectionnements apportés à la navigation du Rhône au-dessous de Lyon avaient développé le travail dans les carrières du Midi et fait presque délaisser celles de Seyssel, dont les produits, quoique de qualité supérieure, restaient quelquefois six mois sans moyen de transport quand la navigation du Rhône supérieur était empêchée. Deux faits devront redonner à cette pierre de Seyssel une nouvelle et très-grande importance ; nous voulons parler en première ligne, de la construction du chemin de fer qui régularisera les transports, en seconde ligne, de la mesure adoptée par la Compagnie de l'abaissement sensible du tarif primitif prévu pour cet article. Le prix de transport était de fr. 0, 07 c. par tonne et par kilomètre, il est aujourd'hui fixé à fr. 0, 04 c. pour la descente à Lyon et fr. 0, 05 c. pour la remonte, le chargement et le déchargement supportés par le chemin de fer.

Le prix d'achat de la pierre de Seyssel en 1853, pour les entrepreneurs de Genève, allait jusqu'à fr. 100 le mètre cube, soit fr. 45 pour achat et fr. 55 pour le transport. Le prix actuel est inférieur à fr. 45 le mètre cube rendu en gare et ébauché.

Cette pierre est tendre, à la sortie de la carrière, mais elle durcit à l'air et a servi pour la décoration d'anciens monuments à Genève. Les fouilles opérées, soit dans l'ancien bas-

tion de Cornavin, lors de la construction de l'église Notre-Dame, soit dans la contre-garde du bastion du pont de fil de fer de Saint-Antoine, soit dans la chapelle des Macchabées, ont mis à découvert des chapiteaux de style roman, sculptés dans cette pierre et restés dans un bon état de conservation, malgré leur séjour en terre et leur antiquité. Ces échantillons sont une preuve de la bonne qualité de la pierre et peuvent servir à fixer les idées des architectes et constructeurs.

D'autres exploitations de pierres de même nature et de bonne qualité ont été ouvertes ou améliorées dans plusieurs localités, en particulier entre Châtillon et Bellegarde. Quelques-unes d'entre elles sont en possession de fortes commandes, et toutes font espérer de nombreuses expéditions.

Le mouvement pour les asphaltes de Seyssel, de Pyrimont, n'est pas encore sérieux. La Compagnie qui coupe les concessions par son chemin de fer, apporte aujourd'hui des facilités qui avaient manqué jusqu'à ce jour aux entrepreneurs.

Les gares de Virieu et d'Artemare sont sur la lisière des magnifiques forêts du Valromey, et les expéditions, faites jusqu'à présent par le Rhône, prendront probablement la voie du chemin de fer par suite de l'abaissement progressif des prix de transport.

Les propriétaires des procédés de conservation des bois imaginés par le Dr Boucherie créent un grand chantier d'injection des bois dans la gare d'Artemare. Il serait très-désirable de voir créer dans notre pays un semblable atelier, puisque l'on économise, par ce procédé, le bois de chêne toujours plus rare et que l'on peut utiliser ainsi les bois blancs pour les traverses.

L'exploitation des tourbes de Culoz a déjà donné quelques produits. Ce combustible est très-recherché par certaines industries à Genève et en Suisse; il a des qualités spéciales

auxquelles ne peuvent suppléer ni le charbon ni le bois.

Enfin, l'on remarque près de Bellegarde, des argiles colorées en rouge que l'art du potier devrait pouvoir utiliser avec succès. L'examen de la nature des gisements dans cette localité fait supposer que des terres réfractaires y existent sur plusieurs points. Nous croyons utile d'appeler l'attention des experts sur cette situation ; car, si les renseignements que nous avons obtenus venaient à se vérifier, l'industrie en tirerait un très-grand profit, surtout pour le travail des métaux précieux, puisque la valeur des creusets atteint habituellement le prix de la porcelaine.

Dès l'ouverture du chemin de fer, la demande de quelques articles nécessaires à l'industrie a été considérable ; nous citerons en première ligne la houille et le coke. Le prix de ces articles a diminué du tiers environ, et, en même temps, l'on voyait fléchir le prix du bois employé comme combustible.

Il est positif que, par les nouvelles conditions de transport pour les céréales, le prix du pain n'atteindra jamais le taux auquel on l'a vu, il y a bien peu d'années. Chaque pays fournira, de plus en plus, ses produits naturels, ceux qu'il obtient sans sacrifices pécuniaires exceptionnels, et l'échange s'exécutera très-économiquement par le moyen des voies ferrées. Et, en effet, nous avons vu ces derniers mois des transports considérables de blés et de farines, qui ont dépassé 160,000 coupes (8,960,000 kil.), dans les seuls mois d'Août et de Septembre, et ce mouvement continue.

Ainsi, des chargements de pommes de terre venues du Midi et de l'Auvergne, ont arrêté le cours progressif du prix de cette denrée ; la qualité supérieure de cette marchandise importée a déterminé bien des agriculteurs de notre pays à en acheter pour renouveler les semences de leurs pommes de terre, trop souvent atteintes par la maladie.

Les conséquences économiques des faits que nous venons d'énumérer, sont en même temps d'une utilité publique incontestable ; car le prix des denrées de première nécessité est régularisé sur une très-grande étendue de pays, toute idée d'accaparement est supprimée, enfin, l'on voit développer le désir de faire arriver sur les marchés des articles nouveaux destinés soit à l'industrie, soit à la consommation publique.

A l'appui et comme confirmation des faits que nous venons de présenter, comme enseignement pour le commerce, nous croyons utile d'exposer le tableau du mouvement de quelques-uns des principaux articles importés dans notre pays pendant les années 1857, 1858, 1859, ainsi que le résumé du produit général.

La dernière année 1859 a été calculée d'après le résultat du premier semestre que l'on a simplement doublé, en négligeant la progression du second semestre qui est extrêmement rapide. Les chiffres donnés pour cette année seront donc bien inférieurs aux chiffres définitifs.

Nous rappellerons ici que l'ouverture du chemin de fer le Lyon-Genève est du 18 Mars 1858 et celle du Genève-Versoix du 21 Juin 1858.

Ce tableau que nous annexons à notre compte-rendu est un extrait pris aux sources officielles, grâce à la parfaite obligeance d'un de nos collègues de l'Institut, le directeur des péages fédéraux du 6^m arrondissement, M. de Lentulus. Ce résumé des sommes perçues dans ces trois années, a d'autant plus de poids qu'il ne peut être supposé provenir d'une source intéressée.

On devra tenir compte que les marchandises venues pour les besoins du chemin de fer, comme rails, pierres, etc., etc. ont été exemptées de tout droit.

J'espère que, par l'étude approfondie des résultats que le

chemin de fer apporte et qu'il continuera de faire développer, les plus incrédules arriveront à la conviction que cet établissement réalise un grand bienfait pour Genève.

Si le progrès est incontestable aujourd'hui, on peut le prévoir bien plus important encore lorsque la ligne de l'Ouest-Suisse aura été soudée d'une manière continue aux autres voies en exécution, et que les voyageurs et les marchandises pourront pénétrer depuis Genève jusqu'à l'intérieur et aux limites extrêmes de la Suisse, sans ces transbordements si désagréables et trop souvent onéreux.

F. JANIN-BOVY.

Mouvement commercial indiqué par les Péages fédéraux du VI^e arrondissement, pendant les années 1857, 1858 et 1859, pour les articles suivants taxés à l'importation.

	1857	1858	AUGMENT. à p. 100 sur 1857	1859	AUGMENT. à p. 100 sur 1857
Vins en tonneaux.....	78,812 q. de 50 k.	112,049 q.	42,17	239,188 q.	203,49
Vins, bière, spiritueux, en bouteille.	1,265	1,731 «	36,84	4,916 »	51,46
Farines, céréales, légumes, etc...	86,457	123,186 «	42,48	122,516 »	41,71
Farines de blé et de riz.....	32,123	42,576 «	32,54	53,834 »	67,59
Houille et coke.....	17,646 q. de 159 coll.	25,898 coll.	46,75	33,876 coll.	91,98
Chaux et gypse cuits.....	10,133	11,357 «	12,08	12,642 »	24,76
Ciment et chaux hydraulique....	32,247	64,714 q.	100,68	103,764 q.	221,78
Bière en tonneaux.....	335	2,645 »	689,55	5,924 »	1668,36
Fromages.....	903	1,778 »	96,90		
Tabac en feuilles.....	439	1,306 »	197,49		
Comestibles fins.....	209	415 »	98,56		
Fonte brute, non ouvrée.....	6,757	13,882 »	105,43		
Fer en fonte ouvrée.....	170	529 »	211,17		
Fer forgé.....	12,946	23,696 »	83,04		
Ouvrages en fer et en acier bruts	3,292	5,155 »	50,59		
Machines et pièces de mécaniques	4,468	8,232 »	84,24		
Marbre en plaques, poli.....	129	441 »	218,60		
Meubles en bois d'ébénisterie....	632	767 »	21,36		

NOTE.

Le produit de l'année 1859 a été calculé en doublant le produit du premier semestre.

b. Cet article pour l'année 1858 se subdivise comme suit :

Froment.....	63,749	quintaux de 50 kilogr.
Seigle.....	973	»
Avoine.....	34,246	»
Orge	16,626	»
Maïs	5,460	»
Haricots.....	692	»
Pois	802	»
Divers.....	638	»

123,186 quintaux de 50 kilogr.

Exportation.

	1857.	1858.
Marchandises au quintal	101,113 q.	38,542 q.
Peaux en poil, vertes ou sèches	5,111 »	6,116 »

Recettes du VI^e arrondissement.

	1857	1858	1859
Importation	fr. 866,144 77	fr. 1,195,719 86	fr. 1,414,599 30
Exportation	» 39,719 98	» 38,317 01	» 44,490 85
	<u>fr. 905,864 75</u>	<u>fr. 1,234,036 87</u>	<u>fr. 1,459,087 16</u>

La progression serait p. l'année 1858 s/l'année 1857 de 36,23%
 d° id 1859 » » 61,06 %¹

F^s JANIN-BOVY.

1. Les calculs pour l'année 1859 ont été faits d'après le premier semestre sans tenir compte du développement certain du produit que fournira le second semestre.



RAPPORT GÉNÉRAL
SUR
LA MARCHÉ DE L'INSTITUT GENEVOIS
POUR L'ANNÉE 1859,
TRANSMIS EN 1860
PAR **LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**
AU
DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET INSÉRÉ
**dans le Compte-Rendu de l'administration du Conseil
d'État pour l'année 1859.**



L'Institut genevois a perdu, le 29 Avril 1849, un de ses membres les plus laborieux et les plus utiles, M. le Professeur GAULLIEUR qui, en sa qualité de Secrétaire-Général et de membre de la Section des Sciences morales et politiques, d'Archéologie et d'Histoire, a rendu à cet établissement des services qui, de longtemps, ne pourront être oubliés.

Malheureusement, différentes circonstances qu'il est inutile d'énumérer, ont retardé la séance où devait être désigné son successeur.

Ce retard a occasionné un léger arrêt dans la marche de

quelques-unes des Sections, mais elles ont bientôt repris leur activité ordinaire.

La Section d'Archéologie et d'Histoire a eu plusieurs séances rapprochées et cherche à donner à ses travaux plus d'ensemble et plus d'étendue, et à leur procurer plus de popularité.

La Section de Littérature a continué à prospérer. Les lectures faites dans ses séances ont été nombreuses, intéressantes et variées.

La Section d'Industrie et d'Agriculture a continué à publier l'*Almanach de Genève*. Le volume destiné à l'année 1860 a été littéralement enlevé chez les libraires, et plusieurs journaux de Genève et des pays voisins en ont rendu un compte avantageux. Cette publication, qui en est à sa troisième année, a beaucoup contribué à populariser l'Institut genevois dans notre Canton et à l'étranger; et la Section fera tout son possible pour la rendre toujours plus digne du public, plus intéressante et plus utile.

La Section d'Industrie et d'Agriculture a organisé en 1859 une seconde exposition de produits agricoles, laquelle a attiré à Genève un immense concours de citoyens et d'étrangers. Le résultat de cette exposition a été contesté par quelques journaux peu bienveillants, mais il est parfaitement constaté par des chiffres irrécusables.

Comme le Grand Conseil a désiré qu'il lui fût fait un rapport sur cette exposition, nous saisissons cette occasion de donner un tableau statistique comparatif du nombre des exposants aux deux concours agricoles de 1858 et de 1859.

Exposition de 1855.

Cette exposition a présenté un caractère de généralité que n'avait eu encore aucune des expositions précédentes; les exposants étaient venus de droite et de gauche; ils appartenaient à toutes les classes de la société et à un très-grand nombre de Communes du Canton. Ces exposants s'étaient, sous ce dernier point, répartis de la manière suivante:

11 de Genève (y compris la Servette, les Pâquis, etc.).	1 des Eaux-Vives.
10 de Plainpalais.	1 de Seyssel (France).
4 de Carouge.	5 du Petit-Saconnex.
3 de Bernex.	3 de Chêne-Thônex.
2 de Vernier.	2 de Meyrin.
2 de Satigny.	2 de Russin.
2 de Vandœuvres.	2 de Lancy.
1 de Collonge-Bellerive.	1 du Grand-Saconnex.
1 de Choulex.	1 de Cartigny.
1 de Collex-Bossy.	1 de Versoix.
1 de Pregny.	1 de Chêne-Bougeries.
1 de Chancy.	1 de Gy.
1 de Presinges.	1 de Bellevue.
1 d'Onex.	1 de Céligny.
1 de Cologny.	1 d'Avully.
	1 d'Avusy.
	1 de Corsier.

Total : 68 exposants.

Il résulte de ce dépouillement que 31 Communes du Canton ont pris part à cette exposition.

Exposition de 1859.

Les exposants du Canton se sont répartis comme suit :

2 Aire-la-Ville.	1 Lancy.
1 Anières.	1 Meinier.
1 Avully.	2 Meyrin.
7 Bernex.	13 Plainpalais.
4 Carouge.	6 Russin.
1 Cartigny.	1 Grand-Saconnex.
4 Chêne-Bougeries.	8 Petit-Saconnex.
4 Chêne-Thônex.	5 Satigny-Peney.
1 Collonge-Bellerive.	1 Troinex.
1 Confignon.	3 Vandœuvres.
2 Dardagny (la Plaine).	2 Veyrier.
1 Eaux-Vives.	3 Vernier.
12 Genève.	2 Versoix.
1 Hermance.	6 Sans indication de Com-
1 Jussy.	mune.

Total : 97 exposants.

Les exposants étrangers au Canton se sont divisés comme suit :

<i>Canton de Vaud.</i> Crassier.....	1
<i>Id.</i> Aubonne.....	2
<i>Id.</i> Boux-d'Epesses-sur-Cully.....	1
<i>Id.</i> Epenex, près de Lausanne.....	1
<i>Id.</i> Gingins.....	1
<i>Id.</i> Lausanne.....	1
<i>Id.</i> Saint-Triphon.....	1
<i>Id.</i> Tour-de-Peilz, près de Vevey.....	1
<i>Id.</i> Trélex-sur-Nyon.....	2
<i>A reporter</i>	<u>11</u>

	<i>Report</i>	11
<i>Canton du Valais</i> . Vouvry.....		1
<i>Savoie</i> . Annecy.....		1
<i>Id.</i> Chambéry		1
<i>Id.</i> Latoix (Province de Saint-Julien).....		1
<i>Canton de Fribourg</i> . Malagny, près de Payerne.....		2
	Total...	17
Du Canton de Genève, à reporter.....		97
	Total...	114
28 Communes genevoises ont exposé. Exposants.....		97
Hors du Canton.....	Exposants	17
	Total...	114

Il résulte de la comparaison de ces deux tableaux que le nombre total des exposants de 1859 a dépassé de 46 celui des exposants de 1858 et que, sur ces 46 exposants nouveaux, 17 étaient étrangers et 29 appartenait au Canton.

En résumé, l'augmentation du nombre des exposants a été d'un peu plus des deux tiers.

Quant au nombre des produits apportés par chaque exposant, en moyenne il a également augmenté. Beaucoup d'exposants ont apporté chacun de trente à soixante objets; il en est quelques-uns qui ont soumis au concours cent objets et au-dessus.

En résumé, l'exposition de 1859 a été notablement supérieure à la précédente, et fait bien présager de celles pour lesquelles le Grand Conseil voudra bien accorder son aide à l'Institut.

Marc VIRIDET.



RAPPORT

SUR

LA CULTURE

DE

DIVERSES VARIÉTÉS DE CÉRÉALES

LU

A LA SECTION D'INDUSTRIE ET D'AGRICULTURE

DE

L'INSTITUT NATIONAL GENEVOIS

(SÉANCE DU 29 OCTOBRE 1859)

PAR

J.-P. DUCHOSAL

DIRECTEUR AUX VERNETS.

MESSIEURS,

Bien d'autres avant moi, et de plus habiles, se sont déjà occupés de recherches sérieuses ayant pour but d'améliorer dans notre pays l'art de l'agriculture.

Sans prétendre apporter de nouvelles lumières sur cette

grave question, permettez-moi de faire entendre ma faible voix et de porter à votre connaissance les observations que j'ai pu faire dans ma pratique.

Je sais que ma tâche sera rude et mon travail bien imparfait, mais vous me pardonnerez, Messieurs, en faveur de l'intention, qui est bonne.

Avant de procéder aux applications par catégorie, je dois vous faire connaître quelques détails qui se rapportent à tous les semis moins deux, et que je n'aurai pas besoin de mentionner pour chacun d'eux en particulier :

1° Le sol (moins la partie sur St-Georges) où ces cultures ont été faites, est un terrain d'alluvion reposant sur un fond de gravier et de sable, et variant entre 30 et 50 centimètres de terre végétale.

2° Tout le labour a été fait à la bêche, par des malades, c'est dire qu'il peut laisser à désirer sous le rapport de la bienfaisance.

3° La fumure (moins le champ de St-Georges où elle est composée de ruclon) s'est faite de fumier de vaches et de porcs, ainsi que d'engrais humains, ces derniers liquides.

La quantité employée n'a jamais dépassé une moyenne ordinaire, mais elle est renouvelée chaque année.

4° Tous les deux ans, des céréales sont semées sur le même terrain.

5° Les semis ont été faits à l'*essarde*, par un pensionnaire, sauf deux que j'indiquerai, qui ont été, l'un planté grain à grain, parce que j'avais trop peu de semence pour faire autrement; l'autre, semé à la volée.

Les différentes variétés de blé peuvent se classer sous sept espèces botaniques; de ces espèces, trois :

Les <i>Triticum speela</i>	(Epeautre).
" <i>dicoccum</i>	(Amidonnier).

Les *Triticum monococcum* (Loculaz, petite Epeautre) ne sont pas représentées dans les variétés cultivées aux Vernets.

Les espèces cultivées aux Vernets sont les suivantes, représentées par seize variétés :

- 1° *Triticum vulgare* (Blé froment).
- 2° » *turgidum* (Gros blé).
- 3° » *durum* (Blé dur).
- 4° » *polonicum* (Blé de Pologne).

Voici le tableau de ces différentes variétés, réparties, autant que possible, sous les espèces auxquelles elles appartiennent :

I. TRITICUM VULGARE (BLÉ FROMENT).

A) *sans barbes (muticum)*.

- 1. Blé froment du pays.
- 2. » de Crimée.
- 3. » Thuselle d'Aix.
- 4. » de Marianopoli ou Berdianska.
- 5. » géant.
- 6. » Irka d'Azow.

B) *à épis à barbes (aristatum)*.

- 7. Blé Richelle de Naples.
- 8. » de Taganrog.
- 9. » d'Alexandrie, Scudi.

II. TRITICUM TURGIDUM (GROS BLÉ).

- 10. Gros blé ordinaire.
- 11. Blé de Judée ou du miracle.
- 12. Blé Galland.

III. TRITICUM DURUM (BLÉ DUR).

- 13. Blé dur d'Afrique.
- 14. » de Sétif.

IV. TRITICUM POLONICUM (BLÉ DE POLOGNE).

- 15. Blé de Pologne (barbu).
- 16. » de Basse-Pologne, appartient peut-être au *Triticum vulgare*.

Les différences qui caractérisent ces diverses espèces sont assez peu sensibles pour qu'il y ait assez de difficultés à distinguer quelles sont les variétés qui doivent y être rapportées. Fort peu d'entre elles sont cultivées chez nous, où nos agriculteurs ne connaissent presque que la variété ordinaire de *froment* et le *gros blé*.

Le froment est cultivé pour la fabrication de la farine, et le gros blé, en quantité moindre, pour faire du gruau.

Les blés durs donnent moins de farine que les autres variétés; on les emploie principalement pour la fabrication des macaronis.

Les blés de Pologne donnent une farine de bonne qualité; ils ont l'avantage de réussir mieux que les autres dans les terrains maigres, mais ils produisent moins que nos blés ordinaires.

CHAPITRE I^{er}.

***Triticum vulgare* (Blé froment).**

N^o 1. *Blé froment du pays*. (A. Sans barbes, *muticum*.)

Je n'entrerai pas dans beaucoup de détails sur cette variété; chaque agriculteur la connaît dans sa pratique; je la

mentionnerai seulement pour établir un point de comparaison avec les blés étrangers.

Je regrette beaucoup de n'avoir pas fait mon essai plus en grand, mais j'en ai été empêché par le manque de place ; seulement, je ferai remarquer que les blés, tels que froment et gros blé, lèvent moins promptement que ceux venant de l'étranger ; toutefois, à la pousse du printemps, ils regagnent le temps perdu.

Sur le petit essai que j'ai fait, il y a eu beaucoup de pourri ; cela tient sans doute à la nature du terrain.

M. MÉTRAL, fermier dans le voisinage, m'a dit avoir semé le même blé dans deux champs séparés par un seul fossé ; dans l'un il y a eu, comme à moi, beaucoup de pourri, et dans l'autre pas un grain. Je sou mets ce fait à votre appréciation sans l'expliquer.

Le 27 Octobre, il a été semé 400 grammes de ce blé sur 31 mètres de terrain ; les premiers épis se sont montrés le 31 Mai ; la floraison s'est faite vers le 8 Juin, et la moisson a eu lieu le 16 Juillet. Il y a eu une petite gerbe qui a produit sept livres de grain, soit $8 \frac{3}{4}$ pour un.

N° 2. *Blé de Crimée.*

Ce blé, quoique moins beau que d'autres variétés, n'en mérite pas moins une mention honorable pour sa belle venue.

La germination se fait facilement ; il supporte bien les rigueurs de l'hiver, mais craint un peu les gelées après ses premières pousses du printemps.

L'aspect de ce blé est d'un beau vert, à larges feuilles ; la plante reste appuyée sur la terre, et ce n'est qu'au moment où l'épi se forme qu'il prend son essor et s'élève rapidement. L'épi, lorsqu'il est mûr, est jaune-pâle, sans barbes ; il est

plus gros que le blé froment du pays, mais la graine est moins belle.

Le semis a été fait le 22 Octobre ; il en a été semé huit livres sur une étendue de terrain de 3 ares 44 mètres ; les premiers épis ont paru le 27 Mai ; la floraison a eu lieu vers le 17 Juin, et la moisson a été faite le 18 Juillet.

Il y a eu 6 gerbes, qui ont produit 79 livres de grain, soit $9 \frac{7}{8}$ pour un.

Le pain fait de ce froment est moins blanc que celui qui est fait avec le blé du pays ; il est cependant très-nourrissant et a bon goût.

N° 3. *Blé Thuselle d'Aix.*

Je mentionnerai brièvement la culture de cette variété, attendu que beaucoup d'agriculteurs de notre pays la connaissent et la cultivent, et, par ce fait, savent ce qu'elle vaut.

Il en a été semé 47 livres du 11 au 14 Octobre sur 13 ares 26 mètres de terrain ; les premiers épis ont paru le 24 Mai, la floraison a eu lieu le 5 Juin, et la moisson a été faite le 11 Juillet.

Il y eu 20 gerbes qui ont produit 365 livres de grain, soit $7 \frac{3}{4}$ pour un.

L'aspect de ce blé est d'un beau vert ; les feuilles sont larges et droites ; la germination est facile, et il talle bien.

La forme de l'épi est la même que celle du froment du pays, mais le grain est plus gros. Il est un peu sujet à verser à cause de la petitesse de la tige et de sa hauteur.

Ce blé est très-recherché de la meunerie pour faire de la fleur de farine ; son rendement, sous ce rapport, est très-avantageux, m'a-t-on dit.

On trouvera, sans doute, que j'ai fait mettre une trop grande quantité de semence sur un aussi petit espace de ter-

rain : c'est le fait d'une erreur à la suite de laquelle on en a semé dix livres de trop.

N° 4. *Blé Marianopoli ou Berdianska.*

Cette variété, comme le blé Irka d'Azow, est de petite espèce, mais le rendement n'en est pas moins avantageux.

Son aspect est d'un beau vert ; les feuilles s'élèvent peu au-dessus de terre ; l'épi est de même forme que celui du froment du pays, mais il est plus rougeâtre. Il talle bien, et verse difficilement, n'atteignant pas une grande hauteur.

Il en a été semé deux livres le 27 Octobre, sur 84 mètres de terrain ; les premiers épis ont paru le 31 Mai, la floraison s'est faite le 8 Juin, et la moisson a eu lieu le 14 Juillet. Il y a eu deux gerbes qui ont produit 33 livres de grain, soit 16 $\frac{1}{2}$ pour un.

N° 5. *Blé géant.*

Avant de donner des détails sur cette variété, je dois dire que la semence dont je me suis servi n'avait pas acquis toute la maturité désirable ; néanmoins, ce blé a assez bien réussi, comme l'on pourra le voir.

Beaucoup d'agriculteurs de notre pays ont déjà cultivé cette variété, mais tous ne sont pas d'accord sur ses avantages ou ses défauts : les uns prétendent qu'il est moins productif que le froment du pays ; d'autres qu'il l'est davantage, et d'autres, enfin, qu'il l'est autant.

Sans prétendre imposer mon jugement à ce sujet, je vais essayer de faire connaître les résultats que j'ai obtenus, et je laisserai aux personnes que cela pourra intéresser le soin de résoudre ce problème.

Le nom seul de ce blé indique suffisamment qu'il produit une grande quantité de paille, et, si le rendement en grain

n'est pas inférieur à d'autres variétés, il doit, pour ce fait, être cultivé.

Comme il est sujet à verser à cause de sa grandeur, il est nécessaire de le semer clair, afin que les tiges prennent toute la force nécessaire.

Ce blé doit être moissonné avant d'être entièrement mûr et rentré par la fraîcheur ; autrement, il court la chance de s'égrener.

L'épi est de forme ronde, variant entre 12 et 18 centimètres de longueur ; les grains sont réunis par trois sur deux rangs alternés.

La graine est belle et grosse, et fait de la belle farine.

Il en a été semé sept livres, les 23 et 25 Octobre, sur 2 ares 58 mètres de terrain ; les premiers épis se sont montrés le 27 Mai ; la floraison a eu lieu vers le 8 Juin, et la moisson a été faite le 14 Juillet. Le produit a été de 4 gerbes, qui ont donné 63 livres de graine, soit 9 pour un.

L'aspect de ce blé est d'un beau vert ; les feuilles restent près de terre avant les pousses du printemps ; mais, à cette époque, elles s'élèvent rapidement. Il talle bien.

N° 6. *Blé Irka d'Azou.*

Cette variété, quoique produisant une graine d'apparence assez chétive, n'est cependant pas à abandonner. La farine produite par ce blé, m'a-t-on dit, est recherchée de la boulangerie pour la consistance qu'elle donne à la pâte.

Ce blé est d'un beau vert, les feuilles sont étroites et s'élèvent peu au-dessus de terre ; il talle moyennement, mais n'est pas sujet à verser.

Il en a été semé deux livres, le 27 Octobre, sur 1 are 2 mètres de terrain ; les premiers épis ont paru le 31 Mai ; la floraison a eu lieu vers le 8 Juin, et la moisson a été faite

le 14 Juillet. Il y a eu 2 gerbes qui ont produit 31 livres de graine, soit 15 $\frac{1}{2}$ pour un.

L'épi est de même forme que dans le froment du pays, mais il est plus rougeâtre.

N° 7. *Blé Richelle de Naples. B) à épis à barbes (aristatum).*

Cette variété de blé, qui est assez cultivée dans le Midi de la France, est peu connue chez nous malgré sa bonne réputation chez les agriculteurs qui la connaissent.

La germination est très-prompte, et les feuilles s'élèvent rapidement au-dessus de terre ; son aspect est vert-jaunâtre ; il-talle bien.

L'épi est long, de forme carrée sans angles saillants ; il a une barbe jaune peu longue mais forte ; la paille, quoique grosse, n'a pas grande consistance et verse facilement.

Le 25 Octobre, il en a été semé 6 $\frac{1}{2}$ livres sur 2 ares 23 mètres de terrain ; les premiers épis se sont montrés le 23 Mai ; la floraison a eu lieu vers le 5 Juin, et la moisson a été faite le 11 Juillet. Il y a eu 4 gerbes, qui ont produit 47 livres de graine, soit 7 $\frac{1}{4}$ pour un.

Ce blé fait de très-belle et bonne farine.

N° 8. *Blé de Taganrog.*

Cette variété de blé est très-belle et mérite à tous égards d'être cultivée dans notre pays. Il est nécessaire qu'il soit semé très-clair, car il talle beaucoup et la germination se fait avec une grande facilité.

L'épi est de forme carrée un peu aplatie, ayant de longues barbes jaunes ; la tige est grande, grosse et forte, et verse difficilement.

La culture de cette variété est également avantageuse par la grande quantité de paille qu'elle donne ; mais elle est peu

propre à être donnée comme nourriture aux bestiaux à cause de sa grosseur.

Son aspect est vert-jaune ; ses feuilles s'élèvent vigoureusement au-dessus de la terre et sont larges.

Il en a été semé 15 $\frac{1}{2}$ livres du 22 au 23 Octobre, sur une superficie de terrain de 5 ares 79 mètres ; les premiers épis ont paru le 22 Mai, la floraison était générale le 5 Juin, et la moisson a été faite le 11 Juillet. Il y a eu 9 gerbes qui ont produit 190 livres de graine, soit 12 $\frac{1}{4}$, pour un.

N° 9. *Blé d'Alexandrie* (Scudi).

Cette variété de blé, quoique d'apparence passable, doit soigneusement être évitée de notre culture pour les raisons suivantes.

La germination se fait difficilement, et du peu de plantes qui lèvent, la majeure partie périt pendant l'hiver.

Le grain, quoique assez gros, est sans consistance, il fait de la mauvaise farine qui ne peut être employée seule, et mélangée, elle donne de mauvais pain très-plat.

Les épis sont tous à barbes, mais de formes diverses. Les uns sont courts, larges, à barbes noires ; d'autres sont longs, de moyenne grosseur, à barbes rousses.

Il y en a dont les balles sont très-rapprochées les unes des autres, et d'autres où elles sont éloignées : on dirait un mélange de variétés.

L'aspect de ce blé est vert-jaunâtre ; les feuilles sont larges et hautes ; il ne talle pas et vente très-facilement.

J'en ai fait semer 900 grammes, le 25 Octobre, sur 1 are 2 mètres de terrain ; les premiers épis ont paru le 21 Mai, la floraison a eu lieu le 5 Juin, et la moisson a été faite le 9 Juillet. Il y a eu une demi-gerbe qui a produit 7 livres de grain ; soit 3 $\frac{3}{4}$, pour un.

CHAPITRE II.

Triticum turgidum (gros blé).N° 10. *Gros blé ordinaire.*

Cette variété est celle dont l'épi est carré, à barbes noires. Elle produit de belle graine.

Il en a été semé 400 grammes le 27 Octobre, sur 34 mètres de terrain; les premiers épis se sont montrés le 3 Juin, la floraison a eu lieu le 17 Juin, et la moisson a été faite le 20 Juillet.

Il y a eu une petite gerbe qui a produit 7 livres de graine, soit 8 $\frac{1}{4}$, pour un.

Comme ce gros blé est cultivé par la plupart de nos agriculteurs, je ne donnerai pas d'autres détails.

N° 11. *Blé de Judée à épis multiples, connu aussi sous le nom de Blé de Smyrne ou du Miracle.*

L'épi de ce blé a une tige principale, sur les deux côtés de laquelle il se forme de deux à cinq épillets; ce qui lui a fait donner le nom de *blé à épis multiples*.

Cette variété est cultivée aux Vernets depuis environ dix-huit ans. Comme toutes les monstruosité de forme, elle ne peut être conservée qu'avec des soins particuliers; dans ce but, je fais, chaque année, mettre à part les épis les plus beaux et les plus mûrs, et les fais battre séparément pour n'avoir que des semences pures. Je fais en outre enlever tous les grains qui n'ont pas atteint une grosseur convenable. De cette manière, la dégénérescence ne se produit pas trop.

Du 27 Septembre au 4 Octobre, il en a été semé 49 livres

sur une superficie de 22 ares 27 mètres de terrain. La germination s'est faite très-promptement à cause de la chaleur qu'il faisait, ce qui l'a fait taller beaucoup et a produit un peu de confusion.

Année moyenne, ce blé talle bien ; son aspect est vert-foncé avec une légère teinte roussâtre.

Les feuilles, jusqu'au moment où l'épi se forme, couvrent la terre et maintiennent de la fraîcheur.

La paille, au moment de la moisson, est pleine de moëlle comme le jonc, ce qui lui donne une grande fermeté et l'empêche de verser.

Grué, ce blé est préférable au gros blé du pays ; il est plus vite cuit, et n'a pas, comme celui-ci, des pellicules qui le rendent désagréable.

Il peut également être employé pour la fabrication du pain, mais le froment est préférable.

Lorsque le terrain est bien préparé, ce blé doit être semé très-clair pour l'empêcher de dégénérer.

Il arrive quelquefois qu'il a une assez triste apparence jusqu'aux pousses du printemps, mais il ne faut pas trop s'en alarmer ; à ce moment de la saison, il talle tellement, qu'il ne reste point de place perdue, et les épis deviennent beaucoup plus beaux alors.

Sa couleur, lorsqu'il est mûr, est roux-brun ; l'épi est très penché et dépose sur les vêtements du moissonneur une poussière couleur de rouille.

Le 24 Mai, les premiers épis se sont montrés ; la floraison a eu lieu vers le 8 Juin, et la moisson a été faite les 14 et 18 Juillet. Il y a eu 51 gerbes qui ont produit 798 livres de grain : soit 16 $\frac{1}{4}$ pour un.

N° 12. *Blé Galland.*

Je dois à l'obligeance de M. le docteur Bénit de Lancy, de posséder cette belle variété de blé.

Le 30 Septembre, il en a été planté grain à grain, 1,192 grains (soit 75 grammes) sur un espace de terrain de 17 mètres; la germination s'est faite assez promptement, mais avec une apparence assez chétive; ce n'est qu'à la pousse du printemps que les tiges ont pris une grande vigueur; chaque grain a produit une petite touffe ayant de larges et longues feuilles, d'un beau vert foncé et s'élevant bien de terre.

Les premiers épis ont paru le 6 Juin; la floraison a eu lieu vers le 18 Juin, et la moisson a été faite le 19 Juillet. Il y a eu une petite gerbe qui a produit 7 livres de belle graine: soit le $46 \frac{2}{3}$ pour un.

L'épi est de forme carrée et allongée, ayant une barbe rousse; la paille atteint jusqu'à 2 mètres 20 cent. de hauteur et est très-grosse.

Le 10 Mars 1859, j'en ai fait planter grain à grain 130 grammes; la germination a été très-vigoureuse, mais aussitôt les chaleurs venues, il a perdu de sa vigueur et s'est étiolé. Le rendement a été de peu d'importance et ne mérite pas d'être mentionné dans ce rapport.

CHAPITRE III.

Triticum durum (Blé dur).N° 13. *Blé dur d'Afrique.*

Voilà un blé recommandable sous tous les rapports; belle graine, beau produit et bonne qualité.

Il serait à désirer que cette variété se répandit dans notre pays.

En 1857, j'en avais fait semer par le même procédé (l'es-sarde) 135 grammes qui ont produit 22 livres de grain : soit le 81 $\frac{1}{2}$ pour un !

L'épi est de forme hexagone, à barbes noires ou rousses ; les grains sont rapprochés les uns des autres.

La tige est très-grosse et verse difficilement ; il talle beaucoup.

Il en a été semé 8 $\frac{1}{4}$ livres le 26 Septembre, sur 3 ares 85 mètres de terrain ; les premiers épis se sont montrés le 26 Mai, la floraison a eu lieu vers le 8 Juin, et la moisson a été faite le 14 Juillet.

Il y a eu 4 $\frac{1}{2}$ gerbes qui ont produit 96 livres de grain : soit le 11 $\frac{3}{8}$ pour un.

L'aspect de ce blé est vert-jaune, à feuilles larges et élevées de terre.

N° 14. *Blé de Sétif.*

C'est la cinquième ou sixième année que ce blé est cultivé ici. Son aspect est vert tendre, tirant légèrement sur le jaune ; la tige s'élève vigoureusement ; sa germination est facile ; il talle beaucoup. Comme la graine est grosse, il faut plus de semence que pour une variété plus petite.

Du 4 au 10 Octobre, il en a été semé 39 livres sur une étendue de terrain de 13 ares 16 mètres ; les premiers épis ont paru le 21 Mai, la floraison a eu lieu vers le 31 Mai, et la moisson a été faite le 7 Juillet.

Il y a eu 21 gerbes qui ont produit 380 livres de graine : soit le rendement de 9 $\frac{3}{4}$ pour un.

La paille est grosse et a beaucoup de consistance ; il verse très-difficilement et n'a pas de tendance à dégénérer.

L'épi est quadrangulaire et légèrement aplati, ayant des barbes noires ou rousses.

Ce blé fait d'excellent et beau pain.

La germination est si facile, qu'il peut aussi être semé au printemps ; mais il faut, dans ce cas, le semer plus épais, car il talle moins à cette saison qu'au semis d'automne.

Lorsque le terrain est convenablement préparé et fumé, le semis d'automne doit se faire assez tard ; autrement il produira le phénomène qu'il m'a produit en 1857.

Les 9 et 10 Septembre, j'en avais fait semer, mais la germination s'était tellement développée, que je dus le faire faucher à 15 ou 20 centimètres de terre pour éviter la formation des épis avant les rigueurs de l'hiver.

Je laissai cette partie coupée sur place, et jusqu'aux pousses du printemps il eut une triste apparence ; mais lorsque les premières chaleurs se firent sentir, il commença à pousser avec une grande vigueur, et la récolte fut bonne, puisqu'elle donna 21 $\frac{1}{7}$ pour un, et de magnifiques épis.

Au printemps de 1858, j'en fis également semer quelques livres qui ont donné de belle graine ; mais le rendement a été moindre, proportionnellement, que pour le semis d'automne.

CHAPITRE IV.

Triticum Polonicum (Blé de Pologne).

N° 15. *Blé de Pologne (barbu).*

Je ne mentionne la culture de cette variété que pour compléter mon rapport, mais sans engager les agriculteurs à l'introduire dans leur pratique; il ne faut pas employer un

terrain dont la valeur est considérable à cultiver d'aussi chétive graine et dont le rendement n'est pas avantageux.

Ce blé a encore le désavantage de lever très-difficilement et de peu taller. Le froid fait périr une partie des plantes, et celles qui résistent n'en deviennent pas plus belles, quoique plus éloignées les unes des autres et ayant tout l'espace pour prospérer.

L'épi est de forme ronde très-allongée, ayant quelques barbes ; les grains sont éloignés les uns des autres, et la paille n'a pas grande consistance.

Son aspect est vert foncé ; les feuilles restent couchées sur la terre jusqu'au moment de la sortie des épis.

J'en ai semé 2 livres le 25 Octobre, sur 1 are 2 mètres de terrain ; les premiers épis se sont montrés le 30 Mai, la floraison a eu lieu vers le 17 Juin, et la moisson a été faite le 20 Juillet.

Il y a eu deux gerbes, qui ont produit 26 livres de grain, soit 13 pour 1.

N° 16. *Blé de Basse-Pologne (non barbu).*

Cette variété est cultivée aux Vernets depuis trois ans. J'espérais qu'étant apportée d'un climat plus froid dans une région plus tempérée, l'espèce s'améliorerait et deviendrait plus grosse, mais je suis forcé de convenir qu'il n'en a pas été ainsi : la graine est restée petite comme elle l'était lorsqu'elle m'a été donnée.

La première année que je le cultivais, il produisit des épis longs de 10 centimètres ; mais, par la suite, ils sont devenus plus courts et ressemblent à ceux du froment du pays.

Je crois que ce blé serait plus avantageusement cultivé

sur les montagnes, où il aurait plus régulièrement de la neige pour le couvrir.

Son aspect est vert foncé; les feuilles restent couchées sur la terre jusqu'au moment où les épis se forment; alors il s'élève rapidement et talle assez bien.

Il en a été semé 6 livres le 25 Octobre, sur 2 ares 23 mètres de terrain; les premiers épis sont sortis le 30 Mai, la floraison a eu lieu le 12 Juin, et la moisson a été faite le 18 Juillet. Il y a eu trois gerbes, qui ont produit 38 livres de graine, soit 6 1/2 pour un.

J'ai également essayé de cultiver deux autres variétés de blé de printemps, étrangers, mais non classés dans ce rapport. L'une de ces variétés est le blé du Caucase, dont M. Muzy, propriétaire aux Eaux-Vives, avait eu l'obligeance de me donner quelques épis.

Le 19 Février, je fis semer cette graine, qui ne leva qu'en très-faible partie (treize plantes).

Je crois pouvoir attribuer cet échec à l'ancienneté de la graine, qui, vraisemblablement, ne contenait plus les parties essentielles à la germination.

L'autre variété, que j'ai nommée *blé rose*, à cause de la couleur de sa graine, a été semée aussi le 19 Février; elle a bien levé et a produit des épis de belle apparence, mais qui avaient un grave inconvénient, celui de ne pas contenir de grain.

Ces deux variétés, quoique pouvant ordinairement produire de belle graine, doivent être abandonnées, parce qu'elles mûrissent trop tard.

Ces deux blés sont barbus.

Dans les seize variétés détaillées ci-devant, je recommande

aux personnes qui aiment les beaux produits la culture des espèces suivantes :

- N^{os} 3. Blé Thuselle d'Aix.
- 5. Blé Géant.
- 7. Blé Richelle de Naples.
- 8. Blé de Tanganrog.
- 11. Blé de Judée à épis multiples.
- 12. Blé Galland.
- 13. Blé dur d'Afrique.
- 14. Blé de Sétif.

Les N^{os} 4 (Marianopoli) et 6 (Irka d'Azow), sans produire d'aussi belle graine que les huit variétés mentionnées ci-dessus, ne doivent pas être abandonnées, à cause de leur bon rendement.

Une chose digne de remarque, c'est que, de tous ces blés, ceux venus de pays plus chauds que le nôtre ont mieux supporté les rigueurs de l'hiver, et surtout les gelées du printemps, que ceux de pays plus froids. Cela tient sans doute à ce que ces derniers ont l'habitude d'être couverts de neige dans leur lieu d'origine, et que, chez nous, il n'en est généralement pas ainsi.

Il est bien difficile, cette année, de baser son jugement d'une manière un peu certaine sur le plus ou moins bon rendement des céréales dans notre Canton. La sécheresse qui a sévi depuis les derniers jours de Juin jusqu'à l'automne, a nui au développement du grain, qui s'est étiolé et est resté petit ; ce qui a été cause du mauvais succès de l'année.

Voici maintenant le rapport sur la culture des orges :

Les orges cultivées aux Vernets se classent comme suit :

I. ORGE COMMUNE (HORDEUM VULGARE).

Orge noire.

II. ORGE HEXAGONE (HORDEUM HEXASTICHUM).

Cette espèce est employée pour préparer l'orge mondée ou perlée.

III. ORGE A DEUX RANGS (HORDEUM DISTICHUM).

Orge de la Basse-Pologne.

L'orge de Népaul forme une espèce distincte, que je n'ai pu classer avec les ouvrages que j'ai à ma disposition.

CHAPITRE I^{er}.

Orge commune (Hordeum vulgare).

N^o 1. *Orge noire.*

Cette variété, qui est très-peu connue dans le pays, mérite à tous égards d'être propagée chez nos agriculteurs.

Son rendement est très-avantageux, malgré sa couleur noire, et la graine est fort belle.

J'ignore quel est le lieu d'origine de cette orge, que je cultive pour la seconde fois.

En 1857, j'en fis planter, grain à grain, 300 grammes, qui ont produit 26 livres, soit 43 $\frac{1}{3}$ pour un.

Cette orge doit être semée en automne, claire, car elle talle bien ; son aspect est d'un beau vert ; les feuilles sont larges et s'élèvent peu de terre avant les pousses du printemps. Elle résiste très-bien aux intempéries de l'hiver, qui

n'ont aucune action sur elle, de même que les gelées du printemps.

L'épi a deux épillets latéraux, contenant chacun trois grains; sa longueur varie entre 7 et 9 centimètres, non compris les barbes. Lorsqu'il est mûr, l'épi est noir-bleu; la paille jaune, avec une légère teinte violette vers la base.

Les 28 et 29 Octobre, j'en fis semer 14 livres sur 7 ares, 80 mètres de terrain; les premiers épis se sont montrés le 19 Mai; la floraison s'est faite vers le 24 Mai, et la moisson le 4 Juillet.

Il a été récolté 12 gerbes, qui ont produit 366 livres de graine, soit 26 $\frac{1}{7}$ pour un.

CHAPITRE II.

Hordeum hexastichum.

N° 2. Orge hexagone.

Cette variété, dont j'avais rapporté un seul épi du Valais en Novembre 1857, n'a pu être expérimentée que par le semis du printemps de 1858. Cet épi contenait 55 grains, que je fis planter un à un; le produit a été d'une livre de grain.

Comme j'ignorais si cette orge devait être semée l'automne ou le printemps, j'en fis semer 300 grammes le 27 Octobre; la germination se fit très-bien, mais lorsque le froid devint rigoureux, les plantes gèlèrent en majeure partie.

J'en avais heureusement réservé pour être semée le printemps; mais, ayant partagé avec quelques personnes, il ne m'en restait que 100 grammes, que je fis semer le 19 Février dernier. Les premiers épis du semis d'automne ont paru le

1^{er} Juin; ceux du semis du printemps, le 4 du même mois; la moisson totale a été faite le 14 Juillet.

Malgré les plantes qui ont péri, j'ai récolté 43 $\frac{1}{2}$ livres de graine, soit 54 $\frac{3}{4}$ pour un.

La forme du grain ressemble assez à celle du blé, avec cette légère différence que les extrémités sont plus pointues et le centre plus gros.

Cette orge n'a pas de gros son.

CHAPITRE III.

Orge à deux rangs (*Hordeum distichum*).

No 3. Orge de la Basse-Pologne, distique ou bilatérale.

Cette variété est aussi très-productive : la graine est belle et blanche et ne laisse rien à désirer, tant sous le rapport du poids que de la belle qualité.

J'aurais désiré pouvoir donner sur cette variété les mêmes renseignements que sur les autres céréales que j'ai cultivées, mais le semis ayant été fait à la volée avec de l'esparcette, les conditions de terrain et de fumure n'étant plus les mêmes, je ne puis que faire connaître les résultats que j'ai obtenus.

Le 8 Mars, il en a été semé 162 livres sur 54 ares de terrain (2 poses de Genève); la germination s'est bien faite, et les premiers épis ont paru le 1^{er} Juin.

La floraison était dans son plus beau moment le 12 Juin, et la moisson a été faite les 11 et 12 Juillet. Il a été récolté 82 gerbes, qui ont produit 4,881 livres de graine, soit 14 $\frac{1}{2}$ pour un.

Je le répète : cette orge n'a été semée dans cet endroit que

comme récolte dérobée, la principale étant un semis d'esparcette.

D'autres conditions défavorables au bon rendement ont existé : le terrain (dépendant des communaux de Lancy, situés sur Saint-Georges) avait été mal soigné les années précédentes ; il avait manqué d'engrais, et il m'a été impossible, pour une première année, de ramener l'équilibre qui avait été détruit par des soins insuffisants.

En 1858, j'en avais fait semer à l'essarde 9 livres, qui ont produit 225 livres de graine très-belle, soit le 25 pour un.

La coupe de Genève de cette orge pèse 110 livres.

Ici, Messieurs, finit le rapport de mes observations. Il me reste, avant de terminer, à vous parler de deux variétés d'orge que j'ai aussi cultivées, à vous présenter un tableau synoptique pour résumer mes observations précédentes, et à vous soumettre quelques observations générales sur le meilleur mode, selon moi, de cultiver les céréales dans notre pays. Je tâcherai d'être aussi bref que possible.

L'orge de Népal.

Cette variété, que je dois à l'obligeance de M. Rapin, rentier, à Plainpalais, et dont je possédais 10 grammes environ de graine, m'était complètement inconnue ; je dus donc faire l'essai des deux semis, celui d'automne et celui du printemps. Celui d'automne, qui fut le plus considérable des deux, eut lieu le 20 Octobre ; mais il ne répondit pas à mon attente, car la majeure partie des plantes, qui avaient une vigoureuse apparence après la germination, périrent pendant l'hiver ; celles restées sont devenues belles, mais elles étaient en petit nombre.

Quant au semis du printemps, fait le 19 Février, il a parfaitement réussi.

Les premiers épis du semis d'automne ont paru le 31 Mai, et la moisson a été faite le 11 Juillet.

Quant au semis du printemps, les épis ont paru le 4 Juin, et la moisson a été faite le 14 Juillet.

La forme de l'épi de cette orge est bizarre et n'a aucune ressemblance avec celles cultivées ordinairement.

Orge pyramidale ou orge-riz.

Cette variété, également cultivée sur les montagnes au-dessus d'Aigle (Canton de Vaud), m'avait aussi été remise par M. RAPIN ; mais je n'en avais qu'un seul épi, contenant 54 grains, que je fis planter grain à grain le 20 Octobre. La germination se fit très-bien, mais les gelées de l'hiver firent périr presque toutes les plantes, à l'exception de quatre, qui réussirent et qui sont arrivées à maturité, en produisant une quarantaine d'épis.

Ces deux variétés d'orge m'ont paru productives ; mais, dans la plaine, il est nécessaire de ne les semer qu'au printemps, car elles supportent mal les gelées.

La totalité des semis qui précèdent représentent 372 $\frac{3}{8}$ livres de graines diverses, semées du 27 Septembre 1858 au 8 Mars 1859, sur 1 hectare 35 ares 94 mètres de terrain (5 poses environ de Genève).

Le rendement total est de 4,464 $\frac{1}{2}$ livres, ce qui donne un résultat moyen de 12 pour un sur toutes ces céréales.

Le semis par pose de Genève a été d'environ 74 livres.

J'aurais bien désiré, Messieurs, ne pas continuer à vous importuner de mes observations ; mais, puisque je me suis

engagé à vous soumettre mes appréciations sur la culture des céréales, je dois m'exécuter.

J'ai toujours remarqué que, pour obtenir un bon rendement, il fallait réunir les conditions suivantes :

1° Aménager la terre d'une manière convenable et la dégager, autant que possible, des mauvaises herbes ;

2° Donner une fumure convenable, si le terrain la réclame ;

3° Semer plus clair que ne le font ordinairement nos agriculteurs ;

4° Ne pas attendre la complète maturité de la plante pour la couper.

La première de ces conditions est une chose élémentaire en agriculture ; malheureusement, beaucoup de personnes la négligent. On ne saurait trop en recommander la stricte observation.

Pour la seconde, ne serait-il pas désirable de voir convertir en prairies une petite partie (un cinquième, par exemple) de nos cultures en céréales ? Par ce moyen, on pourrait nourrir un plus grand nombre de bestiaux, qui, outre leur produit de chaque jour, feraient des engrais qui fertiliseraient les terres.

Je suis convaincu que cette manière de faire, loin de nuire à l'importance du rendement en général, ne ferait que l'augmenter par les soins que l'on pourrait donner à la culture et par l'engrais que l'on y mettrait.

La troisième est toute naturelle et formerait le premier bénéfice de l'agriculteur, qui économiserait la partie superflue qu'il confie inutilement à la terre, sans faire produire davantage.

Quant à la quatrième, voici ce que j'ai observé.

Lorsqu'une céréale est près de sa maturité, la paille com-

ERNETS EN 1858-59.

GENRE DON.	GERBES RÉCOLTÉES	PRODUIT EN GRAIN.	PROPORTION DU RENDREMENT.
a) Sans barbe			
N° 1. Blé d'ail.	$\frac{1}{2}$	livres. 7	$8\frac{3}{4}$ pour un.
2. Blé "	6	79	$9\frac{7}{8}$ " "
3. Thu "	20	365	$7\frac{3}{4}$ " "
4. Mar "	2	33	$16\frac{1}{2}$ " "
5. Blé "	4	63	9 " "
6. Irka "	2	31	$15\frac{1}{2}$ " "
b) A barbe			
7. Rich "	4	47	$7\frac{1}{4}$ " "
8. Tag "	9	190	$12\frac{1}{4}$ " "
9. Alex "	$\frac{1}{2}$	7	$3\frac{8}{9}$ " "
10. Gros "	$\frac{1}{2}$	7	$8\frac{3}{4}$ " "
11. Blé "	51	798	$16\frac{1}{4}$ " "
12. Blé "	1	7	$46\frac{2}{3}$ " "
13. Blé "	$4\frac{1}{2}$	96	$11\frac{3}{5}$ " "
14. Blé "	21	380	$9\frac{3}{4}$ " "
15. Blé "	2	26	13 " "
16. Blé "	3	38	$6\frac{1}{3}$ " "
1. Org "	12	366	$26\frac{1}{7}$ " "
(Or "		43 $\frac{1}{2}$	$54\frac{7}{8}$ " "
2. (Se "	1		
(Se "	82	1881	$11\frac{5}{8}$ " "
3. Org "			
	226 gerbes.	livres 4464 $\frac{1}{2}$	12 p ^r un moyen

mence à sécher par sa base et ne retire plus de suc de la terre. En faisant couper dans ce moment, l'on concentre dans la paille toute l'humidité qu'elle contient, et cette humidité se porte dans l'épi et fait gonfler le grain. Dans le cas contraire, la terre, se trouvant, en général, sèche, retire à elle une partie de cette humidité, et cela au détriment du grain.

Outre cet inconvénient, le blé coupé trop mûr est plus sujet à s'égrener.

Sans doute, il est d'autres considérations à faire valoir pour l'amélioration de l'agriculture, et il est du devoir de tous ceux qui s'occupent de cet intéressant sujet de chercher à les faire connaître. Le temps doit être loin, Messieurs, où l'agriculteur disait : Pourvu que je puisse vivre avec le produit de mon champ, cela me suffit ! Maintenant celui qui tiendrait ce langage passerait à juste titre pour un égoïste.

La population tend tous les jours à augmenter, et il faut trouver le moyen de faire produire au sol le surplus nécessaire à cette augmentation. Ce n'est qu'en cherchant à perfectionner l'agriculture que l'on arrivera à ce but, et tous nos efforts doivent tendre vers ce point. D'ailleurs, quel sera le premier récompensé, si ce n'est le producteur ?...

J'aurais pu ajouter d'autres considérations sur l'inégalité du rendement des céréales en général ; mais comme elles dépendent presque uniquement de la sécheresse qui a sévi, je m'en dispenserai.

J.-P. DUCHOSAL.



RAPPORT

SUR LA

MARCHE DE LA SECTION DE LITTÉRATURE

PENDANT LES ANNÉES 1858-1859

Par M. le Secrétaire de la Section.



Notre dernier compte-rendu s'arrête au mois de Novembre 1857. Depuis lors jusqu'à la séance générale du 5 Janvier 1860, la Section de Littérature a eu 22 réunions, dont 15 ordinaires et 7 particulières. La plupart des séances ordinaires ont été remplies par d'intéressants travaux; les séances particulières ont été consacrées aux concours.

Les travaux peuvent se classer en trois catégories et nous les citerons dans l'ordre des dates.

A. Prose.

M. OLTRAMARE, régent au Collège classique, a terminé son analyse de *Diodore de Sicile*. Cet intéressant et consciencieux travail, qui a occupé trois séances, a démontré chez l'auteur une connaissance approfondie de l'antiquité. Ce n'est pas une analyse sèche et servile de l'écrivain grec, mais un résumé

clair, substantiel, parfois original et pittoresque. Le style y est toujours simple et correct. Cette première partie du grand travail de M. Oltramare fait vivement désirer la seconde, qui contiendra un jugement complet sur Diodore de Sicile, au double point de vue de l'histoire et de la langue.

M. AMIEL, professeur de philosophie, a lu un *Essai sur la poésie gnomique* et une étude de littérature comparée sur *le Bouclier d'Homère et la Cloche de Schiller*. Le premier de ces deux morceaux sert de préface au dernier volume de poésies qu'a publié M. Amiel, le *Penseroso*. Dans le second, nous avons retrouvé le talent analytique qui distingue toutes les pages de notre savant collègue, et l'idée de comparer deux civilisations au moyen du bouclier et de la cloche est certainement une idée neuve et originale.

M. BRAILLARD a donné un chapitre de ses *Souvenirs d'un Instituteur*. Ce chapitre traite de la guerre de Crimée, ou plutôt contient le récit de ce que l'auteur a vu et entendu en Russie pendant cette guerre. Ce récit, où les impressions personnelles abondent, a paru vivement intéresser la Section, grâce à l'actualité du sujet et au pittoresque des détails.

M. Victor DURET a raconté la vie si éprouvée et si laborieuse d'un élève de Pestalozzi, M. GIRARD, de Bernex. Cette biographie sera insérée dans le *Bulletin*.

M. GRASST, membre de la Section des Beaux-Arts, a bien voulu nous faire part d'un chapitre tiré de l'important ouvrage qu'il prépare. *L'Histoire de l'Harmonie*, tel était le sujet de M. Grast, sujet technique et tout spécial que l'auteur a su faire goûter cependant, grâce à une exposition claire et à une connaissance complète de la matière. La Section de Littérature ne peut que remercier publiquement M. Grast, et exprimer en même temps le désir de voir parfois s'unir à elle les membres des autres Sections.

M. BÉTANT nous a ramenés vers l'antiquité par deux *Notes sur les Nuées et le Plutus* d'Aristophane. Destinées à accompagner une édition classique de ces comédies, ces notes ont prouvé une fois de plus dans quelle intimité M. Bétant vit avec les grands écrivains de la Grèce ; nous nous permettrons seulement d'adresser un reproche à notre collègue et maître : son travail nous a paru trop court.

M. PETIT-SENN nous a envoyé de sa retraite deux morceaux humoristiques, qui nous ont rappelé le *Fantasque* de joyeuse mémoire. Ses *Eaux curatives* sont pleines de bonne plaisanterie et de mots piquants. Dans les *Fleurs et les Armées*, M. Petit-Senn met en opposition les douceurs de la paix et les horreurs de la guerre. Il est inutile d'ajouter que nous avons retrouvé, dans ces pages, la facilité, la grâce, l'abondance, l'esprit ; en un mot, les qualités auxquelles l'auteur nous a habitués.

M. Pierre VAUCHER, licencié en théologie, récemment admis dans la Section, a vigoureusement débuté par un travail remarquable sur le *Livre de Job* et par une note sur l'*Enseignement des Lycées en France*. Vues sérieuses et justes, abondance des idées, érudition de bon aloi, clarté, simplicité et verve du style, telles sont les principales qualités de M. Vaucher.

Enfin, M. le Professeur CHERBULIEZ-BOURRIT a vivement excité l'intérêt de la Section par une dizaine de charmantes pages qu'il a modestement intitulées *Note sur un poète latin du 17^e siècle*. A propos de ce poète, Balde, M. Cherbuliez a fait un excellent article de critique littéraire, où celui qui écoute est tour à tour charmé par le piquant des détails, la finesse des aperçus, la sûreté des opinions littéraires et la grâce spirituelle du style. Nous ne connaissons personne qui sache parler de l'antiquité aussi bien que M. Cherbuliez, et

nous doutons qu'on puisse la traduire avec plus d'élégance et de fidélité.

B. Poésie.

En tête des poètes de la Section, nous devons citer M. PETIT-SENN, dont la verve et l'obligeance sont inépuisables. M. Petit-Senn nous a fait parvenir une dizaine de petites poésies, les unes sérieuses, la plupart badines et gracieuses, toutes portant ce cachet que nous reconnâtrions d'emblée, quand même le nom de l'auteur ne serait pas au bout de la dernière strophe. Quoique M. Petit-Senn ne fasse plus partie de la Section qu'en qualité de correspondant, il continue cependant à s'en montrer un des membres les plus actifs, et c'est avec une reconnaissance bien sincère que nous consignons ici, au nom de la Section, nos remerciements et nos vœux pour un aussi précieux collègue.

M. CARTERET nous prépare un petit volume de *Fables*, qui aura sa réputation faite au moment même où il sera publié. C'est de ce volume qu'il a détaché les quatre qu'il a lues à la Section dans le courant de ces deux années. On a surtout remarqué dans les Fables de M. Carteret, outre un mérite de style incontestable, l'actualité et l'originalité de la morale, la justesse et la finesse de l'observation, le talent de rendre avec élégance les choses de la vie ordinaire, l'art de la composition et du dialogue, enfin la vérité des tableaux. Il y a longtemps que le Bulletin aurait fait part à ses lecteurs de quelques-unes de ces charmantes fables, si M. Carteret ne s'y était, de tout temps, inexorablement refusé.

Après MM. Petit-Senn et Carteret, nous noterons M. VUY pour différentes pièces de poésie intime ou patriotique, toutes remarquables par le sentiment ou par la vigueur ;

M. Victor DURET, qui, dans deux poèmes, la *Crise d'argent* et le *Docteur Deodatus*, a su exprimer dans des vers souvent bien frappés quelques-unes des misères qui caractérisent notre époque d'agitation matérielle ;

M. B. DUVERNEX qui, par la jeunesse et la fraîcheur de ses inspirations, contraste avec M. Duret ;

Enfin un certain nombre d'amis de l'Institut, qui, sans en être membres, ont voulu prendre part à nos travaux, et parmi lesquels nous n'oublierons pas M^{lle} DE SASSERNO, M^{me} Jeanne MUSSARD, MM. Charles FOURNEL et LAMORTE.

C. Communications littéraires.

Ce genre de travail a été inauguré avec un plein succès par un certain nombre de membres qui sont venus rendre compte à la Section des lectures qu'ils avaient faites. On a généralement trouvé ces espèces d'improvisation pleines de vie et d'intérêt, et il est à désirer qu'elles ne soient pas abandonnées ; les séances y gagnent considérablement sous le double rapport de l'entrain et de l'utilité.

M. BLANVALET a lu, analysé et critiqué quelques poésies de M. BEAUDELAIRE, un des adeptes du réalisme en littérature.

M. CARTERET a reproduit les impressions qu'il avait éprouvées en lisant les ouvrages de M^{lle} DE SASSERNO et de M. Max BUCHON.

M. BÉTANT a présenté à la Section le tableau, aussi complet que possible, des *Principaux et des Régents du Collège de Genève* depuis sa fondation jusqu'à la réunion à la France en 1798.

M. OLTRAMARE a analysé avec une grande clarté et en le

jugeant, l'ouvrage de M. VACHEROT, intitulé la *Métaphysique et la Science*.

M. AMIEL a rendu compte de quelques volumes de poésie dus à des poètes de la Suisse romande, MM. CAUMONT, de Neuchâtel, OYEX et COMTE, de Vaud, KOHLER, de Porrentruy, et M^{me} J. MUSSARD, de Genève.

M. VAUCHER a analysé d'une manière complète et approfondie l'ouvrage de M. BERCHTOLD, de Fribourg, sur la *Franc-Maçonnerie*.

Enfin, M. Adolphe PICTET nous a envoyé son *Essai sur quelques inscriptions celtiques*, qui a fait le sujet d'observations intéressantes de la part de M. AMIEL.

Tel est l'ensemble des travaux de la Section, et nous pouvons dire que, durant ces deux années, soit par le nombre des séances, soit par le genre des travaux, elle a bien rempli le but qui lui a été assigné par la loi.

Nous grouperons ici un certain nombre de faits qui ont eu leur importance dans la vie de notre Section, mais qui ne se rattachent pas directement à ses travaux.

D'abord, la nomination de deux membres correspondants, MM. PAYEN et Maxime DUCAMP ;

L'admission de deux honoraires, MM. Pierre VAUCHER, licencié en théologie, et Benjamin DUVERNEX ;

La mort de M. CHATELAIN, principal du Collège de Carouge, qui avait toujours été pour nous un excellent collègue ;

La démission spontanée de M. PETIT-SENN, qui s'est généreusement sacrifié pour laisser entrer dans la Section un membre plus jeune et plus à portée d'assister aux séances ;

L'élection, comme membre effectif, de M. John BRAILLARD, principal du Collège industriel et commercial, en remplacement de M. Petit-Senn ;

Enfin, le renouvellement du Bureau, qui se compose aujourd'hui de MM. BLANVALET, Président ; AMIEL, Vice-Président et Trésorier, et BRAILLARD, Secrétaire.

Nous terminerons ce compte-rendu par quelques mots sur le concours de 1858 et sur celui qui a été ouvert en 1859.

En 1858, la Section offrait deux prix : l'un pour le meilleur mémoire sur la *Poésie populaire dans les différents dialectes de la Suisse romande* ; l'autre pour une *Nouvelle*.

Aucun concurrent ne s'est présenté pour le premier prix ; en revanche, 19 se sont présentés pour le second.

Le prix de 500 Fr. a été décerné à M. RENZ, de Moudon, auteur du *Professeur Trugmann*, inséré dans le *Bulletin*.

Deux accessits, chacun de 200 Fr., ont, en outre, été décernés à M. Marc MONNIER, auteur d'*Une Maladie de cœur*, et à M. Alph. GEORGE, auteur d'*Une Fille de Lazare*.

Enfin, une mention honorable a été accordée à M^{me} W. GEISENDORF, pour sa nouvelle intitulée *Perdita*.

Le rapport sur ce brillant concours a été confié aux soins de M. le Professeur AMIEL.

Dans le concours ouvert pour 1860, la Section a voulu faire quelque chose d'utile pour notre instruction publique. Persuadée que l'étude historique de la langue est d'une absolue nécessité pour les jeunes gens qui se vouent aux carrières lettrées, elle a destiné une somme de 600 Fr. à une *Chrestomathie du vieux Langage*. Cette Chrestomathie devra être composée en vue de l'enseignement secondaire supérieur, c'est-à-dire en vue du Gymnase et des deux classes supérieures du Collège ; en cas de réussite, elle sera présentée à l'adoption du Département de l'Instruction publique.

Le second prix sera de 300 Fr. pour six fables en vers.

La Section a publié sur ce concours un programme détaillé que nous reproduisons plus bas.

Telle a été la vie de la Section de Littérature pendant les années 1858-1859. Nous n'ajouterons aucune réflexion à ce tableau, sinon que nous souhaitons d'avoir à présenter à notre prochain compte-rendu un ensemble aussi satisfaisant.

PROGRAMME

DU

CONCOURS POUR L'ANNÉE 1859-1860.

La Section de Littérature de l'Institut genevois ouvre pour l'année 1859-1860 son sixième concours, et propose les prix suivants :

1° Un prix de trois cents francs pour *six Fables*.

2° Un prix de six cents francs pour une *Chrestomathie du vieux français, ou Choix de morceaux des prosateurs qui ont écrit dans cette langue depuis le XIV^e siècle jusqu'à la fin du XVI^e*. (Froissart. — Montaigne.)

L'objet de cette Chrestomathie est d'initier les élèves des classes supérieures de l'enseignement secondaire à l'intelligence de notre vieux langage par l'étude de sa grammaire et de sa lexicologie et par des exercices d'interprétation et d'analyse.

Pour atteindre ce but, la Section croit devoir donner aux concurrents les directions suivantes :

I. Le choix des morceaux doit être intéressant, instructif, riche et varié, sans dépasser les limites d'un manuel d'étude ; il devra concilier deux conditions essentielles, qui sont la progression dans les difficultés et l'ordre chronologique.

Il se composera, par conséquent, de deux parties : l'une tout élémentaire, tirée des auteurs les plus faciles et relati-

vement les plus modernes, qui pourra se détacher et se relier à part; la seconde, plus étendue, suivra l'ordre des temps et marquera, d'époque en époque, les variations du langage et les progrès de l'art d'écrire.

II. Le recueil sera précédé :

A. De considérations sur la nécessité et les divers avantages de cette innovation dans l'enseignement secondaire, laquelle, du reste, a été introduite avec succès pour l'allemand dans les gymnases de la Prusse, sur l'usage à faire du manuel, sur la méthode à suivre dans l'interprétation des textes, sur l'étude comparée du vieux français et du français moderne, de leurs ressources et de leur génie, sur les emprunts que le second a faits au premier et sur ceux qu'il peut lui faire encore, sur les avantages que la diction et le style peuvent retirer de la lecture raisonnée des vieux prosateurs.

B. D'un exposé succinct de l'histoire de la langue française depuis ses origines jusqu'au commencement du XVII^e siècle. Il conviendra d'y faire entrer un certain nombre de fragments des textes les plus anciens de notre langue et de la prose antérieure à Froissart.

C. D'une grammaire élémentaire du vieux français, réduite naturellement aux notions les plus indispensables, mais traitée de manière à expliquer la formation et le système grammatical du français moderne, point de vue trop négligé dans les grammaires et autres ouvrages destinés à l'enseignement de la langue maternelle.

III. Les textes seront précédés de notices courtes et substantielles sur les écrivains, et accompagnés, comme dans la Chrestomathie Vinet, de remarques philologiques, historiques et littéraires. Pour ce qui concerne la philologie, donner

la première importance à l'explication et à l'histoire des mots, aux significations diverses que l'usage leur a données d'un siècle à l'autre.

Sans trop préciser l'étendue de ce manuel, on peut l'évaluer à un volume d'environ 400 pages in-8°.

Les travaux destinés au concours seront remis au Secrétaire de la Section de Littérature au plus tard le 31 Octobre 1860.

Les *Fables* doivent être présentées en deux exemplaires ; cette condition n'est pas de rigueur pour la *Chrestomathie*.

Chaque manuscrit portera en tête une épigraphe qui sera répétée sur un pli cacheté renfermant le nom de l'auteur.

Les ouvrages inédits sont seuls admis au concours.

Les exemplaires des travaux non couronnés seront restitués à leurs auteurs avec les plis cachetés.

Les travaux qui auront obtenu le prix ou un accessit pourront être publiés dans les *Mémoires* ou dans le *Bulletin* de l'Institut genevois. L'auteur reste, en tout cas, propriétaire de son travail. Un exemplaire des manuscrits couronnés demeure déposé aux archives de la Section.

Selon le mérite des ouvrages envoyés au concours, la Section peut ne point adjuger de prix ou accorder en sus des accessits et des mentions honorables.

Le Président de la Section de Littérature rendra compte du résultat du concours dans une séance publique, où les prix seront délivrés.

Les membres effectifs de la Section seront seuls exclus du concours.



PAROLES D'ADIEU

A UN JEUNE POLONAIS.



Noble fils de l'exil, on t'ouvre la patrie
 Dont ta couche natale au loin porta le deuil,
 Et dont te repoussa longtemps la barbarie
 Quand ta morne jeunesse errait devant son seuil.
 Oh ! le sol des aïeux, la Pologne, où sans trêve
 Ainsi que vers son pôle aspirait ton espoir,
 Ces champs que tant de fois a sillonnés ton rêve,
 Ton pied les touchera, tu vas enfin les voir !

L'idéal du pays planait sur ton enfance,
 Comme un fatal mystère il oppressait ton cœur ;
 Au sein de tes amis ivres de turbulence,
 Un désir inconnu comprimait ton ardeur.
 Dans ton inquiétude, aux vieillards de ta race
 Tu demandais souvent d'anciens airs, des récits ;
 Mais ils se taisaient tous en détournant la face,
 Et des larmes tremblaient dans leurs yeux obscurcis.

Alors tu soulevas les pages des chroniques,
 Et scrutant à l'écart les fastes d'autrefois,
 Tu surpris le secret des tortures iniques
 Qui brisèrent ton peuple entravé par les rois.
 Éperdu, dans tes mains tu cachas ton front pâle...
 Mais une vision t'épouvanta : le czar
 Menait dans l'Orient sa pompe triomphale
 En traînant la Pologne enchaînée à son char.

Combien de fois, la nuit, seul en face des astres,
 Tu conjuras les saints, les esprits des héros
 D'avoir enfin pitié, de venger ces désastres,
 De ravir la Pologne au gibet des bourreaux !
 Combien de fois, pleurant sur la mère-patrie,
 Vers l'horizon fermé tu tendis les deux bras !
 Pour ses destins cruels tu l'as bien plus chérie :
 Durant l'exil toujours ton cœur vécut là-bas.

— Tu peux enfin la voir ! — Pour ce pèlerinage
 Pars en chantant, conduit par l'espoir et l'amour ;
 Précipite tes pas vers cette auguste plage
 Où le ciel des aïeux te versera le jour.
 Enivre tous tes sens de ses âpres haleines !
 Salue avec transport la pâleur de ses flots,
 Ses profondes forêts, l'infini de ses plaines,
 Ses chaumes abrités de pins et de bouleaux !

Va rouvrir le château qui pleure ta famille,
 Fais restaurer les cours où la broussaille croît
 Et les pierres du seuil où la ronce fourmille ;
 Réjouis d'un beau feu l'âtre si longtemps froid.
 Tu verras les troupeaux, en plongeant dans les herbes,
 Disperser pas à pas leurs cloches aux bruits clairs ;
 Les moissonneurs chantants noueront tes blondes gerbes,
 Et la faux dans les blés lancera des éclairs.

Tu mèneras chasser la jeunesse intrépide ;
 Les échos des vieux jours te répondront encor
 Lorsqu'en pressant l'aurochs, l'ours et l'élan rapide,
 Dans le gouffre des bois tu sonneras du cor.
 Pour vaincre la torpeur qui nait des maux immenses,
 Attise un feu sacré dans les cœurs de vingt ans,
 Répands sur ton pays les fécondes semences
 Qu'en nos libres vallons tu recueillis longtemps.

Marche aux nobles travaux où le devoir t'envoie ;
 Nos vœux t'escorteront vers les plaines du Nord,
 Nos souvenirs suivront les deux bords de ta voie,
 Car nous t'avons aimé, jeune homme doux et fort !
 Oui, la Suisse, constante au malheur qui l'appelle,
 Comme une sœur martyre aime ta nation :
 Elle ouvre à tous ses fils un asile fidèle,
 Elle attend avec foi sa résurrection !

Elle attend avec foi ! — Les ardeurs polonaises,
 Les fermentations et les frémissements
 Forgent les volutés dans leurs saintes fournaies
 Et trempent les esprits pour les événements.
 Ces sublimes fureurs ne resteront pas vaines ;
 C'est un volcan caché sous les champs de blés mûrs :
 Un jour, l'éruption fera trembler les plaines
 Et sur les oppresseurs renversera les murs.

Quand ses gerbes de flamme au loin, comme une aurore,
 Vêtiront nos sommets d'une rouge clarté,
 Nous nous lèverons tous, nous accourrons encore
 Aux combats du bon droit et de la Liberté !
 La jeune Poésie apparaltra sans crainte
 Au sein des bataillons bouleux comme la mer ;
 Pour convier l'Europe à la croisade sainte,
 Ses chants domineront les cliquetis du fer !

Adieu ! — Pars, va le dire à ta race enchaînée,
L'exil n'a pas brisé le glaive des proscrits,
Et, sur les bords lointains, partout leur destinée
Entraine au devant d'eux les plus nobles esprits.
L'oubli ne pourra pas recouvrir de son lierre
Les traces du sang pur versé par le pouvoir,
Du sang que doit venger la justice guerrière !
— Va ! porte à la Pologne un message d'espoir.

Mars 1838.

Benjamin DUFENEX.



EXPOSITION

DE

PRODUITS AGRICOLES

DES 7, 8 ET 9 OCTOBRE 1860.



La Section d'Industrie et d'Agriculture de l'Institut genevois ayant organisé pour les 7, 8 et 9 Octobre 1860, une Exposition de produits et d'objets agricoles qui a réussi au-delà de toutes les espérances, nous croyons devoir, en attendant qu'un rapport détaillé sur cette exhibition soit publié, reproduire ceux des documents la concernant qui peuvent avoir quelque intérêt pour l'organisation des expositions futures ou qui renferment des données statistiques utiles.

Ces documents sont au nombre de trois :

- 1° Le programme de l'Exposition ;
- 2° La liste des prix d'honneur, des primes et des mentions honorables, qui ont été décernés ;
- 3° La statistique du nombre des exposants qui ont pris part à cette Exposition.

Le Président de la Section,

Marc VIBIDET.

PROGRAMME.

La Section d'Industrie et d'Agriculture de l'Institut national genevois informe tous les agriculteurs, maraichers, horticulteurs et amateurs du Canton de Genève et des localités avoisinantes, qu'une Exposition de produits agricoles aura lieu du vendredi 5 au dimanche 7 Octobre 1860 inclusive-ment, de 8 heures du matin à 6 heures du soir, à Plainpailais, dans le Bâtiment électoral, que le Conseil d'État du Canton de Genève a mis libéralement à la disposition de la Section pour cet usage.

Les objets admis aux concours ouverts dans cette Exposition, sont les suivants :

1° *Les Céréales* de toute espèce, comme les divers blés, le méteil, le seigle, l'avoine, l'orge, le blé noir ou sarrasin, le millet, le maïs, etc.

Pour être admis à concourir dans cette classe, les exposants devront présenter au moins 30 livres de grains et une petite gerbe ou javelle de chaque espèce.

Toutes les graines seront censées avoir été criblées.

Seront admis dans une subdivision de cette catégorie, les gruaux, la semoule, la farine, la fleur de farine, le son et les autres produits obtenus des diverses *Céréales* dans les usines ou meuneries genevoises.

Enfin, il sera, s'il y a lieu, ouvert un concours pour les pailles et pour les produits qu'on en obtient dans le canton de Genève (tresses, nattes, chapeaux).

2° *Les Légumineuses* ou *plantes à gousse* de grande cul-

ture, comme pois de champ, haricots, fèves, vesces (pesettes), féverolles, lentilles, etc.

Pour concourir dans cette classe, il faudra exposer au moins 10 livres de chaque espèce.

Aux graines de ces plantes doit être jointe une certaine quantité de gousses renfermant leurs semences.

3° Les *Graines et fruits oléagineux*, comme noix, falnes, noisettes, semences de colza, de navets, de pavot ou *œillette*, etc.

4° Les *Plantes marchandes ou industrielles*, comme le tabac, le sorgho (panicules ou graines), la moutarde (blanche et noire), le houblon, le chanvre (tige, graine et filasse), le lin (plante, graine et filasse), la garance, le genêt, la gaude, le pastel, les plantes de teinture en général.

Dans cette classe, il y aura une subdivision pour les *Plantes médicinales*.

5° Les *Plantes fourragères*, comme luzerne, esparcette, trèfles, minette, fenasses, sorgho, maïs, lupins, mélilots, etc.

Pour concourir dans cette classe, il faudra présenter une botte de la plante.

Un concours sera aussi ouvert pour les graines de plantes fourragères. Il faudra en exposer dix livres pour concourir.

6° Les *Tubercules et racines de grande culture*, comme pommes de terre de toute espèce, betteraves (disette, abondance, carotte rouge, globe jaune), raves, navets, turneps, choux-raves ou rutabagas, topinambours, etc.

La Section désire que les concurrents dans cette classe exposent une quantité un peu considérable de chaque espèce, qui puisse faire juger d'un ensemble de culture plutôt que d'une culture exceptionnelle.

Ceux qui exposeront des pommes de terre sont priés de

les désigner avec les noms locaux, et d'indiquer si elles sont *précoces*, *semi-printanières* ou *tardives*.

7° *Plantes potagères*. Ici sont compris tous les produits des jardins potagers qui ne sont point indiqués nominativement dans d'autres classes, comme choux, choux-fleurs, colraves, radis noirs, carottes jaunes, bettes, courges, scorsonères, salsifis, céleri, porreaux, oignons, ciboule, ciboulette, mé-rédi, artichants, haricots et pois de jardin, cardons, laitues, épinards, salades romaines et cabuses, chicorée, chicorée frisée, tomates, aubergines, concombres, cornichons, poivrons, piments, etc., etc.

Aux variétés de la courge les exposants pourront joindre les produits qu'ils en ont obtenus, comme fécule, taillerins, pain de courge, etc.

8° *Fruits de toute espèce*, comme melons, angurines, pruneaux, poires, pommes, pêches de toute espèce, grenades, figes, etc.

On devra indiquer les fruits qui auront cru en plein vent.

Dans cette catégorie seront aussi admis les *raisins de vigne* et les *raisins de table*.

Il faudra indiquer celle des deux divisions dans laquelle ces raisins doivent être classés.

On est également prié d'indiquer les noms vulgaires et les noms scientifiques des diverses espèces de poires, pommes, raisins, etc.

9° *Les Plantes de nouvelle introduction dans le pays*, ou dont l'introduction pourrait y être avantageuse, comme le *Dolichos onguiculé* (néгри), les haricots de Lima, le *Dolichos* ou *haricot à longue gousse*, le pois chiche, les deux espèces de *haricots tuberculeux* de Siam, le *Chénopode chinoa*, la rhu-barbe ondulée ou palmée, les moellons, le *Madia sativa*, le

Guizotia oleifera, le *Sésame*, le riz sec de la Chine, la came-line (quinquin), le radis rose de Chine, l'igname batate, l'alpiste ou graine de Canaries, la coriandre, le lupin jaune, l'agaric champêtre ou champignon de couche.

Les exposants sont invités à envoyer au concours les tiges, faisceaux de fruits, graines et tubercules des végétaux de cette catégorie.

Si les personnes qui ont fait les essais des graines de plantes de cette classe, voulaient ajouter à leur envoi une notice sur le mode de culture, la quantité de semence employée et récoltée avec l'étendue du sol occupée, la Section en serait reconnaissante et chercherait à utiliser leurs observations.

10° *Produits applicables à l'économie domestique*, tirés de plantes non utilisées ou non cultivées jusqu'à ce jour.

11° *Les Produits des abeilles et ceux des vers-à-soie* (espèces anciennes ou nouvelles).

Les instruments d'apiculture et ceux de magnanerie formeront une subdivision de cette catégorie. Ainsi aux produits des abeilles, comme cire, rayons, couteaux, miel, les exposants sont priés de joindre les ruches, filtres, enfumoirs et les autres instruments d'apiculture qu'ils croiraient intéressants par leur nouveauté, leur bienfaisance ou leur bon usage.

12° *Les Produits des fromageries*, comme beurre, fromage gras, mi-gras, maigre, fromage persillé, schabziger, vacherins, fromage blanc ou séré, tommes de chèvre, de brebis, etc. Comme subdivision dans cette catégorie, seront admis les barattes, bat-à-beurre, filtres, écrémoirs, éprouvettes et autres instruments de la fromagerie et de la laiterie, surtout ceux qui seront jugés nouveaux ou d'un usage avantageux.

13° *Les Outils d'horticulture*, comme serpes, serpettes, sé-

cateurs, greffoirs, cisailles, plantoirs, râteau, râteliers, arrosoirs, échenilloirs, échelles de jardin, pompes portatives et tuyaux pour arroser, brouettes, instruments pour soufrer la vigne et les fruits, etc.

14° Les *Objets d'ornementation des jardins*, bancs, chaises de jardin, bordures de plates-bandes, vases divers, caisses à orangers, jardinières, les parvis pour pavillons, treillages, nattes, etc.

15° Les *Drains et manchons*, les instruments de drainage, les conduites d'eau, les asphaltages pour écuries, etc.

16° Les *Poteries rurales* ou poteries pour les ménages de la campagne.

17° Les *Produits genevois de la vannerie* (ouvrages en osier, joncs, etc.).

Les objets agricoles qui ne rentrent pas dans les catégories indiquées dans ce programme, seront reçus à l'Exposition, mais ils ne seront pas admis à concourir.

Les possesseurs d'outils et de machines agricoles occupant peu de place, qui désireraient les exposer, pourront y être autorisés par le Président de la Section, mais ils ne seront pas admis à prendre part aux concours.

Il sera accordé des prix d'honneur en argenterie, des primes en argent, des tableaux commémoratifs de l'Exposition ou des mentions honorables pour les 17 catégories sus-indiquées, à moins que les jurés ne trouvent, dans une ou plusieurs catégories, aucun objet qui mérite d'être couronné, primé ou mentionné. La liste des prix, des primes et des autres récompenses sera indiquée par une affiche particulière.

Chaque exposant pourra concourir dans toutes les classes, mais il ne pourra obtenir qu'un prix dans chaque catégorie.

Il y a exception pour les prix de collection, qui pourront se cumuler avec un prix spécial de la même catégorie.

La Section pourra, sur la demande spéciale des jurés, attribuer des primes ou mentions honorables aux produits ou instruments non classés qui auraient été admis à l'Exposition en dehors des concours.

Les exposants sont priés d'indiquer les objets à vendre et de faire connaître le prix qu'ils en demandent.

Les produits et les autres objets destinés à cette Exposition seront reçus au Bâtiment électoral les 2 et 3 Octobre, de 8 heures du matin à 6 heures du soir, pour tous les objets encombrants ou peu délicats. Le 4 Octobre, de 6 heures du matin à midi, seront reçus les fruits et les autres objets d'une conservation difficile.

Les Jurés commenceront leur examen le 4 Octobre, à 2 heures précises.

Le local sera fermé ce jour-là depuis midi pour le public.

Les Exposants doivent apporter et remporter à leurs frais tous les objets destinés à l'Exposition.

Les membres du Jury ou des Jurys pourront prendre part à l'Exposition, mais ils ne pourront concourir.

La Section rappelle qu'elle demande moins des *produits rares et exceptionnels* obtenus par des procédés coûteux et compliqués, que de *bons produits*, tels qu'on peut les obtenir avec de la diligence, des soins, une culture bien entendue et une bonne administration rurale.

Les personnes étrangères au Canton qui veulent concourir à l'Exposition doivent en faire la demande par lettre au Président de la Section, au moins cinq jours d'avance.

Genève, le 20 Juillet 1860.

Au nom de la Section d'Industrie et d'Agriculture de l'Institut genevois :

Le Président, Marc VIRIDET.

LISTE
DES
PRIX D'HONNEUR, DES PRIMES
ET DES
MENTIONS HONORABLES DÉCERNÉS
A l'Exposition de produits et d'objets agricoles de 1860.

1^{re} CLASSE

Céréales.

Prix d'honneur de 1^{re} classe pour la plus belle collection de céréales en tout genre : M. J.-P. Duchosal, aux Vernets.

Le prix d'honneur de 2^{me} classe a été mérité par la collection exposée par M. Teyssaire de Bois-Bougy, qui n'a pu l'obtenir, l'exposant faisant partie du jury.

Prime de 1^{re} classe pour la plus belle orge : M. Reymond-Gallois, à Avanchet.

Prime de 1^{re} classe pour le plus beau blé : M. Duvillard, Étienne, à Versoix.

Prime de 1^{re} classe pour le plus beau seigle : MM. Riondel frères, à Versoix.

Prime de 1^{re} classe pour la plus belle avoine : M. Magnin-Ramu, à la Grenette.

Prime de 1^{re} classe pour le plus beau blé noir : M. Sprenger, à Russin.

Prime de 1^{re} classe pour le plus beau gros blé : Institut de la Pommière.

Prime de 1^{re} classe pour le plus beau maïs (variété King Philippe) : M. J.-P. Duchosal, aux Vernets.

Prime de 2^{me} classe pour du beau blé : M. Burgy, à Lancy, pour tuselle d'Aix.

Prime de 2^{me} classe pour belle orge : M. Dupan, à Morillon.

Prime de 2^{me} classe pour beau gros blé : M. Raymond-Gallois, à Avanchet.

SUBDIVISIONS DE LA 1^{re} CLASSE.

Produits de la meunerie genevoise.

Prime de 1^{re} classe pour les plus belles farines des meuneries genevoises : M. Vuagnat, Jules, à St-Jean.

Ouvrages en paille.

Prime de 1^{re} classe : Atelier philanthropique de Genève.

II^{me} CLASSE.

Légumineuses ou plantes à gousses de grande culture.

Prime de 2^{me} classe pour beau lot de légumineuses : M. Sprenger, à Russin.

Prime de 3^{me} classe pour pesettes : M. Hôtelier, Jean-Marie, à Certoux.

III^{me} CLASSE.

Graines et fruits oléagineux.

Prime de 3^{me} classe, lin et œillette, M. Baumgartner, à Colovrex, près de Nyon.

Prime de 3^{me} classe, cameline et colza : M. Sprenger, à Russin.

Prime de 3^{me} classe, œillette : M. Roch, Jacques, à Vernier.

IV^{me} CLASSE.

Plantes marchandes et industrielles.

Prime de 2^{me} classe pour du chanvre vert : M. Bonnet, Gabriel, à Troinex.

Prime de 2^{me} classe pour du chanvre sec : M. Duchosal-Dunand, à Épeisses (Avully).

Prime de 1^{re} classe pour des plantes médicinales : Jardin Botanique à Genève.

Prime de 1^{re} classe pour du tabac : M. Dufour, Vincent, fermier de M. Jean-Louis Fazy, à Russin.

Mention honorable pour du ricin : M. Perrier-Pasquier, à Latoix.

V^{me} CLASSE.

Plantes fourragères.

Prix d'honneur de 2^{me} classe. La collection qui le mérite est hors de concours, l'exposant, M. Teyssaire, étant juré.

Prime de 2^{me} classe, collection de fourrages : M. Taverney, au Grand-Saconnex.

Prime de 2^{me} classe pour luzerne : MM. Riondel frères, à Versoix.

Prime de 2^{me} classe pour maïs et sorgho : M. Schopfer, à Cointrin.

Prime de 3^{me} classe pour beau trèfle vert : M. Dumonthey, à Bernex.

Prime de 3^{me} classe pour graine de luzerne : M. Taverney, au Grand-Saconnex.

VI^{me} CLASSE.**Tubercules et racines de grande culture.**

Prix d'honneur de 1^{re} classe pour très-belle collection en tout genre : M. J.-P. Duchosal, aux Vernets.

Prix d'honneur de 2^{me} classe pour belle collection en tout genre : Institut de la Pommière.

Prime de 2^{me} classe pour belles betteraves : Distillerie de Saint-Triphon (Société anonyme genevoise).

Prime de 2^{me} classe pour belles betteraves : M. Lapalud, Jacques-Louis, à Bourdigny.

Prime de 2^{me} classe pour belles pommes de terre : M. Taverny, au Grand-Saconnex.

Prime de 3^{me} classe pour betteraves et carottes : M. Taponnier, Bernard, maître valet chez M. Micheli, à Landecy.

Prime de 3^{me} classe pour carottes : M. Boccard, François, au Grand-Saconnex.

Prime de 3^{me} classe pour pommes de terre : M. Gavairon, à Chêne-Thônex.

VII^{me} CLASSE.**Plantes potagères.**

Prix d'honneur de 1^{re} classe pour la plus belle collection en tout genre : M. Dufour, à Plainpalais.

Prix d'honneur de 2^{me} classe pour belle collection en tout genre : Institut de la Pommière.

Prime de 1^{re} classe pour les plus beaux choux-fleurs : M. Treboux, à Genève.

Prime de 2^{me} classe pour beaux choux-fleurs : M. Dufour, à Plainpalais.

Prime de 1^{re} classe pour les plus belles courges : M. Mac-Culloh, Écossais, ancienne campagne de l'Impératrice.

Prime de 2^{me} classe pour belles courges et lot de légumes : M. Bonnet, Jean, Servette.

Prime de 1^{re} classe pour beau lot de légumes : M. Failletaz, jardinier, Plainpalais.

Prime de 1^{re} classé pour beau lot de légumes : M. J.-P. Duchosal, directeur, aux Vernets.

Prime de 2^{me} classe pour un beau lot de légumes : M. Darier, John, propriétaire, à la Fôret (Genève).

Prime de 2^{me} classe pour un beau lot de légumes : M. Dufour, Louis, à la Rosière, route de Chêne.

Prime de 2^{me} classe pour un beau lot de légumes : M. Weiss, directeur de l'Asile des Vieillards.

Prime de 2^{me} classe pour un beau lot de légumes : M. Gavairon, jardinier, à Chêne-Thônex.

Prime de 3^{me} classe pour un lot de raves : M. Jacques Roch, cultivateur, à Vernier.

Prime de 3^{me} classe pour un lot d'artichauts : M. Taverney, propriétaire, à Saconnex.

Prime de 3^{me} classe pour un lot varié de légumes : M. James Fazy, propriétaire, à Russin.

VIII^{me} CLASSE.

Fruits de toute espèce.

Prix d'honneur de 1^{re} classe pour la plus belle collection en tout genre : M. Hiertzler, horticulteur, au Vallon.

Prix d'honneur de 2^{me} classe pour une belle collection en tout genre : M. H. Berthoud, propriétaire, à Satigny.

Prime de 1^{re} classe pour la plus belle collection de pommes : M. John Clavel, propriétaire, au Grand-Pré.

Prime de 2^{me} classe pour le plus beau lot de pommes : M. Rivollet, propriétaire, à Choulex.

Prime de 1^{re} classe pour la plus belle collection de poires : M. Hiertzler, horticulteur, au Vallon.

Prime de 2^{me} classe pour le plus beau lot de poires : M. Gunther, propriétaire, à Vevey.

Prime de 1^{re} classe pour la plus belle collection de raisins de divers plants : M^{me} Ettich, propriétaire, à Sion (Valais).

Prime de 2^{me} classe pour les plus beaux raisins de table : M. Paccard, Barthélemy, propriétaire.

Prime de 1^{re} classe pour les plus beaux raisins de vigne : M. Louis Dumonthey, propriétaire, à Lully, Commune de Bernex.

Prime de 1^{re} classe pour les plus belles pêches : M. Delafontaine, jardinier à La Tour de Peilz, près de Vevey.

Prime de 1^{re} classe pour les plus beaux melons : M. Gavairon, à Chêne-Thônex.

Prime de 2^e classe pour un lot de fruits : Institut de la Pommière.

Prime de 2^e classe pour un lot de fruits : M. J.-P. Duchosal, aux Vernets.

Prime de 2^e classe pour un lot de fruits : méritée par M. Girod, Edouard, de Chevry, qui ne l'a pas obtenue, parce que M. Girod, Louis, juré, a déclaré la refuser, l'exposant étant son frère.

Prime de 2^e classe pour fruits divers : M. Ferrero.

Prime de 2^e classe pour un lot de fruits : M. Trembley, Jules, propriétaire, au Petit-Sacconnex.

Prime de 3^e classe pour un lot de fruits : M. Garnier, Louis, à Montbrillant.

Prime de 3^e classe pour un lot de fruits : M^{me} Rivollet, propriétaire, à Choulex.

Prime de 3^e classe pour un lot de fruits : M. Mottier, Ami, à Pregny.

Mention honorable à MM. Riondel pour beaux fruits.

Mention honorable pour melons et fruits divers : M. James Fazy.

Mention honorable pour pêches : M. Moricand (Chougny).

Mention honorable pour fruits divers : M. Comte-Dunand, à Bernex.

Mention honorable pour fruits divers : M. Danse, à la Pommière.

Mention honorable pour poires, raisins et oranges : M. Golay-Leresche.

Mention honorable pour collection de fruits : M. Jean Blandin (Plainpalais).

Mention honorable pour fruits divers : M. Gros, maire de Confignon.

Mention honorable pour collection bien étiquetée : M. Félizart (Chêne).

Mention honorable pour collection de fruits beaux et nombreux : M. Martin Anisancel.

IX^e CLASSE.

Plantes nouvelles.

Prime de 1^{re} classe pour tétragone, scolyme d'Espagne et patates : M. Bonnet, Jean, à la Servette.

Prime de 2^e classe pour chinoa : M^{me} Philibert, Sophie, à Cartigny.

Prime de 2^{me} classe pour riz sec : D^r De Bray, Port-Valais.

Prime de 2^{me} classe pour soja japonica : M. James Fazy, Russin.

Prime de 2^{me} classe pour tétragone : M. Failletaz, Plainpalais.

Prime de 3^{me} classe pour rhubarbe : M. Taverney, Grand-Saconnex.

Mention honorable pour oignons venus des environs de Nîmes : Patron, Auguste, Genève.

X^e CLASSE.

Produits applicables à l'économie domestique.

Prime de 2^{me} classe pour hydromel vineux : M. Nourrisson, à Vandœuvres.

Prime de 2^{me} classe pour hydromel-liqueur : M. Baudet, d'Étagnières (Vaud), établi à Lyon.

XI^{me} CLASSE.

Abelles et vers-à-sole.

Prix d'honneur de 2^{me} classe pour la plus belle collection de miel : M. Nourrisson, à Vandœuvres.

Prime de 1^{re} classe pour produits des abelles : M. Rivollet alné, curé de Thônex.

Prime de 1^{re} classe pour rucnes et instruments d'apiculture : M. Baudet, d'Étagnières (Vaud), établi à Lyon.

Prime de 2^{me} classe pour ruches : M. Carey, Étie, imprimeur, à Genève.

Mention honorable pour une ruche : M. Mottu, Jean, à Chêne-Bougeries.

Mention honorable pour une ruche : M. Marc Gay, fabricant, aux Pâquis.

Prime de 2^{me} classe pour cocons et graine : M^{me} Balsinger, à la Terrassière.

Prime de 2^{me} classe pour cocons et graine : M. Deladoey, major, à Lausanne.

Prime de 2^{me} classe pour cocons et graine : MM. Desorgues et C^e, à Genève.

Prime de 2^{me} classe pour graine : M. Benott-Arnaud, à Carouge.

Prime de 1^{re} classe pour instruments de magnanerie : M. Centlivres, à Passeiry.

(On a particulièrement remarqué un Tarare ou Ventilateur commode.)

XII^{me} CLASSE.

Produits des fromageries.

Prix d'honneur de 1^{re} classe pour la collection des meilleurs produits des fromageries en tout genre : Fromagerie d'Avully.

Prix d'honneur de 2^{me} classe pour la collection des meilleurs fromages : M. Zwahlen-Dupin, à Vevey.

Prime de 1^{re} classe pour le meilleur fromage exposé : Fromagerie de Sionnet.

Prime de 1^{re} classe pour le meilleur fromage du Canton : Fromagerie de Bernex-Sézenove.

Prime de 2^{me} classe pour le meilleur beurre : Ancienne fruitière de Bernex.

Prime de 2^{me} classe pour le meilleur séré : Fromagerie de Russin.

Prime de 2^{me} classe pour bons fromages : Fromagerie de Cartigny.

Prime de 2^{me} classe pour bons fromages : Fromagerie de Confignon.

Prime de 3^{me} classe : Fromagerie d'Atre-la-Ville, pour fromages.

Prime de 3^{me} classe : Fromagerie de Jussy-l'Evêque, pour fromages.

Prime de 1^{re} classe pour vases à porter le lait : M. Treffé Alexandre, à Genève, rue du Temple, 167.

Prime de 3^{me} classe : Fromageries de Gy, pour fromages.

Mention honorable pour pèse-lait : M. Millet, à Yverdon.

Mention honorable pour baratte : à M. Lamure, de Chambéry.

Mention honorable pour baratte suédoise : M. Mottu, Jean, à la Montagne (Chêne-Bougeries).

Mention honorable pour baratte : M. Gétaz, à Rolle.

XIII^{me} CLASSE.

Outils d'horticulture.

Prime de 1^{re} classe pour collection d'outils d'horticulture, tous fabriqués dans le Canton : M. Bleuler, à Genève.

Prime de 2^{me} classe pour trocars et boucles pour taureaux : M. Bleuler, à Genève.

XIV^{me} CLASSE.

Objets d'ornementation des jardins.

Prix d'honneur de 2^{me} classe pour une collection d'objets d'ornementation des jardins, en fer, fabriqués tous à Genève : M. Durand, Félix, route de Lausanne. (Outillage pour faire tous ces objets.)

Prime de 1^{re} classe pour une jardinière ronde, en fer :
M. Durand, Félix, route de Lausanne.

Prime de 1^{re} classe pour pompes à arroser les jardins :
MM. Menu et Péter, Kléberg.

Prime de 2^{me} classe pour banc scié, à Pesay : MM. Girod et
Chevron, à Pesay, près de Carouge.

Prime de 2^{me} classe pour ornements en terre cuite : MM.
Noujaret et C^e, à Lancy.

Prime de 2^{me} classe pour ornements de bois avec placage
en marbre factice : M. Porta, rue Sismondi.

Prime de 2^{me} classe pour bancs, cages et chaises en fil de
fer : M. Nourrisson, Louis, à Genève, représentant de la
maison Tronchon, à Paris.

Prime de 2^{me} classe pour boule à glace argentée : M. Mau-
chain, Armand, rue du Mont-Blanc.

Prime de 3^{me} classe pour une cage renfermant oiseaux,
casse-noisettes et poissons : M. Schwarm, Marc, à Genève.

Prime de 3^{me} classe pour kiosque en treillis de bois :
M. Chabaury, à Plainpalais.

Prime de 3^{me} classe pour kiosque en treillis de bois :
M. Guillot, à Montbrillant.

Prime de 3^{me} classe pour un petit jet d'eau : M. Roux, à
Genève.

Prime de 3^{me} classe pour un trophée agricole : M. Stèche,
à Genève.

XV^{me} CLASSE.

Drains et instruments de drainage.

Prix d'honneur pour drains et ornements de jardin :
M. Cuenod, à Epenex, près de Lausanne.

Prime de 1^{re} classe pour drains : Tuilerie de Versoix.

Prime de 1^{re} classe pour drains : M. A. Teyssère, de Boiron, près de Nyon.

Prime de 2^{me} classe pour confection de vases, tuyaux, vernis intérieurement pour drains et fontaines : M. Lerber, à Romainmotiers.

Prime de 1^{re} classe pour une conduite d'eau, en asphalte : M. Grezet, Coulouvrenière.

XVI^{me} CLASSE.

Poteries rurales.

Prime de 1^{re} classe pour poteries diverses et rustiques : MM. Lorrain et C^e, aux Pâquis.

Prime de 1^{re} classe pour collection complète de poteries rurales : M. Gœltz, potier, à Carouge.

XVII^{me} CLASSE.

Produits genevois de la vannerie.

Prime de 1^{re} classe pour divers objets de vannerie : M. Bernoud, François, de Genève.

Prime de 2^{me} classe pour une corbeille de voiture en osier : M. Bernoud, François, de Genève.

Distinctions pour des objets hors de concours.

Prime de 1^{re} classe pour nombreuse collection d'instruments d'agriculture : M. Gétaz, Ch., à Rolle.

Prime de 1^{re} classe pour charrues : M. Martin-Brun, à Trélex.

Prime de 1^{re} classe pour charrues : M. Martin-Dunoyer, à Trélex.

Prime de 1^{re} classe pour instruments hydrauliques : Ville de Genève (Conseil Administratif).

Mention honorable pour un câble trieur : M. Rapin, Gabriel.

Prime de 1^{re} classe pour imitations de poteries antiques en terre : M. Philippe Champury (Genève).

Prime de 1^{re} classe pour oiseaux et mammifères empaillés : M. Godefroy Lunel (d'Avignon), propriétaire du *Musée des Alpes*.

RÉCOMPENSES DÉCERNÉES PAR LA SECTION.

Primes.

Prime de 1^{re} classe pour statue et vases d'ornementation : M. Dufaux, aux Pâquis.

Prime de 1^{re} classe pour quatre statuettes en bronze placées autour du jet d'eau : M. Grasset, ferblantier-plombier.

Primes de 2^{me} classe pour broyeurs à fruits : 1^o à M. Perret, Joseph, à la Terrassière ; 2^o à M. Charrière, Louis, à Chouilly ; 3^o à M. Lanova, mécanicien, à la Coulouvrenière.

Prime de 2^{me} classe pour principes et instruments relatifs à la fente du bois : M. Chabaury.

Mentions honorables.

M. Duchosal, J.-P. : Haricots belges noirs et cœur rose, récoltés aux Vernets.

M. Sprenger, à Russin : Haricots de Berne, très-bons et très-productifs (espèce à cultiver dans le canton).

MM. Meylan et Ebeling, à Carouge : Poudre d'os pour engrais.

La fabrique de colle de la Plaine de Dardagny (Société genevoise) : Phosphate de chaux extrait des os pour engrais.

La manufacture de cuirs de la Terrassière (Société genevoise) : Veau ciré.

M. Rehfus, représentant de la maison Brouillon-Muller et C^o : Appareil de lessivage et essoreuse.

MM. Darier et fils, mécaniciens, rue de la Machine : Une vis de pressoir.

M^{me} Olivet, Croix-d'Or, 29 : Une collection de graines fourragères et potagères (objet de commerce).

MM. Blind et C^o : Instruments d'éclairage.

M. Cointet fils, de Bourg, pour une collection de céréales hors de concours, exposée en vente et très-bien déterminée

M. Tisserando, à Arare, pour faux avec râteau ramasseur.

M. J.-L. Dufour, maréchal, à Cartigny, pour fourches ferrées pour les foins (bonne qualité prix raisonnable).

La Tuilerie de Chancy, pour tuiles de bonne qualité.

M. Kœnig, dit Roi, à Carouge, pour minerais de la Tarentaise.

M. Lerber, de Romainmotiers, pour la forme élégante de ses vases en terre.

M. Dameizen, de Lyon, a exposé, hors de concours, une belle collection de roses bien déterminées ; **M. Failletaz**, un lot d'œillets remontants, et **M. Dunand, aux Eaux-Vives**, une

corbeille de très-beaux dahlias. MM. Boymond, pâtissier-confiseur; Liboz, distillateur, rue J.-J. Rousseau; Duchosal, directeur, aux Vernets, et la distillerie de Saint-Triphon (Vaud), ont exposé des ratafias de cassis, des eaux de cerises, de l'absinthe et d'autres liqueurs, pour lesquelles ils ont obtenu, de la Section, des mentions honorables.

Le Jardin Botanique et plusieurs jurés, entre autres M. Louis Fontaine, ont fourni les fleurs et les autres objets nécessaires pour la décoration de la salle.

LISTE DES JURÉS.

Jury pour la grande culture et pour la fromagerie, soit pour les Classes I, II, V, VI, X et XII du programme des prix.

- MM. Girod, Louis, propriétaire, de Chevry, pays de Gex.
 Teyssère, directeur de l'établissement de Bois-Bougy, près Nyon.
 Pignat, de Vouvry, ancien Conseiller d'État du Valais.
 Archinard, propriétaire, à Annemasse.
 Penet, maire de Russin.
 Dupraz, intendant du château de Fernex.
 Eytel, avocat, à Lausanne, propriétaire.
 Viridet, John, directeur de la Banque de Genève, ancien négociant.
 Hotelier, marchand de farine.
 Comte, secrétaire.
-

**Jury pour les fruits et les plantes potagères, soit pour
les classes VII et VIII du programme.**

- MM.** Cointet aîné, pépiniériste-fleuriste, au Clos de Saint-Roch, près de Bourg-en-Bresse.
 Bipper, propriétaire, à Commugny (Vaud).
 Le docteur Rapin, ancien pharmacien, propriétaire, près de Payerne, domicilié à Plainpalais.
 Muzy, Jean-Antoine, horticulteur, aux Eaux-Vives.
 Fontaine, Louis, horticulteur, à Plainpalais.
 Mouchet, Eugène, secrétaire.
-

**Jury pour les spécialités diverses, soit pour les classes IV, V, XI,
XIII, XIV, XV, XVI et XVIII du programme.**

- MM.** Chavanne, docteur-médecin, à Lausanne.
 Knecht, tuilier-draineur, à Fernex.
 Egli, Maire de la Commune de Bellevue.
 Monnier, pharmacien, à Nyon.
 Blotnitzki, ingénieur cantonal.
 F. Jægé, architecte-décorateur de jardins.
 Reuter, Georges, botaniste, directeur du Jardin de Genève.
 Mottet, Marc, Président du Tribunal de Commerce.
 Girard, Abraham, vérificateur des poids et mesures.
 Viridet, Marc, président de la Section d'Industrie et d'Agriculture de l'Institut genevois.
 Ravoire, secrétaire.

*Le Président de la Section d'Industrie et d'Agriculture
de l'Institut genevois,*

Marc VIRIDET.

Le Secrétaire de la Section,

D^r M. Olivet.

STATISTIQUE

Du nombre des exposants qui ont pris part à l'Exposition des produits agricoles des 5, 6 et 7 Octobre 1860.

Communes du Canton de Genève.

Aire-la-Ville	Exposants.	3		<i>Report.</i>	139
Anières	„	2	Jussy	Exposants.	7
Avully	„	3	Laconnex	„	2
Bardonnex	„	2	Lancy	„	3
Bernex	„	13	Meinier	„	4
Carouge	„	10	Meyrin	„	2
Cartigny	„	3	Onex	„	3
Céligny	„	1	Perly-Certoux	„	3
Chancy	„	2	Plainpalais	„	12
Chêne-Bougeries	„	11	Plan-les-Ouates	„	2
Chêne-Thônex	„	7	Pregny	„	3
Choulex	„	2	Russin	„	8
Collonge-Bellerive	„	2	Saconnex (Grand)	„	3
Cologny	„	4	Saconnex (Petit)	„	16
Confignon	„	4	Satigny	„	7
Dardagny	„	1	Soral	„	2
Eaux-Vives	„	9	Troinex	„	1
Genève	„	58	Vandœuvres	„	2
Gy	„	1	Vernier	„	3
Hermance	„	1	Versoix	„	6
<i>A reporter.</i> 139			Pour Genève, total. 228		

Cantons suisses.

Du Canton de Vaud, de 16 Communes.	Exposants.	13
Du Canton du Valais, de Sion.	»	3
Du Canton de Neuchâtel, de Neuchâtel.	»	1

De la Savoie et de la Haute-Savoie.

De Chambéry et Latoy.	Exposants.	2
-----------------------	------------	---

Du Département de l'Ain.

De Gex, Saint-Genis, Chevry et Bourg.	Exposants.	4
De Lyon (Département du Rhône).	»	2
Total des exposants hors du Canton.		<u>29</u>
Total de tous les exposants.		257

A l'Exposition de 1858, il n'y avait eu que 68 exposants, dont un seul étranger au Canton.

En 1859, le nombre des exposants avait été de 114, dont 17 étrangers au Canton.

On voit par ces chiffres que les Expositions faites sous la direction de la Section d'Industrie et d'Agriculture de l'Institut genevois ont suivi une marche ascendante, et qu'en particulier le nombre des exposants de cette année a été de plus du double de celui de l'année dernière, puisqu'il l'a dépassé de 143.

Si l'on considère, d'un autre côté, qu'en général la moyenne des objets apportés par chaque exposant a été plus forte que l'année dernière, on se fera une idée approximative de l'augmentation réelle et totale de notre dernière Exposition par rapport aux précédentes.



DOCUMENTS SUR UNE ENQUÊTE

RELATIVE

A LA CONSOMMATION

ET A L'EMPLOI DES ÉCORCES A TAN

DANS LE CANTON DE GENÈVE.

Le Conseil d'État, dans sa séance du 13 Janvier 1860, prit connaissance de la lettre suivante du Département fédéral de l'Intérieur, en date du 9 Janvier de la même année:

TRÈS-HONORÉS MESSIEURS,

Le Gouvernement français a exprimé le désir de recevoir, le plus tôt possible, des renseignements sur les questions suivantes :

1° Quelle est la quantité des *écorces à tan* produites en Suisse ?

2° Quelles sont les qualités ?

3° Quels sont les prix habituels ?

4° Quelles en sont, approximativement, les quantités annuellement consommées par l'industrie de la tannerie sur le territoire de la Confédération ?

Nous vous prions de vouloir bien nous procurer les données nécessaires sur votre Canton pour pouvoir satisfaire au désir sus-mentionné.

Agréé, etc.

Le Conseil d'État renvoya cette lettre à la Section d'Industrie et d'Agriculture de l'Institut genevois, en la priant de tâcher d'obtenir les renseignements nécessaires pour la réponse à faire au Département fédéral de l'Intérieur.

En suite de cette demande du Conseil d'État, le Président de la Section sus-indiquée adressa aux principaux tanneurs du Canton une circulaire aux fins d'obtenir les informations voulues.

Les réponses faites à cette circulaire ont été dépouillées, compulsées et comparées, et elles ont fourni les données consignées dans le résumé suivant :

RÉSUMÉ

De l'enquête sur les écorces à tan.

La quantité des écorces à tan fournies par le Canton de Genève parait être entre 4,000 et 8,000 quintaux fédéraux, soit environ 6,000 quintaux.

Le Canton ne fournit qu'une seule espèce d'écorce à tan, celle de *chêne*.

Le prix moyen pendant les cinq dernières années a été de 5 fr. à 5 fr. 50 c. le quintal (poids de 18 onces).

En 1859, ce prix s'est élevé jusqu'à 8 fr. 50 c. et même 9 fr.

Les tanneries du Canton emploient de 15 à 20 mille quintaux (ancien poids) d'*écorce de chêne*, et de 7 à 10 mille quintaux d'*écorce de sapin*.

Les tanneries de Genève tirent les écorces de chêne et de sapin du Canton de Genève, du Chablais, du Vuache, de la Combe de Mijoux (France), du Faucigny, et notamment des montagnes des Voirons, du Môle et des Bornes, ainsi que du pays de Gex (France) et surtout des environs de Collonge (Fort-de-l'Écluse) et de Sauvernier.

Les tanneries genevoises ne se servent que des écorces à tan pour la préparation des cuirs, et n'emploient généralement ni *sumac*, ni *cachou*, ni *valonnée*, ni *glands d'Alep*, ni *garouille*. Ces diverses manières de tanner ne sont employées que dans les pays où il n'y a que très-peu d'écorces; car leurs produits ne peuvent rivaliser ni en beauté, ni en qualité, avec ceux qu'on obtient des écorces.

Chaque année, les besoins d'écorces augmentent dans notre pays, ce qui a, en partie, occasionné la hausse anormale de l'année dernière, de sorte que les fabricants de Genève désirent vivement que la sortie des écorces de France soit accordée moyennant un léger droit, ce qui leur permettrait d'en tirer de quelques Départements français où elles sont en abondance.

Il y a maintenant à Chêne une tannerie qui emploie, au lieu d'écorces, des substances minérales et des acides minéraux, pour la préparation des cuirs.

Comme l'on n'est pas encore suffisamment renseigné sur les bons effets de ce nouveau mode de tannage, je n'en parle que pour mémoire.

*Le Président de la Section d'Industrie
et d'Agriculture,*

Marc VIRIDET.

Ce résumé a été communiqué au Conseil d'État, à la Section d'Industrie et d'Agriculture de l'Institut genevois, au Département fédéral de l'Intérieur, au Bureau fédéral de statistique à Berne et au Rédacteur des archives pour la statistique de la Suisse, à Zurich.



RAPPORT

DE

LA SECTION D'INDUSTRIE ET D'AGRICULTURE

SUR

LE CONCOURS OUVERT EN 1856-1857.



La Section d'Industrie et d'Agriculture de l'Institut national genevois avait ouvert un concours pour l'année 1856-1857, et proposé les prix suivants :

1° Un prix de 250 fr. pour le meilleur mémoire sur cette question :

Quelle est l'influence probable de l'introduction, chez nous, des machines agricoles :

- a) sur la main-d'œuvre en général,
- b) sur la production,
- c) sur la consommation ?

Quelles sont celles de ces machines qui pourraient être introduites avec avantage au moyen de l'association ou de la location ?

2° Un prix de 250 fr. pour le meilleur mémoire sur cette question :

Quelles sont les industries nouvelles ou renouvelées qui pourraient réussir, à Genève, sans l'aide d'aucune subvention gouvernementale?

Quels sont, en particulier, les genres d'industrie pour lesquels on pourrait utiliser les eaux du Rhône, de l'Arve et du Lac?

Indiquer sur quoi se fondent les probabilités de réussite.

Les mémoires répondant à ces questions devaient être inédits et envoyés en deux exemplaires au Secrétaire de la Section, avant le 31 Décembre 1856 pour la première question, et avant le 31 Mai 1857 pour la seconde.

Aucun mémoire n'est parvenu sur la première. Quant à la seconde, il y a été répondu par plusieurs mémoires, dont la Section a pris connaissance et discuté la valeur.

L'un d'entre eux, fort bien rédigé, sortait trop de la question pour que son auteur pût être considéré comme ayant voulu prendre part au concours. Il avait pour titre : *De l'Industrie genevoise.*

Parmi les autres, la Section en a distingué un pour lequel elle a accordé un accessit, et dont elle a voté l'insertion dans le *Bulletin* de 1859. Ce mémoire, que nous publions ci-après, est de M. Elie Ducommun, membre honoraire de la Section d'Industrie et d'Agriculture, et porte pour épigraphe : « Le progrès et l'activité sont pour les peuples les seuls moyens de conquérir ou de conserver leur liberté. »



MÉMOIRE

EN RÉPONSE A LA QUESTION :

Quelles sont les industries nouvelles ou renouvelées qui pourraient réussir, à Genève, sans l'aide d'aucune subvention gouvernementale?

Quels sont, en particulier, les genres d'industrie pour lesquels on pourrait utiliser les eaux du Rhône, de l'Arve et du Lac?

Indiquer sur quoi se fondent les probabilités de réussite.



Il appartenait à une société d'hommes savants et dévoués au bien de leur pays, de poser aux citoyens une question comme celle qui précède, dont l'utilité pratique est incontestable.

Jouissant d'une position géographique des plus avantageuses, Genève peut espérer une prospérité, un développement de sève, un rôle, enfin, que peu de localités sont appelées à remplir. Ce Rhône, cet Arve, dont les affluents arrosent et fertilisent nos champs, présentent aux industries leurs bras puissants toujours prêts à se charger de nouveaux travaux. Le lac, vaste réservoir qui nous met à l'abri des inondations, nous fournit une voie de communication commode et peu coûteuse, avec nos voisins du Chablais et du Canton de Vaud.

Touchant à la Suisse, à la France, à la Savoie, notre petit Canton se trouve placé, comme un point lumineux, entre

plusieurs contrées, qui toutes lui fournissent leur contingent de bras, d'intelligences, et concourent ainsi au développement de nos institutions et de notre prospérité.

Autant, pendant des siècles de luttes, Genève a souffert de cette situation exceptionnelle qui lui suscitait sans cesse de nouveaux dangers, autant, aujourd'hui que l'on songe plus aux entreprises matérielles qu'aux combats à main armée, sa proximité des frontières de trois pays lui procure d'avantages sous le point de vue industriel aussi bien que sous le rapport scientifique.

Les avantages de cette situation longtemps ignorés, longtemps méconnus, ont commencé fort tard à percer le voile des préjugés, et le Genevois, ennemi natif de ce qui pourrait déranger ses habitudes, n'est devenu quelque peu entreprenant que lorsqu'il a vu les étrangers réussir dans les entreprises qu'ils fondaient sur le Canton.

C'est alors seulement qu'a disparu l'idée préjudiciable à nos intérêts, que, dans notre Canton, la fabrique d'horlogerie et de bijouterie était la seule capable de prospérer.

Persuadé que Genève possède tout ce qu'il faut pour l'établissement de nouvelles industries auxquelles elle devra une bonne partie de son développement, nous signalons avec beaucoup de plaisir cette tendance de l'esprit casanier des Genevois à perdre enfin ce qu'il avait d'injuste, et à se mouler sur les circonstances.

Rien n'est plus favorable à la prospérité d'une nation que la confiance en elle-même; or, c'était justement cette confiance qui nous manquait.

Nous ne voulons pas énumérer ici tous les essais qui ont été faits, à Genève, pour arriver à l'établissement de nouvelles exploitations industrielles; les lignes que nous écrivons ont plutôt pour but d'indiquer quelles sont celles des

industries qui n'ont pas encore pris pied dans le pays ou qui en ont disparu, et qui cependant pourraient y prospérer.

Avant d'entrer en matière sur ce sujet, nous nous permettrons une légère digression pour expliquer comment nous comprenons une industrie prospère.

Toute industrie se propose deux buts : *la production et la vente*. Les avantages de l'exploitation dépendent donc aussi bien des facilités données à la vente que des circonstances favorables dans lesquelles la production est opérée ; en d'autres termes, il faut que les dépenses occasionnées par la fabrication n'élèvent pas trop le prix de vente, afin que la production ne soit pas arrêtée par l'encombrement des produits. Placée dans d'autres conditions, toute industrie, quel que soit du reste l'appui, quels que soient les secours qui lui sont donnés par le gouvernement ou par les particuliers, doit infailliblement tomber dans un temps plus ou moins long. Il est vrai que parfois une facilité accordée par l'État, telle que le dégrèvement des impôts pendant un certain nombre d'années, fait naître des industries sans porter préjudice à personne ; mais encore faut-il que la spéculation soit déjà bonne par elle-même, et que les secours extérieurs ne soient qu'un encouragement momentané.

Nous ne parlerons donc point, dans le cours de cette étude, de certaines entreprises industrielles qui ne pourraient vivre chez nous de leur vie propre, mais exigeraient des droits protectionnistes pour pouvoir supporter la concurrence étrangère. La seule facilité que nous voudrions voir accorder aux industries naissantes c'est le crédit des banques, *per se* de la fabrique comme du commerce. Sous ce point de vue, de grands progrès se sont faits à Genève, et nous ne doutons pas que le mouvement actuel des capitaux sur la place ne produise les résultats les plus heureux pour le bien de l'in-

industrie en général et pour la prospérité de nos concitoyens.

Ceci posé, abordons le sujet :

On entend par industries les modifications apportées à la matière première pour la rendre applicable à divers usages, les uns fort répandus, les autres d'un emploi moins général. Cette différence dans l'importance de la consommation, doit naturellement influencer sur le chiffre de la fabrication ; de là l'existence de fabriques aux proportions considérables à côté d'exploitations plus modestes et portant un cachet tout particulier, tandis que les autres ont des conséquences notables pour le développement matériel du pays. C'est ainsi, par exemple, que la fabrication de la soie, production extrêmement répandue, occupe à Lyon 50,000 ouvriers, plus de 20,000 dans le canton de Zurich et 80,000 à Manchester, tandis que la préparation du savon, du chocolat, des cordes à boyaux, etc., etc., se fait dans la plupart des villes, où elle reste dans des proportions très-modestes.

Il va sans dire que nous étudierons plus soigneusement les premières que les dernières, et que nous ne ferons que mentionner celles-ci en indiquant les chances de réussite qu'elles peuvent avoir. Nous diviserons donc notre sujet en deux parties distinctes : les industries à grande exploitation et les industries inférieures.

Industries à grande exploitation.

§ 1. Industrie séricicole.

Nous n'avons pas la prétention de faire de ce court mémoire un ouvrage raisonné sur l'industrie de la soie ; nous laisserons ce soin à des personnes plus compétentes, qui ont à plusieurs reprises apporté un dévouement sans bornes aux tentatives faites pour implanter chez nous cette précieuse

industrie. Nous nous bornerons donc à résumer les principaux motifs qui nous portent à croire à la possibilité de l'introduction de la sériciculture dans notre Canton, en faisant remarquer que partout où l'on a pu la faire réussir, on en a retiré d'immenses avantages, en sorte que la simple possibilité de la réussite doit engager fortement à travailler à cette entreprise. Quand on considère les richesses qu'apporte en France, en Italie, dans le Levant, la production de la soie, et les avantages que procure en Angleterre, à Zurich, en Belgique, la manipulation de cette matière ; quand on songe, en outre, combien l'emploi de cette précieuse étoffe tend à se généraliser, on ne peut s'empêcher de désirer que, dans notre Canton, l'on comprenne enfin quel immense bénéfice on pourrait retirer de l'industrie séricicole.

Il y a dix ans, il se fabriquait en France pour 200 millions d'étoffes de soie, cette fabrique occupait près de 300,000 ouvriers ; depuis cette époque, il s'est fait un tel mouvement d'affaires, l'usage de la soie est devenu si fréquent, que la production a presque doublé, et qu'elle alimente la plupart des marchés de l'Europe et de l'Amérique. On porte aujourd'hui à plus de 105,000 le nombre des métiers qui travaillent en Angleterre à la fabrication de la soie, et les villes de Spitalfields, de Coventry, de Derby, de Yarmouth, etc., ne vivent que de ce travail.

Serait-il possible de faire jouir notre Canton des immenses ressources qu'apporte l'industrie séricicole dans les localités où elle s'est introduite ?

Telle est la question de toute gravité à laquelle nous essaierons de répondre, demandant néanmoins toute l'indulgence possible pour un travail d'appréciation basé sur une conviction profonde, mais qui a contre lui l'expérience d'une en-

treprise dont les résultats ne paraissent pas, au premier coup d'œil, avoir été satisfaisants.

L'industrie séricicole se divise en deux parties distinctes : la *production* et la *fabrication*.

Il est des pays, tels que la Belgique, la Hollande, la Suisse, l'Angleterre, la Russie, l'Allemagne, qui sont uniquement manufacturiers ; d'autres qui sont à la fois producteurs et manufacturiers, comme la France, l'Italie, le Levant, la Chine, tandis que l'Espagne est presque essentiellement productrice.

La première question que nous devons nous poser, est donc de savoir si Genève se trouve dans des conditions de sol ou de climat telles, qu'elle puisse employer à la culture des vers à soie une partie des capitaux qu'elle possède.

Nous n'hésitons pas à répondre affirmativement à cette question, et nous croyons que toutes les personnes qui, délivrées des préjugés contre cette industrie, ont étudié la chose de près, feront la même déclaration que nous.

Avant d'établir chez nous une magnanerie, il faut s'assurer que l'aliment ne manquera pas aux vers à soie, en d'autres termes, que le mûrier s'y trouve dans de bonnes conditions de climat et de sol. Or, il s'est fait un grand nombre d'essais dont les résultats sont tels qu'il n'est plus permis de douter maintenant du succès d'une pareille culture. Nous possédons dans chaque propriété certaines places dont le terrain plus léger, plus friable que dans le reste de l'immeuble, offre toutes les conditions désirables pour la culture du mûrier. Il suffirait de planter, dans les localités propices, un certain nombre de ces arbres, avec la certitude d'en vendre les feuilles sans déplacement et d'une manière avantageuse, pour que la nourriture ne manque pas aux vers à soie qui seraient élevés sur le Canton.

Nous rappelons à ce sujet une expérience qui a produit jusqu'à présent d'heureux résultats, et qui consiste à ne point élever des mûriers, mais à faucher les arbres de seconde année, que l'on transporte dans la magnanerie.

Comme nous venons de le dire, si la majorité de nos terrains ne conviennent pas à cette culture, il en existe cependant de très-favorables en nombre suffisant. Quant au climat, quelles que soient les variations de température auxquelles nous sommes en butte, quels que soient les désastres causés à nos vignes, à nos blés, dans certaines années, par les gelées d'avril, nous persistons à croire qu'il est favorable aux mûriers, et nous basons cette assertion sur l'expérience que nous avons faite de la lenteur que met chez nous cet arbre à pousser des feuilles. Il est un fait connu de tous nos agriculteurs, et qui ne souffre que de rares exceptions, c'est que le mûrier ne commence à feuiller que lorsque tout danger de gel est passé. Que l'on compare cette heureuse circonstance à la précocité des mûriers dans le midi de la France, où cette culture est excessivement répandue, et l'on arrivera à la conviction que notre climat est des plus favorables à la réussite des arbres qui doivent donner l'aliment aux vers à soie. Cette année encore, la récolte des mûriers de Provence et des environs de Lyon a été pendant plus d'un mois exposée à une ruine totale; les journaux nous ont fait connaître l'angoisse des cultivateurs, au moment où, dans notre Canton, à peine le quart des mûriers avaient poussé des feuilles.

Il est des propriétaires qui ont déclaré la culture du mûrier impossible dans notre pays, parce que la plantation qu'ils avaient faite n'avait produit que des tiges avec des feuilles d'un rapport insignifiant. Ils ne disent pas que, pour la plupart, ils ont joué le rôle du possesseur de la poule aux œufs d'or. Voulant faire des bénéfices considérables, ils ont

tellement rapproché les uns des autres leurs jeunes mûriers, qu'il leur out enlevé l'espace nécessaire, et les ont forcés de s'effiler et de pousser tout en tige. Il faut au mûrier, comme aux autres plantes, un aliment suffisant ; si on le lui refuse, il végète. Nous désirerions que chacun se pénétrât bien de cette idée, et nous sommes intimément convaincus que nous aurions suffisamment de nourriture pour les vers à soie, si la vente des feuilles de mûriers était une chose régulière et qui n'occasionnât aucun dérangement aux propriétaires. Il est connu, du reste, et c'est devenu presque un adage, que partout où le raisin mûrit, le mûrier peut être cultivé.

Enfin, si nos printemps sont sujets à de grandes variations de température, nos automnes sont généralement assez pluvieux et chauds, ce qui permet aux mûriers de pousser de nouveaux rameaux après avoir été dépouillés de leur feuillage.

C'est là une condition importante pour la réussite des plantations, parce que la récolte de l'année suivante peut être gravement compromise quand les froids de l'automne ne permettent pas aux seconds rameaux d'arriver à leur maturité. Sous ce rapport, comme sous celui des gelées du printemps, notre climat est au moins aussi favorable que celui d'autres pays, où l'hectare de mûriers a une valeur au moins double de celle des terres labourables.

Ceci posé, il nous resterait à examiner si les éleveurs de vers à soie peuvent trouver dans notre Canton des conditions suffisamment favorables à la production de la soie pour les dédommager de leur peine.

Quelques personnes mal informées se sont plu à répandre dans le public la prétention complètement fausse que le climat de Genève et la proximité du lac, du Rhône et de l'Arve, rendant la culture des vers à soie improductive, si ce n'est impossible, et beaucoup de gens, frappés de l'idée que les

vers à soie sont originaires des pays chauds, se sont empressés de croire que notre climat n'offrait pas une température suffisante à la bonne réussite de ces précieux insectes. Il y a dans cette assertion une erreur d'autant plus grave que la manipulation presque entière à laquelle donne lieu l'entretien d'une magnanerie, se fait au moyen d'une chaleur factice et point du tout de la chaleur naturelle de l'atmosphère, comme cela pourrait avoir lieu pour les bombyx vivant à l'état sauvage. On a prétendu que nous avions, dans notre Canton, plus d'orages que dans les contrées avoisinantes, et que ce fait seul rendait fort difficile la conservation des vers à soie; enfin tous les inconvénients ont été entassés pour arriver à prouver que l'industrie séricicole était impossible chez nous.

A toutes ces raisons, que nous nous dispenserons d'examiner en détail, nous n'avons qu'une seule chose à répondre : c'est que Genève est peut-être la seule localité où jamais les vers à soie n'ont été atteints de ces maladies générales qui ruinent ailleurs des magnaneries entières. Il suffit, pour se persuader de la nullité des arguments invoqués contre cette industrie, de s'informer de l'état réel des choses, auprès des personnes malheureusement rares qui élèvent encore des vers à soie dans le Canton.

Quant à la qualité de notre soie, de l'avis même des producteurs italiens et français, elle est telle qu'elle peut lutter avantageusement avec les meilleurs produits du Midi de la France, ce qui n'est pas peu dire, et c'est justement là le motif principal qui nous fait désirer vivement l'établissement de magnaneries aux environs de Genève.

Pourquoi, nous dira-t-on, cette industrie si riche dans ses résultats, n'a-t-elle pas répondu aux sacrifices faits pour

l'établir dans un pays que vous prétendez si favorable à sa réussite ?

C'est, répondrons-nous, parce que le culte de l'habitude, renforçant à Genève les préjugés contre une industrie que certaines gens se sont représentée comme devant être préjudiciable aux industries établies, n'a pas permis de profiter de tous les avantages sur lesquels on croyait pouvoir compter. Il fallait d'abord persuader aux propriétaires que la culture des mûriers est une opération lucrative; puis lutter contre l'inertie de gens qui ne voulaient pas comprendre les bénéfices qu'ils pouvaient retirer de l'éducation des vers à soie.

Enfin, toute entreprise nouvelle, quelque excellente qu'elle soit, a besoin de plusieurs essais, les chemins de fer, les machines agricoles, le drainage, etc., etc., pourraient au besoin justifier cet axiôme.

Les magnaneries établies dans le Canton de Genève n'ont pu résister au manque d'alimentation, c'est-à-dire à la résistance qu'on éprouvait à faire cultiver le mûrier en quantité suffisante. Cela allait si loin qu'il n'était pas rare de voir des éleveurs acheter les feuilles nutritives en Savoie, où la culture du mûrier s'était réfugiée.

Ce motif a été plus puissant que la volonté des personnes qui s'occupaient de la sériciculture, et l'élevage des vers à soie est tombé en partie parce que le transport des feuilles de mûriers rendait trop onéreuse l'exploitation des magnaneries.

Mais cela ne doit pas décourager, car les idées s'étant développées depuis quelque temps et ayant fait disparaître une partie des préjugés funestes au produit de nos terres, il est possible d'exécuter maintenant les projets réputés impossibles il y a quelques années. Il suffit, pour cela, qu'une réunion

de citoyens, pénétrés de l'œuvre qu'ils entreprennent, possèdent assez de dévouement et de persévérance pour vaincre les obstacles qui s'opposent encore à la réussite de l'entreprise.

Jusqu'à présent, nous n'avons considéré le sujet qui nous occupe que sous le point de vue de la production ; si de là nous passons à la fabrication, il n'est pas aussi facile de porter un jugement définitif. Toutefois, nous déclarons dès l'abord que nous croyons fermement à la possibilité de l'établissement de manufactures de soie dans notre pays ; mais nous estimons que cette exploitation des richesses que renferme le Canton ne pourrait commencer que lorsque la production des cocons serait un fait acquis, et que la sériciculture se serait généralisée chez nous.

Laissons donc de côté les premiers essais, toujours laborieux, de l'éducation des vers à soie, et supposons que Genève fournisse assez de matière brute pour alimenter une fabrique de tissus de soie. Nous nous plaçons dès l'abord dans ces conditions-là, parce qu'elles seules peuvent promettre à la fabrication quelques chances de succès.

Il ne manque pas de pays où l'on manufacture la soie sans qu'il s'y produise le moindre cocon ; l'Angleterre nous en fournit un exemple.

Dans cette contrée, où la vigne n'arrive pas à maturité, l'on chercherait en vain à cultiver le mûrier ; et cependant, comme nous l'avons dit, l'industrie de la soie y occupe plus de 100,000 métiers. Il semble donc, au premier abord, qu'il n'est pas nécessaire, pour établir une manufacture, de trouver la soie brute dans le pays.

Cependant, il faut bien considérer que ces fabriques n'ont pu s'établir dans les pays non producteurs que par des mesures protectionnistes qui ne sont plus dans les mœurs parce qu'on en a compris l'abus.

Ainsi, en 1597, le Parlement défendit l'entrée en Angleterre de toutes les soies de prix venues d'Europe, et, en 1701, les soieries de l'Inde et de la Chine furent enveloppées dans la même prohibition. Les industriels, sûrs alors du monopole de la vente en Angleterre, pouvaient, sans aucune crainte, supporter la position défavorable qui leur était faite par l'absence de magnaneries auprès d'eux.

Cela ne serait plus possible aujourd'hui, chacun le comprend ; c'est pourquoi nous croyons être dans le vrai en estimant qu'en présence des concurrences redoutables que nous offrent nos voisins, nous ne pouvons voir prospérer des manufactures de soie dans notre Canton, que si les magnaneries leur fournissent une alimentation suffisante.

Rien, alors, ne pourrait empêcher Genève de s'élever rapidement au rang des villes les plus renommées pour la soie qu'elles fabriquent ; les circonstances les plus favorables s'y rencontrent pour le succès d'une entreprise de ce genre.

Les cours de rivières qui abreuvent nos campagnes n'ont pas, quant à la fabrication de la soie, la seule qualité d'être des moteurs puissants donnés gratuitement par la nature ; ils ont encore un grand avantage sur les eaux peu courantes que le soleil ne visite que par intervalles. C'est à tel point, que l'on estime à 3 p. cent le bénéfice fait sur la soie préparée avec l'eau de rivière, et que les manufacturiers qui doivent se contenter de l'eau contenue dans des réservoirs, doivent avoir soin de laisser une journée d'avance ce liquide recevoir les rayons du soleil. C'est là, dit-on, une des causes qui ont fait choisir Lyon pour le siège de l'industrie séricicole.

Enfin, et c'est une considération qu'il ne faut pas laisser de côté, l'eau du Rhône, particulièrement, a des qualités fort recherchées par les personnes qui s'occupent de la teinture

de la soie. Ces eaux ont des propriétés qui ont été de tout temps enviées par les teinturiers étrangers.

Ainsi, dans le cas où la production serait suffisante, Genève posséderait toutes les conditions nécessaires à la prospérité des manufactures de soie qui pourraient y être établies.

On nous fera sans doute l'objection que les ouvriers travaillant à côté des horlogers, des bijoutiers, exigeraient un salaire plus considérable dans notre Canton que dans les pays voisins. Cette objection pouvant être faite à l'établissement de toutes les nouvelles industries, nous nous réservons de faire à cet égard une réponse générale, et nous passons à l'examen d'une autre industrie à grande exploitation : la fabrication des toiles.

§ 2. *Toileries.*

Nous allons parler d'une industrie qui n'est une innovation dans aucun pays, car elle remonte aux temps les plus reculés, et tous les peuples l'ont possédée dans des proportions plus ou moins fortes.

Partout on cultive le lin ou le chanvre, partout on le file et le tisse, et, dans notre pays, il y a bon nombre d'agriculteurs qui se livrent partiellement à cette industrie, d'autant plus commode qu'elle n'occupe les hommes qu'à des moments perdus, et que les femmes y trouvent une occupation facile.

Mais il y a une grande différence entre la fabrication de la toile par les campagnards pour leurs propres besoins, et l'exploitation en grand d'une industrie destinée à fournir à la consommation d'un pays entier. Il est vrai qu'un certain nombre de familles de cultivateurs fabriquent de la toile pour elles et leurs proches, mais on serait étonné si l'on connaissait le chiffre des importations qui se font pour les

besoins des habitants de la ville et de ceux qui, dans les communes rurales, n'ont pas de terrain à consacrer à la culture du chanvre ou du lin, et dont la famille n'est pas dans des conditions favorables pour le filage et le tissage de ces matières textiles. Il est naturel, dès lors, de se demander s'il ne serait pas possible et avantageux de faire l'objet d'une industrie réelle de ce qui n'est qu'une exploitation partielle sans importance.

Nous avons, dans le Canton de Genève, une assez grande quantité de terrains propres à la culture du chanvre. Ainsi, quand on suit les bords du Rhône, on trouve des terrains d'alluvion souvent laissés sans culture, et sur lesquels le chanvre viendrait à merveille.

Dans la partie des Communes de Bernex, d'Aire-la-Ville, de Cartigny et d'Avully, qui touche au fleuve, on est surpris de rencontrer autant de terres en friche auxquelles on ne songe pas même à donner une valeur.

Ces terres, trop argileuses pour promettre des récoltes suffisamment abondantes en pommes de terre, en blé, en légumes, sont tout à fait propices à la culture du chanvre, et l'on pourrait, par cette culture, leur donner une valeur considérable.

Mais pour cultiver du chanvre, il faut avoir un écoulement facile de la récolte, et c'est justement ce qui manque chez nous.

On voit donc qu'il suffirait de donner aux produits un débouché par l'établissement d'une manufacture fournissant des toiles à tout le pays, puis aux contrées environnantes, pour provoquer la production de la matière première en quantité suffisante.

Les avantages de la mécanique ne sont plus douteux aujourd'hui ; l'expérience s'est montrée toute favorable à ce

genre de tissage, plus économique, plus régulier et tout aussi solide que le tissage à la main. On pourrait donc utiliser avec succès les grands courants d'eau, qui abondent chez nous, pour remplacer la fabrication insignifiante qui se fait maintenant, par une exploitation régulière, attirant à elle les chanvres récoltés sur des terrains généralement peu productifs, et luttant contre les manufactures étrangères sans nécessiter des sacrifices considérables.

Une fabrique de cette espèce aurait dans notre Canton, sous le rapport industriel, des chances de succès que ne possèdent pas, à beaucoup près, la plupart des localités où l'on réalise cependant des bénéfices notables par la manutention du chanvre.

En effet, cette plante, avant d'être livrée aux machines qui doivent la transformer en fil, puis en étoffe, doit être soumise à l'action de l'eau qui lui enlève la matière gommeuse et fendille son écorce. Cette opération, qui se nomme le *rouissage*, doit se faire préférablement dans des eaux courantes, et cela pour plusieurs motifs d'une assez grande importance.

Quand le rouissage a lieu dans des eaux stagnantes, il arrive fréquemment que la putréfaction des matières non textiles de la plante cause des émanations pernicieuses auxquelles on attribue les fièvres et autres maladies dont on a remarqué la fréquence dans le voisinage des *rouloirs* d'eau stagnante.

Il faut prendre également en considération que la putréfaction des parties inutiles du chanvre doit être une fermentation due à l'action de l'air et de l'eau, plutôt que le résultat de la pourriture extérieure. Or, chacun sait que les eaux courantes renferment infiniment plus d'air que les eaux dormantes, et ces dernières ne présentent généralement pas,

quant à la propreté, les propriétés nécessaires à la bonne qualité future des tissus de chanvre ou de lin.

Enfin, il est nécessaire de posséder une étendue assez considérable d'eau pour que les plantes soumises au rouissage soient toutes également exposées à l'air et à l'eau ; cette condition est essentielle pour la régularité de l'opération, car il arrive fréquemment qu'une partie des tiges acquièrent un degré de rouissage trop avancé, tandis que d'autres ne sont pas assez rouies, et deviennent fort difficiles à travailler.

Ce sont là des conditions d'une grande importance, et qui montrent combien notre Rhône et ses nombreux affluents donneraient de facilités à l'industrie des toiles, soit quant à la nature des terrains qui forment une partie de leurs rives, soit sous le rapport de la première préparation des plantes textiles.

Les autres opérations auxquelles sont soumises les lins et les chanvres se font au moyen de machines qu'on est parvenu à perfectionner à un très-haut degré.

Le teillage, par exemple, se fait avec des machines de plusieurs genres : dans les unes la plante est saisie par des pinces et battue par des haguettes fixées au cuir sans fin joignant les deux roues ; dans la teilleuse que M. Farineau a exposée à Paris, en 1855, le travail se fait par des rouleaux.

Les machines qui doivent opérer le peignage, le filage et le tissage sont peut-être plus variées encore que les teilleuses. L'Exposition de Paris en a vu de magnifiques échantillons. En somme, tous les travaux relatifs à l'industrie des toiles peuvent être faits d'une manière fort économique par un ensemble de machines dont les eaux du Rhône ou de l'Arve seraient le moteur.

Ainsi se trouverait conquise une industrie dont les ressources naturelles du pays feraient les principaux frais, et l'établissement d'une manufacture de cette espèce aurait,

sans aucun doute, une influence salubre sur l'agriculture, sous le point de vue de la mise en valeur de fractions de propriétés presque improductives.

On nous dira peut-être que la préparation des toiles se fait déjà d'une manière fort avantageuse pour les campagnards, dont les familles resteraient sans occupation, si les journées d'hiver n'étaient employées à la confection des fils et des étoffes provenant des parcelles de terrain où l'on cultive le chanvre. Nous savons bien que ce travail ne coûte rien aux personnes qui s'y livrent pour ainsi dire à temps perdu; mais puisque les machines exécutent ce travail aussi bien, et plus vite, et par conséquent à moins de frais, il est certain qu'un grand nombre de personnes, appartenant à des familles de la campagne, trouveraient un avantage pécuniaire immédiat à donner leur temps à la manufacture plutôt qu'au travail particulier, qui offre moins de bénéfices.

Quant à ceux auxquels les conditions de familles ne permettraient pas l'absence de la maison, rien ne les empêche de faire ce qu'ils ont fait jusqu'à présent; ils ne pourraient pas se plaindre de la concurrence, puisqu'ils ne fabriquent guère que pour les besoins de leur propre consommation.

Notre désir est, comme nous venons de le dire, de réunir en un ensemble riche d'avenir les forces qui, séparées, ne peuvent rien produire et sont entièrement incapables de recevoir un perfectionnement. Nous sommes d'autant plus fondés à souhaiter l'introduction de cette industrie à Genève, que l'importation des toiles en Suisse est représentée par un chiffre qui vaut la peine d'être pris en considération.

L'année dernière, le seul arrondissement des péages de Genève et du Valais a donné, comme total de ses importations de toiles ordinaires, toiles cirées, fils et cordes, un poids de 2,975 quintaux.

Les droits de douanes, prélevés sur ces 2,975 quintaux, se sont élevés à plus de 13,000 francs, et si l'on ajoute à cette somme les frais de transport qui seraient épargnés quand nous remplacerions les fabriques étrangères, il serait permis de compter sur des bénéfices très-satisfaisants.

Nous n'avons guère parlé jusqu'à présent que des tissus de chanvre, et nous devrions maintenant dire quelques mots du lin, plante qui ressemble beaucoup au chanvre, et dont la préparation est la même. Nous nous abstenons toutefois de nous étendre sur ce sujet, parce que nous n'estimons pas avantageuse dans notre pays la fabrication de toiles de lin. La culture de cette plante exigerait des terrains très-légers, qui se rencontrent rarement dans nos communes rurales, et qui, d'ailleurs, auraient chez nous une valeur assez grande, parce qu'ils permettraient de faire des cultures plus lucratives que celle du lin.

Ce n'est pas à dire que nous désespérions à tout jamais de la fabrication à Genève des tissus de lin ; nous estimons au contraire que cette fabrication aura lieu par la nature même des choses, quand nous posséderons une manufacture de toiles de chanvre.

Les montagnes de Savoie qui nous avoisinent ont en général un terrain essentiellement propice à ce genre de culture, et Genève étant le débouché naturel des produits de ces localités, il arrivera tout naturellement que nos voisins cultiveront du lin quand ils verront la possibilité de le vendre avantageusement chez nous. Cela se fera, comme nous venons de le dire, aussitôt que notre pays sera doté de manufactures de toiles ; mais pour le moment nous ne devons nous préoccuper que de la production du chanvre en quantité suffisante pour alimenter une fabrique de tissus.

§ 3. Tissus de laine et de coton.

Ce que nous venons de dire au sujet du lin peut aussi se rapporter en partie à la confection des tissus de laine et de coton.

Nous ne déclarons pas cette fabrication impossible ; nous pensons même qu'on sera forcé d'y venir aussitôt que les autres industries auront pris pied chez nous. Il n'est pas admissible, en effet, que les personnes qui se livreront à la fabrication de la toile ou de la soie veuillent renoncer à faire certaines étoffes composées de plusieurs matières, telles que laine et soie, fil et coton, etc. Il est à présumer, au contraire, qu'elles devront se conformer aux exigences de la mode, et qu'il sortira de nos manufactures des pièces d'étoffes du genre de celles qui sont depuis si longtemps en faveur. Il faudra donc que nos manufacturiers se fassent envoyer la matière première, soit en laine, soit en coton, et dès lors, comme les mélanges de ces matières sont variés à l'infini, nous arriverons insensiblement à confectionner toutes les étoffes, après que nous nous serons assurés des meilleures sources et des débouchés les plus avantageux.

C'est donc comme conséquence de la création des premières manufactures, que nous croyons à l'établissement futur de fabriques d'étoffes en laine et en coton dans notre patrie, et nous ne le recommandons point en tant que spéculation isolée.

La raison en est fort simple : forcés de nous faire expédier à grands frais des balles de coton ou de la laine brute, nous ne pourrions soutenir la concurrence de fabricants étrangers dont la réputation est acquise, et dont les opérations sont facilitées par des droits protectionnistes et prohibitifs. Pour

pouvoir lutter avec avantage, il faut commencer par l'exploitation d'une industrie dont nous trouvons chez nous les éléments d'une qualité supérieure ou égale à celle des productions étrangères. Or, c'est ce qui n'existe pas, à l'égard des laines suisses en général, qui doivent être mélangées à d'autres laines pour pouvoir être employées avec quelque avantage.

Ce sont ces considérations qui nous portent à croire que la fabrication des étoffes de laine ou de coton ne pourra être à Genève que la conséquence naturelle de l'établissement d'autres manufactures, et que si elle réussit par la suite, ce qui est possible, elle le devra à ces dernières, qui ont, quant à elles, une raison d'être, et qui peuvent marcher par leur propre force.

Nous terminerons donc ici ce rapide examen, pour passer aux industries inférieures dont nous estimons l'implantation chez nous, non seulement possible, mais encore désirable.

Industries inférieures.

§ 4. Produits chimiques.

Il est un certain nombre d'industries qui vivent l'une par l'autre et forment un ensemble qu'on ne pourrait diviser sans porter un préjudice notable à chacune des parties. C'est ainsi que la fabrication de la toile et de la soie donne lieu à des manipulations qui nécessitent la création d'industries secondaires. Il faut, entre autres, dans toute ville où ces étoffes se confectionnent, que les produits chimiques employés soit dans la teinture, soit dans le blanchiment, se trouvent pour ainsi dire sous la main, afin d'épargner des frais inutiles de transport et de douanes.

Nous ne voulons pas parler, cela va sans dire, des matières que l'on trouve dans la nature et qui nous seront toujours expédiées des pays producteurs ; il s'agit uniquement des manipulations auxquelles peut donner lieu la préparation de ces matières, ou la fabrication des produits chimiques purement artificiels.

Pour blanchir la toile, il faut du chlorure de chaux, et cette substance, qui nous vient en grande partie des provinces françaises avoisinantes, donne lieu actuellement à un commerce d'une certaine importance. En effet, il s'en est importé en Suisse, pendant l'année 1856, près de 12,000 quintaux, tandis que l'année précédente le chiffre de l'importation n'avait été que de 10,000 quintaux. Or, si nous possédions une manufacture de toiles, ce chiffre augmenterait d'une manière sensible. Cela pourrait donc donner lieu à une entreprise dont tout garantirait le succès si elle était menée par des personnes capables et bien au fait des manipulations chimiques.

Mais, en chimie, la fabrication d'une substance quelconque n'est jamais isolée ; elle produit toujours parallèlement, si nous pouvons nous exprimer ainsi, une matière possédant une certaine valeur, qui vient s'ajouter au produit de la première.

Ainsi, pour faire du chlorure de chaux, on traite le sel (hydrochlorate de soude) par l'acide sulfurique, qui dégage l'acide hydrochlorique, lequel est conduit au travers de la chaux pour former le sel demandé ; mais l'acide sulfurique a formé, de son côté, avec la soude dégagée de l'acide hydrochlorique, un sulfate de soude, matière très-recherchée dans le commerce, et d'un prix supérieur au chlorate de chaux.

Lorsqu'on fait de la litharge par la coupellation du plomb,

on est conduit à fabriquer également du minium et de la céruse.

Ces exemples doivent suffire pour indiquer notre idée et faire comprendre que la fabrication de quelques produits chimiques entraîne tout naturellement celle d'un grand nombre d'autres substances. Nous nous dispenserons donc d'une énumération qui nous conduirait trop loin et dépasserait le but de ce court résumé. Qu'il nous suffise de constater que la fabrication des produits chimiques nécessaires aux manufactures de toiles et de soie a formé, dans un certain nombre de villes de France, d'Allemagne et d'Angleterre, des entreprises qui ont fort bien réussi, et qui n'avaient cependant pas des chances de succès que nous ne possédions pas dans notre Canton

Nous ne parlons pas de la fabrication de certains acides, pour lesquelles il existe de grandes entreprises dont les moyens sont assez puissants pour rendre impossible toute concurrence ; le choix des matières à fabriquer ne serait pas un travail difficile pour un chimiste qui tiendrait compte des circonstances dans lesquelles se trouve le pays, et des débouchés ouverts aux produits d'un établissement comme celui dont nous conseillons la création. Dans tous les cas, il est certain qu'une telle entreprise rendrait d'immenses services aux manufactures d'étoffes que Genève pourrait voir s'élever sur son territoire. Le chiffre total des importations en Suisse des produits chimiques de toute espèce ne s'élevait pas en 1856 à moins de 80,000 quintaux, représentant une perception de droits de douane de 117,000 francs.

§ 5. *Chaudronnerie.*

Si les manufactures de tissus attirent à elles la fabrication des produits chimiques nécessaires à la préparation des étoffes, elles donnent également lieu à une industrie plus secondaire, mais qui ne paraît insignifiante qu'en raison de l'importance des premières. Nous voulons parler de la chaudronnerie exécutée non plus par quelques industriels, mais sur une grande échelle, de manière à faire une concurrence active aux fabriques des pays voisins.

On ne se fait généralement pas d'idée des dimensions que peut acquérir une chaudronnerie, parce qu'on est habitué à voir cette industrie se pratiquer de la façon la plus modeste du monde ; et cependant, elle occupe 15,000 ouvriers soit à Villedieu (département de la Manche), soit à Paris, où les ouvrages, dégrossis seulement dans la première localité, sont achevés et livrés à la vente. La chaudronnerie ne se borne pas à la confection des chaudrons ; les fabricants qui commencent par là, trouvent toujours avantageux de développer le cercle de leur industrie, et le plus souvent il sort de leurs ateliers des objets de toutes les formes et de toutes les usages dont la fabrication est souvent plus lucrative que celle des chaudières, poêles et casseroles.

Aujourd'hui, toutefois, que des chemins de fer commencent à sillonner l'Europe et que les machines à vapeur sont d'un emploi journalier dans la plupart des manufactures, la chaudronnerie, même en restant dans ses limites primitives, offre une exploitation très-importante, capable d'employer un grand nombre de bras, dans une ville comme Genève surtout, qui semble devoir être, quelque jour, un point central de ralliement pour l'industrie et le commerce.

§ 6. *Pulvérisation de diverses matières.*

Nul n'est prophète dans son pays ; c'est là une règle à la rigueur de laquelle notre Rhône et les cours d'eau qui sont ses tributaires n'ont pas échappé. Quand on considère les recherches laborieuses qui se font en différents pays pour trouver des forces motrices capables de faire marcher des machines de tout genre, on reste frappé de l'indifférence que nous témoignons, en matière d'industrie, pour les eaux courantes que la nature nous a prodiguées. Sauf quelques moulins, une fabrique de chocolat, une usine et deux ou trois autres établissements, nous ne possédons à Genève rien de ce que le génie de l'industrie a su créer partout ailleurs, dans des circonstances infiniment moins favorables.

Il existe, à Paris, une grande fabrique dans laquelle on pulvérise les matières chimiques qui doivent être livrées au commerce en une poudre impalpable. Cette entreprise, du reste admirablement conduite par ses chefs, a pris peu à peu des proportions si considérables, qu'elle est une source d'immenses revenus pour les personnes qui l'ont formée et qui la surveillent.

Serait-il possible de trouver une localité plus favorable que Genève à ce genre d'industrie, aussi bien sous le point de vue commercial que sous le rapport de la position géographique? Nous ne le pensons pas. Nous possédons, chez nous, une source de richesse que nos voisins nous ont souvent enviée ; sachons en profiter et n'offrons pas plus longtemps le spectacle d'une nation qui laisse improductives les faveurs qu'elle a reçues de la nature.

Il y a une foule de substances commerciales auxquelles la pulvérisation ajoute une certaine valeur, et qui subissent

cette opération dans des localités où l'absence des eaux courantes nécessite l'emploi d'une force motrice coûteuse ; rien ne serait plus simple que d'exploiter chez nous en grand cette industrie avec des frais bien moins considérables qu'ailleurs.

§ 7. Amidon.

L'amidon, substance féculente qui se trouve dans la plupart des végétaux, est l'objet d'une grande exploitation dans tous les pays où les céréales sont abondantes. La France, en particulier, en exporte plus de 500,000 quintaux chaque année. Employé journellement par les cartonnières, les brocheurs, les tapissiers, les colleurs, etc., l'amidon sert aussi à la fabrication de boissons alcooliques et de sirops artificiels dont il se consomme une grande quantité.

Le chiffre de l'exportation française de l'amidon, auquel on pourrait ajouter celui de l'exportation allemande, indique assez que cette substance est d'une utilité toute particulière, et qu'en raison même de cette utilité, il serait urgent d'examiner s'il ne serait pas possible de la fabriquer chez nous.

Nous avons dit plus haut que cette entreprise est généralement répandue dans les pays riches en céréales. En effet, la plus grande partie de l'amidon que nous voyons dans le commerce est extraite des recouettes du blé et des autres céréales, et des grains avariés qui ne peuvent être livrés à la vente. Cet amidon est le plus souvent mélangé avec la fécule de pommes de terre, qui offre le même aspect, mais dont la qualité est inférieure. Dans les contrées où le sol produit en abondance les pommes de terre et le blé, on comprend que la fabrication de l'amidon puisse donner lieu à

une exploitation d'une grande importance ; chez nous, il ne pourrait en être de même, ces produits du sol ayant une assez grande valeur en raison de leur rareté relative.

Dès l'instant où il faudrait soumettre les débris des céréales et les pommes de terre à des déplacements considérables, la fabrication de l'amidon ne serait plus d'une exploitation lucrative, malgré la consommation constante qui se fait de ce produit. Mais si nos récoltes ne nous permettent pas de songer à l'établissement d'une grande fabrique d'amidon de pommes de terre ou de blé, ces deux plantes ne sont pas les seules qui produisent de la fécule, et nous sommes convaincus qu'en faisant des recherches sérieuses à ce sujet, on trouverait tel végétal qui remplacerait, pour cette fabrication, les matières actuellement employées.

Le but de ce mémoire n'est pas, on le comprend, de donner des détails sur les découvertes utiles qui peuvent être faites ; aussi nous bornerons-nous à donner un but aux recherches des personnes compétentes, en formant le vœu que l'on arrive à trouver dans notre Canton une plante commune qui puisse remplacer celles d'où l'on extrait l'amidon. Cette découverte, qui ne nécessite, à notre avis, qu'une étude sérieuse, pourrait rendre des services éminents en faisant rentrer dans le commerce des denrées une grande quantité de céréales et de pommes de terre qui en sont distraites pour servir à l'industrie des cartoniers et des tapissiers. On s'est souvent préoccupé de cette question, et, dernièrement, un corps scientifique de Bruxelles a offert un prix considérable à celui qui trouverait le moyen de remplacer, dans la fabrication des colles, les matières nutritives par des substances minérales. Nous ne sachions pas que ce concours ait amené aucun résultat. Quoiqu'il en soit, la manipulation des végétaux qui produisent l'amidon est si simple, si peu coûteuse, quand

on possède un courant d'eau suffisant pour la mise en mouvement d'une machine, que l'on pourrait aisément, dans notre Canton, établir une fabrique de ce genre, en limitant provisoirement la production à la quantité de matières premières qui se trouveraient sous la main.

Cela serait d'autant plus utile que, depuis quelques années, la maladie de pommes de terre semble devenir permanente, et qu'aussi longtemps qu'il n'existe pas à Genève d'exploitation industrielle dans laquelle on utilise les pommes de terre atteintes de la maladie, les parties féculentes encore fort bonnes de ces tubercules seront perdues, tandis qu'elles pourraient produire une certaine quantité d'amidon.

C'est donc aussi bien dans un but d'utilisation des matières nutritives négligées, que pour provoquer la création de nouvelles richesses végétales, que nous désirons voir s'établir dans notre Canton une fabrique d'amidon qui, pour avoir un commencement modeste, n'en serait pas moins capable d'acquérir par la suite une grande importance. En supposant même qu'on ne fit, dans les premières années, que fournir à la consommation locale, ce serait déjà un résultat satisfaisant, car la valeur de l'amidon importée en Suisse l'année dernière s'élève au chiffre assez notable de 30,000 francs environ. Cela vaut la peine, ce nous semble, de faire un léger sacrifice pour les frais d'établissement de cette entreprise.

§ 8. *Frisage des crins.*

On pourrait aussi facilement que pour la pulvérisation des matières solides, employer nos rivières au frisage des crins, opération fort simple et qui ne demande, pour ainsi dire,

que cette force motrice dont la nature nous a fait une si large part. Il suffira d'expliquer *grosso modo* cette opération, pour prouver que rien n'empêcherait que cette industrie fût introduite chez nous, et qu'au contraire nous sommes placés dans les meilleures conditions pour cela.

Lorsqu'on a rassemblé les poils d'animaux de toutes espèces, bœufs, chevaux, porcs, etc., on commence par en faire le triage. Une partie de ces poils est mise de côté pour les brosseries, une autre pour la passementerie et la fabrication d'étoffes; enfin, les crins de qualités inférieures sont peignés et réunis en une longue chaîne, qu'une roue tord au point de la diminuer des trois quarts de sa longueur.

Puis on laisse dans l'eau bouillante, pendant un temps déterminé, la chaîne ainsi tordue, et les crins se trouvent frisés sans que jamais ils perdent la forme qui vient de leur être donnée.

Comme nous l'avons dit plus haut, cette industrie ne nécessite ni capitaux considérables, ni soins particuliers; elle est une application élémentaire de la force motrice qui abonde dans notre Canton.

Les résultats en seraient toutefois plus importants qu'on ne le pense au premier abord, parce qu'elle donnerait une nouvelle impulsion à la broserie encore si peu perfectionnée chez nous, et fournirait une grande facilité à tous les métiers qui se servent de crins, en faisant arriver à Genève la matière brute, que nos fabricants pourraient choisir à leur convenance.

D'ailleurs, personne n'ignore qu'il s'emploie une immense quantité de crins pour les matelas, cet usage étant fort répandu à Genève surtout, où l'on s'en sert plus peut-être que partout ailleurs, relativement parlant.

§ 9. *Traitement des os.*

Nous devons encore appeler l'attention publique sur un ensemble d'industries qui sont la conséquence les unes des autres et qui dérivent toutes plus ou moins de la composition des os.

Dans une ville d'une certaine importance, la consommation de la viande est considérable ; on peut hardiment compter qu'en moyenne chaque habitant mange un quart de livre de viande par jour. Il en résulterait qu'il se consommerait à Genève 7000 livres de viande journalièrement, et la proportion des os à l'animal entier étant comme 1 à 20, les os pouvant être livrés journalièrement à l'industrie dans la ville de Genève représenteraient un poids de 350 livres par jour, soit 127,00 par année. Ajoutons à ce chiffre celui des os de divers animaux domestiques, et nous parviendrons à une quantité très-notable d'os, qui pourraient être employés à divers usages, comme nous allons le montrer.

Les os, rassemblés en tas, sont d'abord triés : on met d'un côté ceux qui sont assez beaux pour servir à la fabrication des manches de couteaux, des boutons, etc. La majeure partie est réservée pour l'extraction de la colle et des autres matières dont l'os est composé ; enfin, ce qui est décidément trop mauvais, est mis à part pour la confection du noir de fumée.

Il s'en suit donc plusieurs industries, dont chacune a ses conditions quant à la fabrication et quant à la vente. Les os d'une qualité supérieure ont été de temps immémorial recherchés pour des objets d'art ou pour la confection de marchandises courantes dans lesquelles cette matière remplace

l'ivoire ou l'écaille. Les boutons se font à l'aide d'une mécanique fort simple, qu'un de nos cours d'eau pourrait mettre en mouvement, sans que cette industrie puisse avoir un grand avenir chez nous. Nous l'indiquons cependant, en ajoutant qu'elle pourrait s'étendre également à la plupart des substances qui servent à la boutonnerie, et prendre de cette façon un certain développement.

Après avoir été triés de la manière que nous venons d'indiquer, les os d'une qualité moyenne sont jetés dans une grande chaudière à Papin et recouverts d'eau jusqu'au trois quarts de la chaudière. Quand le bouillage est terminé, c'est-à-dire que la pression de la vapeur emprisonnée est parvenue au nombre voulu d'atmosphères, on enlève le feu et l'on trouve les trois matières composant l'os, séparées et prêtes à servir à d'autres manipulations.

La graisse, qui surnage, est recueillie et transportée dans la fabrique de savon ; la partie glutineuse forme de l'ostio-colle (colle d'os) ; enfin le phosphate de chaux est livré au commerce et rend de grands services en agriculture.

Il faut évidemment que, pour entretenir la fabrique de savon, on cherche encore ailleurs des matières grasses qui l'alimentent : cela n'est pas difficile, et dans tous les cas, la graisse d'os qui serait perdue si on ne la livrait à la savonnerie, représente 5 à 6 % de l'os entier, ce qui mérite de n'être pas négligé.

Quant à la colle retirée de la chaudière, elle est d'une bonne qualité, et trouve un facile écoulement dans le commerce.

Enfin, la troisième qualité d'os est, comme nous l'avons dit, destinée à la fabrication du noir de fumée. Ce produit est immédiatement livré au commerce, ou, si l'on en fait en

quantité suffisante, on l'emploie à confectionner du cirage et du vernis.

Voilà donc une série d'industries qui sont la conséquence les unes des autres, et qui toutes ont autant de chances de réussite chez nous que dans les localités où elles se sont le plus développées.

Le lavage de la soie nécessite une grande quantité de savon, et entraîne par conséquent l'établissement en grand d'une fabrique de ce genre, laquelle, à son tour, doit être suivie des autres industries venant de la manipulation des os. C'est ainsi que tout se lie dans une ville réellement industrielle, et qu'il se passe dans sa population exactement ce que l'on voit en grand dans l'harmonie des lois de la nature. De conséquence en conséquence, on arrive à former un ensemble dont les parties se prêtent un secours mutuel, et c'est alors qu'on peut assister au développement réel des pays et à la transformation des villes.

§ 10. Conclusion.

Nous avons, dans cette rapide esquisse, désigné quelles sont les industries nouvelles ou renouvelées qu'il serait désirable de voir s'implanter dans notre Canton, et nous avons cherché à démontrer qu'une foule d'industries inférieures, telles que la fabrication des produits chimiques, du savon, de la colle d'os, du noir de fumée, seraient la conséquence de l'établissement des manufactures de tissus. Nous avons enfin signalé divers emplois immédiats qui pourraient être faits, avec beaucoup de facilité, des cours d'eau que nous possédons et dont jusqu'à présent on n'a pas su tirer tout le parti possible.

Puissions-nous avoir transmis à nos lecteurs la conviction profonde qui nous a dicté ces lignes, et le désir de voir enfin Genève profiter, par de nouvelles ressources industrielles, de l'immense développement qu'elle doit à ses institutions libérales. C'est alors qu'elle pourrait répandre sa lumière autour d'elle.

Et pourquoi ce mouvement industriel ne deviendrait-il pas sa conquête? Fera-t-on l'objection que les industries dont nous avons parlé donnent aux ouvriers un gain trop minime pour qu'elles puissent être établies à côté des fabriques d'horlogerie et de bijouterie? Mais nous voyons bon nombre d'ouvriers à Genève qui travaillent à des métiers infiniment moins lucratifs que ceux dont nous proposons l'introduction.

Quand le mouvement extraordinaire des constructions se sera ralenti, quand les travaux de terrassement seront achevés, que feront ces nombreux travailleurs qui n'ont pas de profession positive, et auxquels leur faible gain n'a pas permis de prendre des précautions contre l'éventualité du chômage?

Ce sont des gens qui doivent vivre cependant, et qui s'estimeront très-heureux de trouver à côté d'eux une occupation régulière pour eux et leurs familles. Les ouvrages d'art et de précision demandent un apprentissage, des talents, des connaissances qui doivent naturellement se payer, tandis que les travaux des fabriques dont nous venons de parler n'exigent rien de tout cela; c'est pourquoi il existe partout, à côté des salaires modiques, des salaires plus forts, sans que personne en soit surpris.

Toutes choses égales d'ailleurs, nous sommes convaincus que les ouvriers manqueront à Genève moins qu'ailleurs, car il est dans la nature de l'homme de rechercher le séjour

des contrées où il pourra jouir de la liberté telle que la procurent les institutions libérales, ainsi que des avantages d'une instruction gratuite et bien dirigée pour ses enfants.

Enfin, nous devons compter sur l'action des voies ferrées, qui tendent à assimiler entre eux les différents peuples et à répandre partout les lumières de l'industrie.

Les chemins de fer sont destinés à niveler les conditions et à faire disparaître les frontières plus vite que n'aurait pu le faire la volonté des hommes sans ce puissant auxiliaire. Nous ne voyons donc rien autour de nous qui puisse nous mettre dans l'impossibilité de profiter des avantages de notre position et du moteur puissant qui baigne nos murs et nos campagnes.

Aussi, plein d'espoir dans l'avenir de la patrie, sous le rapport industriel comme sous tous les autres, nous réputerons, en terminant ce travail :

« Le progrès et l'activité sont pour les peuples les seuls moyens de conquérir ou de conserver leur liberté. »

LE DERNIER SEIGNEUR DE COPPONEX

PAR

Julien VUY.



Le six Décembre 1776, dans la matinée, une foule considérable sortait de Genève, se dirigeant sur le Pont Bouchet, qui formait alors une des limites entre les terres de France et celles de la République.

On amenait à Genève, sous une forte escorte militaire, le seigneur de *Copponex*; aussi un nombreux détachement de la garnison, composé de trente grenadiers, de trois sergents et d'un aide-major, avait-il reçu l'ordre de se réunir à l'avancée de Cornavin pour se rendre de là au Pont Bouchet, où la France devait faire aux autorités genevoises l'extradition du noble Savoisien.

La curiosité publique était vivement excitée et on le conçoit bien; quoique *Copponex* fût encore jeune (il avait une trentaine d'années¹), sa vie moitié chevaleresque, moitié crimi-

1. Du 7 août 1746 est né environ 4 heures du soir, et le lendemain a été baptisé Noble François, fils des Nobles Pierre-Nicolas Collomb De Battine et de Marie-Claudine De Launay, mariez. Les parrains ont été François Touvier et Noble Marguerite Collomb. Ainsi est. (Signé)

nelle, toujours plus ou moins aventureuse, avait eu le privilège, depuis assez longtemps, d'attirer sur lui l'attention ; il était très-connu non-seulement en Savoie, mais encore à Genève et aussi dans les pays voisins où son nom se modifiait un peu avec la distance, dans le pays de Vaud, par exemple, où on l'appelait *Copponex*.

Le six Décembre 1776, à dix heures et demie du matin, le prisonnier arriva en effet au Pont Bouchet, dans une voiture à quatre chevaux de poste, escortée d'un capitaine d'exempts ; il avait deux exempts à ses côtés, un cavalier se tenait en outre à la portière du carrosse et un autre précédait la voiture.

On avait pris, comme on le voit, toutes les précautions nécessaires pour ne pas laisser échapper un prisonnier de cette importance, un homme dangereux qui avait si souvent occupé la Seigneurie et fait naître plus d'une fois de vives inquiétudes au sein des populations genevoises. — Déjà, avant son arrestation, une forte récompense avait été promise à ceux qui parviendraient à le remettre en mains de la justice ; le gouvernement de Genève s'était adressé, dans le même but, à toutes les autorités des pays voisins, en particulier au commandant de Carouge, M. le baron de Saint-André, qui avait ordonné immédiatement des patrouilles pour tâcher de découvrir *Copponex* ; on s'était adressé également au lieutenant de police de Lyon. Ce fut à Lyon, par les soins des autorités françaises, que *Copponex* fut arrêté le

BRUNET, vicaire. (Registres de la cure de *Copponex*.) — Ce n'est qu'en 1757 que Pierre-Nicolas Collomb de Battine acheta la seigneurie de *Copponex*. (Voir dans les *Mémoires de l'Institut national genevois* ces Notes sur la *Convention arbitrale (1338) entre l'abbaye de Pomiers et la Ville de Cruseilles*, dans lesquelles est reproduite une partie de l'acte d'acquisition.)

trois Novembre 1776; il fut provisoirement transféré à Pierre-Ençise, où il passa plus de trois semaines.

La demande d'extradition n'ayant souffert aucune difficulté, le gouvernement de Genève pria les autorités françaises de faire partir *Copponex*, le plus promptement et le plus sûrement possible, de Lyon, sans qu'il pût s'arrêter en route. Dans le carrosse qui le conduisait en poste à Genève, le gentilhomme savoisien était lié d'une manière sûre, suivant les expressions des registres du Petit Conseil. Ainsi les précautions ne manquaient pas; cette extradition ne coûta pas moins de quatre mille quatre-vingt-dix-neuf livres à la Seigneurie, mais M. de Liverieux fit observer à M. Eynard, chargé de régler le compte, « que la capture et la translation d'un tel scélérat exposant la vie des employés, ceux-ci devaient être payés et récompensés généreusement. »

Copponex n'était pas encore arrivé à Genève que le Petit Conseil décida de le mettre aux fers, dès qu'il serait réduit dans les prisons de la République. Une grave accusation pesait sur lui, celle d'assassinat. C'est à ce titre qu'il avait été livré par la France à Genève, et cette accusation n'était point atténuée, on le sent bien, par la réputation de bandit qu'il s'était faite et qui le rendait si redoutable aux populations savoisiennes, plus encore peut-être à celle de la République de Genève qu'il n'aimait guère, notamment à celle du vilage de Chancy et des environs.

Quoi qu'il en soit, cette accusation d'assassinat réveilla comme un reste d'honneur dans le cœur du gentilhomme dégradé; lorsqu'il en eut connaissance à Lyon, il alla lui-même se livrer à la justice française, ne voulant pas qu'une accusation pareille pesât sur sa tête par contumace et sans qu'il eût le courage d'y répondre en personne, au péril de ses jours.

Ce qui est constant, c'est qu'au moment de son arrestation, il était bien armé, qu'il avait, entre autres, un pistolet à quatre coups, arme dangereuse et prohibée, qu'on déposa plus tard, avec son épée, à l'arsenal de Genève. Il se laissa toutefois arrêter avec une docilité inattendue et ne fit point usage de ses armes, ce qui lui eût été facile ; son agilité était extrême, son audace excessive ; fort et vigoureux, il avait un courage indiscipliné, à toute épreuve, aveugle.

La présence de *Copponex* dans les prisons de Genève et son jugement prochain firent dès lors, durant plusieurs semaines, le sujet de toutes les conversations. Quelques jours s'étaient à peine écoulés qu'arriva, par le courrier de Turin, une lettre anonyme adressée au Conseil des Deux Cents ; elle contenait les plus grandes menaces dans le cas où *Copponex* serait condamné. On répandait en même temps dans le public une brochure, aujourd'hui fort rare, intitulée : *Précis historique de la vie de Copponex*, qui fut loin de passer inaperçue, puisque le Petit Conseil jugea convenable de s'occuper de cette brochure et d'ordonner une information qui n'eut d'ailleurs aucun résultat satisfaisant. Presque en même temps, M. l'auditeur Puérari dressait procès-verbal au sujet d'une chanson imprimée dont *Copponex* était le héros et qu'on chantait sur les frontières de la République, notamment près du pont de Chêne. Cette information n'eut pas plus de résultat que la précédente.

Le gouvernement sarde faisait, d'un autre côté, tout ce qui dépendait de lui pour n'entraver en rien et pour faciliter plutôt la marche de la procédure dirigée contre *Copponex*. Le comte de Latour, commandant de Savoie, avait donné des ordres exprès pour apaiser toute fermentation contre les Genevois et pour maintenir intacte sur la frontière la tranquillité publique. Le trente-un Décembre 1776, le ministre

des affaires étrangères de Turin écrivit, au nom de Sa Majesté, aux commandants établis sur la frontière de Genève « pour empêcher tout excès de la part de la population savoissienne. » L'idée de voir un gentilhomme périr ignominieusement sur l'échafaud, comme un simple roturier, excitait en effet une agitation fiévreuse dans une partie de la noblesse du voisinage, qui n'avait point admis encore l'idée aujourd'hui élémentaire d'une justice égale pour tous.

Comme on le devine sans peine, ce mouvement, cette agitation, ces chants, ces publications, ces démarches diplomatiques n'étaient pas propres à détourner l'attention du prisonnier ; tout ce bruit donnait au contraire un plus grand intérêt et comme un aliment nouveau au procès criminel qui s'instruisait dans la République, qui prenait vite, ainsi que cela arrive, à tort ou à raison, fort aisément chez nous, un caractère politique et international, un procès qui piquait vivement la curiosité publique et où la tête d'un gentilhomme savoisien était en jeu. Ces préoccupations du peuple de Genève trouvaient de l'écho dans les pays voisins, surtout en Savoie, patrie de Copponex, et dans le pays de Vaud, ce qui se comprend bien, puisque l'individu qu'avait tué *Copponex* était un Vaudois, un Vaudois dont le nom devait acquérir de nos jours une illustration scientifique¹. — Tout drame dans lequel se joue une vie humaine, pure ou coupable, innocente ou criminelle, n'a-t-il pas d'ailleurs toujours le privilège d'éveiller un intérêt général ? Ceux qui ont pu voir se dérouler de près, et sous leurs yeux, un drame semblable, en gardent un long souvenir ; des émotions pareilles laissent une trace profonde dans le cœur.

Jeune homme d'une grande intelligence, mais dont l'édu-

1. C'était un *Troyon*, de Chéseaux.

cation avait été fort négligée, doué d'un caractère d'une violence extrême, *Copponex* s'était adonné de bonne heure au jeu, à la débauche, à une vie folle et désordonnée. A plusieurs reprises déjà, cette nature bouillante et coupable s'était manifestée du vivant de son père ; plus d'une fois, il avait fait main basse sur les chevaux du vieux gentilhomme. Plus d'une fois, il avait pillé les paysans des environs ou imposé des contributions forcées, presque toujours impunément, tant était grande la terreur qu'il semait autour de lui ; lorsqu'il venait à Chancy ou dans les environs, toutes les portes se fermaient à son approche ; car s'il épargnait peu les Savoisiens, ses compatriotes, il était loin d'avoir envers les Genevois des procédés d'une délicatesse exagérée. Comme on prête volontiers aux riches, c'est assez dire qu'on accumulait sur *Copponex* une foule de récits qui, réduits même à leur véritable valeur, indiquaient suffisamment sa nature indomptable et farouche. Il n'était pas d'aventures audacieuses ou criminelles dans lesquelles il n'eût figuré ; l'imagination populaire le voyait partout, à quelques lieues du village dont il portait le nom¹.

1. Avant de parler plus spécialement des deux procédures qui s'instruisirent contre lui à Genève et dont la seconde ne fut pas sans retentissement à l'étranger et amena sa condamnation à mort, il me serait facile, en consultant des documents inédits, les traditions populaires et les récits de quelques vieillards maintenant décédés, de parler plus en détail de cette nature au fond bonne et généreuse, mais trop vite perdue par de déplorables égarements. Ainsi, successivement détenu par les ordres du Roi de Sardaigne dans le château d'Annecy et dans la forteresse de Miolans, il s'était évadé de ces deux prisons d'Etat. Ainsi, c'est une tradition constante qu'un jour des archers venant pour l'arrêter dans sa maison, qui a gardé le nom de château, il les fit asseoir dans la cuisine pour les recevoir convenablement, et se retira, sous prétexte de s'habiller, dans la chambre contiguë, dans le *poêle*. Sans

La première procédure de quelque importance instruite à Genève contre *Copponex* remonte à l'année 1769; il avait alors vingt-trois ans. Dans le mois de Novembre de cette année, il se livrait, au milieu du village de Chancy, à ses violences habituelles; il avait menacé de mort la femme et les filles de l'aubergiste de la *Croix Blanche*, et, sous forme de menace plus ou moins sérieuse, il tirait à balle contre l'enseigne de cette maison. Un grand émoi régnait dans le village: on avait dû donner à l'hôtelier, pour le défendre, une garde de six hommes armés. Le châtelain *Marcel* s'était rendu en personne à Chancy et avait communiqué au gentilhomme savoisien un ordre écrit du Petit Conseil, à teneur duquel *Copponex* devait, dans les vingt-quatre heures, sortir des terres de la République, à peine d'être emprisonné.

Copponex feignant d'obéir à cet ordre, avait quitté Chancy le lendemain, mais pour y revenir deux jours après. Arrêté par ordre du châtelain, il avait été conduit à Avully et confié à la garde de dix miliciens de ce village. Ceux-ci n'ayant point trouvé prudent de désarmer eux-mêmes leur prisonnier, le châtelain, suivi d'un certain nombre de per-

perdre un instant, il s'abîma du premier étage dans le verger, se fractura une jambe et parvint à échapper cependant aux archers qui le poursuivaient. Avec une agilité incroyable, il se traîna sur la pente de la montagne et se réfugia dans un bois, où ils ne purent l'atteindre. Chemin faisant, il menaçait d'une punition sévère ceux qui le dénonceraient, et comme on le redoutait beaucoup, tout le monde garda le silence. Ces exemples suffiront; on trouverait au besoin de plus amples détails sur sa vie aventureuse dans le *Précis historique de la vie de Copponai* (Lyon, MDCCLXXVI), mais il ne faut pas les accepter sans contrôle, cette brochure fourmillant d'erreurs. Pour moi, je désire, dans ce travail, m'arrêter un instant sur les deux procédures auxquelles j'ai fait allusion et qui ont pour Genève un intérêt tout particulier.

sonnes, dut se résigner à fouiller *Copponex*, lui fit poser son épée, la seule arme que le prisonnier disait avoir à ce moment. Le châtelain cependant lui saisit dans sa poche un pistolet chargé à balle¹; on trouva un instant après deux autres pistolets encore dans son chapeau. *Copponex* une fois complètement désarmé par le châtelain, ce magistrat se retira dans la soirée, après avoir remis son prisonnier à la garde des habitants d'Avully.

Cependant, peu après le départ du châtelain, dans la même soirée et par un superbe clair de lune, huit ou dix individus, au nombre desquels figurait un tisserand de Seizegnin, déserteur du régiment de Picardie, envahirent en armes le village d'Avully, pour délivrer le prisonnier. Ce fut un vacarme affreux dans ce village; quelques habitants s'avancèrent pour s'opposer aux agresseurs, on appelait au secours, le tocsin sonnait, des coups de fusil se faisaient entendre, plusieurs personnes furent blessées, le tapage et le tumulte se prolongèrent fort avant dans la nuit; bref, *Copponex*, avec son agilité ordinaire, profita de la bagarre et s'évada, laissant derrière lui cheval, épée et pistolet.

Dès que le prisonnier fut en liberté, tout redevint calme; mais, à trois heures du matin, *Copponex* reparut tout à coup à la tête de quelques hommes armés. Il laissa, à l'entrée d'Avully, une partie de sa bande, et, suivi de quelques individus, il pénétra tranquillement lui-même dans le village.

Il alla d'abord reprendre son cheval; un des habitants ayant refusé de lui rendre la selle, *Copponex* mécontent lui mit un pistolet sur la gorge, le força de lui remettre la selle et lui prit en outre un fusil à deux coups, lui disant qu'il ne le

1. «... Un pistolet dont ses six gardiens armés avaient peur », suivant les expressions du procureur-général.

lui restituerait qu'à Laconnex. A Laconnex, il réclama, avant toute restitution, son pistolet et son épée; l'épée et le pistolet lui furent apportés à Chancy, mais le gentilhomme, malgré ses promesses, refusa le fusil à deux coups et assaisonna son refus d'une ironie qui lui était familière.

Le lundi suivant, *Copponex* se vantait, à la *Croix Blanche* de Chancy, d'avoir bien battu les gens qui le gardaient à Avully; accompagné, comme d'ordinaire, d'hommes armés, il portait lui-même, outre son épée, un gros sabre et il disait tout haut qu'il se f..... de son roi, des seigneurs de Genève et de M. le châtelain de la Champagne. « Cet homme fait trembler tout le monde », déclarait dans sa déposition l'aubergiste de la *Croix Blanche*; et la femme de celui-ci ajoutait que *Copponex* avait dit: « L'on ferait une belle gazette de ce que nous avons fait à Avully, quatre hommes ont fait la loi à tous les habitants du village. » En signe de contentement, il cassa deux verres lorsqu'il monta à cheval; car à toutes ses bravades coupables, il mêlait souvent l'ironie, ainsi que nous l'avons déjà dit¹.

Ces faits ne passèrent point inaperçus à Genève; la Seigneurie envoya de suite, dans les villages d'Avully et de Chancy, une partie de la garnison pour les occuper militairement. Les prévenus furent *proclamés* afin d'avoir à se présenter en personne et à *répondre de leur bouche* aux poursuites dirigées contre eux. Une instruction criminelle était commencée; inutile d'ajouter que *Copponex* ne se présenta pas.

1. Lorsque *Copponex* prenait un individu sous sa protection, il lui délivrait un sauf-conduit. On en trouve un, au dos d'un six de pique, dans la procédure relative à l'affaire d'Avully. Il est ainsi conçu: « Louis Buisson, thullier à Chansi, devant aller souvent sur Savoye, ne doit point être compris au nombre de ceux qui attaquent ouvertement les Savoyards. (Signé) *De Copponex.* »

Cependant, comme les chances de la fortune sont variables et comme les jours ne se ressemblent point, il éprouva bientôt, dans quelques-uns des individus qui composaient sa bande, une défaite inattendue. Quatre d'entre eux, armés de baïonnettes en bois, ayant voulu revenir sur le territoire de la République, ne reçurent pas le meilleur accueil. L'un d'eux, Dunand dit *Coquard* ou *Cocan*, qui avait précédemment brisé son fusil sur la tête des gens d'Avully, eut maille à partir avec le sergent *Perlet* et fut tué par ce militaire. *Perlet* l'avait manqué une première fois et l'abattit d'un coup de fusil au moment où *Cocan* s'enfuyait. Le procureur-général *Mercier* blâma bien, pour la forme, le sergent de n'avoir pas eu assez de modération, mais *Cocan* n'en fut pas moins mort. La perte n'était pas bien grande. Remarquons aussi que, blessé à la figure, *Perlet* avait eu, de son côté, le visage tout en sang.

Les autres assaillants furent faits prisonniers, liés avec des cordes et conduits sous bonne garde à Genève où leur procès s'instruisit. L'un d'eux raconta que *Copponex* avait dit que « messieurs de Genève étaient de braves gens de lui avoir donné à souper à Avully, mais que ce n'aurait pas été un honneur pour lui d'aller en prison » ; la procédure suivit son cours, les trois accusés furent condamnés à la détention perpétuelle.

Un des condamnés, qui s'était bien conduit depuis le jour de son arrestation, parvint à s'évader. Quant aux deux autres, ils ne goûtaient guère le régime des prisons de la République, si l'on en juge par une requête en grâce qu'adressa à l'autorité, un peu plus d'une année après leur arrestation, le sieur *J.-J. Dunant*, leur avocat. Comme ils avaient été condamnés aux galères perpétuelles, leur avocat s'efforce de prouver que leur emprisonnement est une peine beaucoup plus sé-

vère que les galères elles-mêmes. Voici comment il s'exprime et ce passage jettera peut-être quelque jour sur les idées du temps, en matière de prisons : « Quelle parité peut-on avoir entre les galères et la prison ? Un galérien n'est privé que de la liberté, et l'habitude lui rend chaque jour moins sensible cette privation ; il est en quelque sorte rendu à la société ; il a la faculté d'exercer son corps et de communiquer ses pensées ; il parle et on lui répond ; s'il est laborieux, il pourvoit non-seulement à tous ses besoins, mais il se procure un état d'aisance ; son âme peut s'ouvrir au plaisir, et il n'est pas rare de le voir se plaire dans son état, au point que le désir d'en sortir soit très-faible en lui. Quelle différence de cet état à celui d'un emprisonnement tel que celui des suppliants ! » etc. — Ainsi s'exprimait l'avocat *Dunant*, et il demandait qu'on cessât de commuer la peine de ses clients en un supplice auquel la mort était préférable.

Quant à *Copponex*, déclaré coupable de s'être évadé des mains de la justice et d'être rentré sur territoire genevois, armé et avec des gens armés, il avait été banni à perpétuité de la République. On l'avait en outre tout particulièrement recommandé à l'attention et à la surveillance des autorités sardes, et cette recommandation avait été loin d'être inutile¹.

Telle fut en résumé la première procédure de quelque importance instruite à Genève contre *Copponex*. Sans entrer dans des détails inutiles, j'ai tâché d'en donner une idée exacte, en pesant de près les dires des témoins entendus

1. Voir aux Archives de Genève la procédure instruite (1769-1770) contre *De Copponex*, Pierre Dunant dit *Coquat l'ainé* ; Jean Dunant dit *Coquat cadet* ; les frères Dunant dit *Bernardin*, Georges Laforge, Pierre Bavet, La Valée, Comtois, Louis Duchosal, Jean Duchosal, un quidam tisserand à Seizegnin.

dans cette procédure et en tenant compte de divers documents qui ont été à ma disposition.

De 1769 à 1776, le bouillant gentilhomme ne changea point de caractère ; son incarcération dans le château d'Annecy et dans cette forteresse de Miolans dont les ruines dominent aujourd'hui avec tant de majesté la vallée de l'Isère, les sévérités de son roi, l'expérience de la vie ne modifièrent en rien cette nature indomptée. Banni à perpétuité du territoire de la République, il ne se montrait plus qu'à l'extrême frontière, mais il n'en était pas moins toujours dangereux et toujours redouté. — Outre la ville de Genève et sa banlieue, un peu plus étendues que les limites des anciennes *Franchises*, la République se composait alors de diverses fractions de territoire enclavées, comme des îles, dans les terres de Berne, de France et de Savoie. Le traité de 1754 avait définitivement fixé les limites de la République ; Genève possédait, en particulier, sur la rive gauche de l'Arve, une parcelle de territoire comprise encore maintenant dans la commune de Plainpalais et s'étendant jusqu'aux maisons éparses de Carouge, alors insignifiant hameau du bailliage de Ternier, qui devait, dans la seconde moitié du dernier siècle, prendre un grand développement et devenir une ville de quelques milliers d'âmes.

Une des meilleures auberges de Carouge, en 1776, était celle de la *Couronne*, appartenant au sieur *Bertrand*, homme d'une probité reconnue et dont la famille devait plus tard prendre place au sein du Conseil Représentatif et du Consistoire. Cette propriété était à cheval sur la frontière des deux pays, la plus grande partie étant située sur le territoire de la République. C'est dans cette auberge que se trouvait *Cop-*

ponex le 25 Octobre 1776. Il avait un peu plus de trente ans ; sa renommée de bandit n'avait fait que s'accroître et grandir depuis l'affaire d'Avully. Il était suivi de deux paysans qu'on croyait ses fermiers, et d'une espèce de garde-du-corps avec lequel il déjeûna vers les onze heures, en compagnie de deux personnes venues de Genève, l'une pour lui vendre une petite tabatière de femme, l'autre pour lui réclamer le paiement d'un billet. *Copponex* portait un frac bleu, un très-grand chapeau noir uni avec aigrette blanche ; un petit galon en argent entourait le col de son habit.

Après le déjeuner, le palefrenier Troyon, de Chéseaux, qui demeurait à Genève, entra en pourparlers avec le gentilhomme à propos d'un cheval que celui-ci voulait lui vendre ; ils allèrent ensemble, pour essayer ce cheval, dans le pré voisin, sur le territoire de la République. Une plaisanterie plus ou moins déplacée du palefrenier rendit *Copponex* furieux ; il se répandit en injures contre Troyon qui, s'éloignant un peu, cria au gentilhomme : « Eh ! bien, payez-moi les dix-neuf florins six quarts que vous me devez. » *Copponex* se répandit de nouveau en injures. Troyon lui répliqua : « Je me f... bien de vous, quoique vous soyez seigneur. » *Copponex*, sans tarder et irrité de plus en plus, se dirigea sur l'auberge et alla chercher ses armes. Pour quiconque connaissait, même de nom, le gentilhomme et avait une idée de son caractère, il était évident qu'une scène des plus violentes et des plus graves allait avoir lieu.

Les deux personnes de Genève qui étaient présentes jugèrent prudent, ainsi qu'une troisième, de regagner immédiatement leurs foyers, dans ces circonstances, et de partir de suite, en suivant le sentier qui, à travers le pré *Bertrand*, conduisait au pont de bois sur l'Arve. Un des témoins entendus dans l'enquête déclara qu'elles avaient crié : *Avance*,

Copponex. Malgré les signes qui lui furent faits, Troyon resta en arrière et proféra, paraît-il, encore quelques injures contre le gentilhomme. Un des témoins de la scène essaya en vain de retenir *Copponex*; on dit même que celui-ci s'écria de son côté : « Mon Dieu ! que vais-je faire à ces gens-là, voyez comme ils m'insultent ! » Bref, au bout de quelques instants, deux hommes étaient en lutte, sous les yeux d'un certain nombre de témoins et en plein jour; on voyait un sabre en l'air, à deux reprises un des combattants était blessé; puis un coup de pistolet se faisait entendre, le blessé tombait raide mort. *Troyon*, de Chéseaux, père de cinq enfants, avait été atteint à l'œil droit et tué par *Copponex*.

Au nombre des personnes qui furent, plus ou moins imparfaitement et à distance, témoins de cette scène, presque aussi rapide que l'éclair, se trouvait la femme d'un Conseiller des Deux Cents; elle passait par hasard dans la grande route et elle éprouva la plus vive frayeur. Un instant après, cet assassinat faisait l'objet de toutes les conversations. *Copponex*, peu ému, en apparence du moins, de ce misérable exploit, se dirigea tranquillement, sans hâter le pas, sur l'auberge *Bertrand*; il gardait tout son sang-froid et semblait impassible; à le voir ainsi marcher, son allure n'avait rien d'un criminel.

Arrivé à l'auberge, il dit, en remettant dans le fourreau son sabre ensanglanté, *qu'il venait de faire un grand malheur*, puis, quelques instants après, il déclara à M^{me} *Bertrand*, en lui demandant son compte, qu'un homme de cœur ne devait rien craindre, rien redouter, que des *coquins* avaient voulu lui enlever son honneur et qu'il s'était vengé. Il ajouta plus tard *qu'ils étaient quatre contre lui, qu'il aimait mieux avoir tué le diable que si le diable l'avait tué*, et il répéta encore *qu'un homme d'honneur ne devait jamais rien craindre*. Il se

lava tranquillement à la cuisine, bridâ et sella lui-même son cheval sur lequel il monta, il paya son compte, puis redescendit encore pour se laver de nouveau le visage qu'il avait tout ensanglanté, mit de l'eau sur son mouchoir, lava également sa veste qui était pleine de sang, et partit enfin tout seul, au milieu d'une assez grande affluence de monde, sans que personne osât l'inquiéter ; cependant chacun disait qu'il venait de tuer un homme.

En partant, il s'arrêta à Carouge devant l'auberge du *Soleil d'or*, but un peu de vin, ajoutant qu'il venait de tuer un *Genevois*, mais on crut qu'il plaisantait et se livra à une de ses bravades habituelles. On sut presque aussitôt le contraire. Environ une heure et demie après, il revint dans la cour de l'auberge *Bertrand*, mit pied à terre, attachâ son cheval à un tombereau, demanda son garde-du-corps et ses fermiers, et dit au maître de maison : « J'ai été poussé à bout par des invectives, je ne suis pas fait pour les souffrir. » Puis, remontant à cheval, il cria en s'éloignant : « J'en aviserai la Cour dans deux fois vingt-quatre heures. Je donnerais cent louis que le coup ne fût pas arrivé sur terre de Genève. » Et il repartit de nouveau.

Le lendemain, la personne qui voulait lui vendre une tabatière reçut de lui une lettre sans date dans laquelle *Copponez* lui annonçait son départ pour Turin et la priait de lui envoyer « les bagues et la tabatière d'émail » ; il lui demandait en même temps une déclaration des invectives « dont vous m'entendites, pour employer les termes mêmes du gentilhomme, surcharger hier par ces coquins qui m'attaquèrent sur vos terres. » Ces mots paraissaient indiquer qu'il préparait déjà sa défense, tout en cherchant à dépister, à déjouer des poursuites qu'il n'avait pas de peine à deviner. Au lieu d'aller à Turin, il alla en effet à Lyon où on l'arrêta, ainsi

que nous l'avons raconté, ou plutôt il facilita et provoqua lui-même son arrestation, bien décidé à se défendre de l'accusation d'assassinat qui pesait sur lui. C'est à la suite de cette arrestation que se démena contre *Copponez*, sur territoire genevois, un second procès criminel bien plus grave que le précédent. Il s'agissait, cette fois, d'une accusation capitale.

Ce procès, qui préoccupait beaucoup l'opinion publique, s'instruisit d'après le système en vigueur à Genève, aux termes des Édits. A juger ce système d'une manière absolue, il était extrêmement imparfait et loin de présenter les garanties qu'offre, par exemple, le système anglais en matière d'instruction criminelle ; mais il faut le juger moins sévèrement, si on le compare, comme on doit le faire pour être juste, à ce qui existait alors dans la plupart des pays du continent. C'était, en définitive, une procédure presque entièrement secrète, où la publicité et l'oralité des débats étaient à peu près inconnues. Les témoins étaient interrogés à huis clos par un magistrat, à une ou deux reprises, en l'absence de l'accusé, la seconde fois pour compléter et contrôler leur première déposition : c'est ce qu'on appelait le *recolement* des témoins. Quelquefois, on les confrontait à huis clos avec l'accusé, devant le magistrat qui dirigeait l'enquête. Les témoins ne comparaissaient pas devant les juges qui ne connaissaient que la procédure écrite ; ces juges n'étaient autres que treize membres du Petit Conseil, auxquels le Procureur-Général soumettait, dans la séance où se rendait le jugement, des réquisitions écrites souvent fort volumineuses et qui ne devaient pas être préalablement communiquées à l'accusé non plus qu'à son avocat ; le Procureur-Général les déposait lui-même, en présence de l'accusé qui pouvait introduire à la

séance, outre son défenseur, un petit nombre de parents ou d'amis (quatre, d'après le règlement de 1738); il n'y avait donc aucune séparation des pouvoirs : un pouvoir administratif remplissait les fonctions du pouvoir judiciaire. Presque constamment la procédure écrite et le huis clos, presque aucune de ces sérieuses garanties que réclame hautement l'esprit des temps modernes, en particulier absence complète de cette publicité sans laquelle toutes les autres garanties ne sont rien. Je ne parle pas de la torture, soit préparatoire, soit définitive, qui ne fut abolie qu'après 1789. Dans les affaires moins importantes (*petit criminel*), il y avait bien moins de garanties encore.

Les inconvénients de ce système défectueux, loin d'être tempérés par d'autres circonstances, s'aggravaient encore par l'accumulation de toutes les branches de l'autorité en mains du Sénat (Petit Conseil); accumulation vraiment monstrueuse, ainsi s'exprime un des plus éminents écrivains de Genève¹, si l'on réfléchit que ce corps, administrateur des finances, moteur des forces militaires, dispensateur des grâces, et premier mobile des lois, dont il était de plus l'exécuteur, se trouvait encore en possession du pouvoir judiciaire le plus étendu. »

« Qu'on pense que le Sénat de Genève ordonnait les emprisonnements, prononçait sur leur validité, instruisait les procédures, décidait les points de fait, et décidait à son gré, que tel fait était un délit; que ce même corps était encore le maître absolu de la mesure des châtimens qu'il infligeait; et qu'enfin il se chargeait lui-même de les faire exécuter. Ajoutons à ce tableau, que tant de pouvoirs judiciaires se déployaient dans des prisons impénétrables à l'œil du public,

1. *Tableau historique et politique des deux dernières révolutions de Genève* (Londres, 1789), tome 1^{er}, pages 10 et 11.

et où ceux qui les exerçaient, étaient seuls témoins de leur propre conduite.»

L'écrivain auquel j'emprunte les lignes qui précèdent, fait remarquer en outre que les lois criminelles en vigueur à Genève, ne fixaient aucune peine précise et qu'un arbitraire sans bornes, par conséquent le plus dangereux, régnait dans l'application de ces lois¹.

Qu'on veuille bien comparer impartialement ce système de procédure avec celui qui était en vigueur à Genève dans des temps plus reculés, dans le XIV^{me} siècle, par exemple, à l'époque des *Franchises* ou même antérieurement, et l'on trouvera de notables différences; la comparaison, je crois pouvoir le dire, sera loin d'être défavorable à ces vieilles institutions de la commune genevoise qui avaient leurs racines dans les siècles du moyen-âge.

Aux termes des *Franchises* promulguées en 1387 par l'évêque *Ademar Fabri*, l'instruction des affaires criminelles *devait se faire en présence* des syndics et de quatre citoyens élus expressément dans ce but par l'ensemble des citoyens de Genève; avant la promulgation des *Franchises*, le nombre des personnes choisies à ces fins dépassait souvent le nombre de quatre.

1. Voici ses expressions mêmes : « Par une faute presque incroyable de *Calvin*, ce grand Homme n'avait inséré dans ses Edits que deux lois pénales; l'une contre le suicide, et l'autre contre l'adultère. Toutes celles des lois subséquentes qui ont proscrit certains actes, comme délits, les défendaient *sous les peines les plus graves*; ce qui ne laisse assurément rien à désirer à l'arbitraire. » — *Le Philadelphien à Genève* (Dublin, 1785), s'exprime ainsi (page 168) : « Relativement aux lois criminelles, la liberté des citoyens m'avait paru blessée par les emprisonnements provisionnels, l'autorité des magistrats trop grande, l'instruction obscure et longue. — Ce dernier défaut se retrouve dans les lois civiles. »

La connaissance et l'examen des affaires criminelles étaient donc soumis à la fois et aux magistrats de la cité et à des jurés sans lesquels la sentence définitive ne pouvait être rendue.

Ce jury de citoyens fonctionnait dans toutes les affaires criminelles ; il ne demeurait point étranger à l'instruction préparatoire, il s'en occupait au contraire d'une manière suivie, il y introduisait un contrôle réel, une sorte de publicité, éléments précieux inconnus à la procédure du siècle dernier et qui nous manquent encore absolument aujourd'hui. Le système des *Franchises* se rapprochait ainsi du système anglais et c'est peut-être sous ce rapport, au point de vue de l'instruction préparatoire, qu'il était le plus remarquable ; il était de beaucoup supérieur, en tout cas, au système qui est encore en vigueur chez nous. — Ce jury de citoyens assistait à tous les actes de la cause jusqu'au jugement auquel il prenait une part active et directe.

Sans doute, ce système que je ne puis approfondir ici, avait ses imperfections et ses lacunes, mais à une époque moins avancée que la nôtre, plus simple encore et plus naïve, les garanties qu'il consacrait étaient véritablement efficaces ; en faisant circuler dans toutes les phases de la procédure un souffle de publicité, il mettait ces garanties importantes sous la sauvegarde en quelque sorte de la commune tout entière, essentiellement jalouse de ses droits et toujours prête à les soutenir.

A ces garanties s'en joignaient d'autres ; les unes pour empêcher ou restreindre autant que possible les abus de la torture qui était alors admise partout ¹, les autres au point

1. « Non durius sed mittius sic quod justicia quoquo modo non le datur ; » portent les *Franchises* de 1387. — La torture ne s'appliquait à Genève, dans le XIV^{me} siècle, que lorsqu'il y avait *certaines preuves* ou *certaines indices* contre l'accusé ; il fallait dans tous les cas

de vue de la liberté provisoire sous caution que nous avons rétablie dans nos lois en l'empruntant aux vieilles institutions genevoises¹.

Toutefois, je dois être forcément bref sur ce point ; aussi je me borne à ces quelques remarques. Cette digression qui avait bien son intérêt, a été déjà longue, et je m'arrête quoique à regret.

Chose singulière ! l'une des plus anciennes sentences criminelles qui nous soit parvenue, la plus ancienne peut-être (1364), a été rendue, *suyvant l'usage, au Vieux Mézel*, en plein air, et celui qui prononça la sentence, *sentença* qui déclarait l'accusé non coupable, était précisément un *de Copponex*, un des hommes les plus distingués de cette époque lointaine ; *Perret de Copponex* fut en effet plus d'une fois syndic, durant le XIV^{me} siècle, dans cette ville de Genève où le dernier des *de Copponex* devait être un jour assis sur le banc des criminels et se voir condamner à mort² !

le consentement des syndics et des citoyens-jurés. Plus tard, on fut moins scrupuleux.

1. Il serait instructif de comparer à ce point de vue les *Franchises* de 1387 avec la *loi constitutionnelle sur la liberté individuelle et sur l'inviolabilité du domicile, adoptée par le peuple genevois réuni en Conseil général le 23 Avril 1849.*

2. « *Dei nomine implorato, premuniti venerabili signaculo sancte crucis, sedentes pro tribunali loco solito ad jus reddendum, sacrosanctis scripturis propositis coram nobis, et etiam de consilio proborum et civium dicte civitatis infra scriptorum, videlicet Ja. de S. Germano, P. Tardy, Henr. de Lullier, Jo. Mercier, et plurium aliorum nobis assistentium; nichil de contingentibus obmittendo: quia contenta in dicta inquisitione minus sufficienter reperiuntur probata, et defensiones predictas sufficientes reputamus, diffiniendo sententialiter in hiis scriptis, ore dicti P. Copunay, pronunciamus et*

Les réquisitions déposées par le ministère public dans le procès de *Copponex* n'avaient pas moins de quatre-vingt-huit pages.

« Par les coutumes de tous les pays bien policés et par les lois de tous les États de l'Europe, disait le Procureur-Général, la peine de mort est aujourd'hui infligée à tous les meurtriers volontaires. Et cette peine est conforme à la loi divine, à la raison, à tous les sentiments de justice le plus universellement répandus. » — Puis, après avoir cité les jurisconsultes Matthoeus, Carpzovius et Jousse, il ajoutait : « Pour que le prévenu pût être dispensé de cette peine, il faudrait que les circonstances qui ont précédé, accompagné et suivi son crime fussent propres à l'*exténuer*¹ et à intéresser l'équité et l'humanité des juges. » Le ministère public rappelait alors la détestable réputation de *Copponex*, ses mauvais antécédents, son bannissement sous peine de mort du territoire genevois, sa longue détention par ordre de S. M. sarde dans des maisons de force. Il rappelait aussi que le port des pistolets à quatre coups était défendu en Savoie sous peine de dix ans de galères.

« La noblesse du prévenu, ajoutait-il, pourrait contribuer à diminuer la peine de son crime, si cette considération n'était pas absolument isolée. »

« Tout ce que V. S. doivent à cette prérogative, c'est de condamner Coponais (*sic*) à une peine qui ne soit pas regardée comme infamante. »

declaramus, ipsum Henricum a dicta inquisitione et effectu ejusdem fore absolvendum, et ideo ipsum a predictis absolvimus sententia-liter... actum gebenn. in veteri macello, ante casale quod fuit mer. Berthodi... » Mémoires et documents de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, tome II^{me}, première partie, pages 375-378.

1. Le mot *exténuer* est plusieurs fois employé dans le sens d'atténuer.

Il concluait en conséquence à ce que *Copponex* fût condamné à avoir la tête tranchée à Plainpalais et à payer vingt mille florins de dommages-intérêts aux enfants de la victime qui étaient représentés par David Troyon, de Chéseaux, tuteur des mineurs Troyon.

Ces conclusions que je ne fais que partiellement et brièvement résumer, portaient la date du trois Février 1777, soit de la veille du jugement.

Tout en reconnaissant avoir tué Troyon, l'accusé soutenait, comme il l'avait fait dès l'origine, qu'il n'y avait pas eu assassinat de sa part. Il faisait une grande différence entre un assassinat et un délit qu'il n'avait commis, pour ainsi dire, que malgré lui et « en repoussant la force par la force. » Troyon l'avait accablé des injures les plus grossières. Il n'avait été, quant à lui, chercher ses armes que dans le dessein d'intimider un insolent dont l'impertinence avait été d'autant plus grande qu'il sentait n'être pas seul. C'est par des menaces, des défis et des invectives que l'accusé avait été conduit à cette triste extrémité; on lui avait crié qu'il n'était qu'un *Seigneur de rien, une méchante veste bleue, un gueux qui ne valait pas six liards, la monnaie d'une mauvaise bouteille de vin*; de pareils propos ne pouvaient que lui faire le tort le plus grave dans l'esprit des personnes présentes. Rien n'est douloureux pour un gentilhomme et un homme d'honneur que de s'entendre traiter de lâche et de j... f..... Il s'efforçait, en prenant cette base de défense, d'amoindrir la portée de son crime. D'un autre côté, il expliquait ses antécédents aussi favorablement que les circonstances le permettaient; l'année dernière, ajoutait-il, il avait même été nommé officier de cavalerie de S. M. le roi de Sardaigne. Enfin, s'il avait eu le malheur de commettre un délit, c'était à son corps défendant, et, quoique cet homme l'y eût poussé

et obligé, il n'en était pas moins touché de l'avoir fait¹.

Copponex avait choisi pour avocat respectable *Rigaud* et pour procureur *J.-J. Choisy*, en leur adjoignant un avocat savoisien, l'avocat *Fernex*, d'Annecy. Il parut, devant le Petit Conseil, assisté de ses défenseurs, de son frère, de son beau-frère et de deux nobles de Savoie, parents ou amis. Ce fut *Rigaud* qui prit la parole en son nom. A la demande du défenseur, le sabre et le pistolet de *Copponex* avaient été apportés à l'audience; ils furent plus tard déposés à l'arsenal.

On lut dans cette séance les principales pièces de la procédure; les réquisitions du ministère public une fois déposées et les moyens de l'accusé développés, en présence du procureur-général, *Copponex* fut reconduit à la prison, les défenseurs et les assistants se retirèrent et la délibération commença; le même jour *Copponex* fut condamné à avoir la tête tranchée à Plainpalais.

Le style du jugement qui le condamne et que je reproduirai mot à mot, tel qu'il fut imprimé dans le temps, ne donne pas une haute idée de la littérature de cette époque; la même remarque doit être faite sur cette procédure en général et notamment sur les conclusions volumineuses du ministère public. Il ne faudrait pas appliquer avec trop de sévérité à ces documents juridiques ces beaux mots de *Vauvenargues*: « On ne peut avoir l'âme grande ou l'esprit un peu pénétrant sans quelque passion pour les lettres. » Au surplus, ne jugeons pas trop sévèrement à ce point de vue nos procédures contemporaines et remarquons, en passant,

1. *Copponex* soutint aussi que Troyon l'avait colleté et l'avait même menacé de son couteau. Ce dernier fait ne put être établi. Le procureur-général somma l'accusé de convenir que ce couteau était un être imaginaire qu'il n'avait employé que pour exténuer l'énormité de son crime.

que l'introduction du jury devant les tribunaux, en forçant les défenseurs et les magistrats à parler et à écrire une langue que tout le monde comprenne, aura sur la langue même du droit une influence qui se fait déjà sentir et qui sera d'autant plus grande et plus prompte que l'institution du jury se développera davantage.

Avant de reproduire le jugement rendu contre *Copponex*, disons encore que la vénérable Compagnie des pasteurs, prévoyant une condamnation à mort, avait, depuis quelques jours, désigné trois de ses membres, spectaculaires *Gallatin*, *Claparède* et *Deodati* (*sic*), pour aller donner des consolations à *Copponex*. Celui-ci ayant déclaré qu'il était disposé à les recevoir, le Petit Conseil autorisa les trois délégués à se rendre auprès de lui, dans sa prison.

Il autorisa de même, dès que le jugement fut prononcé, le syndic de la garde à livrer, après l'exécution, le cadavre de *Copponex* à ses parents, s'ils le demandaient. Ce second fait semblait indiquer qu'une exécution capitale était inévitable dans l'esprit des membres du Conseil.

Toutefois, le conseiller *Jolivet* ayant été chargé de prévenir le condamné qu'il avait le droit de recourir en grâce au Magnifique Conseil des Deux Cents, *Copponex* répondit qu'il recourait en grâce.

Au moment où l'échafaud se dressait déjà à Plainpalais¹, les membres du Conseil qui devaient statuer sur la grâce², recevaient une convocation imprimée ainsi conçue : « Le M.

1. Quelques années après la réformation, on cessa de faire à Champel les exécutions capitales.

2. En 1771, un nommé *Cagnoux* qui avait été précédemment deux fois condamné pour vol, fut arrêté pour vol une troisième fois. La loi ne prononçant aucune peine précise contre les voleurs, le procureur-général de cette époque rappela qu'en France, par la déclaration de

C. des Deux Cents est convoqué pour le 5 février 1777, à 8 heures précises. • Dans l'intervalle entre le jugement et cette nouvelle séance, de grandes et belles dames, vêtues de deuil et plongées dans une amère tristesse, parcouraient Genève et allaient implorer, en faveur de leur frère, la pitié des principaux magistrats. C'était un douloureux spectacle que de voir au milieu de l'hiver, par la boue et le froid, ces infortunées suivies de toute une population, traverser en divers sens la ville où leur frère venait d'être condamné. Je dois à l'obligeance d'un ancien magistrat communication d'une de

1724, les accusés convaincus d'une seconde récidive pour vol, étaient condamnés à mort ; que la coutume de Bourgogne *statuait la peine de mort* pour la première récidive, la *Caroline* pour la deuxième récidive, que *Carpxovius*, commentateur du droit saxon, décidait que le voleur convaincu de trois vols différents, devait être condamné à mort, pourvu que les trois vols réunis s'élevassent à *la somme de cinq ducats*, qu'enfin en Savoie les lois condamnaient à mort le voleur convaincu de quatre vols. Le procureur-général concluait en conséquence à ce que *Cagnoux* fût pendu. Le Petit Conseil adopta à l'unanimité ces conclusions ; le condamné recourut au Conseil des Deux Cents. Au premier tour, 88 juges se prononcèrent pour la mort et 15 pour la grâce ; de ces quinze, *douze étaient de la nouvelle promotion*. Au second tour, sur 78 juges, 2 seulement votèrent pour la grâce. L'arrêt fut exécuté, *Cagnoux* fut pendu. Nous entrons dans ces détails pour indiquer comment, en l'absence d'une peine déterminée par les lois, on procédait dans chaque cas particulier. — Ajoutons, pour faire ressortir les progrès de la civilisation depuis un siècle, que, l'année précédente, soit le quinze Septembre 1770, le même *Cagnoux* avait été condamné *pour rupture de ban*, c'est-à-dire, pour être rentré sur le territoire de la république, ayant été, quoique né à Genève, banni à perpétuité ; il avait été, pour ce seul fait, *battu de verges autour de la place du Molard, par l'exécuteur de la haute justice, jusques à effusion de sang* ; cette peine qui passait alors inaperçue révolterait aujourd'hui tout le monde.

leurs cartes de visite, qui n'était autre qu'une carte à jouer, un cinq de pique au dos duquel se trouvent ces mots : « Les dames de *Copponex*, M. de la Place, M. Plantamour ; » et au-dessous, d'une autre écriture, ces mots : « Carte de visite des dames de *Copponex* pour implorer grâce. »

Copponex fit parvenir au Conseil des Deux Cents une requête en grâce, qui était plutôt une nouvelle plaidoirie et qui portait, outre sa signature, celle de son beau-frère et celles de l'avocat *Rigaud*, du notaire *Choisy* et du sieur de la Place de *Villaret*. La séance fut longue au Conseil des Deux Cents, car les avis étaient partagés. Voici la note que je trouve, écrite de la main d'un de ses membres, à la suite d'une carte de convocation : « Convocation pour le recours à la grâce de *De Copponais* ou *Copponex*, gentilhomme savoyard condamné par sentence du Petit Conseil à avoir la tête tranchée. La séance a duré jusqu'après minuit. La peine de mort a été commuée en une prison perpétuelle. Il s'était rendu coupable d'un meurtre sur terre de Genève, près la limite de Carouge. »

Reproduisons ici la sentence criminelle rendue contre *Copponex* et à la suite de laquelle est mentionnée cette décision du Conseil des Deux Cents faisant grâce de la vie au condamné.

• SENTENCE CRIMINELLE

Faite et poursuivie par devant nos magnifiques et très-honorés seigneurs, à l'instance du sieur procureur-général, contre Jean-François de Batine, *De Copponais*, natif de Malbuissons, dûment atteint et convaincu, tant par ses confessions volontaires que par les informations prises contre lui, de s'être introduit de propos délibéré, dans le pré d'un particulier, dont le nom est plus amplement contenu au procès,

et là, ayant fait appeler un dit particulier de cette ville, dont il aurait affaire avec lui, où il lui aurait demandé la somme qui lui devait, et là oubliant toute crainte de DIEU, lui aurait donné un coup de sabre au visage, d'où le dit particulier s'étant retourné, il lui aurait tiré un coup de pistolet, chargé à quatre coups, jusqu'à ce qu'il eut parut mort; cas et crime méritant punition corporelle.

MES DITS TRÈS-HONORÉS SEIGNEURS, siégeant sur le tribunal de leurs prédécesseurs, suivant leurs anciennes coutumes, ayant DIEU et les Saintes-Ecritures devant leurs yeux, et après avoir invoqué son Saint Nom; en disant, *au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, Amen.*

On par cette sentence définitive, qu'ils donne ici par écrit, condamné ainsi qu'ils condamnent, Jean-François de Batine, de *Copponais*, d'être mené à la Place de Plein-Palais, et là sur échaffaut, qui sera dressé à ce sujet, avoir la tête tranchée, jusqu'à ce que mort s'en suive, et ainsi finir ses jours, et cela pour servir d'exemple à quiconques semblables crimes voudraient commettre. Mais s'étant requis par requête à la clémence du magnifique Conseil des Deux Cents; ce Conseil à bien voulu; par un effet de sa bonté suprême, lui accorder grâce de la vie, et l'ont condamné ainsi qu'ils le condamnent à dix mille florins d'amende en faveur des enfants du dit particulier, et à être enfermé pour le reste de ses jours en chambre close, mendant au Seigneur Lieutenant, de tenir la main à l'exécution des présentes, et la faire mettre à double exécution ¹.

Il y a bientôt vingt aus, lorsque fut démolé le vieil Évêché de Genève, on remarquait une cellule prenant jour sur les

1. Voir aux archives de Genève la procédure instruite, en 1776 et 1777, contre François Collomb de Battine de *Copponex*, prévenu de meurtre.

faces est et ouest du bâtiment et qui avait conservé le nom de *Copponette*. C'est là, en effet, qu'avait été détenu et qu'était mort François Collomb de Battine, dernier seigneur de *Copponex* ; c'est là qu'il avait passé plus de quatorze années de son existence, expiant, par ce long emprisonnement, une vie coupable et la fougue irréfléchie d'une jeunesse trop orageuse.

Il avait inspiré bientôt, je dois d'ailleurs le dire, aux citoyens de Genève et tout particulièrement à quelques-uns d'entre eux, un véritable intérêt et ce sentiment de pitié que souvent le cœur humain ne refuse pas aux malheureux, même criminels. — Quoiqu'il n'eût pas reçu une bonne éducation, *Copponex* n'était pas absolument sans goût, il avait même une très-faible teinte de littérature¹ ; dans diverses pièces de poésie qui, loin d'être irréprochables, ne sont cependant pas absolument sans aucune valeur, qui ont de la valeur, en tout cas, au point de vue du sentiment qui les a dictées, il adressa des remerciements à Messieurs les membres du Conseil des Deux Cents et à plusieurs personnes qui avaient bien voulu s'occuper de lui avec bienveillance. Je recopie trois de ces poésies, par ordre de date ; la troisième indique un véritable progrès et me semble, dans son imperfection même, bien supérieure aux deux autres.

La plus imparfaite est sans contredit la première :

1. M. Gaudy-Lefort, dans ses *Promenades historiques*, est extrêmement indulgent, lorsqu'il dit : « *Copponex* écrivait avec esprit et avait de la littérature et du goût. On a de lui de jolis vers composés dans sa prison, où il vécut jusqu'en Février 1791.

I.

**REMERCIEMENT DU SIEUR DE COPPONAIS, PRISONNIER, A M. PLANTAMOUR
ET AUX MEMBRES DU PETIT CONSEIL, DES DEUX CENT, AINSI QU'A SES
SŒURS, AVOCAT.**

PLANTAMOUR, c'est à toi que je m'adresse,
Ton zèle et ta vertu a conservé mes jours ;
Dans ma Prison obscure, je prierai sans cesse
Pour mon Bienfaiteur, à qui je dois le jour.
C'est dans ce moment ici, que rentrant en moi-même,
Je frémis de penser à mes égarements !
Mais le ciel a voulu par un pouvoir suprême,
Changer mon cœur affreux par de bons sentimens.
Mon âme triste et pénétrée des excès de ma vie,
Remercie humblement les membres du Deux Cent,
Sans oublier mes Sœurs, qui sont de moi chérie,
Car sans Eux je serais plongé dans le néant.

II.

**REMERCIEMENT DU SIEUR DE COPONAY, PRISONNIER, AU SEIGNEUR DE
MONTFORT.**

DE MONTFORT, le beau trait que tu viens de me faire,
Est digne, assurément, d'un Mortel généreux,
Car c'est sans intérêts que ton cœur débonnaire,
Offre à me secourir dans un moment affreux ;
Par le trait, peu commun, on voit que ta grande âme
Pour les infortunés bien vivement s'enflâme,
On voit que ton esprit en ce monde pervers,
Ne s'occupe qu'au bien de mille Etres divers :
Non, je n'en dis pas trop ! il faudroit De Voltaire
Avoir tout le talent pour célébrer *Montfort*,
Je connais mon néant, il vaut mieux me taire
Sans jamais oublier son nom jusqu'à la mort.

III.

VERS FAIT PAR LE SIEUR DE COPPONAI DANS SA PRISON.

Le Pécheur converti.

Grand Dieu que tout annonce en ce vaste hémisphère
 Dieu que j'ai méconnu dans mes égarements !
 Hélas ! puis-je espérer que ta juste colère,
 Voudra bien m'écouter en ces tristes moments ?
 Oui, j'ose l'espérer ; je sais que ta justice
 Ne veut pas du Pécheur la perte, assurément :
 Ta clémence plutôt veut qu'il se convertisse,
 Et que son cœur retourne à toi sincèrement.
 Doubter de ta bonté serait un nouveau crime,
 Cent mille fois plus grand que tous ceux que j'ai faits,
 Puisque ton bras puissant retire de l'abîme,
 Le pécheur pénitent malgré tous ses forfaits.
 Mon repentir, grand Dieu ! tu le sais est sincère :
 Tu connais avant moi les secrets de mon cœur,
 Ne prononce donc pas un jugement sévère ;
 Fais grâce au pénitent, oublie le pécheur.
 Ah je ressens déjà les effets de ta grâce :
 Le remord dévorant s'éloigne de mon cœur,
 Vertu, Fille du Ciel, Don divin que j'embrasse,
 Purifie mon âme et fait mon bonheur.

C'est du général de *Montfort* dont il est question dans l'une de ces pièces. Le 12 Février 1777, ce général, accompagné des sieurs *Pictet* et *De Boisy*, avait fait une visite à monsieur le premier Syndic et lui avait remis une lettre adressée à ce magistrat par le comte de *Latour*, commandant de Savoie (elle portait la date du 10 Février 1777). Il résulte de cette lettre que le Roi de Sardaigne voulant, comme il le devait, laisser toute liberté à la République dans le procès criminel dirigé contre *Copponex*, avait défendu au comman-

dant de Savoie toute démarche quelconque en faveur du noble Savoisien ; mais ce dernier ayant été gracié de la peine de mort qu'il avait bien méritée, le commandant de Savoie, au nom de la noblesse savoisienne et en son propre nom, exprimait à monsieur le premier Syndic sa juste reconnaissance et priait ce magistrat d'être l'interprète de leur commune gratitude auprès des conseils et de tous les citoyens qui avaient témoigné de la bienveillance à *Copponex* et à ses sœurs¹.

Depuis cette époque jusqu'au 22 Février 1791, date de sa mort, soit pendant plus de quatorze ans, *Copponex* reçut de nombreuses visites de personnes auxquelles son malheur inspirait, comme je l'ai dit, de l'intérêt ou de la pitié. Plusieurs de ceux qui liront ces lignes ont entendu sans doute parler de lui par des hommes qui l'avaient connu ; en général, on avait gardé de *Copponex* un meilleur souvenir que ses déplorables antécédents n'auraient pu le faire supposer. Il est aussi souvent question de lui dans les registres du Petit Conseil ; et d'abord, peu après sa condamnation, à la date du 26 Février 1777, nous trouvons le passage suivant :

« Le Syndic de la garde rapporte que le sieur *Plantamour* fils priait le conseil de vouloir bien s'expliquer sur les frais de nourriture de *Copponex* ; l'avis a été que le dit *Copponex* ayant été condamné aux dépens il doit être nourri à ses frais en déclarant au geolier que la Seigneurie n'y entre pour rien. » Déclaration qui semble absolument contraire à d'autres passages des mêmes registres. D'un autre côté, le passage que je viens de citer contient une rature et ce n'est point mon affaire de l'expliquer.

· Nous voyons, en effet, par d'autres passages des registres

1. Registres du Conseil du 13 Février 1777.

du Conseil que *Copponex* recevait de la Seigneurie quinze sols par jour et que des particuliers charitables joignaient à cette modeste allocation quinze autres sols par jour. Les registres du Conseil contiennent, en particulier, à la date du 40 Septembre 1782, le passage suivant : « *Cayla*, conseiller des prisons, rapporte que *Copponex* était malade depuis quelque temps, que la pension de quinze sols par jour que paie pour lui la Seigneurie au sieur *Plan*, geolier, à laquelle des particuliers charitables joignent quinze autres sols, ne suffit pas pour indemniser *Plan* des alimens extraordinaires que l'état de sa santé exige et que celui-ci désirerait que le Conseil voulût augmenter sa pension. On arrête de ne pas augmenter la dite pension, de charger *Cayla* de faire parvenir aux parents de *Copponex* connaissance de son état en leur rappelant l'engagement par eux pris lors de sa sentence de fournir à son entretien. Et cela d'autant plus qu'il doit avoir quelques biens. Chargé aussi *Cayla* d'en informer le Sénateur *Favrat*. » — Et, à la date du treize Septembre de la même année, cet autre passage : « *Sarasin*, syndic de la garde, rapporte que le baron *Favrat*, Sénateur, pense comme le Conseil et qu'il s'informerait de ce que la famille peut faire eu égard aux nouveaux besoins de *Copponex*. »

D'un autre côté, la position pécuniaire de ce dernier était loin d'être brillante. Durant sa détention, ses biens furent vendus et adjugés à l'une de ses sœurs¹ pour la minime somme de sept mille cinq cents livres huit sols six deniers; cette somme ne suffit même pas pour payer en entier à l'adjudicataire la dot qui lui était due.

Ainsi vécut et finit François Collomb de Battine, dernier Seigneur de *Copponex*; nul n'a jamais su avec quelque cer-

1. Acte reçu M^e Jean-Baptiste Richard, notaire, le 25 Août 1784.

titude, je le répète ici, ce qu'était devenu le frère cadet de ce malheureux, sur lequel l'imagination populaire a fait des suppositions diverses sans que la vérité d'aucune d'elles ait jamais été bien établie.

La Seigneurie de *Copponex*, qui n'était que d'une minime importance, avait été achetée par le père du prisonnier dont j'ai essayé de raconter la vie ; elle resta donc à peine deux générations en mains de la famille Collomb de Battine.

Elle provenait d'une famille plus illustre, celle des Grimaldi.

A une époque antérieure, elle avait appartenu à des citoyens genevois ; le nom de *Copponex* avait joué à plusieurs reprises un rôle honorable et non sans importance dans notre histoire¹, notamment lors de ces luttes mémorables où se dessine avec tant d'énergie, de dévouement et de patriotisme la puissante figure de Besanson Hugues.

Au milieu de cette ville de Genève où les *Copponex* avaient occupé dignement les plus hautes magistratures, le dernier seigneur de ce nom mourait en criminel ; il terminait ses jours dans un édifice converti en prison et qui avait été longtemps la demeure des princes-évêques de Genève ; c'est là qu'avait habité Adémar Fabri qui promulgua les franchises et les libertés de la ville du Léman, là cette longue série d'hommes presque tous ardents patriotes et sans la vaillance persévérante desquels l'indépendance genevoise aurait vingt fois sombré durant les jours orageux et difficiles du moyen-âge.

1. Nous trouvons plus d'une fois les *Copponex* au nombre des syndics de Genève dans le quatorzième siècle.



INCONVÉNIENTS

DE LA

DESTRUCTION DE CERTAINS OISEAUX.



La Section d'Industrie et d'Agriculture de l'Institut genevois a fait publier dans la *Feuille d'Aravis*, du 16 Février 1860, et distribuer aux régents primaires des diverses Communes du Canton l'Instruction suivante :

La Section d'Agriculture et d'Industrie de l'Institut genevois croit utile de rappeler au public les dispositions suivantes de l'Arrêté du 24 Février 1841, qui prohibe la destruction des nids d'oiseaux :

ART. 1^{er}. Il est défendu de détruire aucun nid d'oiseaux et d'en enlever les œufs ou les nichées.

Toutefois, cette défense ne s'étend pas aux propriétaires agissant sur leur propre fonds.

ART. 2. Les contrevenants au présent Règlement seront passibles des peines de simple police.

Les services que rendent à l'agriculture différentes espèces d'oiseaux et le préjudice que cause aux récoltes la destruction inconsidérée des nids et des nichées, feront sans doute comprendre à MM. les Maires de toutes nos Communes la nécessité de veiller, dès les premiers jours du printemps prochain, à la stricte exécution de l'Arrêté susrelaté.

La Section ose également espérer que MM. les régents primaires, les instituteurs en général et les parents, voudront bien user de leur influence morale sur les enfants soumis à leur surveillance pour les engager à respecter les nids et les œufs des oiseaux, qui, dans la nature, sont destinés à sauvegarder les récoltes contre la voracité et les ravages d'une foule de chenilles et d'autres insectes de toute nature.

AU NOM DE LA SECTION :

Le Président,

Marc VIRIDET.

Le Président de la même Section a encore fait insérer à ce sujet l'article suivant dans la *Revue de Genève* du 28 Février 1860 :

Genève, le 21 Février 1860.

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

Au moment où un grand nombre de journaux attirent l'attention des campagnards sur le danger pour l'agriculture, de la destruction des oiseaux, notamment des petits oiseaux et surtout de ceux qui sont connus sous le nom générique de *passereaux*, permettez-moi de vous rappeler qu'il y a déjà quatre ans que la Section d'Industrie et d'Agriculture de l'Institut genevois se préoccupe de cette question.

Plusieurs mémoires, extraits de revues ou de journaux sur cet important sujet ont été soumis à la Section et ont donné lieu à d'intéressantes discussions.

La Section fit même publier, il y a trois ans, dans un ouvrage populaire, les notes suivantes qu'il est bon de rappeler, parce qu'elles n'ont rien perdu de leur vérité ni de leur importance.

• Un couple de *moineaux* porte à ses petits environ 4,300 chenilles ou scarabées par semaine; une *mésange*, 300 par jour.

• Plusieurs oiseaux sont les gardiens assidus des troupeaux.

• Le *héron garde-bœuf*, se servant de son bec comme d'un ciseau, coupe le cuir du bœuf pour extraire un ver parasite qui suce le sang et la vie de l'animal. Les *bergeronnettes*, les *étourneaux*, rendent à peu près les mêmes services à nos bestiaux.

• Les *hirondelles* détruisent des milliers d'insectes ailés, quelquefois très-incommodes, qui ne se posent guère et que nous voyons danser dans les rayons du soleil (cousins, libellules, mouches, moucherons, etc.). Le Canton de Vaud a mis les *hirondelles* sous la protection de la Loi; ailleurs elles sont protégées par certaines idées mystiques qui ont, au moins, l'avantage de sauvegarder l'intérêt général.

• Les *engoulevents*, les *martinets*, chasseurs du crépuscule, font disparaître les hannetons, les blattes, les phalènes et une foule d'insectes rongeurs qui ne travaillent que la nuit.

• Les *martins-chasseurs* vivent dans les forêts, où ils se nourrissent d'insectes, de larves et de lombrics ou vers de terre.

• Les *pics* chassent les insectes qui, cachés sous l'écorce des arbres, détériorent les arbres et vivent aux dépens de la sève.

• Le *guépier* livre une rude guerre aux guêpes, affamées de nos fruits.

• Le *chardonneret*, ami des terres incultes et de la graine des chardons, empêche ces plantes d'envahir le sol.

• Les oiseaux de nos jardins, *fauvettes*, *pinsons*, *bruants* et *mésanges*, dépouillent nos arbrisseaux et nos arbres des pu-

cerons, des chenilles, des scarabées, etc., dont les ravages seraient incalculables.

• Beaucoup d'insectes restent l'hiver à l'état d'œuf ou de larve, attendant la belle saison pour éclore; mais, en cet état, ils sont activement recherchés par les *merles*, les *roitelets* et les *troglodytes*. Les premiers retournent les feuilles qui jonchent le sol, les derniers grimpent aux plus hautes branches ou émouvent le tronc.

• Dans les prairies humides, on voit les *corbeaux* et les *ci-gognes* piocher la terre pour s'emparer du *ver blanc* (voire), qui, trois années durant, avant de devenir hanneton, ronge les racines de nos foins et de nos légumes. »

Ajoutons, puisque nous avons la plume à la main, que ces vilains oiseaux de nuit connus sous les noms de *chat-huant*, de *chouette*, de *hibou*, d'*effraie*, qui réveillent chez tant de gens de sottes idées superstitieuses et auxquels les campagnards de certains pays vouent une haine aveugle et persévérante, mériteraient, au contraire, la reconnaissance des cultivateurs, puisque ces oiseaux font une guerre active aux souris, aux mulots, aux campagnols, aux musaraignes, et, en général, aux mammifères ronge urs dont le développement est si nuisible à nos cultures.

Dans l'espérance que cette lettre aura quelque intérêt pour vos lecteurs de la campagne, je vous prie, Monsieur le Rédacteur, de vouloir bien lui donner place dans vos colonnes, et d'agréer l'assurance de ma considération la plus distinguée.

*Le Président de la Section d'Industrie et d'Agriculture
de l'Institut genevois,*

Marc VIRIDET.



RAPPORT

DE LA

SECTION D'ARCHÉOLOGIE

SUR L'EXERCICE DE 1859.



Durant l'hiver de 1858 à 1859, la Section des Sciences morales et politiques, d'archéologie et d'histoire ne s'est pas réunie, à raison de la maladie, puis de la mort regrettable de M. le professeur *Gaullieur*, Secrétaire général de l'Institut, et Secrétaire de la dite Section. La Section s'est réunie une fois en Décembre 1859, sous la présidence de M. *Fazy* (James).

Il a été donné lecture dans cette séance, d'un travail de M. Ernest *Griole*t, numismate, duquel résulte que les 195 pièces de monnaie trouvées à Tschugg, près Cerlier, en un vase enterré dans une vigne, pièces achetées par le Conseil d'État, sont toutes des monnaies des frères Galéas Visconti et Bernabo Visconti, seigneurs de Milan de 1356 à 1385. Toutes ces pièces sont des *deniers*, excepté deux dont l'une est un *ambrogiano* et l'autre un *gros*.

M. le Chancelier *Viridet* a présenté un manuscrit très-curieux, probablement du 14^e siècle, et qui provient du monastère de Romainmotiers.

M. *Vuy* a communiqué à la Section un document en date des années 1338 et 1339, qui a trait à un arbitrage entre la Chartreuse de Pommiers et la ville de Cruseilles, au sujet de quelques forêts du Salève. L'arbitre, *Hugues de Genève*, seigneur d'Anthon, était alors suzerain du Salève, avec Agnès de Châlons, comtesse de Genève, sa mère. A la fin de ce document, qui renferme un grand nombre de noms, se trouve la relation d'une assemblée soit Conseil général de la bourgeoisie de Cruseilles, ratifiant la sentence arbitrale de Hugues de Genève, seigneur d'Anthon, ou plutôt la conciliation opérée par lui, et acceptée par les délégués ou représentants des deux parties. Cruseilles était, comme on le sait, une des villes alliées de Genève. Parmi les noms historiques qui figurent dans ce document se trouve un *de Versonnex*. Ce document a été imprimé dans les *Mémoires* de l'Institut.



TABLE DES MATIÈRES



	PAGES
ARCHÉOLOGIE (Rapport de la Section d').....	214
BERTHELIER D'OLIVET (Appréciations sur le).....	35 et 37
CÉRÉALES (Rapport sur la culture de diverses variétés de céréales, par M. J.-P. Duchosal).....	73
CONCOURS ouvert en 1836-1837 (Rapport de la Section d'Industrie et d'Agriculture sur le).....	141
COPPONNEX (le dernier Seigneur de) par Jules Vuy.....	177
CHATEAU de Monetier d'Olivet (Appréciation sur).....	33
DAMETH (3 fragments de l'ouvrage de M. le Professeur, intitulé <i>le Juste et l'Utile</i>).....	43
ÉCORCES à tan (Documents sur une enquête relative à la consommation et à l'emploi des).....	137
EXPOSITION de produits agricoles de 1860 (Documents sur l')..	112
HISTOIRE de deux seigneurs anglais.....	46
GAULLIEUR (Appréciation du mérite scientifique et littéraire de M. Gaullieur, par Marc Viridet, Secrétaire général de l'Institut).	6
LISTE des prix d'honneur, primes et mentions honorables à l'Exposition de 1860.....	119

LITTÉRATURE (Rapport sur la marche de la Section de Littérature pendant les années 1858-1859).....	98
MARCHE de l'Institut genevois en 1859 (Rapport général sur la)	68
MÉMOIRE en réponse à une question posée par la Section d'Industrie et d'Agriculture, par M. Élie Ducommun.. ..	143
MOUVEMENT commercial (Exposé du) résultant de la création du chemin de fer de Lyon à Genève, par M. F. Janin.....	54
OISEAUX (Inconvénients de la destruction de certains).....	210
OLIVET (Notice sur J.-F.), par M. Braillard.....	16
PAROLES d'adieu, par Benjamin Dufernex.....	111
PROFITS, par Dameth.....	48
PROCÈS-VERBAL de la séance du 5 Janvier 1860, de l'Institut national genevois.....	1
PROGRAMME des Concours de littérature pour 1859-1860... ..	105
PROGRAMME de l'Exposition agricole de 1860... ..	113
STATISTIQUE de l'Exposition de 1858	70
» de l'Exposition de 1859.....	71
» » » » 1860.....	135
SERVICES que l'économie politique rend à la morale.....	43
TRAVAUX de la Section d'Industrie et d'Agriculture (Rapport de M. Marc Viridet, sur les).....	14



7400
51
48
143
54
219
66
111
48
1
85
13
70
7
8
5

UNIVERSITY OF MICHIGAN



3 9015 06568 9179



